

# Recherches Sociologiques

## **Les processus inégalitaires : production, effets. Une approche multidisciplinaire**

Sous la direction de Georges Liénard

Georges LIÉNARD

*Présentation*

Magali JOSEPH, Bernard DELVAUX

*Les logiques d'action des établissements, reflets de leur position  
relative dans l'espace local d'interdépendance*

Bernard DELVAUX

*Régulation des interdépendances entre écoles :  
vers un modèle de responsabilité collective ?*

David BOURGUIGNON, Ginette HERMAN

*La stigmatisation des personnes sans emploi :  
conséquences psychologiques et stratégies de défense de soi*

Dany JOURDAN, Ginette HERMAN

*Identifications groupales et estime de soi personnelle :  
le cas des jeunes chômeurs*

Vincent LHUILLIER, Marthe NYSENS, Leïla OULHAJ

*Vers un welfare mix dans les services aux personnes ?  
L'apport des services innovants aux jeunes enfants  
et aux personnes âgées en Belgique*

Andreia LEMAÎTRE, Marthe NYSENS, Alexis PLATTEAU

*Les entreprises sociales d'insertion par le travail entre idéal-type  
et institutionnalisation*

\* \* \*

Emmanuelle SANTELLI

*Les modes de sociabilité des descendants d'immigrés algériens :  
pour une interprétation de leurs trajectoires socioprofessionnelles*

Lectures critiques

À propos de livres

2005  
Volume XXXVI  
numéro 1

Université catholique de Louvain  
Unité d'anthropologie et de sociologie

Université catholique de Louvain - Unité d'anthropologie et de sociologie

## Recherches sociologiques

*Revue fondée en 1970 par Pierre de Bie, Clio Presvelou et Claire Leplae*

### Comité de direction

J. BONMARIAGE, M. MOLITOR, J. REMY, L. VOYÉ

### Directeur scientifique

BERNARD FRANCO

### Comité de rédaction

F. DASSETTO, R. DELIÈGE, A. DELOBELLE, B. FRANCO, J. MARQUET, M. SINGLETON,  
L. VOYÉ

C. WÉRY (secrétaire)

### Comité de lecture

L. ALBARELLO, P. DULIEU, B. FUSULIER, H. GÉRARD, P. LANNON, P.-J. LAURENT,  
F. MÉLARD, H. RYCKMANS, N. SCHIFFINO, A. VERDOODT, M. VERHOEVEN

### Édition, abonnements, rédaction

Recherches Sociologiques, Collège J. Leclercq, 1/10 Place Montesquieu,  
1348 Louvain-la-Neuve

Tél. 32 10/47.42.04 ; Fax 32 10/47.42.67 ; E-Mail [wery@anso.ucl.ac.be](mailto:wery@anso.ucl.ac.be)

CCP n° 000-0565081-56, BIC : BPOTBEB1, IBAN : BE20 0000 5650 8156

CGER n° 001-1516414-89, BIC : GEBA BEBB, IBAN BE45 0011 5164 1489

**Tarif d'abonnement 2005 : 44,62 €**

**3 numéros**

**port 7,44 € (Europe) / 13,69 € (hors Europe)**

**Le numéro 17,35 €**

La revue est présentée sur le site Web de l'UCL : <http://recsoc.anso.ucl.ac.be>  
et sur le site de l'association des Revues Scientifiques et Culturelles :  
<http://www.arsc.be>

### Dépouillement par

Francis

Sociological Abstracts

Cultures, langues, textes : Revue de sommaires

<http://www.vjf.cnrs.fr/clt/php/vf/index.htm>

*Les articles ne sont publiés qu'après consultation et accord des comités de lecture et de rédaction.*

*Les auteurs sont priés de conformer leurs textes aux normes d'édition qui se trouvent à la page 3 de la couverture.*

*La reproduction des articles est interdite sans autorisation du comité de rédaction.*

© Recherches Sociologiques, Place Montesquieu 1/10, B 1348 Louvain-la-Neuve

# Recherches Sociologiques

Volume XXXVI, numéro 1, 2005

## Les processus inégalitaires : production, effets. Une approche multidisciplinaire

Sous la direction de Georges Liénard

### Sommaire

|                                                                                                                                                         |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Georges LIÉNARD                                                                                                                                         |     |
| <i>Présentation.....</i>                                                                                                                                | 1   |
| Magali JOSEPH, Bernard DELVAUX                                                                                                                          |     |
| <i>Les logiques d'action des établissements, reflets de leur position relative dans l'espace local d'interdépendance.....</i>                           | 7   |
| Bernard DELVAUX                                                                                                                                         |     |
| <i>Régulation des interdépendances entre écoles : vers un modèle de responsabilité collective ? .....</i>                                               | 29  |
| David BOURGUIGNON, Ginette HERMAN                                                                                                                       |     |
| <i>La stigmatisation des personnes sans emploi : conséquences psychologiques et stratégies de défense de soi .....</i>                                  | 53  |
| Dany JOURDAN, Ginette HERMAN                                                                                                                            |     |
| <i>Identifications groupales et estime de soi personnelle : le cas des jeunes chômeurs .....</i>                                                        | 79  |
| Vincent LHUILLIER, Marthe NYSENS, Leïla OULHAJ                                                                                                          |     |
| <i>Vers un welfare mix dans les services aux personnes ? L'apport des services innovants aux jeunes enfants et aux personnes âgées en Belgique.....</i> | 105 |
| Andreia LEMAÎTRE, Marthe NYSENS, Alexis PLATTEAU                                                                                                        |     |
| <i>Les entreprises sociales d'insertion par le travail entre idéal-type et institutionnalisation .....</i>                                              | 129 |

|                                                                                                                                               |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Emmanuelle SANTELLI                                                                                                                           |     |
| <i>Les modes de sociabilité des descendants d'immigrés algériens : pour une interprétation de leurs trajectoires socioprofessionnelles...</i> | 153 |
| Lectures critiques.....                                                                                                                       | 173 |
| À propos de livres.....                                                                                                                       | 181 |
| Doctorats.....                                                                                                                                | 209 |
| Livres reçus.....                                                                                                                             | 211 |
| English Summaries.....                                                                                                                        | 213 |

---

*Publié avec le concours du ministère de la Communauté française (Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique) et du Département des sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Louvain.*

## **Les logiques d'action des établissements, reflets de leur position relative dans l'espace local d'interdépendance**

**par Magali Joseph \* et Bernard Delvaux \***

L'étude de vingt-trois établissements scolaires secondaires de l'espace local d'interdépendance de Charleroi confirme l'hypothèse selon laquelle il existe une relation interactive et réciproque entre les positions qu'occupent ces écoles dans la hiérarchie scolaire et les logiques d'action qu'elles mettent en œuvre en matière d'inscription et d'organisation du premier degré. Le positionnement hiérarchique des établissements, combiné aux logiques d'action des établissements qui visent à le modifier ou le stabiliser, est au fondement d'une interdépendance asymétrique caractérisée par un important différentiel de dépendance en faveur des écoles situées en haut de la hiérarchie. C'est au regard de ce différentiel de dépendance que les inégalités sociales et académiques se dévoilent.

Le système éducatif en Communauté française se caractérise par une forte autonomie des acteurs locaux, qu'il s'agisse des familles ou des établissements. La régulation de ce système s'opère donc en partie par l'agrégation des décisions prises par un grand nombre d'acteurs qui sont amenés à s'ajuster les uns aux autres de manière souvent bilatérale et non explicitement négociée. Ainsi que le montre une autre contribution à ce numéro<sup>1</sup>, un tel système favorise le développement d'interdépendances entre établissements d'un même espace local, et donne à ces interdépendances un caractère compétitif et souvent asymétrique.

Dans ce cadre d'analyse, notre contribution s'intéresse à la question du lien existant entre les positions des établissements scolaires d'enseignement secondaire et les logiques d'action que ces établissements mettent en

---

\* UCL, CERISIS, Maison G. Lemaître, 6 boulevard Devreux, B 6000 Charleroi.

<sup>1</sup> B. Delvaux, "Régulation des interdépendances entre écoles : vers un modèle de responsabilité collective ?", pp.29-51.

œuvre au premier degré<sup>2</sup>. On peut en effet montrer, à partir de l'exemple d'un espace local d'interdépendance faisant partie de l'agglomération de Charleroi, qu'il existe une relation interactive et réciproque entre le positionnement hiérarchique des écoles et les logiques d'actions que les directions développent, notamment en matière d'inscription et d'organisation du premier degré. Ces logiques d'action, partiellement tributaires des positions relatives qu'occupent les établissements dans l'espace local d'interdépendance, contribuent à leur tour à générer et reproduire le positionnement hiérarchique et, partant, les inégalités scolaires et sociales.

Après avoir présenté succinctement le terrain de recherche, nous décrirons successivement les positions des différentes écoles dans la hiérarchie scolaire et les logiques d'action des directions de ces établissements. Nous montrerons ensuite la corrélation partielle entre positions et logiques d'action avant de tenter de l'interpréter. Nous analyserons enfin les conséquences de ces processus sur les trajectoires scolaires des élèves et sur les inégalités.

## I. L'espace local étudié

L'espace local étudié s'inscrit dans le cadran Est de l'agglomération de Charleroi, intégrant le centre (Charleroi), deux localités de la première couronne périphérique (Gilly et Montignies-sur-Sambre) et trois communes de la deuxième couronne (Châtelet, Aiseau-Presles et Farciennes). Le choix d'un tel espace se justifie pour deux raisons. Tout d'abord parce que les données concernant les lieux de résidence des élèves de ces écoles indiquent une superposition partielle des aires de recrutement, ce qui laisse supposer l'existence d'un lien d'interdépendance entre ces écoles concernant la répartition des élèves<sup>3</sup>. Ensuite parce que cet espace local englobe une grande diversité d'écoles représentatives de la réalité scolaire du bassin de Charleroi et de l'éventail des possibles tant sur le plan de l'offre d'enseignement et du type de réseaux que sur le plan des caractéristiques socio-économiques des problèmes. Ainsi les vingt-trois écoles présentes dans cet espace ont été intégrées dans notre échantillon. Six d'entre elles sont situées dans la deuxième couronne, quatre dans la première et treize dans le centre.

<sup>2</sup> Cet article est la synthèse d'un rapport de recherche (DELVAUX B., JOSEPH M., 2003), s'inscrivant dans la recherche européenne "Changes in regulation modes and social production of inequalities in education systems : a European comparison", financée par la Communauté européenne et menée par des équipes hongroises, portugaises, françaises, anglaises et belges (MAROY C., 2004).

<sup>3</sup> En effet, presque toutes les écoles recrutent au moins un élève dans chacune de 12 localités de l'espace local. Autrement dit, quasi toutes les écoles font partie des choix effectués par les familles résidant dans une localité donnée.

Pour étudier cet espace local, nous nous sommes appuyés sur des données quantitatives et qualitatives. Les données quantitatives, pour la plupart déjà collectées lors de précédentes recherches <sup>4</sup>, ont principalement été utilisées pour la construction de la typologie des positions des écoles. Les données qualitatives, quant à elles, ont été principalement mobilisées pour l'analyse des logiques d'action des établissements scolaires et sont constituées, pour l'essentiel, d'entretiens avec les directions. La limitation des entretiens aux directions se justifiait d'abord en raison du nombre élevé d'écoles choisies pour constituer l'échantillon, ce qui rendait malaisé le questionnement de plusieurs acteurs par école, ensuite en raison du nombre et de la qualité des données statistiques disponibles ainsi que de la connaissance préalable du terrain nous permettant de resituer le discours des directeurs dans la structure sociale et scolaire du bassin. La restriction des entretiens aux seuls directeurs ne nous a cependant pas permis d'obtenir des avis contrastés sur la politique menée par chaque école <sup>5</sup>.

## II. Les positions des établissements scolaires

Les établissements de cet espace local peuvent être positionnés les uns par rapport aux autres en fonction de multiples critères, par exemple en fonction de leurs caractéristiques institutionnelles ou du créneau d'offres qu'ils occupent. Ces critères de classement ne sont cependant pas les plus structurants de la réalité vécue par les établissements d'un même espace local. Les critères les plus pertinents sont ceux qui rendent compte de la logique de marché et de la mécanique de la réputation des établissements scolaires. En effet, en Belgique francophone, la répartition des élèves entre écoles est avant tout déterminée par les mécanismes de marché, et plus particulièrement par le libre choix des parents. Ceux-ci disposent d'une latitude quasi totale leur permettant de choisir n'importe quelle école de la Communauté française et d'en changer à n'importe quel moment de la scolarité. Comme l'autorité centrale n'organise pas la transparence du marché, par exemple en diffusant les performances scolaires des écoles, les représentations se construisent sur des impressions, sur les expériences particulières que chacun peut vivre de l'école qu'il fréquente, sur les rumeurs quant aux performances scolaires et sociales des diplômés qui fondent la construction progressive et souvent fragile de la réputation des écoles. Selon Charlier, «la mécanique de la réputation [...] ne s'alimente

<sup>4</sup> Le travail statistique repose principalement sur deux bases de données. La première, constituée par le Cerisis, reprend de 1995 à 2000 les informations scolaires concernant tous les élèves passés dans les écoles secondaires du bassin scolaire de Charleroi ; elle permet le suivi des trajectoires. La seconde base, constituée par la Communauté française, concerne l'année scolaire 98-99 ; elle permet de connaître le lieu de résidence des élèves de chaque école et d'ainsi déduire certaines informations concernant les caractéristiques sociales des élèves et des écoles. Pour plus de détails, cf. DELVAUX B., JOSEPH M., 2003.

<sup>5</sup> Dans le cadre de la recherche européenne, trois des établissements ont été étudiés plus en profondeur. Cf. MAROY C. *et al.*, 2004.

pas de critères analytiques rationnellement pertinents par rapport à l'objet évalué mais bien d'éléments objectifs dont la principale caractéristique est d'être immédiatement perceptibles et d'entretenir un rapport d'analogie avec les axes idéologiques fondant l'évaluation valorisant notamment le général au détriment du technique et du professionnel» (Charlier, 1987 : 260). Dès lors, les parents construisent leur choix en fonction d'une «hiérarchie instituée» (Delvaux, 2001) selon laquelle les filières d'enseignement sont classées de la plus valorisée à la plus dévalorisée, l'enseignement général étant situé en haut de la hiérarchie, suivi du technique de transition, du technique de qualification et de l'enseignement professionnel.

Or, en Belgique francophone, cette hiérarchie porte aussi en elle les traces des deux principales formes de sanction scolaire : le redoublement et la réorientation, instituant les filières les moins valorisées comme sanction d'un échec dans les filières les plus valorisées. Ces deux sanctions peuvent être indépendantes l'une de l'autre mais, très souvent, un même élève cumule les deux sanctions, de manière concomitante ou successive. Ces sanctions impliquent assez souvent un changement d'école (Demeuse/Delvaux, 2004). Étant donné la liberté de choix des parents, les changements d'école en cours de trajectoire ont toujours été un élément important du système scolaire belge et peuvent d'ailleurs être un bon indicateur de ces deux types de sanction scolaire, mais aussi le marqueur des relations de concurrence entre écoles. Ainsi, en 2000-2001, plus du tiers des élèves des 23 écoles étudiées n'étaient plus dans l'école où ils étaient inscrits deux ans plus tôt : plus précisément, ce taux était de 33,5% pour les élèves inscrits initialement en première année du secondaire, de 39,5 % pour ceux inscrits en deuxième année et de 43,9 % pour ceux de troisième année. Comme ces changements d'école suivent souvent le sens de la hiérarchie des filières, nous avons fondé l'analyse du positionnement hiérarchique des établissements sur les flux d'élèves changeant d'école et plus particulièrement sur les flux asymétriques, partant du présupposé qu'une école recevant d'une autre plus d'élèves qu'elle ne lui en donne est située à un niveau hiérarchique inférieur<sup>6</sup>, même si une minorité de ces flux peuvent témoigner de phénomènes d'attraction temporaire vers une école soudain "dans le vent" ou de retrait d'une école en déclin, auquel cas les flux de l'école A vers l'école B devraient plutôt être interprétés comme la trace d'un classement hiérarchique en faveur de l'école B.

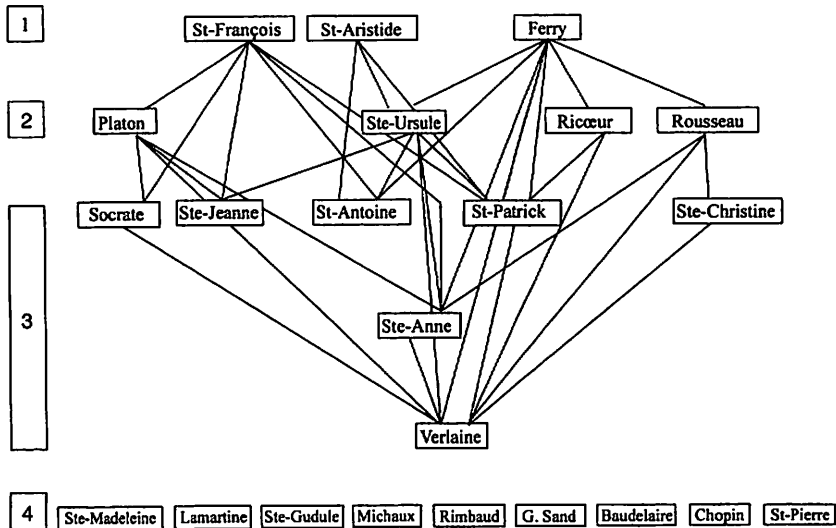
La combinaison des 23 écoles deux à deux permet de former 253 couples d'écoles entre lesquelles peuvent exister des flux d'élèves dans les deux sens. Nous avons comptabilisé ces flux entre deux années scolaires, et cela à trois reprises<sup>7</sup> afin d'éviter les phénomènes purement conjonctu-

<sup>6</sup> Ce classement hiérarchique n'est en aucun cas fondé sur un jugement de valeur quant à la qualité de l'enseignement offert par les écoles.

<sup>7</sup> De 1997 à 98, de 1998 à 99 et de 99 à 2000.

rels. La relation entre les écoles est considérée comme asymétrique lorsque les flux dans un sens sont significativement supérieurs aux flux de l'autre sens<sup>8</sup>. Dans l'espace local, l'asymétrie des flux caractérise un peu plus d'un tiers de ces couples et permet d'établir un schéma ordonnant les écoles les unes par rapport aux autres, depuis celles ne recevant d'aucune école plus d'élèves qu'elles n'en donnent, jusqu'à celles qui sont dans la situation inverse. Une simplification permet d'aboutir au regroupement des écoles en quatre niveaux, comme le montre la figure 1 représentant les flux significativement asymétriques, sans distinction de volume<sup>9</sup>. Dans le niveau supérieur se trouvent des écoles centrées sur l'enseignement général. Le niveau inférieur est quant à lui composé d'écoles dispensant prioritairement un enseignement de qualification. Entre les deux se trouvent principalement des écoles ayant une offre mixte.

**Figure 1. Structure hiérarchique des écoles de l'espace local de Charleroi, basée sur l'analyse des flux d'élèves entre écoles (moyenne des flux entre 1997-98 et 1999-00)**



N.B. Ce schéma figure les flux significativement asymétriques, sans distinction de volume. Pour lui conserver un degré de lisibilité, les flux en direction des écoles du niveau inférieur ne sont pas figurés.

<sup>8</sup> Pour plus de détails, voir DELVAUX B., JOSEPH M., 2003.

<sup>9</sup> Les noms des écoles ont bien entendu été anonymisés.

Entre ces niveaux existent des flux ascendants, descendants et intra-niveaux. Le rapport entre flux descendants et flux ascendants est d'autant plus important que les niveaux hiérarchiques sont éloignés. Cela signifie que l'écart entre les écoles de ces niveaux est jugé à ce point important que peu d'élèves ayant commencé leur carrière dans une école du niveau inférieur peuvent envisager de poursuivre leurs études dans une école d'un des niveaux supérieurs. Ainsi, en moyenne entre deux années scolaires, seuls 2 élèves sont passés d'une école du niveau 4 à une école du niveau 1, alors que, dans le même temps, 62 élèves prenaient le chemin inverse. On remarque également que les flux entre écoles situées dans un niveau identique sont plus importants aux niveaux inférieurs de la hiérarchie, ce qui témoigne de la plus grande instabilité des trajectoires des élèves présents dans les écoles situées au niveau inférieur, mais aussi de l'impossibilité pour eux d'envisager comme porte de sortie une école d'un autre niveau que celui de départ. Enfin, on observe, à mesure de l'avancement de la scolarité, une décroissance relative des flux descendants, une stabilité des flux ascendants et une croissance des flux intra-niveaux, de plus en plus concentrés au niveau 4, puisque près de 28 % des changements d'école observés au troisième degré s'effectuent entre ces écoles.

### III. Les logiques d'action

C'est dans ce contexte que les écoles développent leurs logiques d'action. Le concept de logiques d'action désigne l'orientation dominante des actions mises en œuvre par les établissements scolaires telle qu'elle a pu être reconstituée par l'analyse du discours des acteurs et, à un moindre degré, de leurs pratiques effectives, et confrontée aux données "objectives" propres à ces établissements. Cette notion présuppose que les actions présentent une forme de rationalité orientée vers autrui qu'il est possible de reconstruire *ex post*. Elle ne suppose pas, néanmoins, contrairement à la notion de stratégie qu'elle englobe, que les acteurs ont une conscience au moins partielle des effets qui découlent de leurs actions et de leur interrelation, ni qu'ils agissent sur la base d'un calcul de l'adéquation des moyens par rapport aux bénéfices escomptés d'un choix. En effet, si les stratégies participent à des degrés divers à la construction des logiques d'action, celles-ci peuvent aussi résulter d'actions non intentionnelles guidées par des principes, par des routines ou par des formes d'adaptation aux contraintes qui ne font pas l'objet d'une délibération ou d'un agencement instrumental des moyens aux buts poursuivis (Delvaux/van Zanten, 2004).

Ne pouvant observer dans son entièreté le fonctionnement et les logiques d'action des établissements à tout point de vue, nous avons sélectionné cinq domaines d'action : l'offre de formation (aux deuxième et troisième degrés), la politique d'inscription, l'organisation du premier degré, le contrôle social et l'évaluation certificative. Seuls deux domaines d'action seront présentés dans le cadre de cet article : la politique d'inscription, pour son lien relativement direct avec les logiques de marché

(Zachary/Vandenberghe, 2002 ; van Zanten, 1999) et l'organisation du premier degré, qui, bien que relevant davantage du fonctionnement interne des établissements, devrait être aussi en lien avec le positionnement hiérarchique et l'interdépendance entre écoles, puisque nous faisons l'hypothèse que l'interdépendance entre écoles ne se réduit pas seulement à l'enjeu du recrutement des élèves mais touche aussi des aspects plus internes des écoles, et notamment les dimensions pédagogiques et organisationnelles.

#### A. La politique d'inscription

La politique d'inscription pose la question des pratiques de sélection du public lors d'une première inscription dans l'école, quelle que soit l'année scolaire d'arrivée et quel que soit le moment au cours de l'année.

En Communauté française de Belgique, l'inscription fait l'objet d'une réglementation<sup>10</sup> ayant pour objectif déclaré de limiter les refus d'inscription abusifs et d'ainsi lutter contre le phénomène de dualisation des établissements scolaires. Cette réglementation définit notamment les motifs légaux de refus d'inscription et contraint les chefs d'établissement à justifier leurs refus. Il n'en reste pas moins que ces derniers possèdent une marge de manœuvre certaine dans la mesure où les mécanismes de contrôle de la bonne application de la réglementation n'en sont encore qu'à leurs prémises. Outre leur marge de manœuvre dans la réglementation concernant les refus d'inscription, les chefs d'établissement ont aussi une certaine liberté — voire une liberté certaine — quant aux formes naturelles et sociales que peut prendre le moment de l'inscription qui, lui, n'est pas réglementé et peut servir à des fins sélectives.

L'analyse du matériau montre que les directions utilisent les marges de manœuvres que leur laisse le système, voire s'octroient certaines libertés. En effet, trois logiques d'action distinctes se dégagent de l'analyse des entretiens : une autosélection du public, une sélection comportementale explicite et une politique d'accueil et de recrutement.

##### 1. Une autosélection du public

Il est rare que les écoles adoptant la première logique d'action évoquent une politique d'inscription, sauf pour dire que «tout le monde est le bienvenu». Cette affirmation d'ouverture doit être entendue dans sa dimension socio-économique : ces écoles ne se donnent pas comme projet de sélectionner un public favorisé, même si, dans les faits, leur public a ces caractéristiques. Mais au public populaire, comme aux autres d'ailleurs, elles ne garantissent pas l'égalité des résultats, se référant plutôt au principe de l'égalité des chances. À leurs yeux, les élèves doivent avoir une double qualité : un bon niveau académique et, plus encore, une motivation à ap-

<sup>10</sup> Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement et organisant les structures propres à les atteindre (14 juillet 1997), *Moniteur belge*, 23 septembre 1997, 24653-24674.

prendre. Elles se considèrent comme des écoles menant aux études supérieures, mais aussi comme des écoles dont le niveau d'exigence est élevé.

Bien que ces écoles pratiquent peu le refus d'inscription, si ce n'est par manque de place, et qu'elles déclarent que «tout le monde est le bienvenu», elles inscrivent dans les faits un public ayant subi peu d'échecs, arrivant directement en première secondaire (sans être passé par d'autres écoles) et dont le taux de retard scolaire est faible.

Ce phénomène s'explique notamment par un processus d'autosélection engendré par la dynamique de la réputation (Charlier, 1987). En d'autres mots, la qualité perçue de ces écoles attire un certain type de public et repousse un autre type de public. La sélection s'opère ainsi sans que ces écoles n'interviennent activement dans ce processus sinon pour l'entretenir, notamment par des stratégies de légitimation peu transparentes pour les parents et leurs enfants (Bourgeois/Nizet, 1995). Des pratiques de sélection plus dissimulées sont mises en place notamment lors des échanges informels entre chefs d'établissement et parents (van Zanten, 1999). Sans interdire formellement l'inscription, les directions mettent en garde les parents sur le niveau de l'école : l'école dans laquelle ils mettent les pieds est une école "difficile", surtout lorsque l'élève a eu quelques difficultés en primaire. Les "clients" potentiellement adéquats sont ainsi amenés à penser qu'ils ont choisi la bonne école et les autres à penser qu'ils ne sont pas des "clients adéquats". La logique d'action de ces écoles consiste à profiter d'un processus d'autosélection du public, en outre alimenté par la fonction d'orientation que remplissent les écoles primaires. Les écoles primaires annexées ou partenaires<sup>11</sup> fondent leurs conseils d'orientation sur une connaissance des prérequis de l'école secondaire et des profils des élèves ayant antérieurement échoué lors du passage de l'école primaire à l'école secondaire. Les autres écoles fondent leurs conseils davantage sur l'image de marque des écoles secondaires.

L'absence de refus d'élèves en première année s'accompagne d'une politique de sélection des inscriptions dans les années supérieures. L'accès à ces écoles en cours de cursus est en effet très rare. La sélection est souvent implicite, l'école pouvant toujours invoquer le manque de place, tout en dissimulant qu'il s'agit là d'un choix puisqu'elle pourrait tout aussi bien opter pour de moins nombreuses inscriptions en première de manière à autoriser des entrées en cours de trajectoire. La structure pyramidale de ces écoles repose sur un choix : un accès rare en cours de route et un taux de sélection important durant le cursus secondaire. Cette sélection est congruente avec le caractère imparfait de la sélection opérée à l'entrée, laquelle s'explique par la pression sociale en faveur du "politiquement correct".

---

<sup>11</sup> Dans le sens où elles sont invitées aux journées portes ouvertes des écoles secondaires, mais aussi parce qu'elles fournissent les adresses de leurs élèves.

Le maintien d'un certain niveau académique permettant l'accès des jeunes à l'université est une option pédagogique, mais aussi un principe qui fonde la réputation de ces écoles. En réaffirmant ce principe, notamment par des stratégies de légitimation, elles alimentent cette réputation pour ainsi confirmer leur positionnement externe. Celui-ci est aussi un élément explicatif crucial des nombreux refus d'inscription dans les années supérieures, même si ces pratiques sont opérées pour des raisons organisationnelles.

## 2. Une sélection comportementale explicite

Au contraire des écoles précédentes, les écoles adoptant la logique de la sélection comportementale explicite utilisent plus largement et plus explicitement les refus d'inscription afin de mettre un filtre évitant l'entrée d'élèves «potentiellement dangereux ou perturbateurs»<sup>12</sup>. Ce sont en général les écoles de qualification qui effectuent le plus abondamment des refus d'inscription (Zachary/Vandenberghe, 2002). Ceux-ci sont légitimés par le souci du bien-être de la communauté éducative et de la préservation d'un climat non conflictuel. Ils s'expliquent partiellement par le type d'élèves qui sollicitent une inscription (élèves ayant déjà subi un ou plusieurs échecs dans le primaire, arrivant en cours de parcours scolaire secondaire suite à des échecs, ou s'inscrivant alors qu'ils sont déjà majeurs) et par la fréquence des demandes d'inscriptions tardives (dans le courant du mois de septembre) ou en cours d'année (souvent pour motif d'exclusion).

Du fait du type de public qu'elles reçoivent, ces écoles peuvent adopter diverses pratiques "sélectives". Certaines d'entre elles testent les motivations de l'élève quant aux options proposées par l'établissement, demandent à le voir à plusieurs reprises, l'interrogent sur son passé comportemental, l'envoient faire un entretien dans un centre PMS<sup>13</sup>... D'autres se renseignent auprès du chef d'établissement précédemment fréquenté afin d'en savoir un peu plus sur le passé comportemental du jeune. Ces diverses techniques peuvent aboutir au renoncement spontané de la famille ou du jeune, ou déboucher sur la signature d'un contrat de discipline<sup>14</sup>, ou encore sur un refus d'inscription "illégal", car si un grand nombre d'écoles prétendent refuser des inscriptions pour des raisons légales, la plupart d'entre elles n'hésitent pas à faire part au chercheur qu'elles refusent des inscriptions pour d'autres raisons qui ont trait à la motivation de l'élève

<sup>12</sup> N'ayant pas de statistiques à ce sujet, c'est le discours des directions qui nous pousse à penser que le refus d'inscription fait l'objet d'une politique explicite et légitimée par les chefs d'établissements dans la mesure où, d'une part, la référence à ces refus est plus spontanée et d'autre part, plus fréquemment argumentée dans leur discours.

<sup>13</sup> Centre psycho-médico-social.

<sup>14</sup> Contrat permettant à l'école d'exclure définitivement l'élève si celui-ci ne respecte pas les modalités du contrat.

pour le programme, et même à son passé comportemental dans les autres écoles.

Quelle que soit la forme que prend l'action, il s'agit de se prémunir contre une éventuelle perturbation de l'équilibre organisationnel interne par la dissuasion, la pression légitimée (Bourgeois/Nizet, 1995) ou la contractualisation, et cela parfois au détriment du recrutement qui, pour la majorité de ces écoles, reste précaire ou instable. L'enjeu pour ces écoles est d'essayer de maintenir la paix sociale dans l'école, de préserver une certaine qualité de vie et ainsi d'éviter de faire entrer dans l'école des éléments qui pourraient perturber "l'équilibre" organisationnel parfois précaire. La logique d'action de ces écoles en matière d'inscription est donc sous-tendue, avant tout, par le souci de maintenir un certain équilibre organisationnel, et accessoirement par le souci de ne pas trop écorner leur image externe en introduisant des élèves risquant de détériorer (encore davantage) leur réputation en matière de discipline.

### 3. *L'accueil et le recrutement*

Les écoles qui adoptent une logique d'action d'accueil et de recrutement sont des écoles qui déclarent «accueillir tout le monde», «vouloir donner une chance aux jeunes», «faire le pari d'un comportement meilleur à partir du moment où l'élève est dans un autre environnement». Peut-être ont-elles moins d'intérêt à opérer une sélection à l'entrée ou sont-elles moins en position de pouvoir se permettre d'effectuer cette sélection.

En effet, cette logique d'action plus idéale-typique que les autres semble être adoptée par des écoles plus fragiles sur le plan du recrutement ou par des écoles qui voient arriver un public dont le parcours scolaire n'est pas encore trop entaché d'échecs ou de problèmes disciplinaires. Elle peut en outre être adoptée par des écoles plus à même de gérer l'hétérogénéité du public du fait qu'elles peuvent répartir les élèves, selon leur profil, soit entre les filières et options variées qu'elles organisent, soit entre leurs différentes implantations, souvent spécialisées dans une seule filière.

En outre, ces justifications d'ordre "civique" peuvent être avancées pour des raisons de désirabilité sociale ou de préservation d'une identité positive mise à mal par la logique marchande induite par le quasi-marché scolaire. Elles entrent en tous les cas en congruence avec des objectifs de positionnement externe alliant discours promotionnels («chez nous, tout le monde est le bienvenu !») et recrutement en vue de maintenir ou d'accroître le nombre d'élèves inscrits.

### B. *L'organisation du premier degré*

Tout comme pour la politique d'inscription, diverses logiques d'action peuvent être mises en évidence quant à la manière dont les écoles organisent le premier degré, et ce, même si la réforme du premier degré a réduit les marges de manœuvre permettant aux établissements de se différencier en matière d'offre. Des marges de manœuvre subsistent en effet sur le

plan des politiques de soutien aux élèves en difficulté et de la constitution des classes.

Les dispositifs de soutien ne se limitent pas aux années de remédiations institutionnelles (les années complémentaires<sup>15</sup>). Ils peuvent aussi s'insérer dans les années d'études "normales". Les formes très variables que prennent les années complémentaires et les autres dispositifs de remédiation sont un indicateur des logiques d'action, de même que le nombre de périodes-professeurs que l'école investit dans la remédiation ou les transferts de périodes-professeurs<sup>16</sup> qu'elle opère entre les différents degrés.

Concernant la constitution des classes, les directions sont totalement libres, même si la réforme du premier degré met l'accent sur des principes égalitaristes valorisant l'hétérogénéité. Elles peuvent constituer les classes au hasard, selon l'ordre alphabétique ou selon d'autres critères qui, tels que l'option choisie, sont moins neutres et, dans certains cas, peuvent donner lieu à des classes relativement homogènes sur le plan des résultats et, indirectement, sur le plan socio-économique.

Quatre logiques d'action se dégagent de l'analyse des discours et des pratiques : le maintien du niveau académique, la différenciation des élèves selon leur niveau académique, l'adaptation du niveau académique au public et le maintien de la paix.

### *1. Maintien du niveau académique*

La première logique d'action est adoptée par des écoles qui bénéficient de leur réputation pour attirer un certain type de public et pour en repousser un autre. Grâce à cette autosélection, mais aussi grâce à leurs pratiques d'entretien de cette image et de recrutement (dans leur propre école primaire et dans les écoles primaires partenaires), elles attirent un public de qualité sur le plan académique et social, un public déjà présélectionné. Ces écoles ne rencontrent donc pas beaucoup d'élèves en difficulté scolaire, proportionnellement aux autres écoles. Leurs années complémentaires sont d'ailleurs peu fournies ou inexistantes et leur politique de remédiation est peu coûteuse puisqu'elle ne nécessite pas vraiment un important investissement en temps et en professeurs.

Ces écoles constituent les classes selon l'option langue ou en mélangeant ce que l'on appelait jadis les "latines" et les "modernes". Les élèves de premières complémentaires sont répartis dans les autres classes de première avec un nombre important d'heures de remédiation ou dans les classes de deuxième latine parce que «c'est plus motivant». Ces écoles n'ont en outre pas besoin de former des classes de niveau puisque celles-ci ne se

<sup>15</sup> Depuis l'année scolaire 1995-1996, un établissement scolaire peut créer une année complémentaire aux deux années du premier degré. Les cours qui composent l'horaire de ces années sont théoriquement liés aux besoins de l'élève. Son programme peut comprendre des cours de première année, de deuxième année et s'accompagner d'activités spécifiques de remédiation.

<sup>16</sup> La période-professeur est l'unité de mesure de la dotation en enseignants que reçoit chaque établissement scolaire. Elle équivaut à une heure de cours.

justifient que face à une grande hétérogénéité académique des élèves (Dupriez/Draelants, 2004). Or, dans ces écoles, l'hétérogénéité est moins élevée dans la mesure où les élèves ont été préalablement sélectionnés.

Quelle que soit la stratégie choisie en matière d'hétérogénéité des classes, les choix opérés par ces écoles restent influencés en grande partie par une volonté de maintien du niveau académique des élèves puisque, comme le dit l'un des chefs d'établissement ayant volontairement opté pour la mixité académique et sociale des classes, la constitution de classes hétérogènes «ne fait pas du tout de cette école une école qui va diminuer son niveau. Le niveau va rester aussi haut. Peut-être qu'il y aura quelques élèves qui seront dans le wagon en plus».

Le maintien du niveau académique semble étroitement associé à l'entretien de la réputation de l'établissement, préoccupation externe congruente avec la valorisation du principe pédagogique selon lequel tout le monde a le droit de recevoir un enseignement d'excellence, à condition de le mériter et, pour ce faire, de travailler. Ce sont les élèves qui doivent s'adapter au niveau et non l'inverse, de sorte que la responsabilité de l'échec incombe à l'élève, jugé "pas assez motivé pour travailler" et par conséquent, réorienté ou mis en échec lors de l'évaluation certificative.

## *2. Différenciation des élèves selon leur niveau académique*

D'autres écoles organisent leur premier degré non pas en fonction du public le plus défavorisé sur le plan des acquis, mais de celui qui s'adapte au degré d'exigence académique requis et qui est appelé à rester dans l'école aux deuxième et troisième degrés. Le nombre d'élèves par degré est d'ailleurs très éloquent à cet égard puisque ces écoles possèdent une structure de type pyramidal, le premier degré étant largement plus peuplé que le deuxième et le troisième.

Ces écoles ne s'investissent donc pas particulièrement dans le soutien aux élèves en difficulté au premier degré, transférant d'ailleurs une partie de leurs périodes-professeurs vers le deuxième et le troisième degrés. Certaines d'entre elles n'organisent pas de première complémentaire et conseillent aux élèves en difficulté de se diriger vers la filière professionnelle. D'autres pratiquent un redoublement d'année quasi à l'identique (dissémination des élèves en difficulté dans une première commune avec très peu d'heures de remédiation en dehors de la classe). On peut supposer que la réorientation "conseillée" et ce type de redoublement peuvent pousser les élèves qui n'atteignent pas le niveau d'exigence requis à changer d'école.

Ces écoles n'ont en général pas une politique explicite de classes de niveau, mais elles constituent les classes selon les options "latines" et "modernes", pratique informelle qui peut avoir des effets sur les résultats des élèves (Dupriez/Draelants, 2004). En outre, l'octroi de la remédiation uniquement pour les élèves inscrits en "modernes" permet d'accroître le niveau académique des bons élèves en les isolant des élèves qui suivent moins bien. Il s'agit donc pour ces écoles de différencier les "bons" élèves des "moins bons", de "travailler" avec les élèves qui suivent, et ainsi de

privilégier le public le plus performant au détriment du public à la traîne. Même si la constitution de classes de niveau peut être considérée par les directions comme une réponse organisationnelle efficace à la diversité, cette pratique n'en reste pas moins une manière de privilégier les "bons" élèves et, par ce biais, d'améliorer leur image de marque et la qualité de leur recrutement.

### *3. Adaptation du niveau académique au public*

Le troisième groupe d'écoles veille, quant à lui, à s'adapter aux difficultés académiques du public en diminuant leurs exigences, mais aussi en s'investissant dans le soutien aux élèves en difficulté. Ainsi, notamment, ces écoles ne transfèrent pas de périodes-professeurs du premier degré vers les autres. Au contraire, certaines opèrent un transfert dans le sens inverse. L'enjeu, pour ces écoles, est de s'adapter au type de public auquel elles ont affaire, c'est-à-dire à un public qui a de grosses lacunes et qui fréquente les années complémentaires : «Ils ne savent pas les bases, mais ce ne sont pas les bases secondaires qu'ils ne connaissent pas, ce sont les bases de primaire». Les écoles ont affaire à un public "difficile" aussi sur le plan comportemental, mais l'enjeu principal, à leurs yeux, reste la réussite scolaire du plus grand nombre, même si la paix dans les classes est aussi présente dans leur discours. On voit alors ces écoles consacrer une part significative de leur dotation en personnel (et des moyens provenant de la discrimination positive) à la remédiation, ou déborder d'ingéniosité et de créativité pour trouver une solution pour ces élèves en difficulté. Elles prêtent aussi une attention particulière à l'organisation des années complémentaires, constituant des classes séparées pour ces élèves. Cette pratique ne doit pas être interprétée de la même manière que pour les écoles adoptant la logique précédente, et doit être considérée comme un indicateur pertinent de l'investissement en faveur de la remédiation : cette pratique exige en effet un nombre important de périodes-professeurs ; l'enjeu n'est pas d'isoler ces élèves de ceux "qui suivent" puisque ces écoles pratiquent l'hétérogénéité dans les classes plutôt que les classes de niveau.

Ces écoles sont, dès lors, relativement mobilisées sur le plan pédagogique dans la lutte contre l'échec scolaire. Elles s'apparentent à des écoles spécialisées dans le soutien aux élèves en difficulté, élèves qu'elles se donnent pour mission de comprendre et auxquels elles veulent s'adapter. Elles se définissent d'ailleurs comme des écoles "familiales" où l'élève «sera mieux et aura plus de repères», par opposition aux écoles plus "élitistes" qui «mettent peu de moyens dans le soutien des élèves en difficulté». Elles semblent donc mobiliser un autre référent que celui de l'excellence académique et semblent tirer leur valeur de leur capacité à appréhender les difficultés des élèves. Elles se créent ainsi une niche de recrutement d'élèves qui viennent dans ces écoles parce qu'ils savent que celles-ci sont sans doute moins exigeantes et certainement plus attentives à leurs difficultés. Ces écoles transforment leur image potentiellement

négative, de par le type de public qu'elles reçoivent, en une image positive construite sur leur capacité à accueillir ce type de public.

#### 4. *Maintien de la paix*

Les écoles adoptant la logique du maintien de la paix ont affaire à des élèves «qu'il faut réconcilier avec l'école», «à problèmes», «dangereux», qui risquent d'ébranler la paix déjà précaire dans l'établissement. Dans ce cadre, les directions sont avant tout attentives aux demandes des professeurs, dont ils veulent avant tout préserver le «vécu».

Mises à part quelques exceptions, les chefs d'établissement constituent des classes hétérogènes sur le plan des acquis et surtout sur le plan du comportement afin de «répartir les éléments perturbateurs» et d'«éviter que des bandes extérieures se reconstituent à l'intérieur». Pour ce faire, ils s'informent notamment du passé de l'élève.

Ces écoles préfèrent la constitution de petites classes à la remédiation classique, avant tout pour des raisons organisationnelles de gestion des comportements problématiques dans les classes, mais aussi pour des raisons pédagogiques puisque les petites classes permettent un apprentissage plus individualisé et un soutien plus adapté aux difficultés des élèves. Dans ces écoles, les dispositifs d'accompagnement renforcé sont donc inscrits dans la structure organisationnelle.

Formellement, ces écoles consacrent extrêmement peu de moyens pour le soutien aux élèves en difficulté : peu de périodes-professeurs (et parfois aucune) sont investies en remédiation ; les années complémentaires ne sont pas toujours organisées ou prennent la forme d'un passage automatique en deuxième professionnelle. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles délaissent totalement ce type de public.

### IV. Positions et logiques d'action

Les positions des établissements établies, il devient possible d'observer le lien entre ces positions et les différentes logiques d'action structurant la politique d'inscription et l'organisation du premier degré. *De facto*, il existe bel et bien un lien entre la position des établissements dans la hiérarchie scolaire et leurs logiques d'action. Cependant, ce lien n'est pas unilatéral et purement mécanique. Les directions disposent en effet d'une certaine marge de manœuvre quant au positionnement externe de leur établissement.

#### A. Une relation interactive et réciproque

Pour vérifier l'hypothèse qu'il existe une corrélation entre positions et logiques d'action, nous avons réalisé un tableau croisé mentionnant, pour chaque école et chaque domaine d'action, la logique d'action déployée. Un tel exercice ne présente évidemment pas un degré d'objectivité aussi élevé qu'un travail statistique. La subjectivité peut s'y glisser à plusieurs moments : le classement de l'établissement dans une des logiques d'action décrites est parfois difficile à trancher, au point que, parfois, nous avons

classé certaines écoles à cheval entre deux logiques ; le regroupement des écoles en quatre groupes de niveaux est aussi partiellement arbitraire puisque, au sein d'un niveau, les écoles peuvent se différencier sur le plan académique et social.

**Tableau I. Positions et logiques d'action des directions**

| Position hiérarchique | Écoles                    | Logique d'action en matière d'inscription | Logique d'action pour l'organisation du 1 <sup>er</sup> degré | Combinaison de logiques d'action |
|-----------------------|---------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| 1                     | S <sup>t</sup> -Aristide  | Autosélection du public                   | Maintien du niveau académique                                 | A                                |
|                       | Ferry                     | Autosélection du public                   | Maintien du niveau académique                                 |                                  |
|                       | S <sup>t</sup> -François  | Autosélection du public                   | Maintien du niveau académique                                 |                                  |
|                       | Rousseau                  | Autosélection du public                   | Maintien du niveau académique                                 |                                  |
| 2                     | Rousseau                  | Autosélection du public                   | Différenciation du traitement                                 | B                                |
|                       | S <sup>t</sup> -Ursule    | Autosélection du public                   | Différenciation du traitement                                 |                                  |
| 3                     | Platon                    | Accueil et recrutement                    | Différenciation du traitement                                 | C                                |
|                       | S <sup>t</sup> -Antoine   | Accueil et recrutement                    | Différenciation du traitement                                 |                                  |
|                       | Socrate                   | Accueil et recrutement                    | Différenciation du traitement                                 |                                  |
|                       | S <sup>t</sup> -Jeanne    | Accueil et recrutement                    | Adaptation au niveau du public                                |                                  |
|                       | S <sup>t</sup> -Anne      | A et S *                                  | Adaptation au niveau du public                                | E                                |
|                       | S <sup>t</sup> -Patrick   | A et S *                                  | Adaptation au niveau du public                                |                                  |
|                       | S <sup>t</sup> -Christine | Sélection comportementale                 | A et M **                                                     | F                                |
|                       | Verlaine                  | Sélection comportementale                 | A et M **                                                     |                                  |
| 4                     | S <sup>t</sup> -Madeleine | Sélection comportementale                 | Maintien de la paix                                           | G                                |
|                       | S <sup>t</sup> -Pierre    | Sélection comportementale                 | Maintien de la paix                                           |                                  |
|                       | Lamartine                 | Sélection comportementale                 | Maintien de la paix                                           |                                  |
|                       | Rimbaud                   | Sélection comportementale                 | Maintien de la paix                                           |                                  |
|                       | Michaux                   | Sélection comportementale                 | Maintien de la paix                                           |                                  |
|                       | S <sup>t</sup> -Gudule    | Sélection comportementale                 | Maintien de la paix                                           |                                  |
|                       | G. Sand                   | Accueil et recrutement                    | Maintien de la paix                                           | H                                |
|                       | Chopin                    | Accueil et recrutement                    | Maintien de la paix                                           |                                  |
|                       | Baudelaire                | Accueil et recrutement                    | Maintien de la paix                                           |                                  |

A et S \* Accueil et recrutement et Sélection comportementale

A et M \*\* Adaptation au niveau du public et Maintien de la paix.

Soulignons d'abord la variété des combinaisons de logiques d'action. En combinant les deux domaines d'action, douze combinaisons sont théoriquement possibles. On en compte en réalité huit différentes. Au sein de chaque niveau, l'homogénéité des logiques d'action est variable. Les écoles du niveau 1 partagent toutes la même combinaison de logiques d'action. Les écoles du niveau 4 adoptent deux combinaisons distinctes, différentes en tout point de celles du niveau 1. Aux niveaux 2 et 3, par contre, l'hétérogénéité des logiques d'action est plus marquée. On compte en effet trois combinaisons distinctes au niveau 2 et quatre au niveau 3. On note aussi que les établissements du niveau 2 ne se différencient pas tous des établissements des niveaux voisins : l'un d'eux partage les mêmes logiques d'actions que les écoles du niveau 1 et un autre les mêmes que celles de deux écoles du niveau 3.

Entre position et logique d'action, il y a donc bien corrélation. Mais on ne peut affirmer que les positions déterminent les logiques d'action. Il serait plus juste de dire que la position occupée à un moment déterminé par un établissement constitue pour lui une contrainte dont il doit tenir compte. Plutôt qu'un lien de détermination unilatéral des positions sur les logiques d'action, on observe une relation interactive et réciproque qui relève du modèle d'analyse "constructiviste" : certes, le positionnement "objectif" de l'école affecte les logiques d'action des directions, mais celles-ci sont en mesure aussi d'agir sur le positionnement en le stabilisant ou le modifiant, les positions n'étant pas fixées définitivement.

Cette relation circulaire entre les positions et les logiques d'action peut se comprendre au regard du type de régulation inhérent au système belge. En effet, en Communauté française de Belgique, la répartition des ressources financières et humaines d'origine publique est essentiellement fonction de la répartition des élèves qui, elle, n'est quasi pas régulée par l'autorité publique, mais bien par les mécanismes de marché. Ainsi, le volume de recrutement, mais aussi la qualité académique et sociale des élèves, constituent des enjeux essentiels pour les établissements scolaires. Il est donc logique de constater que la qualité du public, et plus généralement l'image de marque, sont des éléments structurants des logiques d'action, même si toutes les directions ne font pas de ces enjeux une préoccupation centrale.

Cette préoccupation pour le positionnement externe doit cependant être conjuguée à deux autres préoccupations. Les établissements doivent en effet préserver un certain équilibre organisationnel interne en prenant en compte tant le bien-être et les caractéristiques du personnel éducatif (maintien de l'emploi, motivation, réponses aux revendications) que la gestion des comportements des élèves et des parents. Ils sont en outre porteurs d'un projet pédagogique qui renvoie à la manière dont est défini ce qui est "bien" pour l'élève. Ainsi, les logiques d'action des établissements sont-elles souvent la résultante, parfois précaire et en tension, de ces trois préoccupations : positionnement externe, équilibre interne et défense de valeurs éducatives. Cette variété de préoccupations contribue à la différenciation des logiques d'action, et ce, d'autant plus que ces enjeux ne peuvent être atteints sans une forme de "mobilisation", autrement dit sans le développement d'actions se situant au-delà des obligations formelles fixées par le statut et la fonction.

## B. Une interdépendance asymétrique des logiques d'action

On peut supposer que les écoles positionnées au même niveau entretiennent entre elles une relation d'interdépendance symétrique. Elles proposent le même type d'offre, élaborent pour partie le même type de logique d'action et entretiennent entre elles une relation de dépendance réciproque.

Entre les écoles de niveaux différents par contre, l'interdépendance se combine avec un certain différentiel de dépendance en faveur des écoles

des niveaux supérieurs. Les élèves qui n'atteignent pas les normes académiques des écoles de niveau supérieur sont relégués dans des écoles intermédiaires ou dans des écoles du niveau 4 qu'ils atteignent directement ou après transit par les écoles intermédiaires. Les écoles du niveau 4 reçoivent donc un public qui a échoué dans les autres écoles, a été réorienté ou n'a pas obtenu son certificat d'études de base en primaire, même si elles reçoivent aussi des élèves qui viennent par choix positif. Une sélection comportementale explicite à l'entrée, une logique de maintien de la paix, une adaptation au niveau académique des élèves sont donc des logiques d'action qui sont nettement liées au type de public qu'elles reçoivent, à la position qu'elles occupent dans la hiérarchie mais aussi, partiellement, aux logiques d'action des écoles des niveaux supérieurs.

On peut supposer qu'à la différence des écoles du niveau 4, les écoles des niveaux 2 et 3 peuvent se permettre d'être moins sélectives à l'entrée puisqu'elles voient arriver dans leurs rangs des élèves ayant subi moins d'échecs et des élèves qui, après avoir échoué dans ce créneau dans les écoles pour "élites", recommencent l'enseignement général. Elles sont donc dépendantes elles aussi du type de public qui provient des écoles du niveau 1 sur le plan de la quantité et de la qualité. Mais certaines d'entre elles peuvent se permettre d'être moins sélectives à l'entrée parce qu'elles opèrent une sélection en cours de cycle. Qu'elles adoptent une logique d'adaptation du niveau académique au public d'élèves ou une logique de différenciation des élèves selon le niveau académique, ces écoles, de par le type de public qu'elles reçoivent, sont relativement dépendantes des logiques d'action des écoles du niveau 1. Celles qui adoptent une logique de différenciation, en générant une sélection d'élèves, contribuent à structurer avec les écoles vers lesquelles se dirigent ces élèves une interdépendance asymétrique en leur faveur. Ainsi sont-elles simultanément dépendantes et dominantes.

Les écoles du niveau 1, quant à elles, sont moins dépendantes des autres écoles puisqu'elles recrutent plus directement dans les écoles primaires et qu'elles recrutent un public de meilleure qualité sur le plan académique et social. Elles bénéficient ainsi de l'autosélection des familles et des orientations effectuées par les écoles primaires. Mais ces écoles, ainsi que certaines écoles du niveau 2, sont, elles aussi, dépendantes des établissements qui leur sont inférieurs puisqu'elles ne pourraient effectuer de sélection s'il n'existait pas d'écoles prêtes à accueillir les élèves qui ne correspondent plus à leurs normes comportementales ou scolaires. En outre, leur position en haut de la hiérarchie ne leur est pas définitivement acquise et exige la mise en place de certaines stratégies leur permettant de maintenir leur statut tout en s'adaptant aux évolutions, par exemple en matière de choix d'options.

Les interdépendances asymétriques vont donc de pair avec un important différentiel de dépendance entre écoles. Celles qui reçoivent les élèves en cours de trajectoire sont assurément plus dépendantes que celles qui leur envoient des élèves. Ces dernières contrôlent en effet partiellement l'am-

pleur du flux d'élèves. Elles ont aussi contribué à forger le rapport à l'école qu'entretiennent les jeunes qui les quittent et, plus généralement, certaines de leurs caractéristiques individuelles. Les écoles du bas de la hiérarchie se trouvent ainsi dans une position de triple dépendance par rapport aux établissements qui leur fournissent leurs élèves puisque ces dernières conditionnent la taille de l'effectif qu'elles reçoivent, mais aussi les caractéristiques des élèves<sup>17</sup> et leurs vécus scolaires antérieurs, dont l'école d'arrivée doit nécessairement tenir compte. Les écoles hiérarchiquement supérieures, bien que ne détenant pas de pouvoir institutionnel sur les autres et étant souvent peu conscientes des contraintes qu'elles génèrent, détiennent une plus grande marge de liberté, même si, objectivement, elles sont à leur tour dépendantes des écoles de niveau inférieur dans la mesure où, d'une part, elles devraient garder certains élèves si ces écoles n'étaient pas prêtes à les accueillir et, d'autre part, doivent défendre leur position relative par rapport aux écoles les plus proches de leur niveau.

## V. Hiérarchie, relégation et inégalités sociales

Cette analyse nous amène à conclure que, de manière fondamentale, le système scolaire observé repose sur un processus de relégation d'élèves des écoles placées en haut de la hiérarchie vers les écoles situées en milieu de hiérarchie, et de celles-ci vers les écoles les plus mal classées, ces dernières disposant aussi d'un exutoire puisque certains de leurs élèves abandonnent toute scolarité tandis que d'autres intègrent des structures d'enseignement à horaire réduit, tels que les centres de formation en alternance (CEFA) ou l'apprentissage. Les mécanismes de relégation induisent en effet une évolution des caractéristiques académiques et socio-économiques du public des écoles au fil des degrés.

Dans toutes les écoles, le retard moyen<sup>18</sup> des élèves augmente entre la première et la troisième année et entre cette année d'étude et la cinquième. Il est somme toute logique qu'il en soit ainsi. Mais à chacune de ces étapes, les écarts se creusent entre les quatre groupes d'écoles : ainsi, l'augmentation du nombre moyen d'années de retard entre la première et la cinquième année équivaut à 0,30 pour les écoles de niveau 1 et à 0,84 pour celles du niveau 4. C'est là le signe indéniable d'un processus de sélection par relégation, où les inégalités de réussite viennent alimenter le processus de ségrégation des publics sur base du critère académique.

Mais cette évolution différenciée du profil académique des écoles se combine avec une évolution nettement moins différenciée de leur profil socio-économique. L'indice socio-économique des écoles, calculé en fonction du quartier de résidence de leurs élèves, augmente, en effet, dans tous les établissements au fil des années d'études en raison des processus

<sup>17</sup> Puisque les transferts d'élèves résultent largement de mécanismes de sélection et supposent, dès lors, la détermination de critères académiques et comportementaux de sélection.

<sup>18</sup> Pour plus de détails concernant cet indice, voir DELVAUX B., JOSEPH M., 2003.

de relégation d'élèves entre établissements et entre filières<sup>19</sup>. Ainsi, toutes les écoles, sauf une, ont un public plus favorisé en cinquième année qu'en première. C'est le cas même pour les écoles positionnées aux niveaux inférieurs de la hiérarchie. Il n'y a cependant pas un lien automatique entre le positionnement de l'école au premier degré sur les plans académique et socio-économique et son positionnement aux deuxième et troisième degrés. Il arrive plus d'une fois que des écoles situées dans des positions quasi identiques au premier degré occupent des positions significativement différentes au stade ultérieur de la scolarité. Cela nous amène à écarter tout déterminisme, laissant place aux logiques d'action des acteurs parmi lesquelles figurent en premier lieu les directions.

Ces mécanismes de relégation impliquent un troisième phénomène : la répartition des élèves entre les écoles des différents niveaux évolue de manière significative à mesure que progresse la scolarité. Les écoles du niveau 1 et 2 voient leur part de marché se réduire quasi de moitié entre le premier et le troisième degré (elle passe de 23 à 13 %, pour les écoles de niveau 1 et de 23 à 14% pour les écoles de niveau 2). Les écoles du niveau 4 voient au contraire leur part de marché plus que doubler, bien que ce soient elles qui connaissent le plus grand nombre d'élèves abandonnant en cours de scolarité. Quant aux écoles du niveau 3, leur part de marché reste plus stable. Ces évolutions différenciées impliquent que les écoles présentent des profils différents en matière de répartition des élèves entre degrés. Alors que les écoles du niveau 1 présentent une structure pyramidale, avec un socle large au premier degré et dégressif par la suite, les écoles du niveau 4 présentent le plus souvent un aspect de pyramide inversée.

Tout se passe donc comme s'il y avait deux "marchés" régulant la répartition des élèves entre écoles. Un premier traite de l'entrée dans le secondaire. Là, désormais, seules les écoles organisant un enseignement général ont encore une place réelle vu que, sur les quinze dernières années, on a observé une diminution importante du volume de recrutement des premiers degrés organisés par les écoles professionnelles et techniques. Convergent ainsi vers les écoles générales des élèves qui, jadis, auraient choisi de poursuivre leur scolarité dans des écoles techniques et professionnelles. Cet afflux d'élèves, que ces écoles générales n'ont pas vraiment cherché, est vécu comme un risque pour le maintien de leur position car il leur est difficile, au seuil de la première année, de sélectionner ouvertement les élèves, si ce n'est par des stratégies subtiles pour positionner l'offre et distiller la réputation d'exigence.

N'ayant pas besoin pour leur survie de garder tous les élèves durant tout le cursus secondaire, elles sont à la base d'un second "marché" d'élèves, où se traitent les changements d'écoles en cours de trajectoires. Ce marché, qui bat son plein entre la fin de la deuxième et la fin de la

<sup>19</sup> + 0,13 au niveau 1 et + 0,18 au niveau 4. Pour le mode de calcul de l'indice, voir DEMEUSE M., 2002 et DELVAUX B., JOSEPH M., 2003.

quatrième année, est quasi délaissé par les écoles occupant les positions les plus hautes dans la hiérarchie académique. Elles sont toutefois d'importants fournisseurs de ce marché. C'est largement elles qui décident quels élèves elles acceptent de continuer à prendre en charge et quels élèves elles renvoient à d'autres établissements. Leur structure pyramidale, du fait que les deuxième et troisième degrés sont moins fournis que le premier, est, dans leur chef, un choix et non une contrainte.

Ainsi, les inégalités entre écoles, ou plus exactement les différentiels de dépendance, sont intimement couplées aux inégalités entre élèves. C'est bel et bien à travers des parcours scolaires émaillés de changements d'école, chacune positionnée dans une hiérarchie, que, progressivement, la sélection des élèves s'opère.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOURGEOIS E., NIZET J.,  
1995 *Pression et légitimation. Une approche constructiviste du pouvoir*, Paris, PUF.
- CHARLIER J.-E.,  
1987 *Les logiques internes des districts scolaires. Rites et images d'écoles secondaires*, Louvain-la-Neuve, Thèse de Doctorat, Unité de sociologie.
- DELVAUX B.,  
2001 "Indépassable hiérarchie des enseignements ? ", in LIÉNARD G., Dir., *L'insertion : enjeux pour l'analyse et pour l'action*, Sprimont, Mardaga, pp.77-89.
- DELVAUX B., JOSEPH M.,  
2003 *Les espaces d'interdépendance entre écoles : étude de cas en Belgique francophone*, Rapport de recherche, UCL, Cerisis.
- DELVAUX B., VAN ZANTEN A.,  
2004 *Les espaces locaux d'interdépendance entre écoles : une comparaison européenne*, Rapport de recherche, UCL, Cerisis et OSC-CNRS.
- DEMEUSE M.,  
2002 *Analyse critique des fondements de l'attribution des moyens destinés à la politique de discrimination positive en matière d'enseignement en Communauté française de Belgique*, Thèse de doctorat, Université de Liège.
- DEMEUSE M., DELVAUX B.,  
2004 "Mobilité des élèves dans le système éducatif belge francophone", *Relief*, 4, Céreq, pp.329-338.
- DEMEUSE M., DELVAUX B., COLLARD A., MARISSAL P.,  
VAN HAMME G., MONSEUR Chr.,  
1999 *La détermination des quartiers devant être pris en compte pour l'établissement de la liste des établissements et implantations à discrimination positive*, Rapport de recherche, Université de Liège.
- DUPRIEZ V., DRAELANTS H.,  
2004 "Classes homogènes versus classes hétérogènes : les apports de la recherche à l'analyse de la problématique, Note de synthèse", *Revue française de pédagogie*, 148, pp.145-165.
- MARROY C.,  
2004 *Regulation and Inequalities in European Education Systems*, Rapport de recherche, Louvain-la-Neuve, Girsef.

MAROY C., DRAELANTS H., VAN OUYTSEL A., GIRALDO S.,

2004 *Logiques d'action et modes d'agir collectif dans les établissements face aux inégalités dans le système éducatif de la Communauté française de Belgique*, Rapport de recherche, Louvain-la-Neuve, Girsef.

VAN ZANTEN A.,

1999 "Les chefs d'établissement et la justice des systèmes d'enseignement en France et en Angleterre : les pratiques et les éthiques professionnelles à l'épreuve de la concurrence entre établissements", in MEURET D., *La justice du système éducatif*, Bruxelles, De Boeck Université, pp.139-154.

ZACHARY M.-D., VANDENBERGHE V.,

2002 "L'école et son environnement : pressions concurrentielles et stratégie de positionnement", in MAROY C., *L'enseignement secondaire et ses enseignants*, Bruxelles, De Boeck, pp.19-54.

## **Régulation des interdépendances entre écoles : vers un modèle de responsabilité collective ?**

**par Bernard Delvaux \***

Les inégalités scolaires, maintes fois décrites dans la littérature, trouvent une part de leur explication dans les processus d'interdépendance qui se tissent entre les établissements scolaires. Or, ces processus d'interdépendance sont eux-mêmes reliés aux modes de régulation en vigueur dans un système scolaire donné. L'article traite des liens entre modes de régulation, interdépendances et inégalités. Il cherche successivement à préciser les concepts et processus généraux, à analyser les spécificités de la situation en Belgique francophone et à dégager certaines pistes propositionnelles adaptées à ce système d'enseignement.

Les inégalités et les ségrégations scolaires ne sont pas seulement la résultante de processus locaux, internes aux classes ou aux établissements, et de processus macrosociaux. Dans l'architecture complexe des facteurs expliquant ces phénomènes, figurent certains processus d'interdépendance entre écoles qui se tissent à un niveau territorial intermédiaire. Quels que soient les pays étudiés, il apparaît en effet que les établissements sont fortement dépendants de ce que sont et font les autres établissements géographiquement proches, et que l'intensité, la nature et l'extension des interdépendances jouent un rôle dans la production des inégalités et des ségrégations (Delvaux/van Zanten, 2004 ; Maroy, 2004).

Ces interdépendances sont liées aux modes de régulation en vigueur dans un système donné. Elles en sont à la fois le produit et la source : entre interdépendances et modes de régulation existe en effet une relation réciproque, médiée par le jeu de nombreuses catégories d'acteurs dont l'intervention est d'autant plus effective que les modes de régulation leur laissent une large autonomie d'action. Ainsi donc, les modes de régulation génèrent des interdépendances dont l'intensité, l'extension et la nature dé-

---

\* UCL, Cerisis, Maison G. Lemaître, 6 boulevard Devreux, B 6000 Charleroi.

pendent partiellement de la manière dont les acteurs “habitent” les modes de régulation et des logiques d’action qu’ils développent, notamment en référence aux normes sociales qu’ils ont intériorisées.

Pour comprendre les processus d’inégalité et de ségrégation, il importe de comprendre comment se caractérisent et sont liés entre eux les modes de régulation, les interdépendances et les logiques d’action des acteurs. C’est ce projet général de compréhension, poursuivi depuis plusieurs années à travers diverses recherches <sup>1</sup>, que nous tenterons de synthétiser dans cet article en centrant notre attention sur deux questions : en quoi les formes compétitives que prennent les interdépendances entre écoles sont-elles liées aux modes de régulation ? Quel modèle de régulation des interdépendances compétitives générées par le marché est susceptible de réduire les inégalités et les ségrégations ? Ces deux questions seront posées à propos du système d’enseignement de la Communauté française de Belgique, mais seront aussi l’occasion de préciser certains concepts et processus applicables à d’autres contextes sociétaux. L’article suivra l’ordre logique de ces questions : après avoir présenté les sources des interdépendances (Partie I) et analysé leurs modes de régulation (Partie II), nous présenterons certaines propositions basées sur une analyse de la situation présente en matière de régulation, d’interdépendance et d’inégalités (Partie III).

## **I. L’enjeu de répartition des élèves, vecteur d’interdépendance entre écoles**

Théoriquement, il peut exister des systèmes où ne se manifeste quasi aucune interdépendance entre écoles. Ce n’est pas du tout le cas de la Belgique francophone, caractérisée par un fort degré d’interdépendance entre écoles d’un même espace local. Il peut aussi exister des systèmes où les interdépendances ne sont pas avant tout de nature compétitive et ne se structurent pas par rapport à l’enjeu de répartition des élèves. Ce n’est pas non plus le cas du système scolaire francophone, qui est l’un de ceux où les interdépendances sont le plus nettement et le plus anciennement liées à l’enjeu de la répartition des élèves. Ces variations observées dans l’intensité et la nature des interdépendances nous amènent à définir le concept d’interdépendance, à montrer à quelles conditions se développent ces interdépendances et à caractériser leur nature et leur extension en Belgique francophone.

---

<sup>1</sup> En particulier la recherche européenne “Changes in regulation modes and social production of inequalities in education systems : a European comparison”, financée par l’Union européenne (5<sup>e</sup> programme cadre, contrat n°HPSE-CT2001-2006) et menée par des équipes hongroises, portugaises, françaises, anglaises et belges (MAROY C., 2004), ainsi que la recherche sur les instances de coordination et de concertation dans l’enseignement fondamental en Belgique francophone (CHASSE S./DELVAUX B., 2004). L’auteur remercie particulièrement S. Chasse, J. Colemans, H. Draelants, S. Giraldo, M. Joseph, C. Maroy, et A. Van Ouytsel, chercheurs belges qui, en participant à l’une de ces deux recherches, ont contribué à la structuration des analyses présentées dans cet article.

### A. Le concept d'interdépendance

L'interdépendance entre organisations peut être définie de manière générale, que cette organisation soit scolaire ou non scolaire. On dira qu'il y a interdépendance quand une organisation est affectée par ce qu'est ou ce que fait une autre organisation et quand, en retour, elle affecte cette autre organisation. De tels liens d'interdépendance peuvent exister entre des organisations de niveau hiérarchique différent, par exemple entre les écoles et les autorités qui les contrôlent, mais nous ne traiterons ici que des interdépendances horizontales entre établissements scolaires.

La définition ci-dessus appelle quelques précisions. Notons d'abord que le terme d'interdépendance est volontairement plus neutre et plus large que celui de concurrence. L'interdépendance n'existe pas seulement lorsque ce qu'obtient une organisation est perdu pour l'autre. Elle englobe aussi des situations de complémentarité, puisque, souvent, une organisation ne peut rester ce qu'elle est que parce ce que d'autres assument une fonction spécialisée, par exemple en accueillant les élèves que l'autre ne veut ou ne peut prendre en charge. L'interdépendance englobe aussi des relations de coopération quand, par exemple, une organisation ne peut espérer obtenir des moyens de la part des autorités que si d'autres organisations acceptent d'unir leurs forces avec elle.

Seconde précision : l'interdépendance peut exister sans interaction effective entre les organisations, sans que les directions ou les enseignants de ces écoles ne se rencontrent. Il suffit par exemple que des élèves passent régulièrement d'un établissement à l'autre, ou qu'étant en compétition pour le même public, un des établissements tente d'imiter l'autre ou de s'en différencier. L'interdépendance n'exige pas non plus l'intention d'influencer l'autre organisation : une organisation peut être affectée par une autre simplement en raison de ce qu'est cette autre organisation.

Enfin, soulignons que l'interdépendance n'est pas nécessairement de nature symétrique. En effet, bien que la notion d'interdépendance implique d'emblée la réciprocité de la dépendance, même entre "forts" et "faibles", elle peut se conjuguer à un déséquilibre des forces entre les organisations. Ainsi, par exemple, les écoles d'enseignement général sont dépendantes des écoles professionnelles et techniques qui acceptent de jouer le rôle de réceptacle d'élèves non conformes aux normes de l'enseignement général. Mais il est clair en même temps qu'en matière de répartition des élèves, le rapport de forces est à l'avantage des écoles d'enseignement général puisque les autres ne peuvent maintenir leur population d'élèves que si les premières continuent à opérer parmi leurs élèves une sélection en cours de trajectoire.

### B. La répartition des élèves, élément structurant des interdépendances

Les interdépendances peuvent être distinguées selon qu'elles touchent la répartition des ressources ou le fonctionnement interne des établissements. L'une et l'autre de ces interdépendances se manifestent sous cer-

taines conditions que nous détaillerons. Ceci nous permettra alors d'étayer notre affirmation de base, à savoir que, en Belgique francophone, la répartition des élèves est l'élément structurant des interdépendances.

### *1. Interdépendance et répartition des ressources*

L'interdépendance au niveau des ressources est la plus souvent évoquée. Il apparaît évident que des organisations devant se partager des ressources sont interdépendantes. Peut être considéré comme ressources tout ce qui est rare et ne peut, dès lors, être attribué à tous les établissements, à savoir les moyens financiers, les enseignants, les élèves et, dans l'enseignement secondaire, le droit d'organiser des options, puisque les écoles ne peuvent ouvrir à leur guise les options qu'elles souhaitent.

Les systèmes éducatifs règlent de manière variable la question de la répartition des ressources entre les écoles. Ces diverses modalités ne génèrent pas nécessairement des interdépendances, ou du moins pas aussi intensément qu'en Belgique francophone. Dans un système totalement centralisé où l'État déciderait autoritairement de l'affectation des élèves, des moyens financiers, des personnels et de l'offre des écoles, les écoles ne seraient pas interdépendantes, au moins pour ce qui concerne l'appropriation des ressources. Cet exemple montre *a contrario* que les interdépendances touchent l'appropriation des ressources si certains acteurs locaux ont le pouvoir d'intervenir dans le processus de répartition de l'une ou l'autre ressource.

Ces acteurs locaux sont d'abord les établissements eux-mêmes. Mais il peut y avoir interdépendance même lorsque les établissements ne disposent pas d'autonomie d'action pour s'approprier la ressource convoitée. Il suffit que d'autres acteurs disposent d'une autonomie d'action, par exemple ceux qui, aux yeux des établissements, sont des ressources (élèves et enseignants) ou des détenteurs de ressources (familles). Lorsque de tels acteurs disposent du pouvoir de choisir l'établissement où ils veulent travailler ou inscrire leur enfant, ils contribuent à structurer des interdépendances entre établissements, même si ceux-ci n'ont aucun pouvoir de décision concernant la ressource en jeu. L'interdépendance peut exister même si les acteurs locaux ne détiennent pas le pouvoir de décision final. Il suffit par exemple que l'établissement puisse peser sur les décisions de l'instance de concertation auquel il participe et qui a le pouvoir final (c'est le cas par exemple pour la programmation des options dans le secondaire) ou sur les décisions d'une autorité supérieure (par exemple si, en France, un établissement peut influencer le découpage des secteurs sur la base desquels les élèves sont affectés aux écoles).

Notons aussi qu'il peut y avoir interdépendance indirecte à propos d'un type de ressources. Par exemple, si les subventions et les dotations en enseignants sont essentiellement calculées en fonction de normes bureaucratiques étroitement liées au nombre d'élèves et si les acteurs locaux peuvent intervenir sur la répartition de ces élèves, l'interdépendance entre écoles en matière de subvention et de dotation en enseignants sera bel et

bien une réalité, mais sera indirecte, résultant de l'interdépendance directe tissée à propos de l'enjeu d'appropriation des élèves.

## *2. Interdépendance et fonctionnement interne des établissements*

On peut donc affirmer que, dans les systèmes éducatifs étudiés, rares sont les ressources dont la répartition n'implique pas, de manière directe ou indirecte, des interdépendances entre établissements. Mais le phénomène d'interdépendance concerne aussi des domaines où l'on s'attend moins à l'observer, à savoir le fonctionnement interne des établissements, autrement dit des objets tels que l'organisation des classes, les dispositifs de remédiation, la politique disciplinaire, et même la pédagogie.

Cette influence exercée par d'autres établissements sur le fonctionnement interne peut naître de deux processus. D'abord du fait des échanges d'expérience entre établissements et des diffusions de pratiques d'un établissement à l'autre *via* des réseaux informels ou des institutions. Une école peut en effet s'inspirer des pratiques d'une autre école parce que certains membres de ces deux organisations entretiennent des relations permettant des échanges d'expérience, ou parce que des intervenants externes tels que des inspecteurs ou des animateurs pédagogiques voient de nombreuses écoles et diffusent de l'une à l'autre certaines "bonnes pratiques" qu'ils ont relevées, ou encore parce que des lieux de concertation institutionnalisés sont l'occasion d'échanges formels ou informels à propos de pratiques relevant du domaine d'autonomie de chaque école.

Mais l'interdépendance entre écoles peut toucher le fonctionnement interne même si de telles interactions n'existent pas, donc même lorsque des acteurs, de réseaux différents par exemple, ont rarement l'occasion de se croiser. Il existe de fait un second processus générant des interdépendances relatives au fonctionnement interne : lorsque les interdépendances pour la répartition des ressources sont d'une intensité suffisante, chaque école a en effet tendance, pour s'approprier des ressources qui constituent pour elle un enjeu important, à veiller à ce que son fonctionnement interne ne compromette pas ses atouts. Cela conduit à une perte d'indépendance par rapport aux autres écoles qui, cette fois, ne sont plus celles qui appartiennent aux mêmes réseaux ou institutions qu'elles mais celles qui sont présentes sur un même "marché" de répartition des ressources.

En Belgique francophone, l'interdépendance qui touche le fonctionnement interne découle davantage du second processus que du premier. En effet, il y a relativement peu d'échanges horizontaux entre écoles à propos des questions de fonctionnement interne. Par contre, ce fonctionnement est souvent défini en tenant compte de l'enjeu de répartition des ressources où se manifestent clairement des phénomènes d'interdépendance. L'interdépendance en matière de fonctionnement interne se joue donc plus ou moins entre les établissements interdépendants en matière de ressources. Or, dans ce domaine, il est clair que l'enjeu essentiel pour les écoles est l'appropriation d'élèves, car les résultats obtenus à ce niveau déterminent largement la quantité et la qualité des ressources financières et hu-

maines que reçoit l'établissement. On peut donc dire que la répartition des élèves est au cœur du phénomène d'interdépendance. Cela signifie que l'analyse des interdépendances observées à propos de la répartition des élèves est un élément important à prendre en compte si l'on veut comprendre le fonctionnement interne des écoles.

Cela signifie également que les interdépendances sont essentiellement de nature compétitive (Maroy, 2004). *A priori* pourtant, le terme d'interdépendance est volontairement plus neutre et plus large que celui de concurrence, englobant aussi des situations de coopération. Mais, dans les faits, l'interdépendance est d'abord de nature compétitive, et les coopérations observées entre certains établissements visent souvent à améliorer le positionnement des établissements coopérants dans la concurrence pour l'appropriation des ressources, ou à supporter mieux les conséquences de cette répartition en assurant une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources financières et humaines obtenues.

L'interdépendance compétitive est en outre de nature asymétrique. Il est en effet manifeste, en tout cas au niveau de l'enseignement secondaire, que les établissements sont classés de manière hiérarchisée sur base du type d'élèves qu'ils accueillent. Les caractéristiques académiques et socio-économiques des élèves, de même que les flux asymétriques entre écoles rendent clairement compte de cette hiérarchie qui, sur le plan des interdépendances, se traduit aussi par une asymétrie, les établissements du bas de la hiérarchie étant plus dépendants des établissements du haut de la hiérarchie que l'inverse<sup>2</sup>.

### C. Les grappes et espaces d'interdépendance

Ces interdépendances compétitives et asymétriques ne relient pas entre eux tous les établissements d'un système scolaire. Se constituent en effet des grappes d'interdépendance, autrement dit des ensembles d'écoles entretenant des relations d'interdépendance. Le contour des grappes peut varier selon les objets : les écoles entretenant des relations d'interdépendance en matière de répartition d'élèves ne sont pas nécessairement les mêmes que celles qui sont interdépendantes en matière de pédagogie, même si, comme nous l'avons déjà souligné, c'est peu le cas en Belgique francophone.

Par ailleurs, il est possible d'observer plusieurs grappes distinctes sur un même territoire du fait de l'existence de réseaux d'interactions ou de marchés nettement cloisonnés ; c'est le cas, par exemple, en matière de répartition des élèves quand il existe exclusivement des écoles pour garçons et d'autres pour filles. De tels cloisonnements de marchés n'existent pas en Belgique francophone. Pour la répartition des élèves, il y a une seule grappe d'interdépendance par territoire parce que presque toutes les écoles sont officiellement mixtes et que nombre de familles ne limitent pas leur

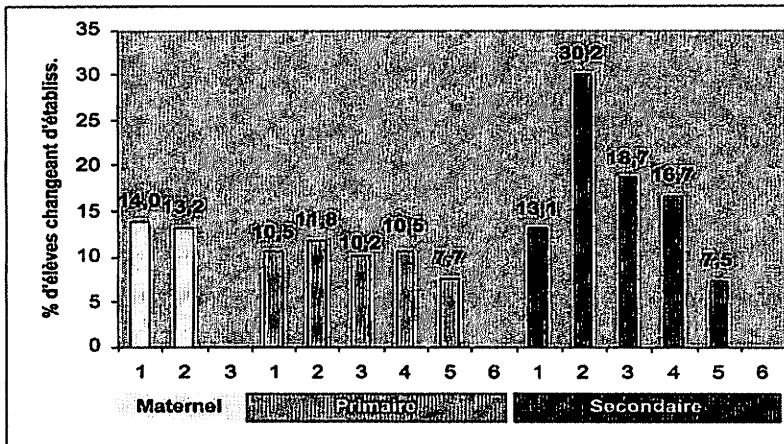
<sup>2</sup> Voir dans ce numéro l'article de M. Joseph et B. Delvaux.

horizon de choix à un réseau<sup>3</sup> déterminé. La présence d'une seule grappe d'interdépendance par territoire peut être attestée, notamment, par l'observation des flux entre établissements d'un même territoire qui montre que la mobilité des élèves entre écoles est élevée, diffuse et non circonscrite aux frontières des réseaux.

La mobilité est manifestement élevée en Belgique francophone. La proportion d'élèves qui ne sont plus inscrits dans l'école qu'ils fréquentaient l'année précédente, calculée pour l'ensemble de la Communauté française entre 2001-2002 et 2002-2003, est supérieure à 10% dans la plupart des années d'études du fondamental, y compris au niveau maternel ; elle est nettement supérieure à 10% dans l'enseignement secondaire, y compris en première année, et culmine aux alentours de 30% en deuxième année (De-meuse/Delvaux, 2004)<sup>4</sup>. Si l'on suit les élèves sur deux ans, les taux sont encore supérieurs. Ainsi, dans la partie "centre" et dans l'est de l'agglomération de Charleroi, près de 4 élèves sur 10 fréquentant la deuxième année secondaire ne sont plus inscrits deux ans plus tard dans leur école d'origine (Delvaux/Joseph, 2003).

#### Graphique 1.

**Proportion d'élèves ayant changé d'établissement entre 2001-2002 et 2002-2003, selon l'année d'étude dans laquelle ils étaient inscrits en 2001-2002 (données couvrant l'ensemble de la Communauté française)**



<sup>3</sup> En Belgique francophone, les différents types de pouvoirs organisateurs sont insérés dans des fédérations communément appelées des réseaux. Quatre réseaux distincts existent : le réseau de la Communauté (regroupant les établissements directement organisés par le pouvoir central), le réseau officiel subventionné (établissements organisés par les communes ou les provinces), le réseau libre catholique et le réseau libre non confessionnel.

<sup>4</sup> Les pourcentages du graphique donnent un aperçu minimal de la mobilité puisqu'ils se limitent à la mobilité entre établissements, négligeant les changements d'implantation au sein d'un même établissement.

Ces flux ne sont pas concentrés sur quelques écoles. Certes, on peut observer que certaines écoles s'échangent de nombreux élèves mais, dans l'ensemble, la mobilité est diffuse. Autrement dit, un espace donné se caractérise moins par des sous-ensembles reliés par des flux intenses que par un ensemble d'écoles quasi toutes reliées par des flux d'ampleur moyenne. Ainsi, dans la partie "centre" et dans la partie "est" de l'agglomération de Charleroi, où l'on compte 23 établissements secondaires et donc 253 couples d'écoles<sup>5</sup>, on constate que seuls 20% de ces couples n'enregistrent aucun flux. Quand on observe les trajectoires sur deux ans, ce taux chute à 13%. La plupart des autres couples se caractérisent par des flux d'intensité moyenne, puisque 50% des couples s'échangent annuellement de 1 à 5 élèves (Delvaux/Joseph, 2003). Il y a donc de nombreux liens de complémentarité entre écoles.

Cette mobilité diffuse a pour corollaire qu'une part des flux transgresse les frontières des réseaux ou franchit la démarcation entre enseignement confessionnel et non confessionnel, non seulement lors du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire, propice à des changements de réseau puisque les parts de marché de chaque réseau sont nettement différentes selon les niveaux, mais aussi au sein de chaque niveau d'enseignement. Ainsi, dans l'enseignement secondaire, on a observé, dans l'espace local du centre-est de l'agglomération de Charleroi que près de la moitié des élèves qui changent d'établissement transitent entre l'enseignement confessionnel et l'enseignement non confessionnel, sans que cela puisse s'expliquer par la spécialisation de l'offre de l'un ou l'autre de ces deux types d'institution (*Op.cit.*).

De tels chiffres indiquent sans ambiguïté qu'il n'y a pas de grappe d'interdépendance circonscrite à un réseau et que, dès lors, toutes les écoles d'un même territoire peuvent être considérées comme interdépendantes pour l'appropriation des élèves, mais aussi pour d'autres domaines, y compris celui des pratiques internes de ces établissements.

La taille de ces espaces d'interdépendance est variable. Elle diffère selon les niveaux d'enseignement. Les espaces locaux du fondamental sont plus circonscrits que ceux du secondaire, notamment parce que les lieux de scolarisation des élèves tendent à s'éloigner des lieux de résidence à mesure que le jeune prend de l'âge. C'est ainsi que le taux de scolarisation dans la localité de résidence est de l'ordre de 60% dans le fondamental et seulement de 25% dans le secondaire. Cependant, les espaces locaux d'interdépendance sont souvent interconnectés, du fait que les établissements situés à la périphérie d'un de ces espaces sont souvent aussi impliqués dans des grappes d'interdépendance voisines (Delvaux, 2004). Et lorsqu'on observe ces ensembles de grappes, on constate que les ensembles du fondamental et du secondaire se rapprochent singulièrement. De manière générale, surtout en agglomération, on observe que les écoles du

<sup>5</sup> Combinaison des 23 écoles prises deux à deux.

centre ont une aire d'attraction qui touche certaines zones de la périphérie et qui rend ainsi les écoles du centre partiellement interdépendantes d'écoles situées à la périphérie. Celles-ci, à leur tour ont des aires d'attraction empiétant partiellement sur les aires de recrutement des centres scolaires de la périphérie voisine. Ainsi voit-on apparaître un ensemble de grappes interconnectées, l'espace d'interdépendance central correspondant au centre de l'agglomération et les espaces locaux périphériques étant interconnectés à la fois au centre et entre eux lorsqu'ils sont géographiquement voisins (Delvaux, 1997).

Ainsi se constituent des ensembles de grappes qui ne sont cependant pas extensibles à l'infini. On observe en effet certaines ruptures de continuité dans le phénomène d'interconnexion, notamment lorsqu'on quitte la zone d'influence d'une agglomération pour entrer dans une autre.

## II. Modes de régulation des interdépendances

Les analyses que nous avons faites montrent que les phénomènes d'inégalité et de ségrégation se produisent et se reproduisent dans un contexte d'interdépendance entre écoles (Chasse/Delvaux, 2004<sup>6</sup>). Elles montrent également que ces interdépendances sont fortement structurées à partir du processus de répartition des élèves entre écoles. Or, cette répartition est essentiellement régulée par des mécanismes de marché, autrement dit résulte de l'agrégation de multiples décisions individuelles s'ajustant les unes aux autres et produisant ainsi des phénomènes sociaux souvent non recherchés par ceux qui contribuent à les produire. En Belgique francophone cependant, peu d'acteurs veulent ou pensent crédible une éradication des régulations de marché. La liberté de choix d'école par les parents et la liberté d'organisation détenue par les pouvoirs organisateurs sont des caractéristiques bien ancrées dans le système éducatif belge francophone. Il paraît vain d'imaginer des modèles de régulation remettant fondamentalement en cause ces deux caractéristiques centrales, sans compter que les exemples étrangers indiquent qu'une limitation de la régulation de marché ne donne pas d'office de bien meilleurs résultats en termes d'inégalités et de ségrégation (Delvaux/van Zanten, 2004).

Cependant, la régulation de marché n'est qu'une des composantes de la régulation hybride observable en Belgique francophone (Dupriez/Maroy, 1999). Cette régulation hybride, actuellement en transformation, peut être située par rapport à trois modèles types de régulation, que nous avons baptisés modèle du contrôle, modèle de l'établissement mobilisé et modèle de la responsabilité collective. Ces modèles ont comme point commun d'intégrer tous la régulation de marché mais diffèrent parce qu'ils combinent ce mode de régulation avec certains autres modes de régulation.

---

<sup>6</sup> Voir aussi à ce propos l'article de M. Joseph et B. Delvaux dans ce numéro.

### A. Trois modèles types de régulation

Dans le modèle du contrôle, les établissements, situés au niveau local, sont soumis à deux grands modes de régulation : d'une part le marché, et d'autre part les normes centrales, situées au niveau macro. Ces normes centrales se caractérisent par le fait qu'elles sont substantielles, c'est-à-dire qu'elles imposent certaines pratiques précises aux établissements et aux individus qui en font partie. L'exemple le plus souvent évoqué est l'interdiction du redoublement au sein du premier degré secondaire, mais on peut citer d'autres normes, telles que les programmes, la limitation du temps consacré aux devoirs à domicile, les contraintes quant à l'utilisation des dotations en personnel, les règles de priorité pour l'engagement des enseignants temporaires, etc. Nombre de ces normes visent à freiner la propension de certains acteurs à tenir compte des demandes s'exprimant sur le marché scolaire.

La combinaison de la régulation de marché et des normes substantielles est à la source de tensions au sein des établissements scolaires, car si le marché pousse à l'adaptation des pratiques aux caractéristiques des familles et à certaines de leurs demandes réelles ou supposées, les normes poussent au contraire à la standardisation des pratiques. Or, force est de constater que, placés entre ces deux contraintes parfois contradictoires, nombre d'établissements s'inquiètent avant tout des contraintes du marché car leur non-prise en compte présente à leurs yeux des risques importants : perte d'emplois par exemple, ou changement des caractéristiques de la population scolaire, ou encore perturbation du climat relationnel interne. Il arrive donc assez souvent que les organisations et leurs membres n'appliquent pas les normes substantielles ou respectent leur lettre davantage que leur esprit. Cette tendance est d'autant plus réelle que les dispositifs de contrôle de l'application des normes, de même que les sanctions associées aux normes, sont difficiles à mettre en œuvre de manière efficace.

Dans le modèle de l'établissement mobilisé, les normes centrales sont d'une autre nature. Elles définissent certains objectifs à atteindre par les établissements (et donc des critères d'évaluation). Elles fixent aussi des procédures à respecter au sein des établissements pour les négociations et consultations internes à l'école, pour les recours, etc. Ce modèle attend donc beaucoup de la capacité d'action des acteurs locaux et considère qu'ils sont les mieux à même de trouver la manière adaptée de parvenir aux objectifs assignés tout en respectant certaines procédures démocratiques.

Ces acteurs restent cependant soumis à la régulation de marché, ce qui peut engendrer des tensions entre d'une part les objectifs officiels assignés et d'autre part les demandes des usagers ou les intérêts des enseignants. Les autorités centrales doivent dès lors concevoir des dispositifs de régulation empêchant que l'école, soumise aux pressions du marché, s'écarte des objectifs qu'elles voudraient la voir poursuivre. Pour ce faire, elles privilégient les incitants, les évaluations d'établissement et leur diffusion

large pour que les acteurs locaux disposant d'une forte autonomie puissent prendre leurs décisions en connaissance de cause, par exemple pour que les familles puissent choisir l'école la mieux adaptée à leur projet éducatif et aux caractéristiques de leur enfant.

Au centre de ce modèle, trône la figure de l'établissement mobilisé et transparent, qui, par la combinaison de l'évaluation, de moyens sagement attribués et de la sanction du marché, serait conduit à améliorer ses résultats et à contribuer ainsi à l'amélioration globale des performances du système...

Les principales limites de ce modèle sont au nombre de deux : d'une part, la multiplication des pressions sur les établissements et sur leurs membres, pression notamment de l'État évaluateur et des familles ; d'autre part, la difficulté de calibrer les incitants et les critères d'évaluation de manière à ce que les actions de chacun des acteurs contribuent à la réduction des inégalités et des ségrégations. Souvent, en effet, évaluations et incitants visent surtout à pousser chaque établissement à être plus performant. Rien ne permet d'affirmer que l'addition de ces efforts intra-organisationnels concourt d'office à l'amélioration des performances collectives des établissements interdépendants...

Le modèle de la responsabilité collective repose sur une intervention plus significative des instances de régulation intermédiaire. C'est à elles plus qu'aux établissements que l'autorité centrale assigne cette fois des objectifs. L'autorité ne se charge plus d'évaluer l'efficacité de chaque établissement mais s'intéresse à l'efficacité collective des établissements interdépendants. Ce système repose dès lors sur la responsabilisation collective de ces établissements, tenus d'assurer une coordination de leurs efforts, et notamment de contenir la tendance de chacun d'eux à se comporter comme sur un marché. Bref, il s'agit de faire en sorte que les interdépendances, jusqu'ici essentiellement régulées par l'invisible main du marché, soient davantage assumées de manière concertée, par exemple en définissant des codes de conduite, en mettant en commun certains moyens, le tout en référence à des objectifs collectifs tels que la réduction des inégalités et des ségrégations.

Dans ce modèle, il n'est pas impensable que soient imposées aux établissements des normes substantielles, mais seules les balises essentielles sont définies par l'autorité centrale. Les autres normes substantielles sont issues des concertations au sein des instances intermédiaires et sont définies de commun accord par les acteurs locaux qui, ensuite, s'engagent à les respecter.

Un tel modèle présente lui aussi quelques faiblesses, qui sont autant de défis. Parmi elles, la difficulté pour l'autorité centrale d'emporter l'adhésion des différentes parties à des objectifs communs, et la difficulté, au sein des instances intermédiaires, d'amener par la seule persuasion certains établissements à abandonner une part de leur confort, de leurs routines ou de leurs convictions au nom d'un objectif supérieur.

## B. Transformation du modèle de régulation en Belgique francophone

Ces trois modèles types de la régulation ne se retrouvent pas à l'état pur dans la réalité, toujours plus complexe et marquée d'influences diverses et de structures héritées du passé. On peut cependant situer par rapport à ces modèles le système de régulation en vigueur en Belgique francophone. Notre hypothèse est que ce système tend à passer du modèle du contrôle à celui de la responsabilité collective, et qu'il s'écarte du modèle de l'établissement mobilisé promu par de nombreux organismes internationaux et mis en place dans certains pays.

Le début des années 1990, marqué par les difficultés budgétaires de la Communauté et par les analyses internationales soulignant l'inefficacité et l'iniquité du système, a débouché sur le développement du modèle du contrôle. La rationalisation de l'offre, la chasse aux gaspillages en ressources humaines, la modernisation des objectifs éducatifs et des pédagogies ont été perçues comme des urgences. Les autorités y ont répondu en renforçant les normes centrales substantielles, jusqu'alors peu développées du fait de la tradition d'autonomie des acteurs locaux. Sont notamment apparues des normes s'imposant à tous les réseaux, y compris dans le domaine pédagogique jusqu'alors perçu comme la prérogative des pouvoirs organisateurs (Draelants *et al.*, 2003). Ces normes substantielles communes ont pu s'établir avec l'assentiment des responsables des réseaux, qui ont fait, sur certains points, alliance avec les autorités pour répondre à certains défis qu'ils identifiaient de manière similaire et pour imposer aux acteurs locaux certains changements qu'ils n'étaient pas en mesure d'obtenir du fait qu'ils ne détiennent pas de pouvoir hiérarchique sur les pouvoirs organisateurs qu'ils fédèrent.

Cependant, ces normes centrales substantielles se sont accompagnées de mesures s'inscrivant en référence aux deux autres modèles. Ainsi, ont été pour la première fois définis des objectifs, éléments clés des deux autres modèles. Ces objectifs ont concerné essentiellement les compétences à acquérir par les élèves aux différents niveaux d'enseignement. Sur cette base ont été définies certaines épreuves standardisées, certes non certificatives, mais susceptibles de peser sur la certification effective, notamment parce qu'elles peuvent servir de base aux recours contre les décisions des établissements. Dans cette même perspective a été installée la commission de pilotage dont l'une des premières missions a été de concevoir un système d'indicateurs. D'autres mesures ont été développées en référence au modèle de la responsabilité collective. Des instances de concertation entre pouvoirs organisateurs ont été créées, dans l'enseignement secondaire essentiellement en vue de rationaliser l'offre, et dans l'enseignement fondamental dans le cadre du projet de "l'école de la réussite". De même, certains éléments du modèle de l'établissement mobilisé ont été développés, avec des mesures en matière de démocratie interne aux établissements et certaines mesures de financement voulues incitatives. Mais un élément central du modèle de l'établissement mobilisé a été jusqu'à présent écar-

té : l'évaluation des résultats de chaque établissement et, plus encore, leur large diffusion aux fins de permettre aux familles de fonder leur choix d'école.

La récente déclaration de politique communautaire, signée en juillet 2004, affirme pour la première fois la volonté explicite de développer le modèle de la responsabilité collective, tout en annonçant toutefois simultanément, de manière parfois contradictoire, des normes substantielles se référant au modèle du contrôle. Cette présence simultanée de mesures se référant à divers modèles témoigne du fait que la mue n'est pas encore pleinement opérée dans l'esprit des autorités et qu'elle n'est, par ailleurs, pas acquise, des acteurs étant susceptibles de s'opposer à certains aspects du modèle de la responsabilité collective, et singulièrement à l'extension du champ de concertation entre réseaux et à l'abandon, fût-ce volontairement sous la forme de la contractualisation, de certaines prérogatives des pouvoirs organisateurs à des instances situées à un niveau intermédiaire.

Mais le modèle de la responsabilité collective est clairement affirmé. Ainsi, la déclaration stipule notamment que «le Contrat stratégique établira avec précision les objectifs à atteindre ainsi que les modalités de mise en œuvre que se fixera le Gouvernement. [...] Les objectifs seront établis de manière générale pour l'ensemble du système scolaire. Et ils seront déclinés en objectifs particuliers et opérationnels par bassin scolaire. Le Contrat stratégique prévoira un phasage précis de la méthode et des différentes étapes de mise en œuvre. Il visera à mobiliser et à responsabiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement autour des objectifs fixés et à les aider à les atteindre grâce à une politique de contractualisation, de pilotage et d'évaluation». La même déclaration annonce aussi «la déclinaison par bassin scolaire du Contrat stratégique dans des contrats zonaux négociés avec les acteurs du bassin concerné selon des modalités à définir ayant notamment pour objectif une coordination optimisée de l'offre d'enseignement, une meilleure gestion des flux de population scolaire et une coordination accrue entre écoles pour certaines tâches de gestion et d'administration».

Le projet ainsi exprimé reprend les traits essentiels des propositions que nous avons forgées suite aux recherches menées depuis 1995 au Cerisis (Delvaux, 1999). Mais la déclaration laisse de nombreux points dans le flou, notamment quant à la structuration des instances de bassin, l'articulation entre ces instances et celles qui existent actuellement, la composition et le fonctionnement de ces instances et quant aux moyens et outils qu'elles pourront mobiliser pour remplir les missions imparties. Sur tous ces points, nous proposons ci-après une réflexion prospective limitée s'appuyant sur l'analyse de l'existant.

### **III. À propos de la transformation souhaitée des dispositifs de régulation intermédiaire : le champ des possibles**

#### **A. Structuration actuelle des dispositifs de régulation intermédiaire et hypothèse de structuration future**

Le bassin scolaire tel qu'envisagé dans la déclaration du gouvernement de la Communauté française serait un dispositif de régulation intermédiaire. À ce niveau intermédiaire existent cependant déjà de nombreux dispositifs aux caractéristiques très variées, tant du point de vue de leur extension géographique que des objets qu'ils traitent et de la manière dont ils fonctionnent.

Une des caractéristiques essentielles des dispositifs de régulation intermédiaire les plus proches du niveau local de l'établissement est qu'ils débordent rarement des frontières des niveaux d'enseignement et des frontières des réseaux. Dans l'enseignement officiel subventionné, ces dispositifs correspondent aux pouvoirs organisateurs, aussi bien au niveau fondamental que secondaire. Dans l'enseignement catholique, les dispositifs les plus mobilisés sont les conseils d'entités du fondamental et les centres d'enseignement secondaire. Dans l'enseignement fondamental de la Communauté, vu la plus faible densité d'établissements, le dispositif le plus utilisé est plus étendu, puisqu'il équivaut à la circonscription d'inspection. À côté de ces dispositifs strictement circonscrits aux frontières des niveaux, il en existe quelques-uns qui dépassent ces frontières. La Communauté dispose ainsi du conseil de district, ouvert à tous les niveaux et types d'enseignement. Des dispositifs "trans-niveaux" existent aussi de manière sporadique dans les deux autres réseaux, par exemple dans l'enseignement officiel subventionné quand une commune organise les deux niveaux d'enseignement, ou dans l'enseignement catholique quand des acteurs locaux prennent l'initiative de créer des instances inter-niveaux.

À la différence de ce qui se passe dans les dispositifs les plus proches du niveau de l'établissement, les contours des zones situées à un niveau spatial plus large<sup>7</sup> sont identiques pour tous les réseaux et pour tous les types et niveaux de l'enseignement obligatoire. Mais ce territoire commun n'est pas couvert par une seule instance. Le niveau secondaire et le niveau fondamental ont des instances de concertation distinctes. De plus, au sein de chaque niveau d'enseignement, les instances sont le plus souvent spécifiques à chaque réseau.

---

<sup>7</sup> Il y a dix zones en Communauté française.

S'il existe quelques exceptions à ce découpage strict des instances en fonction des réseaux et des niveaux<sup>1</sup>, il faut souligner que seule la commission de proximité récemment instaurée pour l'enseignement fondamental réunit tous les réseaux. Les prérogatives de cette commission sont toutefois relativement limitées puisqu'elle est chargée de gérer une part marginale de l'attribution des discriminations positives.

L'analyse de cet enchevêtrement complexe de dispositifs intermédiaires permet de faire apparaître une structure à deux niveaux. D'une part, un niveau composé de dispositifs multiples et généralement de petites dimensions. D'autre part, un niveau équivalent à la zone. Cette structure à deux niveaux, apparue progressivement au fil des décrets et des initiatives locales, doit être prise en compte si l'on veut concevoir un modèle de régulation viable octroyant un rôle significatif à la régulation intermédiaire, non seulement en vertu du principe qu'il est coûteux et souvent mal reçu de faire table rase du passé, mais parce qu'une telle structure permet simultanément de préserver les prérogatives des pouvoirs organisateurs et de rendre possible une coordination de ces acteurs autonomes autrement que par l'agrégation de ce que produisent les rapports de compétition ou de rente constitutifs du marché.

Le modèle de la responsabilité collective ou un modèle approchant pourrait donc reposer sur deux types de dispositifs intermédiaires : à un premier niveau, comme aujourd'hui, une constellation de dispositifs que nous qualifions de proximité ; à un niveau territorial plus large, un dispositif qui pourrait être qualifié d'instance de bassin et dont les contours géographiques devraient correspondre au mieux aux contours des espaces d'interdépendance, et donc aux flux actuels d'élèves.

Dans un tel schéma, les dispositifs de proximité équivaldraient à ceux existant aujourd'hui, et évolueraient au gré de la volonté des acteurs qui les composent. La définition des contours serait laissée à leur libre appréciation. Celle-ci les conduirait sans doute à garder à ces dispositifs une taille favorable à l'interconnaissance, à la relation de confiance, à la participation de tous les établissements dans les lieux de décision, de consultation ou de concertation. Les dispositifs de proximité continueraient donc à se caractériser par la fragmentation institutionnelle : les instances resteraient pour la plupart internes aux réseaux et propres à un seul niveau d'enseignement, même si les acteurs seraient libres de développer des dispositifs regroupant niveaux d'enseignement, pouvoirs organisateurs, voire réseaux. Par ailleurs, ils continueraient aussi à se caractériser par des modes de fonctionnement variés, ne fût-ce que parce qu'ils correspondent généralement à un pouvoir organisateur dans le réseau communal, tandis

---

<sup>1</sup> Au niveau secondaire, le conseil de zone de l'enseignement secondaire non confessionnel réunit l'officiel subventionné et la Communauté. Dans l'enseignement fondamental, les commissions régionales de réaffectation sont communes aux deux réseaux subventionnés notamment parce qu'elles impliquent les inspecteurs cantonaux qui ont en charge les deux réseaux subventionnés.

qu'ils sont inter-pouvoirs organisateurs dans le réseau libre et ne regroupent qu'une partie des établissements d'un même pouvoir organisateur dans l'enseignement de la Communauté. Les dispositifs communaux peuvent ainsi être qualifiés d'organisations intermédiaires de régulation, développant surtout des actions de coordination et privilégiant en interne le modèle de la régulation hiérarchique. Dans l'enseignement catholique, à l'inverse, le niveau intermédiaire est surtout composé d'instances de régulation développant des actions de concertation et privilégiant le mode de régulation en réseau. Les dispositifs intermédiaires développés dans l'enseignement organisé par la Communauté se situent pour leur part à mi-chemin entre ces deux modèles, mêlant régulation hiérarchique et régulation en réseau (Delvaux/Maroy, 2004, Colemans *et al.*, 2003).

À l'échelle géographique plus large, l'instance de bassin se différencie nettement de tels dispositifs de proximité. Ses contours seraient fixés par le législateur afin de garantir la possibilité d'une intégration institutionnelle des réseaux, des niveaux et des types d'enseignement. Et il s'agirait clairement d'une instance de régulation fondée sur la concertation.

#### B. À propos de la composition des instances de bassin et de leur mode de décision

Il existe théoriquement deux manières de penser la composition de l'instance de bassin et deux manières de penser le mode de décision interne à cette instance.

En ce qui concerne les modes de décision, un premier modèle, celui de la coordination, implique qu'une autorité détienne *in fine* le pouvoir de décision et tranche si besoin est, même si elle peut appuyer sa décision sur des consultations. Dans le modèle de la concertation, ce sont les parties constitutives qui définissent collectivement les contraintes qu'elles s'imposent à elles-mêmes, les moyens qu'elles mettent en commun, les dispositifs qu'elles mettent en place pour tenter d'orienter les actions des acteurs locaux, et même les modalités de prise de décision au sein de l'instance. Dans le système belge francophone, les pouvoirs organisateurs restent légalement et dans les faits un élément essentiel du système. Il apparaît dès lors difficilement concevable de doter une instance nouvelle d'une légitimité telle qu'elle puisse s'imposer aux pouvoirs organisateurs sans que ceux-ci soient étroitement associés au processus de prise de décision des mesures qui leur seront appliquées.

Si l'on retient une telle option en faveur du modèle de la concertation, cela entraîne presque automatiquement le choix des catégories d'acteurs composant l'instance. Il existe en effet deux manières de penser la composition de l'instance. Celle-ci peut être exclusivement composée des représentants des pouvoirs organisateurs ou intégrer aussi d'autres acteurs tels que les enseignants et leurs représentants syndicaux, les inspecteurs, les usagers, les services parascolaires tels que les centres psycho-médico-sociaux ou les écoles de devoirs...

En n'intégrant dans l'instance de bassin que les pouvoirs organisateurs, on opte pour le respect de leurs prérogatives et on accentue l'idée de la responsabilisation collective de ces organismes offrant les services d'enseignement. Mais une telle option n'empêche pas que soit donné à d'autres acteurs un pouvoir d'avis, d'interpellation ou d'expertise. Cela n'empêche pas non plus que certains de ces acteurs soient associés à des actions décidées au sein de l'instance de bassin.

Structurées ainsi, les instances de bassin et de proximité sont clairement articulées : les organisations ou instances de proximité délèguent leurs représentants au sein de l'instance de bassin, débattent en leur sein des positions que doivent défendre ces représentants et, une fois les décisions prises, doivent participer loyalement à leur mise en œuvre.

Cette option en faveur d'une instance de concertation est un des objets de débat potentiel. Elle apparaît cependant comme la seule voie praticable étant donné la tradition d'autonomie des pouvoirs organisateurs. La question pertinente à se poser ne semble donc pas être celle d'un arbitrage entre instances ou organisations de bassin mais celle des conditions à remplir pour qu'une instance de concertation, toujours soumise au risque d'une paralysie due au difficile dépassement des intérêts particuliers, soit en mesure de définir et d'atteindre des objectifs collectifs. Pour cette raison, il importe de traiter en profondeur les questions des missions, domaines d'intervention, moyens et outils de l'instance de bassin.

### C. Quels missions et domaines d'intervention pour l'instance de bassin ?

Les instances de proximité et de bassin peuvent être toutes deux associées à la lutte contre les inégalités et les ségrégations, mais il faut partir du constat que les interdépendances effectives se structurent aussi entre des établissements appartenant à des pouvoirs organisateurs, des réseaux, des niveaux et des types d'enseignement différents. Les instances de proximité risquent dès lors de ne pas oser ou pouvoir agir isolément sur certains processus déterminants. Il apparaît dès lors logique d'attribuer aux instances de bassin, dont le territoire serait défini pour correspondre d'assez près aux interdépendances effectives, un rôle prépondérant dans la coordination des actions visant la réduction des inégalités et des ségrégations. Ces deux phénomènes de ségrégation et d'inégalité devraient précisément être au cœur de la mission de ces instances de bassin. Plus précisément encore, ces instances de bassin devraient avoir pour seul et unique objectif d'endiguer ces deux phénomènes, seraient évaluées sur cette base et seraient tenues de justifier toutes leurs actions en référence à ce double objectif.

Ces deux phénomènes sont liés mais pas totalement dépendants l'un de l'autre. La ségrégation n'entraîne pas d'office l'inégalité de résultats, même si elle tend à limiter les «effets de pair» (Vandenberghe, 2002) et à pousser les enseignants à adapter inconsciemment le niveau d'exigence académique à la représentation qu'ils ont des capacités et besoins de leurs élèves. Par contre, dans l'autre sens, la relation causale est plus nette, dans

notre système scolaire en tous cas. Il est en effet établi que les inégalités de résultats sont corrélées de façon significative aux inégalités sociales et que les échecs débouchent souvent sur des changements d'établissement, ce qui tend à accentuer la ségrégation des élèves en fonction de leur origine sociale.

Ces phénomènes d'inégalité et de ségrégation mériteraient tous deux d'être combattus, mais plusieurs considérations justifieraient de donner la priorité à l'objectif de réduction des inégalités. La première de ces considérations est d'ordre pragmatique. Certains acteurs locaux ont en effet intérêt à maintenir la ségrégation et nombre de ceux qui la jugent négative estiment que le libre choix et la ségrégation résidentielle constituent des obstacles indépensables à toute action. Il est donc difficile d'imaginer une mobilisation efficace à propos de cet objectif. Le second fait à prendre en considération est que la lutte contre les inégalités peut avoir, à terme, des effets d'entraînement en matière de mixité sociale des publics scolaires : d'une part, la politique de lutte contre les inégalités pourrait donner aux écoles les moyens de maintenir en leur sein, et de les faire réussir, des élèves en difficulté, renonçant ainsi à leur politique de sélection alimentant la ségrégation ; d'autre part, une égalisation progressive des résultats des écoles pourrait réduire dans une certaine mesure la perception qu'ont les familles d'une hiérarchisation des écoles.

Une manière d'opérationnaliser ces objectifs consisterait à dire que l'instance de régulation de bassin a pour mission d'augmenter la proportion de jeunes atteignant les socles de compétence en fin de premier degré et celle de jeunes décrochant un certificat de fin de secondaire<sup>9</sup>. Des balises complémentaires pourraient être fixées de manière à garantir que la poursuite de ces deux objectifs ne justifie pas une accentuation des ségrégations. Par exemple, il serait possible d'imposer aux bassins que la diminution des inégalités aille de pair avec une réduction des pratiques de renvoi, vers des organisations scolaires spécialisées, des élèves ne correspondant pas aux normes académiques ou comportementales des écoles dans lesquelles leur famille les a inscrits. Ainsi privilégierait-on le support précoce et *in situ* aux élèves en difficulté, sans toutefois en faire une règle absolue puisqu'il s'avère que, parfois, des résistances excessives bloquent l'envoi des élèves vers des structures scolaires spécialisées adéquates.

Il apparaît logique que les instances de bassin se concentrent sur ceux des épisodes menant à l'échec au cours d'une trajectoire scolaire qui comportent une dimension supra-établissement et ne peuvent donc être simplement assumés par une action s'inscrivant dans les limites de chaque établissement. Nous n'en dresserons pas ici la liste, mais nous soulignerons que nombre d'entre eux comportent une dimension supra-établis-

<sup>9</sup> Le pourcentage de jeunes ne terminant pas leurs études secondaires est élevé en Belgique francophone. Même si les données statistiques ne permettent pas de l'évaluer avec précision, on estime généralement qu'il est de l'ordre de 30%.

sement dont pourrait dès lors se saisir l'instance de bassin. C'est évidemment le cas dès qu'on évoque les changements de niveau, de type ou d'école puisque ceux-ci impliquent d'emblée plusieurs établissements et doivent être analysés en référence au système d'interdépendance. Mais c'est aussi le cas d'autres épisodes qu'on a souvent trop vite tendance à n'expliquer qu'en invoquant le manque de compétence des enseignants ou la mauvaise organisation de l'école. Ainsi, la prise en charge trop tardive ou inefficace des difficultés scolaires ou sociales d'un élève est, *a priori*, du ressort de l'établissement lui-même. Mais l'épisode peut être également lié à la crainte qu'à l'école de développer certains dispositifs de soutien aux élèves en difficulté étant donné les conséquences potentielles sur son positionnement concurrentiel. Il peut aussi renvoyer au fait qu'une école de petite taille peut difficilement mettre en place avec ses seules ressources un dispositif de soutien un tant soit peu spécialisé. Face à de telles réalités, les instances de bassin peuvent par exemple définir des codes de conduite communs, mettre sur pied des équipes intervenant dans les établissements en fonction des besoins, ou développer les lieux d'échange d'expériences entre enseignants confrontés à ce type de défi.

#### D. Quels outils d'action pour l'instance de bassin ?

Une instance de bassin ainsi constituée comme lieu de concertation entre pouvoirs organisateurs peut mener deux grands types d'action : prendre des décisions pour les pouvoirs organisateurs eux-mêmes et influencer les pratiques d'autres acteurs locaux.

Les prises de décisions communes ne sont pas aisées quand les partenaires amenés à négocier ces décisions sont nombreux et sur pied d'égalité. L'analyse du fonctionnement actuel des instances intermédiaires basées sur la concertation montrent combien les pratiques de marchandage peuvent prédominer (Delvaux *et al.*, 2004 ; Chasse/Delvaux, 2004). Quand bien même ces conflits de valeurs ou d'intérêts peuvent-ils être dépassés au nom d'un objectif supérieur, surgit la difficulté du choix des moyens aptes à atteindre les objectifs poursuivis. Un tel choix implique en effet de disposer d'informations précises sur le réel, d'analyses des processus engendrant les phénomènes à combattre, et d'une anticipation correcte des effets que pourraient avoir certaines décisions. Ces difficultés rencontrées pour dégager des accords sur les objectifs ou les moyens soulignent l'importance qu'il y a à définir quelles sont les pressions exercées par l'autorité centrale sur les instances de concertation pour qu'elles dépassent leurs intérêts personnels au nom d'un objectif supérieur, quelles sont les règles de prises de décision collective et quelles sont les marges de manœuvre dont dispose l'instance pour assouplir certaines normes centrales qui, combinées à certaines décisions des instances du bassin, pourraient avoir des conséquences néfastes sur les ressources de certains pouvoirs organisateurs.

Les objets sur lesquels pourraient être prises des décisions sont tous ceux qui relèvent des pouvoirs organisateurs, par définition libres de déléguer à une instance fédérative certaines de leurs prérogatives. La liste de ces objets comporte notamment la structuration de l'offre, l'inscription des élèves ou l'usage des ressources financières et humaines.

La question de l'offre est vaste et épineuse. Elle est jusqu'ici traitée dans les conseils de zone du secondaire, souvent en se référant plus aux intérêts des établissements et des enseignants qu'à l'impact potentiel de la structure d'offre sur les destinées des élèves (Delvaux *et al.*, 2004). Or, un tel impact est avéré. Il suffit d'évoquer le souci qu'a chaque école primaire d'offrir le choix de l'anglais et du néerlandais, et bientôt des classes d'immersion, pour des raisons de position concurrentielle, plutôt que celui d'investir dans les dispositifs de soutien aux élèves en difficulté. Évoquons aussi ces 1<sup>er</sup> degrés du secondaire qui, du fait qu'ils sont quasi tous insérés dans des établissements organisant aussi les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés, en arrivent à calibrer leurs objectifs éducatifs et leurs évaluations des élèves, non en fonction des socles de compétence définis par le pouvoir central, mais de l'offre spécifique qu'assure l'établissement dans ces degrés, ce qui pose la question de l'opportunité de degrés d'orientation autonomes <sup>10</sup>. Pensons aussi à la question de l'opportunité de spécialiser ou non l'offre de chaque établissement aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés. Autant de questions sur lesquelles il n'est possible de progresser que par le biais d'une concertation prenant d'abord en considération l'impact sur les trajectoires et se préoccupant ensuite d'amortir les répercussions des restructurations sur les équilibres internes des organisations et sur les carrières des enseignants.

La gestion de l'inscription des élèves au moment de l'entrée dans un niveau d'enseignement est un autre domaine potentiel de prise de décision collective au niveau de l'instance de bassin. Celle-ci pourrait par exemple, sans contrevenir à la Constitution, mettre en place un système appliqué par certaines autorités locales anglaises et consistant à demander à toutes les familles concernées d'exprimer leurs préférences de choix d'école, préférences ensuite centralisées par l'instance intermédiaire chargée d'appliquer, dans les établissements où le nombre de demandes excède le nombre de places offertes, des critères de priorité définis préalablement en commun par les pouvoirs organisateurs, annoncés publiquement, et dont certains peuvent permettre d'équilibrer les caractéristiques sociales ou académiques des publics de chaque école (Delvaux/van Zanten, 2004).

Le troisième domaine de décision est celui de l'affectation de ressources d'emblée attribuées par le pouvoir central à l'instance de bassin ou mises en commun par les pouvoirs organisateurs après prélèvement d'une part des moyens que leur a attribués l'autorité centrale <sup>11</sup>. L'utilisation de

<sup>10</sup> Le concept de degré d'orientation autonome désigne les établissements n'organisant que le premier degré de l'enseignement secondaire.

<sup>11</sup> De telles mises en commun existent déjà actuellement, imposées ou spontanées.

ces moyens collectifs peut être décidée en référence à trois types d'objectif. Le premier est la création de services collectifs qu'il apparaît plus économique de faire fonctionner au niveau du bassin qu'à celui des établissements, des pouvoirs organisateurs ou des instances de proximité. Le second objectif est le transfert de certains moyens (en volume ou en caractéristiques) vers les établissements où ils s'avèrent nécessaires. Le troisième objectif est la compensation de pertes des ressources que certaines décisions du bassin pourraient engendrer pour une organisation déterminée, autrement dit la garantie donnée aux pouvoirs organisateurs ou aux établissements concernés qu'il n'y aura pas de conséquence négative pour eux s'ils prennent des décisions qui, du fait de la relation directe entre le nombre d'élèves et les ressources attribuées, leur seraient normalement préjudiciables.

Au-delà de ces quelques champs de décision présentés à titre exemplatif, l'instance de bassin peut aussi définir des codes de conduite que les pouvoirs organisateurs s'engagent à suivre eux-mêmes ou à faire suivre par les personnes sur lesquelles ils exercent une autorité. La définition de codes de conduites peut se justifier dès le moment où l'on considère qu'il est préférable d'imposer aux pouvoirs organisateurs des procédures ou des objectifs plutôt que des pratiques précises.

Au-delà de ces divers types de décision qui concernent directement les prérogatives des pouvoirs organisateurs, les instances de bassin reposant sur la concertation entre pouvoirs organisateurs sont néanmoins en mesure d'agir sur d'autres acteurs sur lesquels elles n'ont pas de pouvoir direct (les familles par exemple) ou sur lesquels l'autorité est exercée par chacun des pouvoirs organisateurs (c'est le cas des enseignants et des directions). Sur tous ces acteurs, l'instance de bassin peut chercher à exercer une influence. En d'autres termes, elle peut tenter d'orienter les comportements et les décisions de ces acteurs totalement ou partiellement autonomes. Pour ce faire, une large panoplie d'outils est à sa disposition.

L'information est un de ces outils, utilisable pour amener les acteurs à percevoir la pertinence ou la nocivité de telle ou telle pratique, ou pour éclairer au mieux les avantages et inconvénients de divers choix possibles. Un autre type d'outil est le miroir. Cette technique consiste à renvoyer aux acteurs locaux une photographie de leurs pratiques ou de leurs résultats, sorte de tableau de bord incluant si possible des comparaisons dans le temps et dans l'espace. La sélection des informations renvoyées en miroir, jamais neutre, invite les organisations et les individus à s'évaluer par rapport à un étalon implicite ou explicite pouvant les inciter à réajuster leurs pratiques ou objectifs. Une troisième manière d'orienter les actions consiste à proposer aux acteurs de consulter des experts ou des pairs avant de prendre une décision, qui ne doit pas être d'office conforme aux conseils reçus. Dans cet ordre d'idée, on peut penser par exemple au financement par le bassin d'audits organisationnels lorsqu'un établissement ou un pouvoir organisateur le souhaite. Enfin, la concertation peut être utilisée pour régler *a priori* ou *a posteriori* certaines questions mettant aux prises des

écoles, des familles ou des enseignants : un service d'ombudsman ou de médiation pourrait par exemple être mis en place pour gérer les désaccords impliquant des acteurs de pouvoirs organisateurs différents et touchant aux questions d'inégalités et de ségrégation.

\*

\* \*

Si, comme nous l'avons souligné, en lien avec les inégalités sociales et culturelles, les inégalités scolaires découlent aussi partiellement de la manière dont sont régulées les interdépendances entre établissements, transformer ces modes de régulation est une piste qui mérite d'être envisagée. Cependant, une telle transformation n'est pas aisée à concevoir et à mettre en œuvre, étant donné l'ancrage et l'imbrication complexe des modes de régulation déjà en place. En outre, ses effets demeurent aléatoires, en raison des réactions partiellement imprévisibles des acteurs locaux, surtout dans un système qui leur octroie de larges pans d'autonomie. C'est pourquoi le modèle de la responsabilité collective, proposé ci-dessus, tient compte à la fois des composantes actuelles de la régulation en Belgique francophone et de l'une de ses caractéristiques essentielles : l'autonomie d'action locale.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHASSE S., DELVAUX B.,  
 2004 *Coordination et concertation inter-écoles dans l'enseignement fondamental. Limites et potentialités de la régulation intermédiaire*, Hors série, Charleroi, UCL, Cerisis.
- COLEMANS J., DELVAUX B., GIRALDO S., MAROY C., VAN OUYTSEL A.,  
 2003 *Instances de régulation intermédiaire et agents de supervision dans le système éducatif de la Communauté française*, Rapport de recherche, UCL, Cerisis et Girsef.
- DELVAUX B.,  
 1997 "L'enseignement secondaire dans le bassin scolaire de Charleroi. Écoles, élèves et trajectoires scolaires", *Les Cahiers du Cerisis*, 97/4, UCL, Cerisis.  
 1999 "Négocier la diversité : une utopie ?", in MEURET D., Dir., *La justice du système éducatif*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, pp.155-171.  
 À par. "Méthode de définition des espaces d'interdépendance entre établissements scolaires", *Les Cahiers du Cerisis*, UCL, Cerisis.
- DELVAUX B., COLEMANS J., GIRALDO S., MAROY C., VAN OUYTSEL A.,  
 2004 "Le rôle des conseils de zone dans la régulation des rapports inter-établissements", in FRENAY M., MAROY C., Dir., *L'école, six ans après le décret "missions". Regards interdisciplinaires sur les politiques scolaires en Communauté française de Belgique*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, pp.73-97.
- DELVAUX B., JOSEPH M.,  
 2003 *Les espaces locaux d'interdépendance entre écoles : étude de cas en Belgique francophone*, Rapport de recherche, UCL, Cerisis.

- DELVAUX B., MAROY C.,  
2004 "La médiation des 'réseaux' dans la régulation de l'enseignement en Communauté française : l'exemple du bassin de Charleroi", *Recherches Sociologiques*, 2, pp.83-101.
- DELVAUX B., VAN ZANTEN A.,  
2004 *Les espaces locaux d'interdépendance entre établissements : une comparaison européenne*, Rapport de recherche, UCL, Cerisis et OSC-Sciences-Po.
- DEMEUSE M., DELVAUX B.,  
2004 "Mobilité des élèves dans le système éducatif belge francophone", *Relief*, 4, Céreq.
- DRAELANTS H., DUPRIEZ V., MAROY C.,  
2003 *Le système scolaire*, Dossiers du CRISP, 59.
- DUPRIEZ V., MAROY C.,  
1999 "Politiques scolaires et coordination de l'action", *Cahier de recherche du Girsef*, 4.
- MAROY C.,  
2004 *Regulation and Inequalities in European Education Systems*, Rapport de recherche, Louvain-la-Neuve, Girsef.
- VANDENBERGHE V.,  
2002 "Evaluating the Magnitude and the Stakes of Peer Effects Analyzing Science and Math Achievement across OECD ?", *Applied Economics*, 34, pp.1283-1290.

## **La stigmatisation des personnes sans emploi : conséquences psychologiques et stratégies de défense de soi \***

**par David Bourguignon \*\* et Ginette Herman \*\***

Cet article a pour objet la question du chômage vu sous l'angle de la stigmatisation. Quatre études, qui s'appuient sur des recherches réalisées en psychologie sociale, sont présentées ici. Deux d'entre elles épinglent, sur base de la théorie de la menace du stéréotype de Steele et Aronson, le rôle délétère que jouent les contextes stigmatisants, tant sur les performances intellectuelles du chômeur que sur sa capacité d'entreprendre. Deux autres études défendent l'idée que, face à des situations menaçantes pour leur identité, les personnes sans emploi mettent en place des stratégies de défense qui consistent à minimiser la discrimination à leur encontre. L'ensemble de ces résultats est discuté en lien avec les pratiques sociales.

### **Introduction : Le chômage, un problème de société**

Dans notre société, le travail garde une place centrale et constitue la voie d'intégration essentielle. Pourtant, cette même société n'est plus à même d'offrir un travail à toute la population active, en particulier à celle qui se caractérise par un faible niveau de scolarisation ou par certains traits sociodémographiques (sexe, âge, origine nationale...). Cette problématique du chômage ne laisse pas indifférents les pouvoirs publics qui tentent de le combattre par des stratégies soit de création d'emplois, soit d'activation des chômeurs, soit encore d'actions contre les "abus sociaux". Il suffit pour s'en rendre compte de voir les initiatives prises tant par les gouvernements fédéraux et régionaux (plan fédéral de l'ONEM<sup>1</sup> pour le contrôle des pratiques actives de recherche d'emploi des chô-

---

\* Les recherches présentées dans cet article ont été financées par la Région wallonne (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) et le Fonds social européen.

\*\* UCL (CERISIS, PSP/PSOR), Maison G. Lemaître, 6 boulevard Devreux, B 6000 Charleroi.

<sup>1</sup> Office national de l'emploi.

meurs ; plan régional d'accompagnement des chômeurs par le FOREM<sup>2</sup>...) que par l'Union européenne (définition de normes de référence pour les taux d'emploi ; aide à l'investissement octroyée par la Banque européenne d'investissement...).

Il est central de continuer à comprendre ce qu'est le chômage et les implications qu'il peut engendrer pour les personnes qui en sont victimes. Alors que la question fut abondamment étudiée sous l'angle socio-économique (Van der Linden, 1999) et sociologique (Schnapper, 1981), les composantes psychosociales liées à cette situation n'ont jusqu'à présent pas connu de développement important.

Pourtant, la problématique du chômage n'est pas étrangère aux psychologues. En témoignent les nombreuses recherches menées depuis la grande dépression économique de l'entre-deux-guerres jusqu'à nos jours (Jahoda, 1979 ; Roques, 1995). Elles ont permis de tirer la conclusion que la privation d'emploi a des effets destructeurs tant sur le bien-être psychologique (Banks/Jackson, 1982) que sur la santé physique (Kasl *et al.*, 1975). Le chômage se révèle être une expérience difficile, voire dramatique pour les individus (Herman, 1999).

L'origine de ces situations, parfois tragiques, que peuvent connaître les chômeurs se trouve dans les fonctions que remplit le travail (Jahoda, 1979). Tout d'abord, être au chômage signifie ne plus disposer de son salaire habituel, source principale du revenu d'une famille. Ce manque à gagner entraîne de nombreux aménagements parfois difficiles dans la vie quotidienne des individus. Toutefois, l'emploi ne se résume pas au seul aspect financier. Il permet de répondre à une série d'autres besoins. Ainsi, il offre une structure temporelle : ses horaires, ses jours de congé et de travail fournissent des repères aux travailleurs. Il peut les amener également à sortir de la sphère privée et à confronter leur vision du monde avec la réalité sociale. Il les lie à des buts et développe leur sentiment d'utilité. La personne devient ainsi le témoin de ses propres capacités et de ses talents. Mais, par-dessus tout, l'emploi définit une position et un statut dans la société. De ce fait, il permet le développement d'une identité sociale.

On sait à quel point tout individu est à la recherche d'une image positive de lui-même (Tajfel, 1981). Dans ce but, il cherche à appartenir à des groupes socialement valorisés, afin que leur image favorable se reflète sur lui-même. Lorsque la comparaison sociale, processus par lequel les individus positionnent les groupes les uns par rapport aux autres, tourne à l'avantage de l'un d'entre eux, ses membres tentent de maintenir, voire d'accentuer, cette supériorité afin de jouir du statut privilégié du groupe. À l'inverse, les membres de groupes dévalorisés développent une identité sociale négative. Dans le cas des chômeurs, les comparaisons qu'ils font avec les travailleurs tournent à leur désavantage (Sheeran *et al.*, 1995) et,

---

<sup>2</sup> Le FOREM est le service public wallon de l'emploi et de la formation professionnelle.

bien qu'ils reconnaissent leur appartenance à ce groupe, ils déclarent ne pas aimer l'identité qui lui est associée (Herman/Van Ypersele, 1998).

Jusqu'à présent, relativement peu de recherches en psychologie sociale ont analysé le poids que pouvait avoir la situation de non-emploi dans la reconnaissance sociale de l'individu. Le but de cet article est d'apporter, par la présentation de recherches réalisées sur le terrain, une meilleure compréhension du rôle joué par la mauvaise réputation du groupe des sans-emploi<sup>1</sup>. Nous l'articulons en trois volets. Dans le premier, nous défendons l'idée que la situation de non-emploi se révèle être stigmatisante. Sur base de la littérature existant en ce domaine, nous envisagerons, dans un deuxième volet, les conséquences que l'appartenance à un groupe stigmatisé peut entraîner. À travers la présentation de deux recherches (à savoir l'étude 1 et l'étude 2), nous montrerons dans quelle mesure l'identité de chômeur et les stéréotypes qui lui sont associés peuvent influencer sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi. Le troisième volet, enfin, abordera la question des stratégies de défense que les membres de groupes stigmatisés mettent en place, consciemment ou inconsciemment, pour faire face à des situations menaçantes pour leur identité. Nous nous appuierons ici aussi sur les résultats de deux recherches (études 3 et 4).

## I. Une situation stigmatisante

Depuis la parution du livre *Stigma* du sociologue Goffman (Goffman, 1963), nous assistons à un véritable engouement sans cesse croissant chez les psychologues sociaux pour la question de la stigmatisation et des difficultés rencontrées par les membres de groupes qui en sont victimes.

Le terme "stigmaté" nous vient des Grecs qui l'avaient forgé pour désigner les marques au fer et au couteau qu'ils infligeaient aux personnes qui allaient à l'encontre des règles de bonnes vie et mœurs de la cité. Cette marque corporelle souvent visible pointait l'aspect infâme, inhumain de celui qui le portait et dont il était recommandé de se méfier. Le concept de stigmaté s'est ensuite élargi et, de nos jours, il fait référence à tout attribut amenant une personne à être profondément discréditée, la réduisant dans notre esprit à un tout infecté. Toute personne stigmatisée se voit dévaluée, spoliée et surtout imparfaite aux yeux des autres (Jones *et al.*, 1984).

Or, les chômeurs possèdent, bien malgré eux, un tel stigmaté. Il leur a été imposé par la société qui répand à leur propos une image peu enviable. C'est ce qui ressort d'une recherche réalisée par G. Herman et D. Van Ypersele qui soulignent le fait que les personnes sans emploi ont cons-

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier, pour leur collaboration aux recherches, à la fois les étudiants, les adultes en formation et les directions du CESA, de la Funoc, de l'Ipsma et des Missions locales de Schaerbeek et d'Etterbeek. Un merci tout particulier à Stéphane Heugens, Joelle Van Gasse et Nadia Baragiola pour leur aide lors de la construction des recherches. Enfin, nous tenons également à remercier Marie Blerot et Jonathan Patemoster qui, dans le cadre de leur mémoire, ont collaboré à ces recherches.

cience que la société leur attribue des caractéristiques dévalorisantes : “incompétence, apathie et parasitisme”.

Parmi les différents groupes stigmatisés, Goffman distingue les groupes qui possèdent des stigmates tribaux, des stigmates liés aux abominations du corps et des stigmates liés à la personnalité (Goffman, 1963). Le stigmate associé aux personnes sans emploi est le stigmate lié à la personnalité, et plus précisément à une “faiblesse de caractère”. Il est important de rappeler que les traitements que subissent les membres de groupes stigmatisés sont nuancés et il apparaît que tous les groupes possédant un même type de stigmate ne vivent pas l’expérience de la stigmatisation de manière identique. Certains sont maltraités alors que d’autres sont davantage épargnés.

Deux dimensions du stigmate, relevées par Crocker, Major et Steele, nous aident à mieux comprendre les difficultés que rencontrent les sans-emploi. Ces dimensions sont la visibilité et la contrôlabilité (Crocker *et al.*, 1998).

On pourrait croire au premier abord que la visibilité est une situation aggravante dans l’expérience de la stigmatisation. Pourtant, elle se révèle bénéfique et protège en partie l’estime de soi des personnes (Frable *et al.*, 1998). Elle offre la possibilité aux individus qui possèdent le même stigmate de se reconnaître et de se rencontrer. Cette possibilité de regroupement est favorable à la fois en assouvissant le besoin d’affiliation et en favorisant le partage social que l’expérience de rejet éveille. Des recherches ont mis en avant le rôle bénéfique de telles occasions de rencontre qui, en offrant un soutien social, vont dans le sens du bien-être (Dalla Valle *et al.*, 2003). La visibilité offre également la possibilité de mettre en place des actions collectives pouvant aboutir à des changements sociaux. Dans le cas des chômeurs, aucun signe apparent n’indique leur appartenance à ce groupe. Leur stigmate n’est pas visible, ce qui entrave, d’une certaine manière, leur regroupement et les empêche de jouir des bienfaits protecteurs du groupe (Branscombe *et al.*, 1999). Ce manque de visibilité a pour effet d’aggraver le vécu de la stigmatisation.

La seconde dimension est la contrôlabilité du stigmate qui rend compte du fait que l’individu a une certaine responsabilité quant à la situation dans laquelle il se trouve. En d’autres termes, la contrôlabilité renvoie aux moyens dont disposent les individus pour mettre fin à leur stigmatisation. Selon Crocker, Major et Steele, plus les personnes sont estimées pouvoir exercer un contrôle sur leur stigmate, plus elles seront rejetées et considérées durement (Crocker *et al.*, 1998).

Or, loin d’être contrôlable, le chômage est un problème qui se situe bien au-delà de la personne sans emploi. Il trouve son origine dans les problèmes économiques d’une région et est, pour une partie, imputable au

contexte<sup>4</sup>. Lorsqu'on cherche à expliquer les comportements d'autrui, on aurait la fâcheuse tendance à sous-estimer le poids de ce contexte. Ce phénomène psychologique, connu sous le nom d' "erreur fondamentale d'attribution", consiste à attribuer les comportements des autres à des facteurs dispositionnels et ce, même si des explications situationnelles sont plausibles (Jones/Harris, 1967). De manière similaire, en ce qui concerne les chômeurs, on peut penser que la plupart des individus sous-estiment le poids du contexte économique actuel quand ils rendent compte de leur pourcentage élevé. Ils privilégieraient les attributions en termes de caractéristiques internes, rendant les personnes sans emploi responsables de leur situation.

En conclusion, le groupe des chômeurs est bel et bien un groupe stigmatisé. Il est dévalorisé et ses membres sont renvoyés au bas de l'échelle sociale. Leur vie, de ce fait, est pénible et leur vécu d'autant plus difficile que le stigmate de non-emploi n'est pas visible. Les bienfaits que pourrait avoir le groupe au travers du soutien social ne leur sont pas accessibles. Enfin être chômeur relève en grande partie du contexte économique d'une région. Or, bon nombre de personnes ne se trouvant pas dans cette situation ont tendance à sous-estimer cet aspect des choses. Ils pensent que les chômeurs ont un certain contrôle sur leur situation de non-emploi et les rendent ainsi personnellement responsables de leur état de stigmatisé.

## II. Les conséquences de la stigmatisation

L'appartenance à un groupe stigmatisé est lourde de conséquences, tant sur la santé mentale et physique que sur l'insertion (Swim/Stangor, 1998). On sait que les personnes stigmatisées sont et se sentent exclues et rejetées, ce qui leur rend difficile l'accès à l'emploi, à des habitations... (Jones *et al.*, 1984 ; Goffman, 1963). Outre ces effets directs, la stigmatisation est accompagnée d'une série d'effets pernicieux se manifestant au travers de mécanismes auto-handicapants. C'est l'étude d'un de ces processus qui sera traitée dans ce volet.

Depuis presque dix ans déjà, le phénomène de menace du stéréotype nous apporte un éclairage tout particulier sur l'importance que peut avoir le contexte de stigmatisation dans le maintien des inégalités (Steele/Aronson, 1995). La découverte de ce phénomène a pour point de départ l'interrogation de deux psychologues sociaux américains, Claude Steele et Joshua Aronson, sur l'origine des différences, dans les scores, entre les tests d'intelligence des Noirs américains et des Américains de couleur blanche. L'explication génétique ne pouvant être soutenue (Désert, 2003), ces chercheurs sont donc arrivés à la conclusion qu'il devait y avoir dans le contexte de l'évaluation de l'intelligence quelque chose qui empêchait les

---

<sup>4</sup> Le taux de chômage est de 18,1% en Région wallonne pour 8,7% en Région flamande et 21,3% en Région bruxelloise.

Noirs de montrer leurs pleines capacités intellectuelles. Ils émirent alors l'hypothèse que les situations rendant saillante l'appartenance à un groupe stigmatisé (Shih *et al.*, 1999) ou les stéréotypes négatifs associés à cette identité entraînaient des pensées anxiogènes liées à la crainte de voir ces stéréotypes confirmés. L'intrusion quasi automatique de ce type de pensée aurait comme conséquence d'interférer sur le bon déroulement du test et se refléterait par la dégradation des performances des individus. Pour étayer leur hypothèse, Steele et Aronson demandèrent à des étudiants noirs et blancs de la prestigieuse université de Stanford de répondre à un test qu'ils avaient présenté soit comme un test d'intelligence (situation de menace), soit comme un simple exercice de laboratoire (situation de non-menace). Les résultats furent probants. Lorsque le test était présenté comme un exercice de laboratoire, aucune différence ne fut observée entre les étudiants blancs et noirs. Par contre, devant le même test présenté comme évaluant l'intelligence, les noirs réussirent moins bien que les blancs. Un des apports principaux de cette théorie est qu'elle met le doigt sur l'importance qu'exerce le contexte dans le processus de stigmatisation. Les effets néfastes de la menace du stéréotype ne sont donc pas systématiques : ils dépendent de la situation dans laquelle est plongé l'individu. En conséquence, si on se donne les moyens d'agir sur le contexte, on peut éviter ces mécanismes auto-handicapants. Leur mise en lumière permet également de dénoncer un des effets les plus insidieux lié à la stigmatisation, à savoir celui d'amener les membres de groupes stigmatisés à confirmer par leur comportement les stéréotypes négatifs qui existent à leur encontre et, de ce fait, à asseoir leur légitimité (Mass/Cadinu, 2003).

Il n'est guère étonnant, vu l'ensemble des stéréotypes diffusés par notre société sur le manque d'intelligence ou de capacité de nombreux groupes sociaux, que ce phénomène se soit étendu à d'autres populations. Des recherches ont montré que les femmes sont également touchées par ces mécanismes auto-handicapants et notamment dans le domaine des mathématiques (Spencer *et al.*, 1999). En France, les recherches de Croizet et Claire ont montré que des étudiants venant d'un milieu socio-économique moins favorisé sont également soumis à la menace du stéréotype dans le domaine des performances verbales (Croizet/Claire, 1998).

La question est dès lors de savoir pourquoi le groupe des chômeurs est lui aussi soumis à ce phénomène de "menace du stéréotype". Comme nous l'avons vu précédemment, ce groupe est caractérisé par les attributs de "incompétents, parasites, apathiques". À la vue de cette mauvaise réputation, on peut penser qu'à la fois les performances intellectuelles mais également d'autres dimensions de l'insertion des chômeurs peuvent être soumises à la menace du stéréotype. Deux recherches furent mises sur pied pour tester cette hypothèse.

### A. Étude 1. Les effets de la menace du stéréotype sur les performances intellectuelles et l'insertion professionnelle

Notre première recherche (Bourguignon *et al.*, 2003) poursuivait un double objectif. Le premier était de montrer que le phénomène de menace du stéréotype s'appliquait aux chômeurs et que leurs performances intellectuelles, de ce fait, se trouvaient altérées par un contexte stigmatisant. Le second était d'étendre le phénomène de menace du stéréotype à des actions plus complexes et plus précisément de montrer que les intentions de recherche d'emploi, étape préalable à une telle démarche, seraient également soumises à ce phénomène.

Cent quinze personnes sans emploi poursuivant des formations pour adultes qui se tenaient dans la région de Charleroi — les centres de formations étaient le CESA, la FUNOC et l'IPSMAS<sup>5</sup> — ont participé à cette recherche. Elles ont répondu aux questionnaires dans un endroit calme en présence du chercheur. La méthodologie utilisée pour appréhender les effets de la menace du stéréotype était de type expérimental. L'ensemble des participants, pour rappel tous sans emploi, furent placés de manière aléatoire soit dans un contexte où leur identité de chômeur était mise en avant (condition "chômeur"), soit dans un contexte où l'identité d'adulte était soulignée (condition "adulte"). Dans le premier cas, les participants devaient citer cinq caractéristiques relatives à l'image que la société avait des chômeurs. Les termes les plus souvent rapportés étaient, comme attendu, "fainéants, incompetents, apathiques, profiteurs". Dans le second cas, les participants devaient mentionner cinq termes relatifs à l'image que la société partage à propos des adultes ; les termes rapportés furent le plus souvent "responsables, autonomes". En d'autres mots, le contexte mettant en avant l'identité de chômeur constitue une menace pour les participants car il les confronte aux stéréotypes négatifs (contexte de "menace du stéréotype"). À l'opposé, le contexte mettant en avant l'identité d'adulte ne véhicule pas ce stéréotype négatif et place les participants dans une situation moins menaçante (contexte de "non-menace du stéréotype").

#### 1. La menace du stéréotype, un obstacle aux performances intellectuelles des chômeurs

Au vu des études antérieures et de l' "incompétence" qu'on attribue aux personnes sans emploi, nous émettons l'hypothèse que, confrontées à un contexte stigmatisant, elles montrent des performances intellectuelles moindres que celles qui se trouvent dans un contexte de non-menace. Afin d'évaluer la sphère intellectuelle des personnes sans emploi, on les soumit à un test de compréhension à la lecture. Les participants devaient lire, phrase par phrase, un récit complexe et ensuite répondre à dix questions, vraies ou fausses, à propos de ce texte. Le score moyen des réponses fut

<sup>5</sup> CESA : Centre d'enseignement secondaire pour adulte ; FUNOC : Formation Université ouverte Charleroi ; IPSMA : Institut provincial supérieur des sciences sociales et pédagogiques.

ensuite calculé. Nos analyses confirmèrent nos hypothèses : les participants se trouvant dans un contexte où leur identité de chômeur est rendue saillante montrent de moindres performances au test de compréhension à la lecture que les participants placés dans une situation où leur identité d'adulte est soulignée (Tableau I).

**Tableau I. Impact de la menace du stéréotype sur la performance dans un test de compréhension à la lecture**

|                     | Moyenne | Écart-type |
|---------------------|---------|------------|
| Condition "chômeur" | 7.36    | 1.79       |
| Condition "adulte"  | 7.88    | 1.31       |

Moyenne suivant les deux conditions, analyse ANOVA significative sur le score,  $F(1,109) = 3,009$ ,  $p < .05$  (test unilatéral)

Les résultats indiquent que la sphère intellectuelle semble bel et bien altérée par les représentations véhiculées dans notre société à propos des personnes sans emploi (Bourguignon *et al.*, 2003). Ils assoient l'hypothèse de Steele et Aronson sur le danger de la stigmatisation et permettent aussi d'étendre le phénomène de menace du stéréotype à une nouvelle population, à savoir celle des personnes sans emploi (Steele/Aronson, 1995).

## 2. La menace du stéréotype, un frein dans la recherche d'emploi

Bien que la littérature sur la menace du stéréotype ait en grande partie concerné la sphère intellectuelle, des recherches ont montré que d'autres sphères de performance pouvaient également être altérées<sup>6</sup>. Dans le cas des chômeurs, les comportements de recherche d'emploi constituent une démarche primordiale dans le processus d'insertion, l'emploi leur offrant la possibilité de quitter le statut stigmatisant de chômeurs. Quelle influence pourrait avoir la mauvaise réputation des chômeurs sur de telles démarches ?

La recherche d'emploi n'est pas en tant que telle une performance. Elle constitue une action complexe qui se déroule en de nombreuses phases. La littérature sur ce que l'on nomme les comportements planifiés (Ajzen/Fishbein, 1977) en a déterminé les étapes nécessaires. Parmi celles-ci, les intentions d'action furent souvent épinglées comme un processus préalable à l'action. Par exemple, lorsqu'une personne sans emploi veut consulter des offres d'emploi, elle doit activer dans son esprit l'intention de poser l'acte, intention qui dépend aussi d'autres variables, comme les attitudes par rapport au travail.

Aucune étude n'a porté sur l'effet qu'un stéréotype menaçant peut avoir sur des actions complexes. Dans le cadre de notre recherche, nous avons tenté de pallier ce manque en observant les effets de ce phénomène sur les

<sup>6</sup> Pour une revue de la littérature, voir DÉSSERT M., 2003.

intentions d'action dans la recherche d'un emploi. Nous faisons l'hypothèse qu'en situation de menace du stéréotype, les participants montreront moins d'empressement à activer leurs intentions d'action que les personnes en situation de non-menace.

Seize stratégies de recherches d'emploi furent sélectionnées (par exemple, contacter directement par téléphone des employeurs...). Les résultats de cette étude confirment les hypothèses (Bourguignon *et al.*, 2003). Comparés aux participants de la condition "adulte", les participants de la condition "chômeur" montrent une moindre envie d'entreprendre des stratégies de recherche d'emploi (Tableau II).

**Tableau II. Impact de la menace du stéréotype sur les intentions d'action dans le domaine professionnel**

|                     | Moyenne | Écart-type |
|---------------------|---------|------------|
| Condition "chômeur" | 3.83    | 0.51       |
| Condition "adulte"  | 4.04    | 0.61       |

Moyenne suivant les deux conditions, analyse ANOVA significative sur cet index,  $F(1,113) = 3,837$ ,  $p = .05$

### 3. Discussion

Les résultats de cette recherche permettent de tirer deux conclusions. Premièrement, ils étendent le phénomène de menace de stéréotype à une nouvelle population et suggèrent que les performances intellectuelles des personnes sans emploi soumises au contexte de menace sont altérées quand on les compare à celles des participants se trouvant dans un contexte non menaçant.

La seconde conclusion est relative aux résultats sur les intentions d'action dans le domaine professionnel. Ceux-ci témoignent que la sphère des performances n'est pas la seule touchée par la menace du stéréotype et que des comportements plus complexes sont également la cible d'un processus auto-handicapant. Ces résultats permettent d'élargir les conséquences de la menace du stéréotype à d'autres types de comportement. De ce fait, ils offrent une compréhension plus générale de l'ensemble du processus de stigmatisation et de son influence sur le processus d'insertion professionnelle des personnes sans emploi.

#### B. Étude 2. Les effets de la menace du stéréotype sur l'insertion culturelle

Au terme de cette première recherche, de nombreuses questions restent posées. En effet, on ne sait rien des processus par lesquels les intentions d'action dans la sphère du travail sont altérées. En outre, lors de cette recherche, seules les démarches de recherches d'emploi ont été abordées. Et, bien que la primauté de l'insertion professionnelle fasse l'unanimité dans notre société, il serait néanmoins réducteur de borner le concept d'insertion à ce seul aspect et de passer sous silence les autres volets de la vie d'un individu. Cette idée est par ailleurs défendue par différents socio-

logues (Castel, 1995 ; Liénard, 2001), pour qui l'insertion doit être abordée de manière multidimensionnelle. Ainsi, outre la dimension professionnelle, il faut également tenir compte de la composante sociale et culturelle. Cet aspect des choses prend tout son sens lorsqu'on porte son attention sur les problèmes liés à l'isolement social de personnes sans emploi. Les amener à rencontrer d'autres individus et à se socialiser réduit la privation perçue et la détresse psychologique (Waters/Moore, 2002).

Un contexte de menace peut-il également mettre en cause l'insertion sociale des sans-emploi ? Cette question a été traitée dans le cadre de l'étude 2.

Une des formes que pourrait prendre l'insertion sociale est liée au monde de la culture. Les lieux culturels sont propices aux contacts sociaux. Toutefois, les personnes sans emploi semblent peu présentes dans ces lieux malgré de nombreuses initiatives prises en Belgique afin de leur en favoriser l'accès. Celles-ci abordaient surtout le problème sous l'angle financier. Cependant, la théorie de la menace du stéréotype pourrait compléter cette réflexion et offrir un nouvel éclairage sur les embûches entravant l'accès à la culture. Outre la volonté d'élargir le débat à la sphère sociale, nous envisageons, à travers cette deuxième recherche, d'identifier les processus par lesquels la menace du stéréotype influe sur les intentions d'action dans le domaine culturel.

La question des médiateurs responsables des effets de cette menace du stéréotype suscite une large controverse. Jusqu'à présent, deux mouvements peuvent être dégagés : l'un épingle les processus affectifs qui seraient responsables de la baisse des performances en situation de menace tandis que l'autre met en cause les processus cognitifs. Sur le plan affectif, ce sont les processus anxieux qui ont été le plus largement traités (Desmette *et al.*, 2001 ; Spencer *et al.* 1999), l'anxiété, selon Steele et Aronson, trouvant son origine dans la pression évaluative de la tâche et la peur de voir le stéréotype confirmé (Steele/Aronson, 1995). Néanmoins, de nombreuses recherches ne confirment pas ce rôle médiateur. Parmi les processus cognitifs, les pensées interférentes, pensées intrusives altérant la tâche en cours <sup>7</sup>, furent identifiées comme une variable médiatrice entre la menace du stéréotype et les performances par Steele et Aronson dans leurs premiers travaux sur la menace du stéréotype (*Op.cit.*). Plus récemment, Schmader et Johns ont mis en exergue la mémoire de travail <sup>8</sup> comme variable médiatrice entre la menace du stéréotype et la baisse de performance (Schmader/Johns, 2003). Ces derniers travaux rejoignent également ceux qu'ont entrepris Croizet, Després, Gauzins, Huguet et Leyens (Croizet *et al.*, 2004) sur le fait que la situation de menace du stéréotype avait comme effet d'augmenter la charge mentale des personnes menacées et

<sup>7</sup> Voir HASHER L., QUIG M.B., MAY C.P., 1997.

<sup>8</sup> Composante de la mémoire à court terme, à capacité limitée, et servant au stockage et au traitement de l'information, cf. BADDELEY A., 1993.

d'entraîner une baisse de performance. Toutefois, le débat est encore ouvert et de nouvelles variables doivent encore être mises en avant.

Nous avons mis en place cette deuxième recherche, avec un double objectif. Le premier est d'asseoir nos premiers résultats relatifs aux effets de la menace du stéréotype sur les intentions d'action. Plus particulièrement, nous avons tenté de voir si les intentions d'action dans le domaine culturel sont également touchées par ce phénomène. Le second vise à déterminer par quels processus la menace du stéréotype altère les intentions d'action. Pour ce faire, nous avons identifié trois variables médiatrices, à savoir l'importance accordée à la sphère (Mass/Cadinu, 2003), le sentiment d'efficacité dans cette sphère (Spencer *et al.*, 1999) et l'anxiété (Steele/Aronson, 1995).

Trente-quatre personnes sans emploi ont été invitées à répondre à un questionnaire. Nous les avons rencontrées au sein de Missions locales de la Région de Bruxelles (la Mission locale de Schaerbeek et celle d'Etterbeek). Notre recherche fut présentée aux participants comme une étude traitant de l'accès à la culture des personnes sans emploi. Le contexte de menace du stéréotype était identique à celui que nous avons mis en place lors de notre précédente recherche : les participants étaient aléatoirement répartis dans les deux situations décrites précédemment. La première induisait la menace par l'activation des stéréotypes relatifs au groupe des chômeurs alors que la seconde avait pour but de ne pas créer cette menace. Dans ce dernier cas, l'identité d'adulte fut activée par le biais des stéréotypes relatifs à ce groupe.

### *1. La menace du stéréotype, un frein pour l'insertion culturelle*

L'insertion culturelle fut traitée par le biais de 8 items proposant aux participants une série d'activités de type culturel. Ils devaient indiquer dans quelle mesure ils avaient envie d'y prendre part (par exemple, voir une pièce de théâtre...). Un index fut composé à partir de ces huit items. Nous faisons l'hypothèse que les participants en situation de menace allaient montrer une moindre envie de participer à l'ensemble de ces activités.

Une analyse pratiquée sur cet index montre que la situation dans laquelle les participants ont été installés est sensible à la manipulation. Les personnes placées dans la condition "chômeur" disent vouloir entreprendre moins d'activités de type culturel que les personnes dont l'identité "adulte" a été activée (Tableau III).

**Tableau III. Impact de la menace du stéréotype sur les intentions d'action dans le domaine culturel**

|                     | Moyenne | Écart-type |
|---------------------|---------|------------|
| Condition "chômeur" | 3.93    | 1.47       |
| Condition "adulte"  | 4.92    | 1.20       |

Moyenne suivant les deux conditions, analyse ANOVA significative sur cet index,  $F(1,33) = 4,555, p < .05$

Ces résultats confirment nos hypothèses, à savoir que l'insertion culturelle est également touchée par la mauvaise réputation des personnes sans emploi. Ils confirment aussi les résultats observés lors de l'étude 1 quant aux effets de la menace du stéréotype sur les comportements plus complexes que sont les activités culturelles ou la recherche d'emploi.

## 2. *Quels processus viennent altérer les intentions d'action dans la sphère culturelle ?*

Trois variables ont été testées : l'anxiété, le sentiment d'efficacité dans la sphère culturelle et l'importance accordée à la sphère culturelle. Pour ce qui est de l'anxiété, 4 items furent insérés dans le questionnaire. Ils étaient rassemblés en un index. Conformément à nos premières hypothèses, nos analyses soulignèrent que nos deux contextes influent sur cet index (Bourguignon/Herman, 2004). Comme indiqué dans le tableau IV, les participants de la condition "chômeur" avaient un niveau d'anxiété plus élevé que ceux de la condition "adulte".

**Tableau IV. Impact de la menace du stéréotype sur le niveau d'anxiété**

|                     | Moyenne | Écart-type |
|---------------------|---------|------------|
| Condition "chômeur" | 3.97    | 1.69       |
| Condition "adulte"  | 2.88    | 1.32       |

Moyenne suivant les deux conditions, analyse ANOVA significative sur cet index,  $F(1,33) = 4,375, p < .05$

La question qui subsiste est de savoir si la baisse d'intentions d'action dans des activités culturelles suite à la situation de menace du stéréotype transite par ce processus anxieux. Il semble que non : le lien observé entre le niveau d'anxiété et les intentions d'action dans la sphère culturelle n'atteint pas un niveau de significativité suffisant ( $\beta = -.299$  ;  $p = ns$ ).

Deux items avaient pour objet de mesurer le sentiment d'efficacité dans cette sphère. Un index fut créé sur base de ceux-ci. Il se révéla, contrairement à nos hypothèses, insensible à nos deux contextes, ce qui nous permet de l'exclure de la liste des médiateurs entre la menace du stéréotype et l'insertion culturelle,  $F(1,33) = 1,711, p = ns$ .

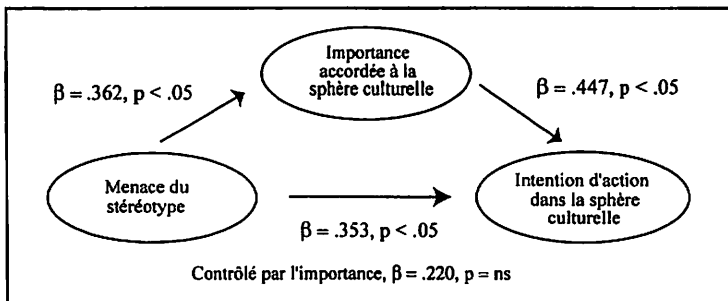
Deux items, enfin, nous permirent de mesurer l'importance accordée à la sphère culturelle. Un index fut créé à partir de ceux-ci (Tableau V).

**Tableau V. Impact de la menace du stéréotype sur l'importance accordée à la sphère culturelle**

|                     | Moyenne | Écart-type |
|---------------------|---------|------------|
| Condition "chômeur" | 3.91    | 1.61       |
| Condition "adulte"  | 5.15    | 1.67       |

Moyenne suivant les deux conditions, analyse ANOVA significative sur cet index,  $F(1,33) = 4,826, p < .05$

L'analyse des données indique que le contexte rendant saillante l'identité de chômeur a amené les participants à accorder à cette sphère une importance moindre que les participants se trouvant dans un contexte soulignant l'identité d'adulte (Tableau V). Des analyses complémentaires mirent également en évidence que cette variable était fortement liée aux intentions d'action dans ce domaine ( $\beta = .447$  ;  $p < .01$ ). Mais, une fois l'importance à la sphère contrôlée, le lien entre menace du stéréotype et intentions d'action disparaissait. De ce fait, l'importance accordée à la sphère culturelle médialise le lien entre menace du stéréotype et intentions d'action dans le domaine culturel comme le montre la figure 1.

**Figure 1. Importance à la sphère culturelle, variable médiatrice de la menace du stéréotype sur les intentions d'action dans ce domaine**

En d'autres termes, les participants soumis à la menace du stéréotype investissent moins la sphère culturelle, ce qui les amène à entreprendre moins d'actions dans ce domaine.

### 3. Discussion

L'étude 2 nous permet de tirer trois conclusions. Premièrement, elle souligne à nouveau l'impact de la menace du stéréotype sur les intentions d'action, confirmant par là les résultats de l'étude 1. Elle permet ensuite d'étendre les effets de la menace du stéréotype au domaine culturel, rendant compte du fait que l'insertion sociale est également touchée par ce phénomène. Enfin, elle permet de mieux appréhender les processus à l'œuvre. Les effets néfastes des stéréotypes sur les intentions d'action "transitent" par l'importance accordée à la sphère du travail.

### III. Stratégies face à la stigmatisation

Comment les personnes confrontées à des contextes stigmatisants arrivent-elles à les gérer ? De nombreux psychologues sociaux ont tenté de répondre à cette question en étudiant les répercussions de la stigmatisation sur le bien-être et plus particulièrement sur l'image que les individus concernés développent d'eux-mêmes (Crocker/Major, 1989). Une des hypothèses les plus couramment admises suggérerait que ces personnes avaient un niveau d'estime de soi personnelle inférieur à celui des membres de groupes de plus haut statut. Cette hypothèse était également soutenue par celle qu'émet Tajfel dans la théorie de l'identité sociale (Tajfel, 1981). Il défendait l'idée que l'estime de soi personnelle des individus était aussi "teintée" par l'image de leur groupe d'appartenance. Par conséquent, la représentation négative que l'on véhicule sur les groupes stigmatisés devait noircir l'image que les membres de tels groupes se faisaient d'eux-mêmes.

Jusqu'à présent, les résultats des nombreuses recherches visant à comparer l'estime de soi personnelle des membres de groupes sociaux stigmatisés à la même estime dans les groupes plus privilégiés n'ont pas permis de confirmer ces hypothèses<sup>9</sup>. Dans le cas des chômeurs, les résultats sont tout aussi mitigés. Alors que certaines études montrent que les chômeurs ont une estime de soi personnelle inférieure à celle des travailleurs, d'autres ne présentent aucune différence<sup>10</sup>.

Toutefois, au niveau d'autres mesures de bien-être, il apparaît que la santé mentale et psychologique des membres de groupes stigmatisés est moindre que celle des membres des groupes privilégiés<sup>11</sup>. Des résultats analogues sont observés auprès des personnes sans emploi lorsqu'on les compare aux travailleurs (Banks/Jackson, 1982). Les chômeurs ont un niveau de détresse mentale plus élevé, montrent plus de difficultés à se concentrer, à prendre des décisions, et souffrent plus de surmenage et de perturbation du sommeil que les travailleurs.

La question suivante est dès lors posée : pourquoi les membres de groupes stigmatisés se forgent-ils une image d'eux-mêmes aussi favorable que celle des membres des groupes de haut statut, alors qu'ils montrent parallèlement des signes de santé mentale et physique moindre (dépression, problèmes de sommeil, perte de concentration...) ? En d'autres termes, comment concilier les résultats obtenus sur les mesures d'estime de soi personnelle avec les autres mesures de bien-être ? Une des raisons avancées pour expliquer ces différences est que, face à la discrimination, les membres de groupes stigmatisés ont recours à diverses stratégies de type

<sup>9</sup> Pour une méta-analyse, voir TWENGE J., CROCKER J., 2002.

<sup>10</sup> Pour une revue, voir ROQUES M., 1995.

<sup>11</sup> Pour les Noirs américains, SELLERS R.M., SHELTON J.M., 2003.

psychologique qui les amènent à maintenir ou à développer une estime de soi personnelle favorable (Crocker/Major, 1989).

Parmi ces stratégies de défense de soi, deux d'entre elles pourraient être d'application dans le cadre des recherches que nous avons réalisées. La première, défendue par Major et Crocker, propose que les membres de groupes stigmatisés tirent un certain bénéfice de la discrimination. Ils utiliseraient la discrimination pour expliquer leurs échecs. En agissant de la sorte, ils prendraient une certaine distance par rapport à l'échec et protégeraient en partie leur estime de soi personnelle (*Op.cit.*). Toutefois, cette hypothèse est loin de faire l'unanimité. Certains auteurs défendent l'idée que cette stratégie n'est pas toujours d'application et que les membres de groupes discriminés évitent, dans beaucoup de situations, d'utiliser l'attribution à la discrimination pour faire part de leur mauvaise prestation (Ruggiero/Taylor, 1997). Ces mêmes auteurs ont ainsi montré à travers une série de recherches que les participants se trouvant dans une situation ambiguë n'avaient pas recours à de telles stratégies. Seules les situations où la discrimination ne fait aucun doute conduisent les individus à les utiliser. De ce fait, on peut dire qu'ils minimisent la discrimination dont ils sont victimes. L'explication avancée par ces auteurs pour défendre l'hypothèse de déni de la discrimination (ou sa minimisation) tient en deux points. Bien que renvoyer leur échec vers la discrimination puisse être efficace dans certains contextes, l'utilisation répétée de cette stratégie se révèle menaçante. Reconnaître qu'on est victime de discrimination implique qu'on accepte une piteuse image de son groupe (l'estime de soi collective), ce qui n'est pas sans conséquences sur l'estime de soi personnelle. Deuxièmement, en attribuant leur échec à la discrimination, ils le reportent sur des facteurs extérieurs, qu'ils ne contrôlent pas, ce qui s'avère dangereux dans les cas où la discrimination est récurrente car les personnes pourraient avoir l'impression de ne plus maîtriser le monde qui les entoure. Or, ce sentiment est spécialement important pour la santé mentale des individus (Taylor/Brown, 1988). Afin de préserver à la fois le sentiment de contrôle mais également l'estime de soi groupale, les membres de groupes stigmatisés privilégieraient la stratégie de déni de la discrimination.

#### A. Étude 3 : les effets de la menace du stéréotype sur la perception de discrimination

La recherche (Bourguignon *et al.*, 2003) dont est issue l'étude 1 présentée ci-dessus ne s'est pas limitée à étudier les effets de la menace du stéréotype sur les comportements. Elle comprenait également un second volet de questions traitant des perceptions intergroupes. Les résultats de ce second volet constituent l'étude 3. Son objet est de voir comment les personnes sans emploi vont modifier leurs perceptions intergroupes pour faire face à un contexte stigmatisant. En effet, des travaux (Lee/Ottati, 1995) ont mis en avant que, face à un contexte de menace de stéréotype, les membres du groupe soumis au stéréotype réagissaient par la mise en place

de différentes stratégies de défense de soi. Nous nous sommes intéressés ici plus particulièrement à la perception de la discrimination des chômeurs dans le monde du travail. La raison de ce choix est que la littérature sur la discrimination a déjà démontré les conséquences fâcheuses que l'expérience de rejet pouvait avoir tant au niveau du bien-être des individus (Crocker *et al.*, 1998) qu'au niveau de leur implication dans certains domaines (Schmader *et al.*, 2001).

Dans cette troisième étude, nous nous sommes posé la question de l'impact d'une situation de menace du stéréotype sur la perception de discrimination. En vue de construire nos hypothèses, nous sommes allés voir du côté des travaux traitant de la discrimination. Ceux-ci mettent en exergue que l'identification au groupe conduit les personnes à percevoir davantage de discrimination envers leur groupe (Sellers/Schelton, 2003) ou à interpréter les événements négatifs en termes de discrimination (Crocker/Major, 1989). Dans le même ordre d'idée, Lalonde et Silverman, au cours de leurs recherches, manipulèrent la saillance de l'identité sociale et montrèrent que, dans la situation où l'identité groupale était mise en avant, les participants percevaient davantage de discrimination envers leur groupe que ceux dont l'identité groupale n'était pas activée (Lalonde/Silverman, 1994). Au vu de ces résultats, nous avons émis l'hypothèse qu'un contexte rendant saillante l'identité de chômeur aurait pour effet de sensibiliser les personnes à une éventuelle présence de discrimination.

### 1. Présentation des résultats de la recherche

Afin de tester cette hypothèse, nous avons comparé les effets des deux contextes (contexte "adulte" et contexte "chômeur") sur la perception de la discrimination des chômeurs dans le monde du travail. Nous avons posé, par exemple, la question : «j'ai l'impression qu'un chômeur doit faire plus d'efforts pour trouver un travail qu'une personne ayant déjà un emploi et qui veut en changer». Les analyses, basées sur un index composé de deux items, soulignèrent que les participants de la condition "chômeur", si on les comparait à ceux de la condition "adulte", avaient tendance à minimiser la discrimination dans le monde du travail à l'encontre de leur groupe (Tableau VI).

**Tableau VI. Impact de la menace du stéréotype sur la perception de la discrimination envers les chômeurs dans le domaine du travail**

|                     | Moyenne | Écart-type |
|---------------------|---------|------------|
| Condition "chômeur" | 3.49    | 1.32       |
| Condition "adulte"  | 3.93    | 0.91       |

Moyenne suivant les deux conditions, analyse ANOVA significative sur cet index,  $F(1,105) = 3,948$ ,  $p = .05$

Contrairement à nos hypothèses, la saillance de l'identité de chômeur ne conduit pas les participants à percevoir davantage de discrimination. Ces résultats soutiennent davantage l'explication en termes de déni de la

discrimination. Ils sont de plus en adéquation avec ceux qu'ont récemment observés Dumont, Postmes, Seron et Yzerbyt qui montrent qu'en situation de menace du stéréotype, des étudiantes ont tendance à utiliser une stratégie de déni de la discrimination personnelle, ce qui protège leur estime de soi personnelle (Dumont *et al.*, 2004). Toutefois, notre recherche se différencie de cette dernière en ce sens que nos mesures évaluent la perception de discrimination groupale et non la discrimination personnelle.

Un second résultat semble appuyer l'idée que les personnes en situation de menace tentent d'atténuer l'image négative du groupe des chercheurs d'emploi. Notre recherche, en effet, comprenait également des questions sur les choix identitaires (Graphique 1). Un ensemble de questions avait pour but de voir comment les participants allaient se positionner par rapport à 13 identités. Les participants devaient en choisir trois qu'ils aimaient mettre en avant et trois qu'ils n'aimaient pas mettre en avant. Pour chacune des identités choisies, trois solutions étaient possibles : soit ils l'aimaient, soit ils la rejetaient, soit ils ne la choisissaient pas.

Parmi les 13 identités, celle de chercheur d'emploi fut la seule à se révéler sensible aux contextes. Alors que les participants en condition "adulte" évaluaient, pour la plupart, cette identité comme négative (28 choix négatifs contre 6 choix positifs), ce choix fut plus nuancé pour les participants de la condition "chômeur" (17 choix négatifs contre 15 choix positifs). En effet, la moitié d'entre eux disaient aimer cette identité alors que l'autre la rejetait. Il est aussi important de signaler qu'un nombre plus ou moins égal de participants des deux conditions n'avait pas choisi cette identité.

**Graphique 1. L'impact de la menace du stéréotype sur la valence accordée à l'identité de chercheur d'emploi**

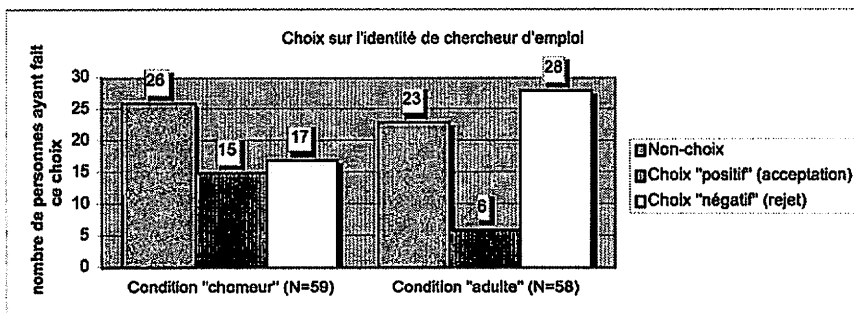


Tableau croisant les deux conditions et l'acceptation ou le rejet ainsi que le non-choix de l'identité chercheur d'emploi,  $\chi^2 (2, 115) = 6,722, p < .05$

## 2. Discussion

Les résultats présentés ci-dessus attestent que, face à une situation menaçante pour leur identité, les individus mettent en place des processus de défense de soi. Les participants confrontés à une situation où leur identité stigmatisante de chômeurs est saillante déclarent être moins discriminés dans le monde du travail que les participants placés dans un contexte non menaçant. Ces résultats s'opposent à ceux qu'ont observé Lalonde et Silverman. Ce retournement de situation suggère que nous sommes en présence d'une stratégie de déni de la discrimination (Ruggiero/Taylor, 1997). L'utilisation d'une telle stratégie rend compte, selon nous, de la volonté des participants en situation de menace de protéger l'image de leur groupe (estime de soi collective). Notre interprétation en termes de protection groupale est soutenue par nos résultats quant aux choix identitaires. En effet, face à leur identité de chercheur d'emploi, les participants menacés sont partagés quant au fait de reconnaître la nature dévalorisée de cette identité. À l'opposé, la situation non menaçante conduit la plus grande partie des participants à l'évaluer négativement. Cette seconde série de résultats nous amène à penser que, face à une menace, les participants sont moins enclins à reconnaître l'aspect négatif de leur identité groupale. En agissant de la sorte, ils protègent leur estime de soi groupale, ce qui ne serait pas sans conséquence pour leur estime de soi personnelle (Tajfel, 1981). Toutefois, nos résultats ne nous autorisent pas à soutenir que l'utilisation de cette stratégie de déni permet de protéger l'estime de soi personnelle des participants. Cette question reste donc posée.

### B. Étude 4. Les effets de la perméabilité du monde du travail sur la perception de discrimination

Il existe de nombreuses situations qui amènent les individus appartenant à des groupes stigmatisés à se sentir menacés (Branscombe *et al.*, 1999). Les personnes sans emploi, qui ont la vision d'un monde du travail saturé, se sentent dans une situation de *statu quo* et ne voient plus la possibilité de rejoindre le groupe des travailleurs. Cette notion de "porte fermée" se traduit chez Tajfel par le concept d'imperméabilité (Tajfel, 1981). Si cet auteur a exploité deux autres concepts destinés à prédire les stratégies des personnes appartenant à des groupes dévalorisés (la légitimité des statuts des groupes et la stabilité de ces statuts), de nombreux travaux ont montré que la vision d'imperméabilité occupe une place prépondérante dans le choix des stratégies utilisées (Herman, 1999 ; Lalonde/Silverman, 1994). Ainsi, les personnes qui développent une image perméable du groupe et qui ont l'impression que le passage d'un groupe à un autre est possible auraient tendance à entamer des démarches individuelles visant à quitter ou à se dissocier de leur groupe de bas statut. À l'opposé, les personnes ayant une vision imperméable des frontières du groupe se dirigeraient davantage vers des stratégies groupales telles que la compétition sociale (manifestations, protestations...) ou des stratégies de créativité sociale (le mouvement "Black is beautiful" aux États-Unis...). En d'autres

termes, la perception de perméabilité se révèle être une sorte d'aiguillage conduisant les participants à entamer des stratégies collectives ou individuelles.

Une recherche réalisée par G. Herman témoigne de l'importance que joue la variable de perméabilité du monde du travail sur le choix des stratégies de mobilité sociale (Herman, 1999). L'auteur y démontre que les participants qui ont pu développer ou maintenir durant leur période de chômage une vision ouverte du monde du travail montrent davantage de volonté à entreprendre des démarches de recherche d'emploi, à suivre des formations et à s'impliquer dans le monde associatif. Outre ces effets sur les démarches de mobilité individuelle, cette variable semble également influencer sur la santé mentale des personnes sans emploi : on relève des scores de dépression plus élevés chez celles qui ont une perception imperméable du monde du travail.

Il apparaît ainsi clairement que le concept d'imperméabilité du monde du travail est central pour les personnes sans emploi et on peut penser qu'un contexte soulignant l'image d'un marché du travail saturé pourrait se révéler menaçante pour les chômeurs, les conduisant à mettre en place des stratégies de défense de soi dont celle du déni de la discrimination.

### *1. Présentation des résultats de la recherche*

Pour tester ces hypothèses, l'étude 4 fut mise sur pied et requit la participation d'une quarantaine de personnes sans emploi poursuivant une formation en promotion sociale au CESA. Deux contextes furent imaginés. Le premier amenait les participants à se forger une image fermée du monde du travail. À cet effet, un faux article de journal fut rédigé et intitulé "en pleine crise de l'emploi". Il mettait l'accent sur la raréfaction de l'emploi et ce, dans le secteur social. Le second offrait une image ouverte du monde du travail par le biais d'un article de presse en tous points similaire au précédent, mais soulignant que le secteur social était relativement porteur d'emplois.

Nous avons voulu approcher la discrimination de manière plus large, en ne nous focalisant pas uniquement sur l'aspect professionnel mais en abordant la perception de la discrimination de manière plus générale. La discrimination fut mesurée au travers de 5 items renvoyant à différents types de discrimination (personnelle, groupale, dans le monde du travail ou en général), comme par exemple : «le groupe des chômeurs est régulièrement confronté à de la discrimination». Les résultats mirent en avant que les participants confrontés à une image fermée du monde du travail perçoivent moins de discrimination que les participants se trouvant face à une image ouverte du monde du travail (Tableau VII).

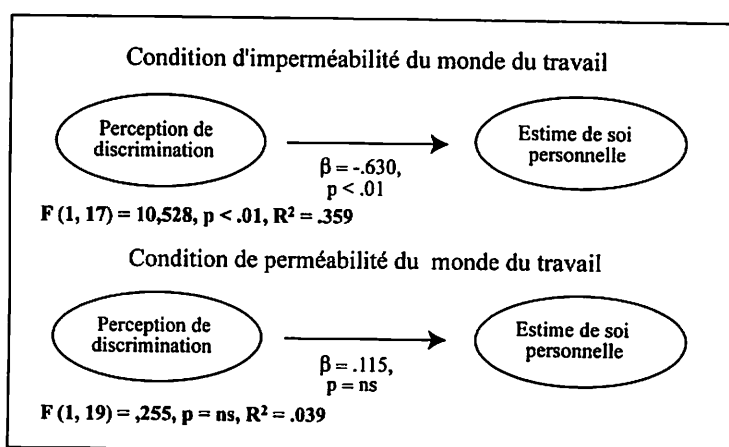
**Tableau VII . Impact de la vision imperméable du monde du travail sur la perception de discrimination**

|                         | Moyenne | Écart-type |
|-------------------------|---------|------------|
| Condition "imperméable" | 3.80    | 1.12       |
| Condition "perméable"   | 4.80    | 1.33       |

Moyenne suivant les deux conditions, analyse ANOVA significative sur cet index,  $F(1,38) = 6,437, p < .05$

On voit ici que les participants en situation de menace, comparés aux participants non menacés, ont tendance à minimiser la discrimination. Ces résultats confortent ceux que nous avons présentés précédemment à propos de l'utilisation de stratégies de défense de soi face à une situation de menace.

Outre les questions sur la perception de discrimination, l'estime de soi personnelle fut également abordée dans notre recherche par l'échelle de Rosenberg (Rosenberg, 1979). Celle-ci est composée de 10 items (par exemple : "au total, je suis satisfait de moi-même") que nous avons rassemblés en un index. Bien que les deux conditions n'aient pas eu d'effet sur l'estime de soi personnelle, des analyses complémentaires permirent d'observer que l'utilisation de la stratégie de déni se révélait bénéfique pour les participants en situation de menace. Alors qu'en situation de perméabilité du monde du travail, la perception de discrimination n'est pas liée à l'estime de soi personnelle, ces deux variables, en situation d'imperméabilité, sont associées négativement (Figure 2).

**Figure 2. Impact de l'imperméabilité du monde du travail sur le lien entre discrimination et estime de soi personnelle**

Coefficients de régression, interaction entre deux conditions et la discrimination sur l'estime de soi personnelle,  $F(3,35) = 3,417, p < .05, R^2 = .160$  ; interaction  $\beta = .635, p < .01$

Ainsi les personnes qui, dans une situation de menace due à leur vision imperméable du travail, n'arrivent pas à utiliser cette stratégie de déni de la discrimination ont une estime de soi personnelle plus basse que celles qui minimisent l'existence de discrimination à leur rencontre. À l'opposé, dans la condition de perméabilité, la discrimination n'est pas liée à l'estime de soi personnelle, comme si, dans cette situation, elle n'affectait plus l'image que la personne se fait d'elle-même.

## 2. Discussion

Ces résultats soutiennent ceux que nous avons précédemment observés quant à l'utilisation de la stratégie de déni de la discrimination face à une situation de menace. De plus, les résultats de cette étude permettent de mieux comprendre le pourquoi de l'utilisation d'une telle stratégie. Le lien entre discrimination et estime de soi personnelle observé en situation de menace souligne en effet l'importance de cette stratégie pour l'image que la personne se fait d'elle-même. Les personnes en situation de menace qui ne parviennent pas à minimiser la discrimination à leur rencontre développent une image négative d'elles-mêmes. Par contre, celles qui la dénie arrivent à développer une image plus favorable d'elles-mêmes. Ces résultats corroborent les hypothèses formulées par Dumont et ses collègues<sup>12</sup> à propos des bénéfices d'une telle stratégie sur l'estime de soi personnelle.

## IV. Conclusions

L'objectif poursuivi dans cet article était d'offrir une nouvelle approche de la problématique du chômage sous l'angle du poids que pouvait représenter la mauvaise réputation des personnes sans emploi. Dans une première partie, nous avons défendu l'idée que les chômeurs constituaient un groupe stigmatisé. Dans la deuxième partie, nous avons montré en quoi le contexte de stigmatisation pouvait freiner l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur la théorie de la menace du stéréotype (Steele/Aronson, 1995), théorie soulignant l'importance d'un contexte stigmatisant dans la dégradation des performances de membres de groupes stigmatisés. Les résultats de nos propres travaux confirment l'influence néfaste de la mauvaise réputation qu'ont les chômeurs sur leurs performances intellectuelles, permettant d'étendre le phénomène de menace du stéréotype à une nouvelle population, à savoir les personnes sans emploi.

Il est apparu que ces effets délétères ne se cantonnent pas aux performances mais recouvrent des comportements plus complexes et notamment à l'étape préalable à leur mise en œuvre effective. Nos travaux ont mis en évidence que les intentions d'action, tant dans le domaine professionnel que culturel, étaient touchées par la menace du stéréotype. La compréhension de ce phénomène fut également renforcée par la mise en avant, lors

<sup>12</sup> DUMONT M., POSTMES T., SERON E., YZERTBYT V., 2004.

de notre deuxième étude, du processus par lequel transitait cette baisse d'intention, à savoir l'importance accordée à la sphère concernée (il s'agissait, dans cette étude, de la sphère culturelle). Il apparaît que le contexte menaçant entraîne un moindre investissement dans la sphère culturelle, qui se prolonge par une baisse d'intention d'entreprendre ce type d'activité.

Dans un troisième point, enfin, nous avons tenté de réfléchir sur les stratégies mises en place par les personnes sans emploi pour faire face à des situations de menace identitaire. Il est apparu que les participants se trouvant confrontés soit à une situation de menace du stéréotype, soit à un contexte soulignant l'imperméabilité du monde du travail minimisaient la discrimination à l'encontre de leur groupe. Bien que cette stratégie de déni de la discrimination ait déjà été observée dans des études en psychologie sociale (Ruggiero/Taylor, 1997), peu d'entre elles jusqu'à présent ont traité cette question en lien avec des contextes de menace et de non-menace.

Nos recherches ont de ce fait apporté une meilleure compréhension des raisons de l'utilisation de telles stratégies. Lors de l'étude 3 réalisée sur la menace du stéréotype, nous avons constaté que les personnes soumises au contexte menaçant avaient tendance d'une part à minimiser la discrimination à l'encontre de leur groupe d'appartenance et, d'autre part, à ne pas tenir compte de l'identité de chercheurs d'emploi. Ces résultats laissent à penser que ces stratégies ont pour objet d'atténuer l'image négative du groupe des chômeurs et ce, afin de protéger l'estime de soi personnelle de l'individu. L'étude 4 a permis de soutenir cette dernière hypothèse. Les personnes en situation de menace qui n'arrivaient pas à mettre en place une stratégie de déni montraient une estime de soi personnelle moindre que ceux qui l'utilisaient.

L'utilisation de telles stratégies nous rappelle la difficulté d'approcher la perception de la discrimination. Les membres de groupes stigmatisés n'aiment ni percevoir ni dire qu'ils sont victimes de discrimination (Kaiser/Miller, 2001). En effet, être victime de discrimination n'est pas très glorieux pour l'image que l'on se fait de son groupe et de soi. Par conséquent, les personnes qui sont le plus sévèrement touchées par la discrimination ont souvent tendance à aménager la réalité sociale en la rendant plus avantageuse. Bien que ces stratégies aient une certaine utilité pour les membres de groupe stigmatisé, elles posent toutefois la question de la reconnaissance de la discrimination. En effet, en ne dénonçant pas les actes discriminatoires, les membres de ces groupes risquent de perpétuer les inégalités et de ne pas mettre en place les actions collectives susceptibles d'induire un changement social. Dans le cadre des personnes sans emploi, ces données pourraient ainsi rendre compte du peu d'action collective entreprise par ce groupe. Enfin, on peut se poser la question du lien entre, d'une part, le bien-être et, d'autre part, l'insertion sociale et professionnelle. En effet, cette dernière passe-t-elle par la construction d'un bien-être suffisant et d'une estime de soi personnelle positive ? Ou au contraire, faut-il surpasser un mal-être imposé par la réalité sociale pour entrer dans

les comportements favorables à l'insertion sociale et professionnelle ? À ce stade, nos recherches n'offrent pas de réponse satisfaisante à cette question.

Appliquées au champ des pratiques sociales et culturelles, nos recherches suggèrent différentes pistes de réflexion. Premièrement, en ce qui concerne les causes qui poussent bon nombre des personnes sans emploi à abandonner leur formation, la menace du stéréotype offre une ébauche d'explication. En effet, ce phénomène provoque l'échec qui, lorsqu'il devient répétitif, peut amener les personnes sans emploi à confirmer l'image d'incompétence véhiculée par la société. Progressivement, un sentiment d'exclusion de la sphère intellectuelle peut les conduire à prendre distance par rapport à ce domaine (Schmader *et al.*, 2001). Ce raisonnement peut être également étendu à d'autres domaines tels que celui du travail ou de la culture. Les chômeurs pourraient préférer se désengager de ces sphères, lieux d'échecs et de menace. Deuxièmement, ces recherches pointent du doigt l'influence considérable du contexte dans le processus d'insertion. Et pourtant, souvent, les chômeurs sont rendus personnellement responsables de leur situation d'exclusion. En troisième lieu, la mise en avant de ce phénomène souligne les risques associés aux lieux de formation qui rendent saillante l'identité stigmatisante. Elle offre également des outils pour tenter d'en limiter les effets délétères. Ainsi, travailler sur des identités fières, comme le font un certain nombre de formations et d'actions sociales ou militantes, se révèle, au vu de nos recherches, une solution pertinente pour éviter ce genre de processus.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AJZEN I., FISHBEIN M.,  
1977 "Attitude-behavior Relations : A Theoretical Analysis and Review of Empirical Research", *Psychological Bulletin*, 84, pp.888-918.
- ARONSON J., QUINN D., SPENCER S.,  
1998 "Stereotype Threat and the Academic Underperformance of Minorities and Women", in SWIM J., STANGOR C., Eds, *Prejudice : The Target's Perspective*, New York, Academic Press, pp.83-103.
- BADDELEY A.,  
1993 "Working Memory and Conscious Awareness", in GATHERCOLE S.E., COLLINS A.F., Eds, *Theories of Memory*, Hillsdale (N.J. England), Lawrence Erlbaum Associates, pp.11-28.
- BANKS M., JACKSON P.,  
1982 "Unemployment and Risk of Minor Psychiatric Disorder in Young People : Cross Sectional and Longitudinal Evidence", *Psychological Medicine*, 12, pp.789-798.
- BOURGUIGNON D., DESMETTE D., HERMAN G.,  
2003 "La stigmatisation des chômeurs : comment faire face en formation ?", Colloque du Cerisis "Insertion sociale et professionnelle : qualité de vie et identité sociale", Charleroi, CEME.
- BOURGUIGNON D., HERMAN G.,  
2004 "Stigmatisation des chômeurs et maintien dans la formation" (Rapport de recherche, non publié), Charleroi, UCL, Cerisis-Hainaut.

- BRANSCOMBE N., ELLEMERS N., SPEARS R., DOOSJE B.,  
1999 "The Context and Content of Social Identity Threat", in ELLEMERS N., SPEARS R., DOOSJE B., Eds, *Social Identity, Context, Commitment, Content*, Oxford, Basil Blackwell, pp.35-58.
- CASTEL R.,  
1995 *Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- CROCKER J., MAJOR B.,  
1989 "Social Stigma and the Self-esteem : The Self-protective Properties of Stigma", *Psychological Bulletin*, 96, pp.608-630.
- CROCKER J., MAJOR B., STEELE C.,  
1998 "Social Stigma", in GILBERT D., FISKE S., LINDZEY G., Eds, *Handbook of Social Psychology*, Boston (MA), McGraw Hill, pp.504-553.
- CROIZET J.-C., CLAIRE T.,  
1998 "Extending the Concept of Stereotype Threat to Social Class : The Intellectual Underperformance of Students from Low Socioeconomic Backgrounds", *Personality and Social Psychology Bulletin*, 24, pp.588-594.
- CROIZET J.-C., DESPRÉS G., GAUZINS M., HUGUET P., LEYENS J.-Ph.,  
2004 "Stereotype Threat Undermines Intellectual Performance by Triggering a Disruptive Mental Load", *Personality and Social Psychology Bulletin*, 30, pp.721-731.
- DALLA VALLE C., DESMETTE D., LIÉNARD G., HERMAN G.,  
2003 "Pour une participation citoyenne. Analyse des dispositifs d'insertion sociale et citoyenne : aspects organisationnels et processus psychosociaux", Rapport de synthèse, Charleroi, UCL, Cerisis-Hainaut, 75p.
- DÉSERT M.,  
2003 "La menace du stéréotype", in CROIZET J.-C., LEYENS J.-Ph., Dir., *Mauvaise réputation*, Paris, Armand Colin, pp.119-143.
- DESMETTE D., BOURGUIGNON D., HERMAN G.,  
2001 "Menace du stéréotype et déficit cognitif : une étude des processus auto-handicapants", in PAUGAM-MOISY H., NYCKEES V., CARON-PARGUE J., Dir., *La cognition entre individu et société*, Paris, Hermes/Lavoisier, pp.57-68.
- DUMONT M., POSTMES T., SERON E., YZERBYT V.,  
2004 "The Motives to Deny Personal Discrimination : The Impact of Stereotype Threat and Regulatory Focus", Louvain-La-Neuve, UCL, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, non publié.
- GAERTNER S., DOVIDIO J.,  
1986 "The Aversive Form of Racism" in DOVIDIO J., GAERTNER S. Eds, *Prejudice, Discrimination and Racism*, Orlando (Fl), Academic Press, pp.61-89.
- EAGLY A., CHAIKEN S.,  
1993 *The Psychology of Attitudes*, Forth Worth (Tx), Harcourt Brace Jovanovich.
- FRABLE D., PLAT L., HOEY S.,  
1998 "Concealable Stigmas and Positive Self-perceptions : Feeling Better around Similar Others", *Journal of Personality and Social Psychology*, 74, pp.909-922.
- GOFFMAN E.,  
1963 *Stigma : Notes on the Management of Spoiled Identity*, Englewood Cliffs, (NJ), Prentice Hall.
- HASHER L., QUIG M.B., MAY C.P.,  
1997 "Inhibitory Control over No-longer-relevant Information : Adult Age Differences", *Memory and Cognition*, 25, 3, pp.286-295.
- HERMAN G.,  
1999 "Chômage et attentes de reconnaissance : approche par la théorie de l'identité sociale", *Recherches Sociologiques*, 2, pp.139-157.
- HERMAN G., VAN YPERSELE D.,  
1998 "L'identité sociale des chômeurs", *Les cahiers du Cerisis*, 98/10.

- JAHODA M.,  
1979 "The Psychological Meaning of Unemployment", *New Society*, 6, pp.492-495.
- JONES E., FARINA A., HASTORF A., MARKUS H., MILLER D., SCOTT R.,  
1984 *Social Stigma : The Psychology of Marked Relationships*, New York, Freeman.
- JONES E., HARRIS V.,  
1967 "The Attribution of Attitudes", *Journal of Experimental Social Psychology*, n°3, pp.1-24.
- KAISER C., MILLER C.,  
2001 "Stop Complaining : The Social Costs of Making Attribution to Discrimination", *Personality and Social Psychology Bulletin*, 27, pp.254-263.
- KASL S., GORE S., COBB S.,  
1975 "The Experience of Loosing a Job in reported Changes in Health, Symptoms and Illness Behaviour", *Psychosomatic Medicine*, 7, pp.106-122.
- LALONDE R., SILVERMAN R.,  
1994 "Behavioral Preferences in Response to Social Injustice : The Effects of Permeability and Social Identity Salience", *Journal of Personality and Social Psychology*, 66, pp.78-85.
- LEE Y., OTTATI V.,  
1995 "Perceived In-group Homogeneity as a Function of Group Membership Salience and Stereotype Threat", *Personality and Social Psychology Bulletin*, 21, pp.610-619.
- LIÉNARD G.,  
2001 *L'insertion : défi pour l'analyse, enjeu pour l'action*, Liège, Mardaga.
- MASS A., CADINU M.,  
2003 "Stereotype Threat : When Minority Members Underperform", in STROEBE W., HEWSTONE M., Eds, *European Review of Social Psychology*, 14, Chichester (UK), Wiley, pp.243-275.
- ROQUES M.,  
1995 *Sortir du chômage : Un effet de réorganisation du système des activités*, Liège, Mardaga.
- ROSENBERG M.,  
1979 *Conceiving the Self*, New York, Basic Book.
- RUGGIERO K., TAYLOR D.,  
1997 "Why Minority Group Members Perceive or Do not Perceive the Discrimination that Confronts them : The Role of Self-esteem and Perceived Control", *Journal of Personality and Social Psychology*, 72, pp.373-389.
- SCHMADER T., JOHNS M.,  
2003 "Converging Evidence That Stereotype Threat Reduces Working Memory Capacity", *Journal of Personality and Social Psychology*, 85, pp.440-452.
- SCHMADER T., MAJOR B., ECCLESTON C., MCCOY S.,  
2001 "Devaluing Domains in Response to Threatening Intergroup Comparisons : Perceived Legitimacy and the Status Value Asymmetry", *Journal of Experimental Social Psychology*, 80, pp.782-796.
- SCHNAPPER D.,  
1981 *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard.
- SELLERS R.M., SHELTON J.N.,  
2003 "The Role of Racial Identity in Perceived Racial Discrimination", *Journal of Personality and Social Psychology*, 84, pp.1079-1092.
- SHEERAN P., ABRAMS D., ORBEL S.,  
1995 "Unemployment, Self-esteem and Depression : a Social Comparison Theory Approach", *Basic and Applied Social Psychology*, 17, pp.65-82.
- SHIH M., PITTINSKY T., AMBADY N.,  
1999 "Stereotype Susceptibility : Identity Salience and Shifts in Quantitative Performance", *Psychological Science*, 10, pp.80-83.

- SPENCER S., STEELE C., QUINN D.,  
1999 "Under Suspicion of Inability : Stereotype Threat and Women's Math Performance", *Journal of Experimental Social Psychology*, 35, pp.4-28.
- STEELE C., ARONSON J.,  
1995 "Stereotype Threat and the Intellectual Test Performance of African Americans", *Journal of Personality and Social Psychology*, 69, pp.797-811.
- SWIM J., STANGOR C.,  
1998 *Prejudice : The Target's Perspective*, San Diego (CA), Academic.
- TAJFEL H.,  
1981 *Human Groups and Social Categories*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TAYLOR S., BROWN J.,  
1988 "Illusion and Well-being : A Social Psychological Perspective on Mental Health", *Psychological Bulletin*, 103, pp.193-210.
- TWENGE J., CROCKER J.,  
2002 "Race and Self-esteem : Meta-analysis comparing Whites, Blacks, Hispanics, Asians, and American Indians and Comment on Gray-Little and Hafdahl", *Psychological Bulletin*, 128, pp.371-408.
- VAN DER LINDEN B.,  
1999 "Rotation des emplois et mobilité des travailleurs en Belgique", *Cahiers Économiques de Bruxelles*, 162, pp.107-148.
- WATERS L., MOORE K.,  
2002 "Reducing Latent Deprivation during Unemployment : The Role of Meaningful Leisure Activity", *Journal of Occupational and Organizational Psychology*, 75, pp.15-32.

## **Identifications groupales et estime de soi personnelle : le cas des jeunes chômeurs \***

**par Dany Jourdan \*\* et Ginette Herman \*\***

Depuis quelque temps déjà, le chômage des jeunes augmente et la période séparant la fin des études et le début d'une carrière de travailleur tend à devenir plus longue. Naviguant momentanément dans cet entre-deux, les jeunes sont inscrits institutionnellement comme personnes sans-emploi. Cette catégorisation administrative dans le groupe stigmatisé des chômeurs peut avoir des effets délétères tant sur les variables de santé physique que sur des variables d'ordre psychologique. L'enjeu de cette étude est de caractériser la manière dont les jeunes structurent cette nouvelle identité de sans-emploi, et d'en étudier les relations avec l'image que les jeunes chômeurs ont d'eux-mêmes. Parallèlement, une attention particulière est portée à l'identification anticipée qu'éprouvent les jeunes sans-emploi pour le groupe des travailleurs, groupe qui, lui, est valorisé socialement. L'hypothèse que nous posons est que ces identifications pourraient avoir des liens avec l'estime de soi personnelle de ces jeunes chômeurs. Les observations effectuées sont analysées en référence à la théorie de l'identité sociale.

### **Introduction**

Les chiffres le montrent, le nombre de jeunes sans emploi augmente inlassablement. Cela est particulièrement vrai en Wallonie où le taux de chômage des jeunes a dépassé les 30%<sup>1</sup>. À côté des risques accrus d'exclusion économique, de nombreuses études ont montré qu'être au chômage pouvait avoir d'importantes répercussions sur la santé physique et l'équilibre psychologique. Certains auteurs soulignent l'importance de va-

---

\* Recherche financée par la Région wallonne (Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique, IWEPS) et le Fonds social européen (Phasing out de l'Objectif). Nous remercions le FOREM de La Louvière et les relais FOREM de Manage, Binche, Soignies et leur personnel pour l'intérêt qu'ils nous ont manifesté et l'aide constante qu'ils nous ont fournie. Nous remercions aussi l'ensemble des participants à cette recherche.

\*\* UCL (Cerisis, PSP/PSOR), Maison G. Lemaître, 6 Boulevard Devreux, B 6000 Charleroi.

<sup>1</sup> Pour les moins de 25ans : 28,3% en 2001 ; 26,5% en 2002 ; 31,8% en 2003 (Source : IWEPS, 2004).

riables liées à l'identité sociale dans l'explication des effets délétères de la situation de chômage<sup>2</sup>. Mais souvent, les études se centrant sur la notion d'identification groupale se limitent à investiguer une identité sociale, à l'exclusion des autres (Pittinsky *et al.*, 1999). Notre étude cherche, elle, à déterminer si, lors de leur entrée dans le marché professionnel, les jeunes sans emploi s'identifient non seulement au groupe des sans-emploi (qui est leur groupe d'appartenance réel), mais aussi au groupe des travailleurs (qui est le groupe auquel ils aspirent à appartenir). Un second objectif est d'évaluer les rapports entre ces identifications sociales et l'estime de soi personnelle des jeunes chômeurs.

## I. Éléments théoriques

Dans un premier temps, partant du fait que chaque individu doit se définir continuellement, nous abordons dans une perspective appliquée le concept théorique d'identité sociale. Nous centrons notre réflexion sur l'identification sociale au groupe des sans-emploi et au groupe des travailleurs. Dans un deuxième temps, nous présentons le concept d'estime de soi personnelle et les liens théoriques qui peuvent le relier à ces identités sociales. En guise de synthèse théorique, nous posons nos principales questions de recherche.

### A. Théorie de l'identité sociale et implications

La théorie de l'identité sociale (T.I.S.<sup>3</sup>) pose que nous sommes continuellement en recherche d'une vision positive de nous-mêmes. L'atteinte de cet objectif passe, entre autres, par un sentiment d'appartenance à un groupe social reconnu positivement. Si le groupe d'appartenance est stigmatisé socialement, comme l'est le groupe des sans-emploi, les répercussions de l'appartenance groupale peuvent se révéler négatives et les individus composant ce groupe doivent alors élaborer des stratégies identitaires leur permettant, malgré tout, de maintenir une définition positive d'eux-mêmes.

#### 1. Les trois dimensions de l'identité sociale

En 1978, Tajfel définit l'identité sociale comme la partie de la conception de soi que les individus dérivent de leur appartenance à un groupe social, associée à la valeur et à la signification émotionnelle de cette appartenance. Trois dimensions identitaires se dégagent de cette définition : une dimension cognitive, une dimension évaluative et une dimension affective (Ellemers *et al.*, 1999 ; Herman/van Ypersele, 1998 ; Luhtanen/Crocker, 1992).

<sup>2</sup> Voir l'article de D. Bourguignon et G. Herman dans ce recueil.

<sup>3</sup> Voir TAJFEL H., 1978.

#### a) Dimension cognitive : le sentiment d'appartenance groupale

D'après la T.I.S., les individus tendent à se classifier eux-mêmes dans des catégories sociales diverses comme la profession, la religion ou les tranches d'âges (Tajfel, 1978). Cette affiliation groupale les pousse à découper leur environnement social en plusieurs groupes<sup>4</sup> et à en repérer les caractéristiques intrinsèques, afin de "choisir" celui qui est composé des membres avec qui ils partagent des attributs. Ce sentiment d'appartenance catégorielle participe à la définition de soi qu'élabore tout individu. Cette première dimension cognitive de l'identité sociale, appelée sentiment d'appartenance groupale, sous-tend cette simple conscience d'être dans un groupe.

La prise en compte de la force de cette autocatégorisation cognitive dans un groupe pourrait être un déterminant important des conduites individuelles. En effet, lorsque le contexte amène à rendre saillantes les dimensions sociales de l'identité, le degré d'autocatégorisation dans un groupe particulier détermine comment les caractéristiques de ce groupe vont influencer les réponses des membres du groupe (Ellemers *et al.*, 2002).

#### b) Dimension évaluative : l'estime de soi collective

Les groupes sociaux ne sont pas vierges de jugements, mais associés à des connotations positives ou négatives. Ces évaluations, qui tendent à être partagées socialement, soit à l'intérieur, soit entre les groupes (Lorenzi-Cioldi/Doise, 1994) colorent l'identité sociale d'une valence positive ou négative. Cette dimension évaluative, appelée estime de soi collective (Luhtanen/Crocker, 1991), est définie comme la valeur sociale donnée à son groupe d'appartenance. L'individu ne se compare pas ici à un autre individu, il compare son groupe à d'autres groupes. Pour développer une estime de soi collective positive, il doit conclure que son groupe est au moins aussi bien qu'un autre. Si la comparaison se fait au désavantage de son groupe d'appartenance, l'individu vit une identité sociale négative. Or, si la T.I.S. pose que tout individu tente de maintenir son estime de soi personnelle, elle postule aussi qu'il essaye d'accéder à une identité sociale positive (Deschamps/Devos, 1998). Dans notre conception de l'identité sociale, nous envisageons donc une dimension évaluative, qui englobe les aspects d'estime de soi collective dérivant de la catégorie sociale dans laquelle l'individu se sent vivre (Jetten *et al.*, 2002).

#### c) Dimension affective : l'implication affective

L'identité sociale se construit donc sur un sentiment d'appartenance et sur l'estime de soi collective liée au groupe. Il reste une dimension importante à définir dans cette construction identitaire, c'est la dimension affec-

<sup>4</sup> Des multiples définitions qui ont été données au terme "groupe", nous retenons la plus large et partons du principe qu'un groupe existe à partir du moment où des personnes sont conscientes d'en faire partie (TAJFEL H., 1978).

tive, celle qui explique le fait que les individus aiment ou n'aiment pas leur groupe d'appartenance, veulent y rester ou au contraire le quitter. Cette dimension émotionnelle correspond au concept d'implication affective développé dans plusieurs études (Bergami/Bagozzi, 2000 ; Meyer/Allen, 1991).

Nous n'avons trouvé que très peu de recherches étudiant explicitement ces trois dimensions et leurs relations (Ellemers *et al.*, 1999 ; Bergami/Bagozzi, 2000). Les autres études parcourues utilisent, pour la plupart, des échelles d'identification composées de plusieurs items, tantôt qualitatifs tantôt quantitatifs, touchant parfois une, parfois deux, parfois l'ensemble des dimensions, et, en tout cas, ne présentent pas les résultats de manière différenciée pour chaque dimension, mais à travers un indice global d'identification (par ex. Doosje *et al.*, 2002 ; Ethier/Deaux, 1994). Néanmoins, nous pensons, avec Ellemers, qu'il est à la fois possible et important de faire la distinction entre le sentiment d'appartenance groupale, l'estime de soi collective et l'implication affective dans le groupe comme dimensions reliées, mais distinctes, de l'identité sociale (Ellemers *et al.*, 1999). Un des objectifs de cette étude est de vérifier cette distinction entre les composantes cognitive, évaluative et affective de l'identification sociale au groupe des chômeurs. De plus, nous examinerons en détail les relations qu'elles peuvent entretenir et leurs répercussions sur l'estime de soi personnelle des jeunes sans-emploi. Mais avant toute chose, et puisque c'est le centre de notre étude, nous allons présenter maintenant ce groupe particulier qu'est le groupe des sans-emploi.

## 2. *Identité sociale de chômeur*

Classée au rang de stigmaté, et plus précisément de «tare du caractère qui, aux yeux d'autrui, prend l'aspect d'un manque de volonté» (Goffman, 1975 :14), l'expérience du chômage involontaire est une phase d'existence transitoire difficile pouvant mener à bon nombre de problèmes sociaux et individuels (Bjarnason/Sigurdardottir, 2003). Les chômeurs sont en effet souvent amenés à gérer des situations qui rendent saillante leur identité négative de sans-emploi : recherche active d'emploi, entretiens d'embauche, etc. Cette identité est particulière à plus d'un titre, et nous tenterons de la caractériser à partir d'une recherche de G. Herman (Herman/Van Ypersele, 1998).

Dans cette étude, menée sur des chômeurs de moyenne et longue durées, les auteurs concluent : «Concernant l'identité sociale, la réponse des chômeurs est relativement partagée. Certains rejettent l'étiquette de chômeurs, d'autres l'acceptent sans peine, et quelques-uns témoignent d'une réponse mitigée. Toutefois, globalement, ils endossent cette appartenance : ils ne se sentent pas différents des autres chômeurs et se disent faire partie du groupe, même invisible, des chômeurs. Concernant la valeur qu'une telle appartenance représente, ils ne manifestent aucune hésitation : ils n'y trouvent aucun avantage, la chose est désagréable et honteuse. Sans nuances» (Herman/Van Ypersele, 1998 :76).

Dans un premier temps, il importera de s'assurer que les personnes sans-emploi se perçoivent comme appartenant à une catégorie générique, celle des chômeurs (Herman, 1999). Même si le groupe des sans-emploi est institutionnellement leur groupe d'appartenance, certains chômeurs pourraient ne pas l'assumer en tant que tel et conserver une image d'eux-mêmes indépendante de cette catégorie.

Dans un second temps, avant de parler de groupe négatif, il faudra aussi s'assurer que, pour ces jeunes, l'identité sociale de sans-emploi est associée à une valence négative. Dans la région où nous avons enquêté, le taux de chômage pour les 19-24 ans est très élevé, supérieur même au taux d'emploi : respectivement 31,8% et 20,8% en 2003 (IWEPS, 2004). Cet état de fait, qui fait passer le groupe des jeunes chômeurs comme groupe majoritaire sur le marché de l'emploi, aurait pu amener ces jeunes à ne plus pouvoir diaboliser ce groupe qu'ils savent devoir être le leur.

Enfin, dans un troisième temps, en fonction de leur sentiment d'appartenance et de l'évaluation qu'ils font du groupe, les jeunes peuvent se sentir plus ou moins bien dans ce groupe. Nous pensons que les jeunes qui se catégoriseront le plus dans le groupe des sans-emploi seront aussi ceux qui souffrent le plus émotionnellement de la valence négative associée au groupe.

Une des originalités de notre étude est qu'elle ne parle pas de "chômeurs", mais bien de "personnes sans emploi". Le terme "chômeur" est en effet intrinsèquement porteur d'une valence très négative, et ce seul mot peut provoquer une série de phénomènes négatifs<sup>5</sup>. Nous avons choisi la dénomination "personnes sans emploi" après discussion avec les acteurs du terrain qui accompagnent ces jeunes dans leur recherche d'emploi, car elle semble plus adaptée à leur réalité.

En résumé, la première partie sera consacrée à la description de la structuration de cette identité sociale de sans-emploi dans les premiers mois suivant l'entrée dans le marché du travail. Ensuite, nous tenterons de comprendre comment les jeunes sans-emploi peuvent essayer de se protéger contre les effets potentiellement délétères de cette identification à un groupe stigmatisé.

### *3. Stratégies de défense identitaire*

La T.I.S. avance que les membres des groupes de bas-statut vont s'efforcer d'améliorer leur identité sociale négative afin de restaurer une estime de soi positive. Notre angle d'approche consiste à supposer que l'identification, plus ou moins forte et/ou acceptée, au groupe des sans-emploi pourrait avoir des répercussions sur l'image que les jeunes ont d'eux-mêmes. Lorsque une telle identification groupale n'entraîne pas une valorisation positive, plusieurs stratégies peuvent servir à protéger ou améliorer l'identité sociale. Elles se classent en deux grandes catégories :

<sup>5</sup> Voir l'article de D. Bourguignon et G. Herman dans ce recueil.

(1) les démarches d'action collective, à travers lesquelles les membres d'un groupe essayent de valoriser ce dernier, par exemple en essayant d'améliorer leur position relative dans la société ou en changeant de groupe de comparaison et (2) les comportements de mobilité individuelle, à l'aide desquels les individus qui ont une identité sociale négative ou menacée peuvent s'en dissocier et tenter de rejoindre un autre groupe.

Au-delà de la structure-même de l'identité sociale de sans-emploi, nous pensons que les jeunes pourraient désinvestir ce groupe stigmatisé pour s'identifier de manière anticipée au groupe des travailleurs. Cette "étiquette" sociale de travailleur, socialement valorisée et valorisante, pourrait constituer pour les jeunes sans-emploi un bon moyen de préserver une estime d'eux-mêmes positive. Ce type de démarche se situe sur le versant des comportements de mobilité individuelle.

Les démarches d'action collective, quant à elles, peuvent ne pas être des manifestations visibles. Nous pensons qu'évaluer le groupe des sans-emploi de manière moins négative pourrait être entendu comme une démarche visant à rétablir la respectabilité du groupe.

Afin de pouvoir valider notre réflexion, il faut intégrer à notre modèle de recherche une variable de sortie nous permettant de mesurer les répercussions de l'identification au groupe des sans-emploi et de la mise en place de stratégies de défense de soi. Nous avons choisi ici de mesurer le niveau d'estime de soi personnelle.

## B. Estime de soi personnelle

L'appartenance à un groupe, dont les membres sont conscients qu'il véhicule une image négative au sein de la société dans son ensemble, peut avoir des conséquences psychologiques importantes, en particulier en matière de dépression, d'anxiété, etc. (Jones *et al.*, 1984, cité in Herman, 1999). Concernant l'estime de soi personnelle, les résultats sont variables, la majorité des études ne trouvant pas de différences significatives entre chômeurs et non-chômeurs (Roques, 1995). Notre but est moins ici de comparer chômeurs et non-chômeurs que de comprendre en quoi la situation de chômage, et plus particulièrement les identifications qui s'ensuivent, peut être liée à l'estime de soi personnelle des jeunes sans-emploi. La T.I.S. suggère en effet que l'estime de soi personnelle et l'estime de soi collective (dimension évaluative de l'identité sociale) sont reliées car elles ont un noyau commun, partagé dans la conception de soi, c'est-à-dire qu'elles nourrissent toutes deux un sens global de la valeur, de la positivité de la conception de soi comme un tout (Luhtanen/Crocker, 1992).

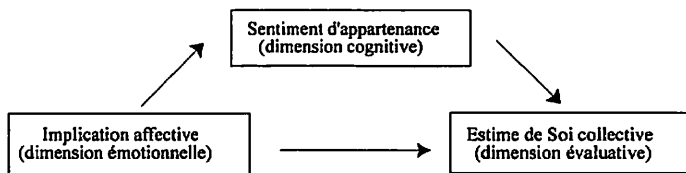
Notre recherche vise spécifiquement à comprendre comment le fait de s'identifier (ou pas) au groupe des sans-emploi et au groupe des travailleurs peut avoir un lien avec une diminution (ou une augmentation) de l'estime de soi personnelle.

## C. Questions et modèle de recherche

### 1. Modèles d'identification sociale

Le premier modèle que nous voulons éprouver est le modèle tridimensionnel de l'identité sociale tel que validé par Ellemers (Ellemers *et al.*, 1999). Ce modèle envisage l'identité sociale à travers trois dimensions distinctes mais reliées. Bergami et Bagozzi proposent quant à eux un modèle médiationnel des relations entre les trois composantes (Bergami/Bagozzi, 2000). Dans ce type de modèle, la relation bilatérale entre deux variables est supposée être expliquée, complètement ou partiellement, par l'intervention d'une troisième variable, appelée médiatrice. Ce modèle est schématisé dans la figure 1.

Figure 1. Identité sociale liée au travail



Source M. BERGAMI, R. BAGOZZI, 2000

### 2. Estime de soi personnelle et estime de soi collective

Le deuxième modèle que nous testerons est celui qui lie estime de soi collective et estime de soi personnelle. Nous avons mesuré chez nos participants deux identifications et nous disposons donc de deux mesures d'estime de soi collective, une pour le groupe des sans-emploi et une pour le groupe des travailleurs. Nous posons l'hypothèse que l'estime de soi personnelle sera corrélée positivement avec ces deux estimes de soi collectives. Nous pensons néanmoins qu'il pourrait exister une différence, en termes de variance partagée, entre ces deux corrélations. Ainsi, l'estime de soi collective liée au groupe des sans-emploi pourrait avoir un impact plus fort, étant donné que c'est le groupe réel d'appartenance de nos participants. *A contrario*, l'estime de soi collective du travailleur pourrait avoir un lien plus faible avec l'estime de soi personnelle, étant donné que ce groupe n'est pas encore celui de nos jeunes sans-emploi, mais le groupe où ils aspirent à se retrouver.

## II. Empirie

### A. Méthodologie

#### 1. Procédure et échantillon

L'étude a été réalisée en collaboration avec le FOREM<sup>6</sup> de la région du Centre, en Belgique, et porte sur un échantillon de jeunes chômeurs inscrits depuis peu comme demandeurs d'emploi. Entre mars et juin 2003, ces jeunes ont été interrogés par un questionnaire écrit, passé collectivement par groupe d'une quinzaine d'individus, dans les locaux du FOREM.

L'échantillon est constitué de 226 chômeurs, âgés de 18 à 26 ans ( $M' = 20,42$ ), dont 106 femmes et 120 hommes qui ne diffèrent pas significativement en âge. Tous sont institutionnellement en stage d'attente, c'est-à-dire que, bien qu'étant sans-emploi, ils ne touchent pas encore d'allocations de chômage.

#### 2. Opérationnalisation des variables

Sauf précision contraire, tous les items étaient mesurés sur des échelles de Likert à 5 points, allant de "Pas d'accord" (coté -2) à "D'accord" (coté +2). Lorsque la formulation des items évoquait l'aspect négatif du concept (par exemple, la question : «En général, les autres pensent que le groupe des personnes sans emploi est dévalorisant», posée pour la dimension évaluative de l'identité sociale de sans-emploi), l'item a été encodé inversement, c'est-à-dire "Pas d'accord" coté +2 et "D'accord" coté -2.

##### a. Identification au groupe des sans-emploi

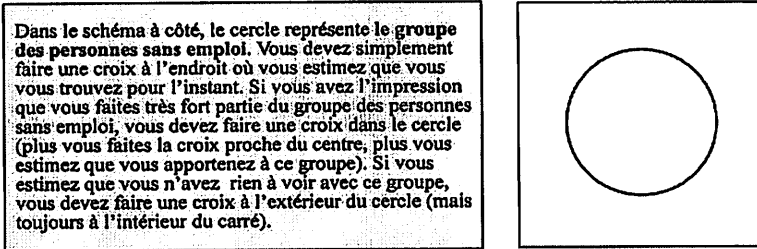
L'échelle d'identification au groupe des sans-emploi, créée pour cette recherche à partir de plusieurs échelles utilisées dans la littérature contemporaine, investigate les trois dimensions de l'identité sociale.

(1) *La dimension cognitive* : pour mesurer le sentiment d'appartenance au groupe des sans-emploi, nous avons demandé à nos participants de répondre aux questions suivantes : «Je me vois comme un membre du groupe des personnes sans emploi» (Doosje *et al.*, 1995) et «Je m'identifie aux autres personnes sans emploi» (Ellemers *et al.*, 1999, Doosje *et al.*, 1995). Un autre item d'autocatégorisation implicite dans le groupe des sans-emploi a été utilisé (Fig.2). Cet item a été codé de manière à pouvoir être combiné aux deux précédents.

---

<sup>6</sup> Le FOREM est le service public wallon de l'emploi et de la formation professionnelle dont la mission est d'une part d'aider les personnes à mieux formuler leur projet professionnel, à acquérir plus de qualifications et à trouver un emploi et, d'autre part, d'aider les entreprises à recruter et à former leurs collaborateurs.

<sup>7</sup> Moyenne.

**Figure 2. Item d'inclusion graphique dans le groupe des sans-emploi**

(2) *La dimension évaluative.* C'est la partie "publique" de l'échelle d'estime de soi collective de Luhtanen (Luhtanen/Crocker, 1992) que nous avons utilisée pour mesurer la valeur accordée par nos participants au groupe des sans-emploi. Cette échelle est composée des trois items suivants : «En général, le groupe des personnes sans emploi est bien considéré par les gens» ; «En général, les autres respectent le groupe des personnes sans emploi» et «En général, les autres pensent que le groupe des personnes sans emploi est dévalorisant».

(3) *La dimension affective.* La composante émotionnelle de l'identité sociale de sans-emploi a été mesurée par les deux questions suivantes : «Je me sens bien dans le groupe des personnes sans emploi» et «Je regrette souvent d'appartenir au groupe des personnes sans emploi». Ces deux items sont issus de l'échelle d'implication organisationnelle affective de Meyer et Allen adaptés au groupe des sans-emploi (Meyer/Allen, 1991).

#### b. Identification au groupe des travailleurs

Les huit mêmes items ont été utilisés. La seule différence réside dans le remplacement de la locution "groupe des personnes sans emploi" par "groupe des travailleurs".

#### c. Estime de soi personnelle

Les huit items utilisés sont issus d'une étude de Verkuyten (Verkuyten/Hagendoorn, 1998) investiguant l'estime de soi globale avec, par exemple, les questions suivantes : «Il y a beaucoup de choses dans ma vie dont je suis honteux(se)» ou «J'ai une attitude positive vis-à-vis de moi-même».

### 3. Analyses statistiques

Les analyses statistiques ont été effectuées avec les logiciels LISREL 8.3 et SPSS 12.0. Il est apparu lors des analyses préliminaires que certaines variables ne se distribuaient pas selon une courbe normale, ce qui est une des conditions d'application des tests paramétriques. Lorsque c'était le cas, nous avons effectué des analyses non paramétriques, qui ne requièrent pas d'hypothèses sous-jacentes relatives à la forme des distributions. Les résultats n'ont été retenus comme significatifs que s'ils concordaient

pour les deux méthodes. Pour des raisons de clarté, nous ne présenterons que les résultats des tests paramétriques.

Concernant les résultats proprement dits, nous présenterons d'abord les observations relatives à l'identification aux groupes des sans-emploi et des travailleurs. Nous verrons ensuite quelles peuvent être les répercussions de ces identifications sur l'estime de soi personnelle de nos jeunes chômeurs.

## B. Entrée dans le marché du travail et identifications groupales

### 1. Identification sociale au groupe des sans-emploi

#### Analyses préliminaires

Une analyse de consistance interne montre que globalement l'échelle d'identification bénéficie d'une validité interne satisfaisante ( $\alpha = 0,68^8$ ). Par ailleurs, puisque notre conception théorique de l'identité sociale est tridimensionnelle, il nous fallait surtout vérifier que les données récoltées sur le terrain appuyaient cette catégorisation. Nous avons effectué une analyse factorielle confirmatoire (A.F.C.) qui montre que le meilleur modèle est bien le modèle envisageant trois dimensions<sup>9</sup>. Notre approche théorique envisageant la décomposition de l'identification sociale en trois dimensions — cognitive, évaluative et affective — s'ajuste donc bien à nos données. Nous avons alors, pour chaque participant, calculé trois scores : un score d'identification cognitive, un score d'identification évaluative et un score d'identification affective.

Avant de détailler les résultats sur chaque dimension, nous avons voulu vérifier que, comme c'est le cas dans d'autres études (Bergami/Bergozzi, 2000 ; Ellemers *et al*, 1999), ces trois dimensions étaient reliées entre elles. Une analyse de corrélations nous a révélé que ce n'était pas le cas. Si la dimension cognitive semble effectivement liée à la dimension affective ( $r = 0,228$  ;  $p < .01$ ), elle apparaît comme indépendante de la dimension évaluative ( $r = 0,098$  ; n.s.<sup>10</sup>). Ainsi, il semble que la valeur sociale perçue du groupe des sans-emploi n'a pas de lien avec le sentiment d'appartenance reconnu pour ce groupe. Ces observations tendraient à invalider le modèle tridimensionnel tel qu'envisagé précédemment. Mais en fait, il est apparu dans les analyses suivantes que la dimension cognitive, comme nous l'avons mesurée, semble recouvrir deux aspects différents. C'est ce que nous allons détailler maintenant.

<sup>8</sup> Dans la littérature, un coefficient alpha de Cronbach supérieur à 0,60 est considéré comme montrant une consistance interne satisfaisante. Il n'existe pas de test d'inférence permettant de mesurer la significativité de cet indice.

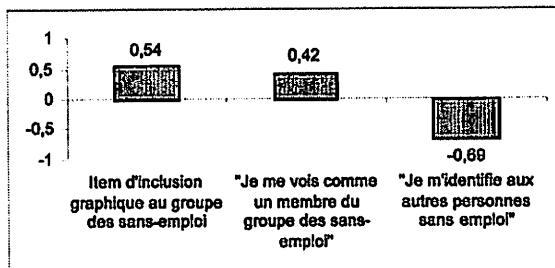
<sup>9</sup> Les détails de l'analyse sont disponibles sur demande auprès du premier auteur.

<sup>10</sup> La dimension évaluative est elle-même corrélée avec la dimension affective ( $r = 0,415$  ;  $p < .001$ ).

a. La dimension cognitive : autocatégorisation et sentiment de similarité

Prenons les scores moyens obtenus pour les trois items qui étaient utilisés comme indicateurs de l'identification cognitive au groupe des sans-emploi (Graphique 1). Il apparaît une différence entre, d'une part, l'item d'inclusion graphique dans le groupe des sans-emploi et l'item «Je me vois comme un membre du groupe des personnes sans emploi» et, d'autre part, l'item «Je m'identifie aux autres personnes sans emploi».

**Graphique 1. Scores moyens des items d'identification cognitive**



Bien que positivement corrélés entre eux (toutes corrélations significatives à  $p < .001$ ), ils montrent des résultats fort différents. D'un côté, nos jeunes participants s'autocatégorisent bien dans le groupe des sans-emploi, ils reconnaissent en faire partie ; tant la moyenne de l'item d'inclusion graphique ( $M = 0,54$  ;  $p < .001$ ) que la moyenne de l'item «Je me vois comme un membre du groupe des personnes sans emploi» ( $M = 0,42$  ;  $p < .001$ ) sont significativement supérieures à zéro. De l'autre côté, la moyenne des scores à l'item «Je m'identifie aux autres personnes sans emploi» ( $M = -0,69$  ;  $p < .001$ ) indique clairement que les jeunes refusent de reconnaître leur similarité avec les autres chômeurs.

Au vu de ces résultats, et parce que nous pensons qu'il s'agit ici d'une distinction importante à faire, nous distinguerons donc pour la dimension cognitive de l'identification au groupe des sans-emploi, deux sous-dimensions. La première, que nous appellerons autocatégorisation, est la moyenne des scores obtenus aux deux premiers items (item d'inclusion graphique et item «Je me vois comme un membre...»). La seconde, que nous nommerons sentiment de similarité, est le score obtenu pour le troisième item («Je m'identifie aux autres...»). Pour l'ensemble du groupe, ces deux sous-dimensions sont corrélées positivement ( $r = 0,436$  ;  $p < .001$ ), les plus hauts scores d'autocatégorisation étant liés aux plus hauts scores de sentiment de similarité. Mais, alors que le niveau moyen d'autocatégorisation est significativement supérieur à zéro ( $M = 0,4818$  ;  $p < .001$ ), le niveau moyen de sentiment de similarité est lui négatif ( $M = -0,690$  ;  $p < .001$ ).

Ces résultats sont clairs, les jeunes chômeurs s'autocatégorisent dans le groupe des sans-emploi, et ce, dès les premiers mois suivant la sortie du parcours scolaire. Nous retrouvons ici les résultats obtenus par G. Herman sur un échantillon de chômeurs de plus longue durée, qui montraient que les personnes sans emploi ne réfutent pas leur statut de chômeur (Herman, 1999). Néanmoins, *a contrario* de cette étude, nos jeunes participants refusent de se voir comme les autres chômeurs, ils ne s'y identifient pas. C'est un peu un leitmotiv chez nos participants : «Je suis un chômeur, mais pas comme les autres». Sans doute faut-il voir ici, d'une part, une incapacité à se distancier du statut administratif de sans-emploi et, d'autre part, une volonté affirmée de ne pas ressembler aux autres chômeurs.

**b. Dimension évaluative : l'estime de soi collective**

Concernant la valeur sociale attribuée au groupe des sans-emploi, nos jeunes participants sont sans nuance, elle est négative. Pour l'ensemble du groupe, la moyenne obtenue ( $M = -0,527$  ;  $p < .001$ ) montre en effet que ce groupe est vu comme dévalorisé, mal considéré et non respecté. Ces résultats confirment ceux qui avaient été obtenus dans des recherches antérieures envisageant le groupe stigmatisé des chômeurs (Bourguignon *et al.*, 2001 ; Herman, 1999).

**c. Dimension affective : l'implication affective**

Les résultats sont à nouveau sans nuance, les jeunes sans-emploi ne s'impliquent pas émotionnellement dans le groupe des sans-emploi, ou plutôt, pour être plus précis, ils ressentent une implication affective négative. Le score moyen du groupe ( $M = -0,70$  ;  $p < .001$ ) révèle en effet que, majoritairement, les jeunes regrettent d'appartenir à ce groupe, ils s'y sentent mal. Ce résultat n'est pas surprenant si l'on prend en compte les autres facettes identitaires.

**d. Discussion : l'identité sociale des sans-emploi**

Nous venons de le voir, les jeunes s'incluent dans le groupe des sans-emploi, même s'ils réfutent la similarité qui peut exister entre eux et les autres chômeurs. Par ailleurs, ils évaluent négativement le groupe et ressentent pour lui une implication affective négative. Comment ces différentes dimensions sont-elles structurées ?

**Corrélations inter-dimensions**

Dans le modèle validé par Ellemers, les trois dimensions sont intercorréées (Ellemers *et al.*, 1999) ; ce n'était pas le cas au sein de notre échantillon (voir Tableau I). Nous avons alors distingué, au sein de la dimension cognitive, une sous-dimension d'autocatégorisation et une sous-dimension de sentiment de similarité. Voyons à présent comment celles-ci s'organisent avec l'estime de soi collective et l'implication affective liées au groupe des sans-emploi.

**Tableau I. Corrélations entre sous-dimensions et dimensions de l'identité sociale des sans-emploi**

|                          | Autocatégorisation | Sentiment de similarité | Estime de soi collective | Implication affective |
|--------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Autocatégorisation       | 1                  | 0,436 ***               | 0,017                    | 0,143 *               |
| Sentiment de similarité  | 0,436 ***          | 1                       | 0,198 **                 | 0,276 **              |
| Estime de soi collective | 0,017              | 0,198 **                | 1                        | 1,415 ***             |
| Implication affective    | 0,143 *            | 0,276 **                | 0,415 ***                | 1                     |

\*  $p < .05$  ; \*\*  $p < .01$  ; \*\*\*  $p < .001$

Au vu de ces résultats, le sentiment de similarité serait lié positivement à l'estime de soi collective ; autrement dit les jeunes qui voient le groupe des sans-emploi le moins négativement seraient aussi ceux qui se sentent les moins différents des autres sans-emploi. Par contre, l'autocatégorisation dans le groupe serait indépendante de la valeur sociale que nos jeunes lui accordent. Qu'ils le jugent négativement ou pas, c'est un peu comme si les jeunes sans-emploi n'avaient pas "le choix de l'appartenance" à ce groupe. Ce qui est socialement vrai, puisque c'est dans ce groupe qu'ils sont institutionnellement inscrits. Cela peut aussi signifier que changer l'estime de soi collective du groupe des sans-emploi pourrait ne pas avoir de lien avec un changement du degré d'autocatégorisation perçue, et vice-versa. Ces résultats infirment partiellement le modèle d'Ellemers qui envisage un lien direct entre ces deux variables (Ellemers *et al*, 1999). Néanmoins, des analyses plus poussées montrent que nous pourrions avoir un lien entre ces deux variables<sup>11</sup>, mais un lien indirect, médiatisé par les autres dimensions de l'identité.

#### Modèles médiationnels

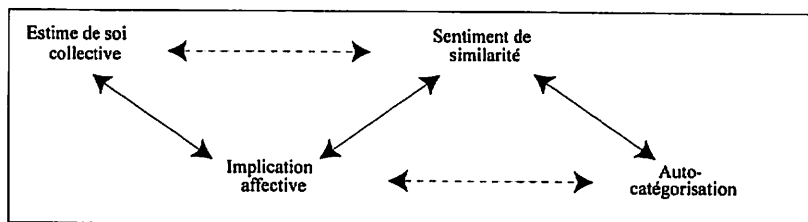
Afin de mieux cerner les relations interdimensionnelles de l'identité sociale de sans-emploi, nous avons voulu les intégrer dans un modèle global. La figure 3 illustre les différentes relations successives mises en évidence. Sur ce modèle, nous obtenons deux médiations successives. D'abord, le lien entre l'estime de soi collective et le sentiment de similarité est complètement médiatisé par le niveau d'implication affective ( $z^{12} = 3,389$  ;  $p < .001$ ). Autrement dit, lorsque l'on contrôle statistiquement le niveau d'implication affective, l'estime de soi collective et le sentiment de similarité sont indépendants. Ensuite, seconde relation médiatisée, celle qui relie l'implication affective à l'autocatégorisation. Si on contrôle statistiquement le niveau de similarité, ce lien devient nul

<sup>11</sup> Les résultats qui suivent n'impliquent aucun lien de causalité entre variables, mais uniquement des relations corrélationnelles. Les analyses de régression qui suivent doivent être entendues dans ce seul cadre.

<sup>12</sup> Z-score, indice du test de Sobel qui vérifie la significativité statistique du lien indirect.

( $z = 3,512$  ;  $p < .001$ ). Ce double modèle médiationnel explique 19,1% de la variabilité observée de l'autocatégorisation.

**Figure 3. Modèle intégré d'identification sociale au groupe des sans-emploi**



Lien direct : ——— lien médiatisé : - - - -

Que signifie ce modèle ? Imaginons un jeune sans-emploi surfant sur internet et qui découvre le site d'un collectif de chômeurs. Il peut alors voir qu'il existe de nombreux sans-emploi qui se battent contre leur sort, mais qui arrivent aussi à maintenir une bonne qualité de vie<sup>13</sup>. Cette vision positivée du groupe des sans-emploi pourrait amener le jeune à se sentir "moins mal" dans le groupe des chômeurs. Cette implication affective moins négative pourrait alors l'amener à moins nier sa différence par rapport aux autres sans-emploi et, au final, son sentiment d'autocatégorisation pourrait s'en voir renforcé. Cette possibilité d'identification globalement plus positive au groupe des sans-emploi pourrait permettre de diffuser le sentiment de responsabilité de la situation de non-emploi sur l'ensemble du groupe, plutôt que de le subir individuellement.

Bien entendu, et ce phénomène est souligné dans le modèle par des relations bidirectionnelles, les liens entre ces variables peuvent être envisagés dans les deux sens, dans une conception dynamique de la structure identitaire. Ainsi, prenons le modèle à partir de l'autocatégorisation. Un jeune mis en présence d'un contexte qui exacerbe ce sentiment d'inclusion (par exemple une file d'attente pour obtenir les allocations de chômage) pourrait être amené à amenuiser les différences qu'il percevait entre lui et les autres chômeurs. Ce sentiment de similarité grandi pourrait à son tour entraîner un sentiment de mal-être moins fort (implication affective relevée), qui permettrait *in fine* de considérer le groupe des sans-emploi comme "pas si négatif que ça" (dimension évaluative). Et pour peu que l'hypothèse de Luhtanen se vérifie, cette estime de soi collective positivée pourrait être liée à une meilleure estime de soi personnelle (Luhtanen/Crocker, 1992)<sup>14</sup>. Dans ce "sens de lecture", ce sont 18% de la variabilité de l'estime de soi collective observée qui sont expliqués.

<sup>13</sup> Parmi les nombreux sites, on peut consulter par exemple : <http://infosuds.free.fr/NEWS/chomhistorik.htm>  
<http://cacc30.chez.tiscali.fr/assochom.htm>.

<sup>14</sup> Cf. *infra*.

## 2. Identification sociale au groupe des travailleurs

Les jeunes sans-emploi reconnaissent leur statut de chômeur, même s'ils se disent différents des autres chômeurs. Ils évaluent négativement le groupe et s'y sentent mal. Mais s'ils sont actuellement sans emploi, nos jeunes participants sont aussi tous potentiellement travailleurs. Ressentent-ils cette autre possibilité d'identification anticipée au groupe, moins négatif celui-là, des travailleurs ? C'est ce que nous avons voulu investiguer à travers l'échelle d'identification au groupe des travailleurs.

### Analyses préliminaires

L'analyse de consistance interne pour l'ensemble des huit items se révèle satisfaisante ( $\alpha = 0,64$ ). À l'instar de l'identification au groupe des sans-emploi, l'A.F.C. montre que c'est le modèle à trois dimensions de l'identification au groupe des travailleurs qui s'ajuste le mieux à nos données. À l'intérieur de chacune de ces dimensions, les items sont positivement corrélés (toutes corrélations significatives à  $p < .001$ ). À nouveau, nous avons voulu vérifier que ces dimensions étaient corrélées, et à nouveau, nous n'avons pas retrouvé de lien entre la dimension cognitive et la dimension évaluative. Comme pour l'identité sociale de sans-emploi, nous avons alors affiné notre analyse en scindant la dimension cognitive en deux sous-dimensions.

#### a. Dimension cognitive : autocatégorisation et sentiment de similarité

Même si le profil est légèrement différent du groupe des sans-emploi, nous avons donc distingué aussi, pour l'identité sociale de travailleur, les deux sous-dimensions d'autocatégorisation et de sentiment de similarité. Les observations effectuées montrent que, globalement, les jeunes reconnaissent leur autocatégorisation dans le groupe des travailleurs ( $M = 0,304$  ;  $p < .001$ ). Cette inclusion cognitive dans le groupe des travailleurs est néanmoins moins forte que celle reconnue pour le groupe des sans-emploi ( $t = 2,056$  ;  $p < .05$ ), montrant que les jeunes se sentent plus inclus dans le groupe des sans-emploi que dans le groupe des travailleurs. Par contre, lorsqu'ils se comparent aux autres travailleurs, ils ne perçoivent ni différence ni similarité avec eux ( $M = 0,03$  ; n.s.). Autrement dit, alors qu'ils se perçoivent comme des chômeurs différents des autres chômeurs, ils rejettent moins la différence qui pourrait exister entre eux et les autres travailleurs, même s'ils ne se voient pas encore semblables à eux.

#### b. Dimension évaluative : l'estime de soi collective

Concernant la valeur sociale accordée au groupe des travailleurs, nos jeunes participants sont unanimes, elle est positive ( $M = 1,02$  ;  $p < .001$ ). Le groupe des travailleurs est perçu comme valorisé et respecté dans la société, et ce, en opposition avec la vision très négative du groupe des sans-emploi. Ce résultat est sans surprise, étant donné la valeur sociale positive accordée au statut de travailleur.

## c. Dimension affective : l'implication affective

Sans surprise non plus, les jeunes se sentent bien dans le groupe des travailleurs. Le score moyen global ( $M = 1,01$  ;  $p < .001$ ) montre que les jeunes n'éprouvent aucun regret quant à cette appartenance au groupe des travailleurs.

## d. Discussion : l'identité sociale de travailleur

Même si c'est à un degré moindre, nos jeunes sans-emploi s'autocatégorisent bien comme travailleurs. Par contre, leur identification aux autres travailleurs est plus floue, ils ne se sentent pas différents, mais ils ne se sentent pas non plus semblables. Par ailleurs, ils s'accordent sur deux points : le groupe des travailleurs est socialement valorisé et ils se sentent bien dans ce groupe. Etant donné la valence positive accordée à ce groupe, il se pourrait que les différentes dimensions identificatoires s'articulent différemment que dans le cas du groupe stigmatisé des chômeurs ; c'est ce que nous allons analyser.

## Corrélations inter-dimensions

Comme le montre le tableau II, les différentes dimensions de l'identité sociale de travailleurs ne sont pas toutes reliées entre elles, infirmant la conception de Ellemers (Ellemers *et al.*, 1999). D'abord, l'autocatégorisation dans le groupe des travailleurs apparaît comme indépendante de l'estime de soi collective. Ce résultat, qui est le même que pour l'identité sociale de sans-emploi, est donc retrouvé aussi bien pour une groupe stigmatisé que pour le groupe valorisé des travailleurs.

Concernant le sentiment de similarité avec les autres travailleurs, et ce résultat est opposé à celui qu'on obtient pour le groupe des sans-emploi, il est aussi indépendant de la valeur accordée au groupe des travailleurs. Autrement dit, ce ne sont pas les jeunes qui voient ce groupe le plus positivement qui reconnaissent le plus leur similarité avec les autres travailleurs.

L'implication affective, quant à elle, est significativement reliée aux trois autres dimensions. C'était déjà le cas pour le groupe des sans-emploi. Il se pourrait que cette dimension soit plus centrale à l'identité groupale, comme un noyau reliant entre elles les autres dimensions.

**Tableau II. Corrélations entre sous-dimensions et dimensions de l'identité sociale de travailleur**

|                          | Autocatégorisation | Sentiment de similarité | Estime de soi collective | Implication affective |
|--------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Autocatégorisation       | 1                  | 0,439 ***               | -0,019                   | 0,381 ***             |
| Sentiment de similarité  | 0,439 ***          | 1                       | 0,092                    | 0,261 **              |
| Estime de soi collective | -0,019             | 0,092                   | 1                        | 1,338 ***             |
| Implication affective    | 0,381 ***          | 0,261 **                | 0,338 ***                | 1                     |

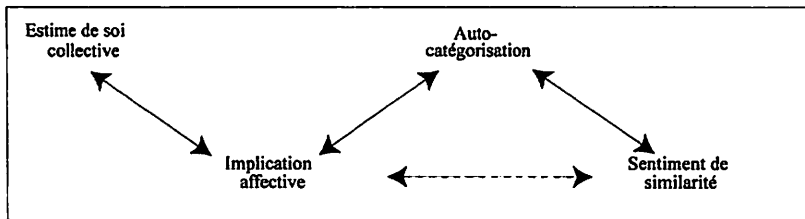
\*  $p < .05$  ; \*\*  $p < .01$  ; \*\*\*  $p < .001$

### Modèles médiationnels

Bien que l'analyse des corrélations montre l'absence de lien direct entre l'autocategorisation et le sentiment de similarité, d'une part, et, d'autre part, l'estime de soi collective, il est apparu dans nos analyses que nous étions en présence de plusieurs liens indirects entre ces variables (Fig.4).

Tout d'abord, bien qu'elles n'entretiennent pas de relations directes (comme le montre l'absence de flèches sur la figure), l'estime de soi collective et l'autocategorisation sont reliées par l'intermédiaire de l'implication affective ( $z = 4,139$  ;  $p < .001$ ). Ensuite, cette implication affective est liée au sentiment de similarité perçue par l'intermédiaire du degré d'autocategorisation ( $z = 4,208$  ;  $p < .001$ ). Au total, ce modèle explique 19,3% de la variabilité de la similarité perçue observée pour les autres travailleurs.

Figure 4. Modèle intégré d'identification sociale au groupe des travailleurs



Lien direct : ——— lien médiatisé : - - - -

Comment illustrer ce modèle ? Imaginons un jeune sans-emploi qui regarde un reportage télévisé sur le phénomène des pièges à l'emploi. Ce reportage présente toute une série de métiers si mal rémunérés qu'ils apportent moins de rentrées financières que les allocations de chômage. Cette vision négativisée du groupe des travailleurs pourrait affaiblir l'implication affective éprouvée pour ce groupe, qui, elle-même, pourrait amener le jeune à s'y autocategoriser plus faiblement. Au final, cette distanciation du groupe pourrait être reliée à une distanciation des autres travailleurs.

Encore une fois, les relations sont bidirectionnelles et on peut imaginer des contextes qui exacerberaient le sentiment de similarité avec les autres travailleurs, avec pour répercussion indirecte une variation de l'estime de soi collective éprouvée pour le groupe des travailleurs. Quel que soit d'ailleurs le "point d'entrée choisi" dans ce modèle, l'important est d'envisager cette structure identitaire comme dynamique, évoluant au gré des expériences vécues dans le monde professionnel.

### Que retenir ?

Pour pouvoir analyser plus finement l'identification groupale il apparaît maintenant que, si le modèle à trois dimensions reste pertinent, il faut au sein de la dimension cognitive distinguer ce qui relève de l'autocategorisation dans le groupe de ce qui relève de l'identification aux autres membres de ce groupe, c'est-à-dire distinguer une dimension d'autocategorisa-

tion et une dimension de sentiment de similarité. Cette distinction s'est révélée pertinente dans notre échantillon tant pour l'identification à un groupe négatif qu'à un groupe positif.

Concernant maintenant la structure de l'identité sociale de travailleur, il semble qu'il faille envisager l'indépendance entre l'estime de soi collective liée à ce groupe, et les deux sous-dimensions cognitives. Dans notre échantillon, nous avons mis en évidence que l'autocatégorisation dans le groupe des travailleurs n'était pas liée à l'estime de soi collective. Nous pensons que ce résultat, déjà trouvé pour le groupe des sans-emploi, souligne une caractéristique particulière de ces deux groupes : le fait qu'ils soient tous deux assignés socialement et non "choisis par les jeunes". Qu'ils évaluent positivement ou pas ces groupes, ils y sont institutionnellement catégorisés — difficile d'affirmer le contraire. Il pourrait être enrichissant, dans les études futures, de prendre en compte cette caractéristique afin de comprendre au mieux ce phénomène complexe qu'est l'identification groupale.

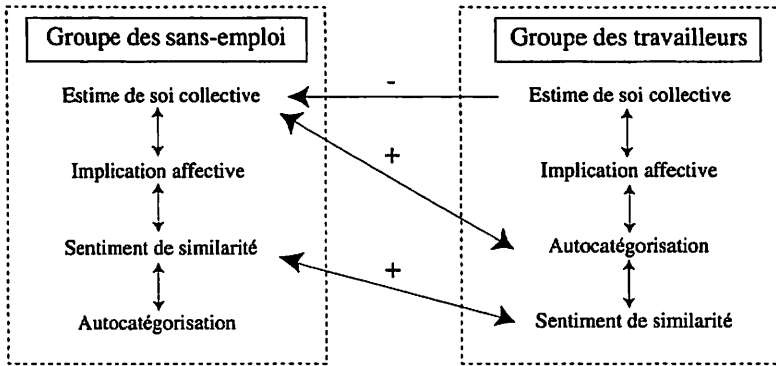
Le sentiment de similarité avec les autres travailleurs ("pas différents, mais pas les mêmes") pourraient s'expliquer par le fait que, n'ayant jamais travaillé, nos jeunes ne peuvent pas encore se comparer effectivement aux autres travailleurs, même s'ils évaluent le groupe positivement. Pour le groupe des sans-emploi, ce sentiment de similarité était lié à l'évaluation faite du groupe. Il apparaît donc que cette sous-dimension permet aussi d'analyser plus finement la question.

Enfin, il transparaît dans nos analyses que l'implication affective est une des dimensions centrales de l'identification groupale et qu'elle sert de processus explicatif dans le lien indirect entre la dimension évaluative et les sous-dimensions cognitives.

### *3. Relations entre identités sociales de sans-emploi et de travailleur*

Nous l'avons vu, les jeunes s'autocatégorisent dans le groupe des sans-emploi et, bien que moins fort, ils s'autocatégorisent aussi dans le groupe des travailleurs. Mais ces deux dimensions sont-elles reliées ou bien indépendantes ? Le groupe des sans-emploi est perçu comme dévalorisé socialement, alors que le groupe des travailleurs est perçu positivement. Ces deux évaluations découlent-elles l'une de l'autre ? Et qu'en est-il des implications affectives différentes éprouvées pour les deux groupes ? Pour répondre à ces questions, nous avons intégré l'ensemble des observations obtenues dans un modèle d'identification multiple (Figure 5) où ne sont retenus que les liens statistiquement significatifs.

**Figure 5. Relations entre identification au groupe des sans-emploi et identification au groupe des travailleurs**



Première constatation, l'autocatégorisation dans un groupe n'exclut pas l'autocatégorisation dans l'autre groupe, pas plus qu'elle ne la favorise ( $r = -0,069$  ;  $p = .316$  ; n.s.). Ce n'est donc pas parce que l'on se reconnaît comme travailleur que l'on refuse de se voir comme sans-emploi, et vice-versa.

Par contre, il apparaît que le sentiment de similarité par rapport aux autres jeunes sans-emploi et le sentiment de similarité par rapport aux autres travailleurs sont reliés ( $r = 0,281$  ;  $p < .001$ ). Les jeunes qui se sentent similaires aux autres sans-emploi sont aussi ceux qui se sentent similaires aux autres travailleurs.

Quant à l'estime de soi collective ressentie pour le groupe des sans-emploi, elle est à la fois négativement liée à l'évaluation faite du groupe des travailleurs ( $r = -0,187$  ;  $p < .01$ ) et positivement liée à l'autocatégorisation dans le groupe des travailleurs ( $r = 0,209$  ;  $p < .01$ ). Le premier de ces deux liens apparaît comme unidirectionnel, c'est-à-dire que l'évaluation du groupe des sans-emploi peut être prédite par l'évaluation du groupe des travailleurs (dans une analyse de régression), alors que l'inverse n'est pas vrai. Subséquemment, l'évaluation négative du groupe des sans-emploi pourrait principalement découler, comme par miroir, d'une évaluation positive du groupe des travailleurs.

Le second lien montre que les jeunes qui évaluent le plus positivement le groupe des sans-emploi sont aussi ceux qui s'autocatégorisent le plus dans le groupe des travailleurs. Ce lien est plus difficile à interpréter, si ce n'est en soulignant l'intrication de ces deux identités sociales, toutes deux liées à la sphère professionnelle de nos participants.

#### Que retenir ?

La double autocatégorisation de nos jeunes participants, dans le groupe des sans-emploi et dans le groupe des travailleurs, laisse à penser que ces deux identités pourraient être subordonnées à une identité professionnelle globale plus large. Cette identité plus complexe, de "travailleurs disponi-

bles mais sans emploi”, pourrait être une combinaison des deux identités de travailleur et de sans-emploi, et les facettes tantôt positive (I.S. de travailleur), tantôt négative (I.S. de sans-emploi) pourraient être, comme proposé dans la T.I.S., sélectivement activées par des facteurs contextuels.

Même si la structure de cette identité supra-ordonnée est difficile à saisir dans son ensemble, il apparaît clairement ici que les deux identités qui la composent sont étroitement imbriquées. Intégrer ces deux aspects lorsque l’on envisage la problématique du chômage et de ses répercussions psychosociologiques pourrait s’avérer éclairant. D’autant plus, comme nous allons le voir, que ces deux identités peuvent avoir des liens avec l’estime de soi personnelle.

### C. Estime de soi personnelle et identités sociales

De nombreuses études soulignent les répercussions négatives de l’identification à un groupe stigmatisé<sup>15</sup>. Nous avons voulu vérifier si nos jeunes sans-emploi ressentaient ces répercussions négatives sur l’image qu’ils avaient d’eux-mêmes, mesurée ici par l’estime de soi personnelle. Bien que ces analyses restent corrélationnelles, nous avons envisagé l’estime de soi personnelle comme variable de sortie. Autrement dit, nous allons essayer d’expliquer cette variable à partir des variables identificatoires, considérées comme prédictrices.

#### Analyses préliminaires

Nous avons dans un premier temps analysé les corrélations entre les huit items constituant l’échelle. Il est apparu que le premier item posé, «Je me sens très concerné(e) par mon apparence générale, par le look que j’ai», n’était corrélé à aucun autre. Nous l’avons donc exclu de l’analyse. Les sept items restant montrent une consistance interne satisfaisante ( $\alpha = 0,74$ ). Nous avons donc calculé un indice global d’estime de soi personnelle pouvant aller de -2 (estime très négative) à +2 (estime très positive). Pour l’ensemble du groupe, le score moyen ( $M = 0,82$  ;  $p < .001$ ) reflète une estime de soi préservée, positive. Les jeunes participants de notre échantillon ne semblent donc pas souffrir d’une mauvaise image d’eux-mêmes, même s’ils sont encore sans emploi. Voyons maintenant les liens existant entre cette estime de soi personnelle et les identités sociales envisagées dans cette étude.

#### 1. Estime de soi personnelle et identité sociale de sans-emploi

Bien que, jusqu’ici, nous n’ayons pas relevé de différences significatives entre les hommes et les femmes dans leur identification au groupe des sans-emploi, il est apparu que, dans les liens qu’entretenait cette identification avec l’estime de soi personnelle, le genre jouait un rôle important. En effet, si le niveau moyen d’estime de soi personnelle est similaire dans

<sup>15</sup> Voir notamment l’article de D. Bourguignon et G. Herman dans ce recueil.

les deux sexes, il ne semble pas être lié aux mêmes variables identifiantes (Tableau III).

Chez les hommes, l'analyse de régression visant à prédire le niveau d'estime de soi personnelle, à partir de l'identification au groupe des sans-emploi, montre que c'est d'abord l'estime de soi collective qui explique le plus de variabilité de l'estime de soi personnelle (12,9%). Ce résultat confirme le modèle de Luhtanen qui lie estime de soi collective et estime de soi personnelle (Luhtanen/Crocker, 1992). Il souligne aussi, dans le cas présent, le fait que l'évaluation sociale négative du groupe des sans-emploi peut amener les jeunes chômeurs à générer une vision plus négative d'eux-mêmes. Seconde variable explicative : l'autocatégorisation dans le groupe des sans-emploi est liée négativement à l'estime de soi personnelle et elle explique 3,1% de la variabilité de l'estime de soi personnelle. Autrement dit, ce sont les jeunes hommes qui s'autocatégorisent le plus fort dans le groupe des sans-emploi, qui souffrent le plus en terme de déficit d'estime de soi. Les autres dimensions ne semblent pas partager de variabilité avec l'estime de soi personnelle.

**Tableau III. Coefficients de régression linéaire liant les dimensions identitaires liées au groupe des sans-emploi à l'estime de soi personnelle (par sexe)**

| Groupe des sans-emploi   | Estime de soi personnelle |         |
|--------------------------|---------------------------|---------|
|                          | Hommes                    | femmes  |
| Autocatégorisation       | -0,116 *                  | -0,066  |
| Sentiment de similarité  | -0,086                    | -0,034  |
| Estime de soi collective | 0,247 ***                 | 0,143 * |
| Implication affective    | 0,132                     | -0,027  |
| R <sup>2</sup>           | 16%                       | 4,1%    |

\* p < .05 ; \*\* p < .01 ; \*\*\* p < .001

Pour les femmes, seule l'estime de soi collective prédit l'estime de soi personnelle. Ce résultat vient aussi confirmer l'hypothèse de Luhtanen et Crocker (Luhtanen/Crocker, 1992). Néanmoins, le modèle de régression n'explique que 4,1% de l'estime de soi personnelle, ce qui tendrait à montrer que pour les femmes, l'identité sociale de sans-emploi a moins de poids sur l'image qu'elles se forgent d'elles-mêmes.

Ces résultats soulignent le fait que l'identité sociale de sans-emploi est potentiellement porteuse d'effets délétères. En effet, étant donné l'évaluation globale négative faite du groupe des sans-emploi par nos jeunes participants et étant donné le lien mis en évidence entre cette estime de soi collective et l'estime de soi personnelle, il ne peut en résulter qu'un effet négatif sur l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. De plus, pour les hommes, s'autocatégoriser comme sans-emploi est aussi lié à une estime de soi af-

faiblie. Néanmoins, nos participants semblent avoir un niveau d'estime de soi relativement préservé. Serait-ce lié au fait qu'ils s'autocatégorisent aussi dans le groupe des travailleurs, et que cette identité, elle, a des effets plutôt positifs ?

## 2. *Estime de soi personnelle et identité sociale de travailleur*

Ici encore, il faut intégrer la variable genre dans l'analyse des résultats. Mais ici, le profil est l'inverse de celui que l'on rencontre pour l'identité sociale de sans-emploi, puisque l'identité sociale de travailleur semble n'expliquer que 4,1% de l'estime de soi personnelle pour les hommes, alors que pour les femmes, on atteint 16,4%.

Par ailleurs, chez les hommes, seul le sentiment de similarité est lié significativement à l'estime de soi personnelle. Pour ces jeunes, se sentir être un travailleur comme les autres peut améliorer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Par contre, ni le degré d'autocatégorisation, ni l'estime de soi collective, ni l'implication affective ne semblent jouer un rôle.

Chez les femmes, l'implication affective joue un rôle prépondérant puisque, à elle seule, cette variable partage 11% de variabilité avec l'estime de soi personnelle, montrant que plus les femmes se sentent impliquées émotionnellement dans le groupe des travailleurs, plus elles se voient de manière positive. Ensuite, on retrouve pour les femmes uniquement, le lien entre estime de soi collective et estime de soi personnelle.

**Tableau IV. Coefficients de régression linéaire liant les dimensions identitaires liées au groupe des travailleurs à l'estime de soi personnelle (par sexe)**

| Groupe des travailleurs  | Estime de soi personnelle |         |
|--------------------------|---------------------------|---------|
|                          | Hommes                    | femmes  |
| Autocatégorisation       | 0,102                     | 0,175   |
| Sentiment de similarité  | 0,105 *                   | 0,144   |
| Estime de soi collective | -0,064                    | 0,219 * |
| Implication affective    | 0,036                     | 0,214 * |
| R <sup>2</sup>           | 4,1%                      | 16,4%   |

\* p < .05 ; \*\* p < .01 ; \*\*\* p < .001

Ces résultats, combinés à ceux qui touchent l'identité sociale de sans-emploi, soulignent que, selon le sexe, ce n'est pas la même facette identitaire qui contribue à l'estime qu'ont les jeunes d'eux-mêmes. Pour les garçons, c'est principalement l'identité sociale de sans-emploi qui pèse d'un poids négatif sur l'estime de soi personnelle. Pour les femmes, *a contrario*, l'estime de soi personnelle semble principalement bénéficier des effets positifs de l'identification au groupe des travailleurs.

### III. Discussion

#### A. Mécanismes de défense de soi

##### 1. *Ne pas noircir la valeur du groupe*

Nous avons mis en évidence des liens positifs entre certaines des dimensions identitaires sociales et l'estime de soi personnelle qu'éprouvent les jeunes. Le modèle dynamique d'identification présenté permet d'envisager plusieurs "entrées" pour des interventions ciblées. Ainsi, on pourrait imaginer de renforcer l'estime de soi collective reconnue pour le groupe des sans-emploi (qui pourrait avoir un impact positif sur l'estime de soi personnelle) en "jouant" sur le sentiment de similarité ; par exemple, en convoquant les jeunes chômeurs pour des ateliers collectifs de recherche d'emploi, non plus en fonction de leur date d'inscription comme demandeurs d'emploi, mais en fonction de l'option choisie dans les dernières années de parcours scolaire. Cette mise en évidence de leur similarité pourrait, à terme, amener les jeunes à moins négativiser le groupe des sans-emploi, ce qui pourrait être bénéfique pour leur estime de soi personnelle.

##### 2. *Désinvestir l'identité de sans-emploi*

Pour les hommes en tout cas, nous avons montré que l'estime de soi personnelle était corrélée négativement avec le degré d'autocatégorisation. L'idéal serait donc, naïvement, de ne plus se catégoriser comme sans-emploi. Mais nous l'avons vu, les jeunes se catégorisent clairement dans ce groupe. Et l'étude de G. Herman montre que ce sentiment d'inclusion touche aussi les chômeurs de plus longue durée (Herman, 1999). Difficile donc de faire sortir cognitivement les chômeurs du groupe. Nous pensons que la seule solution est de pouvoir réellement rendre au groupe des sans-emploi une valeur acceptable socialement. Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif sont multiples, mais c'est principalement la présentation médiatique du groupe des sans-emploi qui pourrait être décisive. Ne plus se plaindre des chômeurs, mais plutôt insister sur les manques structurels d'emploi en Belgique pourrait à long terme faire comprendre à la population que le chômage n'est pas un choix, mais une épreuve.

##### 3. *Investir anticipativement le groupe des travailleurs*

Chez les femmes, il apparaît qu'une identification anticipée au groupe des travailleurs a des liens positifs avec l'estime de soi personnelle. Chez les hommes, il semble que l'étiquette de chômeurs soit décidément trop englobante pour permettre un investissement anticipé dans le groupe des travailleurs. Néanmoins, amener l'ensemble des jeunes chômeurs à vraiment se considérer comme des travailleurs en puissance pourrait leur permettre de préserver une image d'eux-mêmes satisfaisante.

## B. Perspectives

Nous l'avons déjà signalé, cette étude est corrélationnelle. Même si nous avons tenté de prédire l'estime de soi personnelle à partir de variables identificatoires, nous pourrions tout aussi bien envisager cette estime de soi personnelle comme antécédent des variables identificatoires. Ceci pose bien entendu la question de la causalité. Nous ne pouvions vérifier cette causalité avec ces seules données. Nous disposerons en décembre 2004 (donc un an après la première récolte) de vagues supplémentaires pour ce même échantillon et sur les mêmes variables. Ces nouvelles données nous permettront d'étudier les liens de causalité dessinés ici. Par ailleurs, puisque certains parmi ces jeunes ont trouvé du travail à ce deuxième temps de mesure, nous pourrions utiliser les variables étudiées ici afin de vérifier si elles constituent de bons prédicteurs d'accès en emploi.

En guise de conclusion, il faut retenir de cette étude la complexité que peuvent montrer les identifications sociales, tant pour le groupe des sans-emploi que pour le groupe des travailleurs. Elle souligne par ailleurs la nécessité d'investiguer ces deux identités lorsque l'on aborde le difficile problème du chômage.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BERGAMI M., BAGOZZI R.P.,  
 2000 "Self-categorization, Affective Commitment and Group Self-esteem as Distinct Aspects of Social Identity in the Organization", *British Journal of Social Psychology*, Vol.39, 4, pp.555-577.
- BJARNASON T., SIGURDARDOTTIR T.J.,  
 2003 "Psychological Distress during Unemployment and beyond : Social Support and Material Deprivation among Youth in Six Northern European Countries", *Social Science and Medicine*, 56, pp.973-985.
- BOURGUIGNON D., HERMAN G., DESMETTE D.,  
 2001 *Analyse des conditions organisationnelles sociales et psychologiques des publics fragilisés pour une meilleure insertion socioprofessionnelle: volet identité sociale*, Rapport final de Recherche, UCL, Cerisis-Hainaut.
- DESCHAMPS J.C., DEVOS T.,  
 1998 "Regarding the Relationships Between Social Identity and Personal Identity", in WORCHELS., MORALES J.F., PAËZ D., DESCHAMPS J.C., Eds., *Social Identity : International Perspectives*, London, SAGE Publications.
- DOOSJE B., ELLEMERS N., SPEARS R.,  
 1995 "Perceived Intragroup Variability as a Function of Group Status and Identification", *Journal of Experimental Social Psychology*, Vol.31, 5, pp.410-436.
- DOOSJE B., SPEARS R., ELLEMERS N.,  
 2002 "Social Identity as Both Cause and Effect : The Development of Group Identification in Response to Anticipated and Actual Changes in the Inter-group Status Hierarchy", *British Journal of Social Psychology*, 41, pp.57-76.

- ELLEMERS N., KORTEKAAS P., OUWERKERK J.W.,  
1999 "Self-categorisation, Commitment to the Group and Group Self-esteem as Related but Distinct Aspects of Social Identity", *European Journal of Social Psychology*, Vol.29, 2-3, pp.371-389.
- ELLEMERS N., SPEARS R., DOOSJE B.,  
2002 "Self and Social Identity", *Annual Review of Psychology*, 53, pp.161-186.
- ETHIER K.A., DEAUX K.,  
1994 "Negotiating Social Identity when Contexts Change : Maintaining Identification and Responding to Threat", *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol.67, 2, pp.243-251.
- GOFFMAN E.,  
1975 *Stigmate : les usages sociaux des handicaps* (tr.fr. A. Kihm), Paris, Minuit, (1963).
- HERMAN G.,  
1999 "Chômage et attentes de reconnaissance : Approche par la théorie de l'identité sociale", *Recherches Sociologiques*, 2, pp.139-157.
- HERMAN G., VAN YPERSELE D.,  
1998 *L'identité sociale des chômeurs*, UCL , Les Cahiers du Cerisis.
- IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospection et de la statistique)  
2004 *Annuaire statistique de la Wallonie : Module marché du travail*.
- JETTEN J., BRANSCOMBE N.R., SPEARS R.,  
2002 "On Being Peripheral : Effects of Identity Insecurity on Personal and Collective Self-esteem", *European Journal of Social Psychology*, Vol.32, 1, pp.105-123.
- LORENZI-CIOLDI F., DOISE W.,  
1994 "Identité sociale et identité personnelle", in BOURHIS R.Y., LEYENS J.-P., Dir., *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes*, Liège, Mardaga.
- LUHTANEN R., CROCKER J.,  
1991 "Self-esteem and Intergroup Comparisons : Toward a Theory of Collective Self-esteem", in SULS J., WILLS T.A., Eds, *Social comparison : Contemporary theory and research*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum Ass. Inc.
- 1992 "A Collective Self-esteem Scale : Self-evaluation of One's Social Identity", *Personality and Social Psychology Bulletin*, Vol.18, 3, pp.302-318.
- MEYER J.P., ALLEN N.J.,  
1991 "A Three-Component Conceptualization of Organizational Commitment", *Human Resource Management Review*, Vol.1, 1, pp.61-89.
- PITTINSKY T.L., SHIH M., AMBADY N.,  
1999 "Identity Adaptiveness : Affect Across Multiple Identities", *Journal of Social Issues*, Vol.55, 3, pp.503-518.
- ROQUES M.,  
1995 *Sortir du chômage*, Liège, Mardaga.
- TAJFEL H.,  
1978 "Intergroup Behaviour : Group Perspectives", in TAJFEL H., FRASER C., Eds, *Introducing Social Psychology*, Harmondsworth, Penguin Books Ltd.
- VERKUYTEN M., HAGENDOORN L.,  
1998 "Prejudice and self-categorization : The Variable Role of Authoritarianism and Ingroup Stereotypes", *Personality and Social Psychology Bulletin*, Vol.24, pp.99-110.

## Vers un *welfare mix* dans les services aux personnes ?

L'apport des services innovants aux jeunes enfants  
et aux personnes âgées en Belgique

par Vincent Lhuillier \*, Marthe Nyssens \*, Leïla Oulhaj \*

Aujourd'hui, la structuration des services aux personnes dépendantes, qu'elles soient en début ou en fin de vie, relève de plus en plus d'une logique de *Welfare Mix* renvoyant au fait que, à côté du rôle prépondérant des familles, une pluralité d'acteurs interviennent — publics, privés lucratifs et acteurs d'économie sociale — en mobilisant une mixité de ressources — marchandes, non marchandes, issues de la réciprocité et notamment de la sphère familiale — en inscrivant leurs activités dans le cadre de systèmes complexes de régulation. Dans cet article, nous analysons la dynamique de "co-construction" entre l'usager (la personne âgée ou le jeune enfant), son entourage et les organisations innovantes au sein d'espaces publics de proximité. Nous nous penchons également sur les politiques publiques qui structurent l'organisation de ces services ainsi que sur leur rôle dans le soutien aux initiatives innovantes. Pour ce faire, nous nous basons d'une part sur les résultats obtenus lors de l'étude réalisée au niveau de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées, et en particulier au travers des services de garde à domicile en Région wallonne, et, d'autre part, sur les résultats, pour la Communauté française de Belgique, d'une recherche européenne sur les services d'accueil des jeunes enfants.

### Introduction

Aujourd'hui, la structuration des services aux personnes dépendantes, qu'elles soient en début ou en fin de vie, relève en Europe de plus en plus d'une logique de *Welfare Mix* (Evers/Laville, 2004). Cette notion met l'accent sur trois caractéristiques. D'abord sur le fait que la responsabilité des familles continue à jouer un rôle prépondérant à côté des prestataires de services externes. Le modèle traditionnel des soins domestiques — en particulier à la charge des femmes — résiste et pas seulement dans les pays méditerranéens, ce qui rend l'acteur "famille" incontournable dans le

---

\* UCL, Cerisis, Maison G. Lemaître, 6 Boulevard Devreux, B 6000 Charleroi.

paysage. Il ressort ensuite que, à côté du rôle des familles, une pluralité d'acteurs interviennent — publics, privés lucratifs et acteurs d'économie sociale — en mobilisant une mixité de ressources — marchandes, non marchandes, issues de la réciprocité et notamment de la sphère familiale — et en inscrivant leurs activités dans le cadre de systèmes complexes de régulation. Du reste, c'est ce que la traduction littérale du terme suggère le plus directement. Enfin, la notion de *Welfare Mix* renvoie évidemment à celle de *Welfare State* en soulignant combien le modèle de l'État-providence en crise interroge le modèle social européen. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années déjà, la dynamique des pratiques des services sociaux relevant de l'économie sociale fait l'objet d'une attention particulière des chercheurs (Laville/Nyssens, 2001). Il ressort de la littérature que leur fonctionnement est original et oblige à les distinguer des services publics ou des services privés lucratifs, mais qu'il faut également reconnaître leur grande diversité et leur potentiel d'innovation sociale. En effet, tant au niveau de leur financement qu'au niveau de la mobilisation des ressources humaines ou de la relation à l'environnement institutionnel, les services d'économie sociale évoluent dans l'entrelacs complexe des principes de réciprocité, des principes marchands et des principes de redistribution, tout en répondant à des demandes sociales très variées et bien souvent émergentes.

Dans cet article, nous nous basons d'une part, sur les résultats obtenus lors de l'étude réalisée sur la prise en charge de la dépendance des personnes âgées et en particulier sur les services de garde à domicile en région Wallonne<sup>1</sup> et, d'autre part, sur les résultats<sup>2</sup>, pour la Communauté française de Belgique, d'une recherche européenne sur les services d'accueil des jeunes enfants (TSFEPS)<sup>3</sup>.

Nous commencerons par analyser la dynamique de "co-construction" entre l'utilisateur, son entourage et ces services à forte densité relationnelle

<sup>1</sup> Les résultats de la recherche sur les services de gardes-malades, financée par le FSE grâce au soutien du ministre wallon des Affaires sociales, sont issus de OULHAJ L., 2004 et DEGAVRE F., NYSENS M., OULHAJ L., 2004. Nous remercions Florence Degavre pour ses apports à cette recherche.

<sup>2</sup> Les résultats de la recherche sur les services d'accueil des jeunes enfants sont extraits de LHUILLIER V., 2003 et LHUILLIER V., DEGAVRE F., PETRELLA F., 2002. Cette recherche a été financée par la DG recherche de la Commission européenne dans le cadre du sixième programme-cadre.

<sup>3</sup> L'enquête portant sur les gardes à domicile repose 1) sur un entretien semi-directif avec les coordinatrices de 6 services en Région wallonne. Parmi ces services, 5 sont des associations sans but lucratif (ASBL) et le sixième un service public relevant d'un Centre public d'assistance sociale (CPAS) ; 2) sur un questionnaire à questions fermées appliqué par une représentante du service de garde à domicile à 89 usagers et à leur entourage. La recherche TSFEPS se compose d'un rapport national par pays — pour la Belgique, la Communauté française — et d'études de cas sur des espaces locaux — Schaerbeek à Bruxelles et Ottignies-Louvain-la-Neuve. Les études de cas sont basées sur des entretiens semi-directifs et des focus groupes. Huit structures proposant des services d'accueil de jeunes enfants (0-6 ans), un service de coordination des crèches communales et six élus et/ou responsables administratifs ont ainsi été interrogés. Pour les services, il s'agissait de 4 ASBL proposant des services innovants d'accueil des 0-3 ans et de 4 ASBL organisant des accueils extrascolaires, dont trois sous tutelle de l'école et une structure intercommunale. De même, deux focus groupes avec des parents, deux avec le personnel de deux structures et un avec les membres du conseil d'administration d'une crèche parentale, ont été organisés.

touchant à la question affectivement très chargée de la gestion des périodes extrêmes de la vie. Nous analyserons comment se construisent socialement, au sein d'espaces publics de proximité, tant les tâches que les finalités sous-jacentes à ces services. Cette réflexion débouchera sur la représentation de ces services de proximité qui mobilisent différents acteurs bénévoles, issus de la sphère domestique, et différents acteurs rémunérés provenant du secteur public, de l'économie sociale ou du travail non déclaré. C'est dans ce cadre que nous pourrions interroger les politiques publiques qui structurent l'organisation de ces services ainsi que leur rôle dans le soutien à l'innovation.

## **I. Co-construction de l'offre et de la demande et services aux personnes dépendantes**

«De nombreux besoins restent aujourd'hui encore insatisfaits. Ils correspondent à l'évolution des modes de vie, à la transformation des structures familiales, à l'augmentation de l'activité professionnelle féminine, aux aspirations nouvelles d'une population âgée, voire très âgée». C'est ainsi que le livre blanc *Croissance, Compétitivité et Emploi. Débats et voies pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle*, paru sous la présidence de Jacques Delors, mettait l'accent sur la nécessité de répondre à des demandes émergentes tout en créant de nouveaux emplois. Le développement des services qui touchent à la qualité de vie quotidienne, regroupés sous la dénomination "services de proximité" a été principalement envisagé dans une perspective de "nouveaux gisements d'emplois". Très vite pourtant, il est apparu qu'il convenait de se garder de tout déterminisme, la croissance des besoins ne se traduisant pas mécaniquement par le développement de nouveaux services. Cette constatation exige dès lors que l'on reprenne l'analyse des services de ce type dans la mesure où ils impliquent des mécanismes complexes qu'il convient de mieux saisir.

### **A. Une relation de service complexe**

Il existe donc un paradoxe propre aux services de proximité : malgré une succession rapide de mesures prises en leur faveur, les résultats obtenus sont restés en deçà de ceux qui étaient escomptés. Il est donc important d'une part d'éviter l'écueil d'une assimilation trop rapide entre "croissance des besoins" et "essor de l'emploi". D'autre part et surtout, il y a lieu d'éviter l'assimilation entre l' "essor de l'emploi de proximité" et la "satisfaction des besoins", ceux des usagers comme ceux des travailleurs du secteur, tant la réalité du terrain est complexe. Il convient dès lors d'asseoir la réflexion sur une prise en considération de ce qui fonde la spécificité des services de proximité. C'est pourquoi, dans des travaux antérieurs (Laville/Nyssens, 2001), nous avons analysé les implications de la dimension de "proximité" qui peut être objective, c'est-à-dire liée à un ancrage sur un espace local, mais aussi subjective, c'est-à-dire renvoyant à la dimension relationnelle de la prestation. De surcroît, ces services géné-

rent des bénéfices collectifs sur le plan de la cohésion sociale, et ce au-delà de la dimension de la création d'emplois.

Les services aux personnes dépendantes, qu'elles soient en bas âge ou en fin de vie, constituent un exemple emblématique de ce champ d'activité et sont présentés comme des services complexes dont la plupart des aspects sont non standardisés et probablement non standardisables. Ils ne constituent pas une catégorie homogène (Gadrey, 2003). Des distinctions peuvent être opérées en fonction, notamment, de leur densité relationnelle, c'est-à-dire de l'importance de l'interaction entre l'usager et le prestataire dans le service. Pour Laville, il y a co-construction lorsque, d'une part, des offreurs et des demandeurs participent à la définition et à la mise en place du service rendu et, d'autre part, lorsque l'arrangement ainsi trouvé s'inscrit dans l'espace public (Laville, 1994).

Différentes dimensions peuvent être dégagées dans la relation de service : les tâches, les finalités et les ressources. Les tâches renvoient au type de travail qui, dans le cas des services relationnels, est de nature tant technique que relationnelle. Les finalités, quant à elles, renvoient aux intentions, qui peuvent diverger entre parties prenantes d'un service : «L'intention est au cœur de la dimension relationnelle de l'aide et des soins. Prendre soin, c'est "se préoccuper de". Les soins ne forment pas une liste de pratiques ou d'interventions que l'on peut *a priori* recenser : c'est ce que les individus font dans l'intention de soutenir une personne dépendante, et ce sont les limites qu'ils se donnent dans cet effort» (Gagnon/Sailant, 2000 :9). Enfin, la relation de service est rendue possible grâce à la mobilisation de ressources monétaires — qu'elles soient marchandes (*via* la participation des usagers) ou non marchandes (*via* l'intervention des pouvoirs publics) — et non monétaires (*via* la mobilisation de l'entourage de l'usager et/ou du travail bénévole). La configuration des ressources reflète, elle-même, l'articulation entre travail rémunéré et bénévole. Avant d'aborder ce dernier point et d'analyser plus en détail comment il s'articule aux deux premiers, nous allons revenir sur les spécificités des services aux personnes dépendantes et à la définition du contenu des tâches et des finalités poursuivies.

## B. Tâches et finalités des services aux personnes dépendantes

Les services de garde à domicile sont apparus il y a une vingtaine d'années. Ils viennent en appui à la gamme de services existants déjà depuis de nombreuses années tels que les aides familiales, les aides ménagères ou les infirmières. Leur spécificité est d'assurer une présence dans la durée auprès des personnes dépendantes en partenariat avec leur entourage. Ces services s'adressent principalement aux personnes âgées dont le souhait est de se maintenir à domicile malgré une perte d'autonomie. D'une manière générale, la tâche réalisée correspond à un ensemble complexe qui va de l'aide aux activités de la vie quotidienne à la présence, et même jusqu'à l'écoute. Il ressort de l'enquête qu'il est important de préciser les tâches techniques afin de pouvoir accomplir les tâches rela-

tionnelles. Ces différentes tâches techniques et relationnelles nécessitent une présence continue, qui peut être substantielle. Ainsi, en ce qui concerne le nombre total d'heures prestées par semaine par la garde à domicile, nous obtenons les données suivantes : 13% prestent moins de 5 heures ; 26% entre 6 et 10 heures ; 29% entre 11 et 20 heures ; 18% entre 21 et 60 heures et 13% au-delà de 60 heures.

Par ailleurs, les tâches que nous venons de mentionner sont à l'évidence liées à la finalité de la prestation qui, de manière immédiate, vise à assurer un maintien à domicile. La demande d'un service de garde à domicile peut s'expliquer par les raisons suivantes : un manque de disponibilité de la famille, un problème de santé de l'usager ou encore de la personne qui le prend en charge ou un problème plus ponctuel de l'usager. On doit donc distinguer d'une part un besoin social relatif à l'entourage, notamment pour lui permettre de se maintenir sur le marché du travail et, d'autre part, un besoin lié directement à l'usager, sa santé, ses difficultés ou sa solitude. Le service de garde à domicile a donc une influence positive en termes de création de lien social : densité de la relation entre l'usager et la garde à domicile, demande accrue de service de la part des personnes de l'entourage qui souhaitent accéder à des espaces de socialisation en dehors de la famille...

Les services d'accueil des jeunes enfants présentent le même type de caractéristiques, avec des modulations propres à ce service particulier. En ce qui concerne les tâches, les points importants à mentionner sont les suivants. D'abord, on retrouve également dans ce secteur la question de l'articulation entre tâches techniques et tâches relationnelles. La gestion de la relation avec les parents devient de plus en plus centrale dans les services d'accueil, oscillant entre soutien à la "parentalité" et volonté de répondre aux demandes exprimées qui tendent à s'individualiser. Les finalités poursuivies par les professionnels et les raisons qui motivent le "choix" des parents de faire garder leur enfant se sont également diversifiées. On doit d'ailleurs souligner que les mêmes personnes poursuivent plusieurs finalités et que, si historiquement certaines dominent plus que d'autres, elles ont toujours coexisté.

La première d'entre elles, celle qui domine à la fois dans les raisons invoquées par les parents mais également par les pouvoirs publics, est la conciliation vies familiale et professionnelle. Comme, en outre, il revient traditionnellement à la mère d'adapter son rythme professionnel à son rythme familial, cet objectif se double plus ou moins explicitement d'un autre : l'égalité des hommes et des femmes sur le marché du travail. La deuxième finalité relève non plus des besoins des parents mais des besoins de l'enfant. Elle se décline depuis le contenu éducatif de l'accueil jusqu'à l'objectif de la socialisation précoce de l'enfant comme instrument de lutte contre les inégalités sociales. On trouve en troisième lieu une finalité explicite, dans certains projets innovants, de renforcement du lien social à travers le développement des dynamiques territoriales de quartier et la lutte contre l'isolement parental. On le voit : la cohésion sociale et le renfor-

cement du lien social sont au cœur des services d'accueil des jeunes enfants comme ils l'étaient dans les services de gardes-malades.

### C. Le construit social des tâches et des finalités du service

Il ressort de ce qui précède que, tant du point de vue du contenu des tâches que des finalités poursuivies, il existe une multiplicité d'orientations qui sont en débat entre professionnels, familles et pouvoirs publics, ce que confirme l'évolution observée historiquement dans la mise en place de ces services. Du reste, la dépendance prise au sens large est extrêmement diverse dans ses formes et ses manifestations historiques, aussi diverse que les attentes des usagers.

C'est le cas dans les services de gardes-malades où l'assistante sociale consulte l'utilisateur et son entourage sur la recherche d'une solution de prise en charge de la dépendance. La connaissance de l'équilibre familial est fondamentale pour répondre à la demande et le service se module au cas par cas. Les interviews menées lors de la recherche en Wallonie démontrent que les responsables des services ont l'impression de devoir établir de véritables «plans d'aide aux personnes dont il faut à chaque fois retirer des leçons et auxquels il faut mettre les limites». Si cette caractérisation concerne avant tout les services de gardes-malades, notre hypothèse est qu'elle s'applique en grande partie à l'accueil des jeunes enfants. Comme nous l'avons suggéré, les enfants en bas âge peuvent très bien être englobés dans la catégorie des personnes dépendantes de leur famille. Les services d'accueil de jeunes enfants souffrent de la même indétermination quant à leur contenu. Il ressort en effet de la recherche TSFEPS que, d'une part, les besoins d'accueil sont de plus en plus individualisés à mesure que les structures familiales et leur fonctionnement se complexifient, notamment en fonction de la situation des parents et des grands-parents vis-à-vis du marché du travail. D'autre part, au-delà des critères objectifs d'hygiène et de sécurité, en particulier en termes de locaux et de taux d'encadrement, la qualité des services demeure un élément fortement subjectif. Cette caractéristique découle du champ de ces services, les connaissances psychopédagogiques demeurant en constante évolution. Il apparaît dès lors de plus en plus nécessaire d'impliquer les parents dans les services, que ce soit sous une forme minimale allant de la mise en place de réunions régulières à la constitution de groupes de discussion et de réflexion, ou, sous une forme plus intense, avec le développement des lieux parents-enfants ou des crèches parentales<sup>4</sup>. Enfin le développement de structures innovantes et en particulier de lieux "multi-accueil" permet de répondre à

---

<sup>4</sup> La notion de crèche parentale renvoie aux expériences qui se sont développées, notamment en France. Ces expériences se caractérisent d'une part par une implication des parents dans la structure organisationnelle et au niveau des instances de décision et, d'autre part, par leur présence régulière au sein de la structure d'encadrement des enfants. De ce point de vue, on doit noter que, si l'implication des parents dans l'administration des services n'est pas nouvelle en Belgique, leur présence dans l'encadrement ne se manifeste que très progressivement.

la complexification des besoins, en partant du principe qu'on ne saurait définir *a priori* le contenu de ces besoins, ni même statuer sur leur réalité. Ces deux objectifs requièrent dès lors un travail complexe de mise en commun et de confrontation entre l'équipe de professionnels et les parents eux-mêmes.

En définitive donc, l'indétermination sur le contenu des services, la diversification des finalités poursuivies et des besoins à satisfaire réclament un travail préalable et continu de définition conjointe de l'offre et de la demande. Ce travail peut prendre des formes variées, notamment selon que l'on a affaire à des services de gardes-malades ou à des services d'accueil de jeunes enfants. Il n'en demeure pas moins central pour le bon fonctionnement des structures. En cela on a bien affaire à des services particuliers, à forte dimension sociale et relationnelle, pour lesquels la réussite dépend fortement de cette capacité à mettre en place des espaces publics de proximité avec les familles et leur entourage au sein desquels sont débattus, en commun avec les professionnels et éventuellement d'autres familles, le contenu et les finalités des services. En ce sens ce sont également des lieux d'émancipation qui permettent aux familles et aux femmes de sortir de la sphère privée et d'aborder, au sein d'un espace en partie extérieur et donc plus neutre, la question fortement chargée affectivement de la gestion des périodes extrêmes de la vie.

## II. *Welfare Mix* et Services aux personnes dépendantes

La structuration des services aux personnes dépendantes relève, comme nous l'avons souligné, d'une logique de *Welfare Mix* (Evers/Laville, 2004) renvoyant à la pluralité des acteurs : familles, services externes, pouvoirs publics dans le cadre des systèmes de régulation.

### A. *Welfare Mix* et pluralité des logiques de production des services

L'auteur de référence, lorsqu'il s'agit de mettre en avant la dimension de pluralité contenue dans la notion de *Welfare Mix*, est sans conteste K. Polanyi. À partir d'une approche historique, K. Polanyi distingue en effet l'échange propre à l'économie de marché d'autres pratiques économiques non orientées vers l'accumulation : la redistribution, la réciprocité et l'administration domestique (Polanyi, 1983). Cette analyse s'inscrit dans une approche substantive de l'économie qui propose une conception extensive du terme où sont qualifiées d'économiques toutes les actions dérivées de l'interaction, voire de la dépendance, entre la personne, ses semblables et la nature. Cette conception contraste avec une approche formelle de l'économie, plus restrictive, qui n'envisage comme économiques que les choix rationnels de maximisation opérés sous contrainte de rareté. Si l'on suit cette approche substantive telle qu'elle est conceptualisée par Polanyi, l'économie peut être abordée comme une économie plurielle caractérisée par différentes formes d'échange :

- Le principe du marché permet une rencontre entre offre et demande de biens et services aux fins d'échanges à travers la fixation de prix ;
- La redistribution est le principe selon lequel la production est remise à une autorité centrale qui a la responsabilité de la répartir, ce qui suppose une procédure définissant les règles des prélèvements et de leur affectation. Dans nos sociétés modernes, la redistribution est surtout publique : c'est autour de l'État social que s'est agencée une forme moderne de redistribution alimentée par des prélèvements obligatoires permettant de verser des allocations monétaires et d'organiser la mise à disposition de services non marchands.
- La réciprocité correspond à la circulation de biens et services entre des groupes ou personnes qui ne prend sens que dans la volonté de manifester un lien social entre les parties prenantes. La réciprocité constitue un principe d'action économique original fondé sur le don comme fait social élémentaire, appelant un contre-don qui prend la forme paradoxale d'une obligation grâce à laquelle le groupe ou la personne qui a reçu le don exerce sa liberté. En effet, le donataire est incité à rendre mais sans y être soumis par une contrainte extérieure, la décision lui appartient. Le don n'est par conséquent pas synonyme d'altruisme et de gratuité, il est un mixte complexe de désintéressement et d'intérêt. Par contre le cycle de la réciprocité s'oppose à l'échange marchand parce qu'il est indissociable des rapports humains qui mettent en jeu des désirs de reconnaissance et de pouvoir et il se distingue de l'échange redistributif parce qu'il n'est pas imposé par un pouvoir central.
- Une forme particulière de la réciprocité est celle qui s'exerce au sein de la cellule de base, comme celle de la famille, dénommée par Polanyi administration domestique. Pour K. Polanyi, il s'agit de la production en autarcie d'une unité institutionnelle, par exemple la famille.

À partir des principes de base de Polanyi, nous pouvons dire que les combinaisons sont historiquement variables dans la mesure où chaque société mobilise ces différentes logiques de circulation de biens et services. Même au sein d'une organisation, plusieurs principes peuvent être mis en application.

- Les entreprises privées lucratives confient prioritairement l'allocation des ressources au marché. Cependant, elles ne sont pas uniquement organisées autour du marché et elles reçoivent de nombreuses ressources non marchandes, ne seraient-ce que les aides et subventions versées aux entreprises. Ceci dit, la combinaison réalisée en leur sein se singularise par la priorité accordée à l'accumulation et par la subordination des apports non marchands à l'objectif de profit.
- Les organisations publiques mobilisent, elles, des ressources émanant principalement de la redistribution organisée sous la tutelle de l'État. Ces organisations publiques peuvent également mobiliser des ressources marchandes *via* la participation des usagers. Cependant, l'articulation

entre les différentes ressources en leur sein est subordonnée à leur finalité de service à la collectivité, mobile de la redistribution.

- Les organisations d'économie sociale occupent une place originale dans un espace intermédiaire entre administration domestique, réciprocité, marché et redistribution. Tout comme les organisations publiques, elles sont caractérisées par une finalité non lucrative — c'est-à-dire par une finalité de service aux membres ou à la collectivité et non une finalité d'accumulation — mais sont privées. Ce "tiers-secteur" regroupe les organisations privées ayant, habituellement, un statut juridique d'association, de fondation, de mutualité, de coopérative ou de société à finalité sociale (Defourny/Develtere, 1999). Ces organisations mobilisent, à géométrie variable, des ressources marchandes, non marchandes et réciprociatres. Certains auteurs soulignent que, dans de nombreuses organisations d'économie sociale, «l'activité socio-économique est conçue à partir d'une impulsion réciprociatire qui permet à celle-ci d'être fondée sur le sens qui lui est donné et par là même de favoriser les dynamiques de socialisation» (Laville, 1994). L'implication des bénévoles, le partenariat entre différents acteurs locaux, la mise en réseau des organisations ou l'ancrage territorial des organisations d'économie sociale peuvent être interprétés comme autant de pratiques qui mobilisent des ressources réciprociatres.

Il nous semble que la réponse apportée à la prise en charge de la dépendance se construit à l'intersection de ces différents acteurs pour former un ensemble, avec ses modes de financement et de régulation particuliers. Nous nous pencherons donc d'abord sur les acteurs avant d'aborder les modes de financement à travers le prisme des régulations publiques.

## B. Pluralité des formes de mobilisation du travail et de la famille

Une logique de *Welfare mix* se développe lorsqu'une pluralité d'acteurs et différentes formes de travail sont mobilisées pour répondre aux besoins des personnes dépendantes. Examinons leurs relations dans la production spécifique de ces "biens de service".

### 1. Travail bénévole et travail familial

L'importance de l'interaction entre les "aidants" issus de l'entourage plus ou moins proche et les acteurs rémunérés ressort de notre étude.

Pour ce qui concerne les aidants issus de l'entourage, dans le cas des services de gardes à domicile, la personne la plus présente est le conjoint dans 34% des cas, la fille dans 33% et le fils dans 11%. La fille est le plus souvent la personne présente auprès des usagers de plus de 80 ans, tandis que les personnes entourées et âgées de moins de 65 ans ont surtout leur conjoint à leur côté. Cette personne la plus présente auprès de l'usager, dans 47% des cas, est disponible plus de 100 heures par semaine. Il s'agit, alors, d'usagers qui vivent avec leur conjoint ou chez un enfant. Dans 32% des cas, soit pour un usager sur trois, la personne la plus présente est disponible moins de 24 heures par semaine. Pour ces usagers qui vivent

généralement seuls, le service aura un rôle important à jouer. Il devra les sortir de leur isolement.

Ces données sont particulièrement intéressantes puisqu'elles permettent de mettre en avant la personne de référence au sein de la famille de l'utilisateur : cette personne sert de relais entre la famille et l'organisation, entre l'utilisateur et l'organisation. Ce référent jouerait un rôle particulier de co-constructeur du service de garde à domicile : c'est lui qui prend contact avec l'organisation, exprime les besoins de l'utilisateur et tente de construire avec l'organisation une réponse à ces besoins. Il est en effet intéressant de relever que l'utilisateur n'intervient pas lui-même dans l'introduction de la demande, mais bien les personnes qui lui sont proches. Si *a priori*, on peut dire que ces "aidants" issus de l'entourage de l'utilisateur relèvent au sens strict, dans leur action de soin, de la sphère de l'administration domestique, l'intervention de l'organisation semble quelque peu modifier la nature de ces ressources, le partage des tâches entre administration domestique et travail salarié se négociant dans des espaces publics de proximité.

Un rapprochement peut à nouveau se faire avec l'accueil des jeunes enfants, même si des différences importantes subsistent. Notamment du fait que, cette fois, les services interviennent à l'extérieur du domicile familial et qu'on peut donc assez aisément tracer une frontière entre la sphère de l'administration domestique — lorsque l'enfant est gardé à leur domicile par ses proches — et la logique réciproitaire — lorsque ses proches ou des bénévoles sont mobilisés dans les services mêmes afin de compléter les ressources humaines disponibles et de favoriser une meilleure appréhension des besoins en co-constructisant donc l'offre et la demande.

Si l'on s'en tient aux heures d'accueil pendant les heures "normales" de travail<sup>5</sup>, il est clair que, bien que les statistiques fassent souvent défaut, les soins aux jeunes enfants — avant deux ans et demi — demeurent encore très largement du ressort des familles et en particulier des mères. De ce point de vue l'enquête TSFEPs se situant d'emblée au sein des services n'a pas permis de procéder à de nouvelles estimations. À un niveau général, on estime que pour la Communauté française de Belgique, plus des trois quarts des enfants sont gardés par des tiers (amis, voisins ou travailleurs au noir), leurs grands-parents ou leurs parents, ce qui ne saurait nous étonner puisque le taux de couverture atteint un peu plus de 22%<sup>6</sup>, tous modes d'accueil régulier confondus. Si l'on ajoute que le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 49 ans s'élève à plus de 72%, on peut supposer que, potentiellement, 30% des enfants pourraient être gardés par leurs mères ou leurs pères, lorsqu'ils ne travaillent pas, et la moitié au sein du

<sup>5</sup> Dans ce qui suit, on ne tient pas compte de ce que l'on pourrait appeler en première approximation — et sans nier les problèmes épineux que cette approximation conduit à écarter — les temps d'accueil proprement familiaux (la nuit, les week-ends, les vacances, etc.).

<sup>6</sup> Rappelons que l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) calcule le taux de couverture en rapportant le nombre de places offertes aux naissances de l'année multiplié par 2,5. On suppose donc que tous les enfants ont potentiellement besoin d'être accueillis.

réseau informel — sans que l'on connaisse la proportion "travail au noir", proches et grands-parents. Quoi qu'il en soit de la pertinence de ces estimations, ce que nous avons désigné comme ressources relevant de la sphère de l'administration domestique intervient donc de manière prépondérante dans la prise en charge des enfants, y compris si l'on écarte les temps d'accueil réputés familiaux.

Ensuite, les parents ou les proches sont rarement mobilisés au sein des services eux-mêmes. Contrairement aux services de garde à domicile, un des objectifs centraux de l'accueil des jeunes enfants est leur socialisation, dans le sens notamment de la séparation avec les parents. Si des débats se sont développés autour de l'implication des parents, l'avis négatif émis par l'Office de la naissance et de l'enfance a freiné la reconnaissance par les politiques publiques de l'opportunité de mobiliser les parents, du moins en présence des enfants. On en veut pour preuve le faible développement des crèches parentales sur le modèle français<sup>7</sup>. On le voit donc, les différences sont importantes par rapport à ce que l'on observe dans les services de garde à domicile. Cette différence tient surtout au lieu dans lequel intervient la prise en charge de la personne dépendante, bien que d'autres raisons existent, comme nous venons de le voir pour la petite enfance. Ainsi, dans les services de garde à domicile, la distinction entre la sphère de l'administration domestique et le service externe est ténue. Autrement dit, il existe une continuité entre la mobilisation de la famille par les services en tant que ressource réciprocaire et la prise de relais par la famille en l'absence du service qui s'inscrit dans la sphère domestique. Au niveau de l'accueil des jeunes enfants, les choses sont assez différentes puisque cette continuité disparaît avec l'extériorisation physique des services.

## *2. Travail salarié et travail non déclaré*

Les acteurs professionnels, quant à eux, sont généralement salariés d'une organisation soit publique, soit associative.

Dans l'enquête sur les services de gardes-malades, un service public et cinq associations prestataires de services de garde à domicile ont été visités. Parmi ces organisations, une catégorie se distingue nettement ; de petite taille, elles ont été pionnières dans les années quatre-vingt. Nouveaux acteurs dans le champ de l'aide à domicile, ces associations n'organisent pas les services classiques d'aide à domicile dans le cadre des décrets régionaux de la politique d'aide aux familles. Les gardes à domicile sont, de ce fait, relativement polyvalentes dans les tâches à accomplir. Elles participent d'une manière assez systématique, aux côtés de la coordinatrice du service, au processus de prise de décision dans la mise en place de la prestation et, de ce fait, à la co-construction du service. Les autres organisations de type associatif ou public sont présentes, quant à elles, de-

---

<sup>7</sup> Cf. note 4.

puis de nombreuses années dans le champ de l'aide à domicile ; elles ont, cependant, développé le service de gardes-malades plus tard — fin des années nonante. Les tâches des gardes à domicile sont spécifiées, dans ce cas, en tenant compte des tâches que réalise l'aide familiale. Étant donné l'importance de leur taille, les mécanismes de concertation entre les gardes à domiciles et l'organisation s'inscrivent dans des relations de nature plus hiérarchique.

Dans l'enquête "petite enfance", huit associations et une fédération de crèches publiques ont été sollicitées. À nouveau, une différence fondamentale conduit à distinguer, parmi ces services, d'un côté des services traditionnels, qu'ils soient de nature associative ou publique, existant depuis longtemps et qui sont subsidiés par les politiques de la petite enfance *via* l'ONE (Office de la naissance et de l'enfance) et, de l'autre, des services innovants qui ont le statut d'association et qui n'ont pas accès aux ressources publiques dans le cadre des décrets classiques de l'accueil de l'enfance. Le caractère innovant de ces structures transparaît dans les services qu'elles offrent et les finalités poursuivies : accueil flexible, d'urgence, enfants malades et accueil extrascolaire (forme de "multi-accueil", c'est-à-dire combinant tout ou partie de ces types d'accueil, avec parfois en outre de l'accueil régulier), sans oublier leur vocation sociale souvent importante : favoriser l'accès des enfants dont les parents sont exclus du marché du travail et des enfants d'immigrés, créer du lien social dans les quartiers, etc. Les partenaires sociaux ont joué un rôle d'impulsion en les rendant éligibles au Fonds d'équipement des services collectifs (FESC) mais ce sont surtout les politiques d'emploi qui assurent leur financement depuis quelques années comme nous allons le voir.

Il apparaît dès lors qu'une répartition pertinente ne se fait pas suivant le statut juridique — association ou service public — mais plutôt, d'une part, entre services plus anciens reconnus et subventionnés — services publics ou associations — dans le cadre des décrets de l'aide aux personnes et, d'autre part, services innovants, qui ont tous le statut associatif. Cette constatation n'est pas neuve dans la littérature (DiMaggio/Powell, 1983). L'expérience historique des initiatives d'économie sociale confirme que, si elles délaissent la mobilisation de la réciprocité, elles ont une tendance à développer des manifestations d'isomorphisme institutionnel : au fil du temps, certaines associations, de par leur intégration dans le système des politiques sociales au développement desquelles elles ont contribué, se distinguent peu des services publics dans leurs modes d'organisation. Cette constatation interpelle la place du secteur associatif au-delà de son rôle d'innovation sociale et spécialement la place des dynamiques réciproci-taires.

On peut également se demander quelle est la place des services lucratifs, encore peu développés, dans le champ de l'aide à domicile. En effet, en l'absence d'intervention financière directe des pouvoirs publics — réservée jusqu'ici au secteur non lucratif —, ces services sont non rentables. Ce contexte est en train d'évoluer, comme on l'observe dans les formules

titres-services tant en France qu'en Belgique. Avec le titre-service <sup>8</sup>, un nouveau type de régulation "quasi marchande" est introduit dans le champ de l'aide à domicile. Bien que le financement émane encore largement de la redistribution, il s'agit de l'entrée en vigueur d'une régulation concurrentielle dans laquelle des prestataires de nature différente — publics, privés lucratifs, et prestataires d'économie sociale — sont mis en concurrence. Cependant, même si ces entreprises lucratives peuvent bénéficier de ressources non marchandes, celles-ci sont instrumentalisées au profit de l'objectif d'accumulation. Un certain nombre de considérations, pourtant essentielles, peuvent être ainsi occultées dans les services d'aide aux personnes dépendantes, comme par exemple l'accessibilité des services. L'objectif de profit induit également un comptage et un contrôle des temps de prestation et ce, afin d'améliorer la compétitivité, ce qui soulève le problème de l'articulation entre registre technique et relationnel. On peut donc se poser la question de l'exacerbation de la concurrence, qui peut déboucher sur une baisse de la qualité des services, et s'interroger sur la difficulté d'articuler un service professionnel autour des logiques réciproques lorsque le profit est le moteur d'une organisation.

Dans le secteur de la petite enfance, on retrouve des gardiennes individuelles ou rattachées à des maisons d'enfants qui ne reçoivent pas de subventions. Il est pourtant difficile de classer ces modes d'accueil dans la catégorie "services privés lucratifs". Ce point est particulièrement clair pour les accueillantes individuelles qui, il y a peu encore, ne percevaient pas de salaire, mais une indemnité compensatrice. Pour les maisons d'enfant, il est plus difficile de généraliser mais la plupart permettent à des professionnels de créer leur propre emploi sans pour autant déboucher sur une logique d'accumulation. Quoi qu'il en soit, les évolutions récentes du secteur de la petite enfance demeurent assez différentes de celles que l'on observe dans le secteur des gardes à domicile. Jusqu'à présent en effet, la réforme des titres-services ne concerne pas encore le secteur et il s'agit moins d'envisager le développement d'un secteur privé lucratif que de mobiliser les représentants patronaux dans le financement des places d'accueil. La politique de soutien aux partenariats public/privé vise alors, d'une part, cet objectif de mobilisation des ressources issues de la sphère marchande sans passer par le biais fiscal, tout en défendant, d'autre part, un certain modèle de la conciliation vie familiale et vie professionnelle (en particulier avec un accueil en dehors du lieu de travail des parents) et en préservant un accès minimum pour tous.

---

<sup>8</sup> Le titre-service permet à l'utilisateur de régler, avec l'aide financière de l'État revêtant la forme d'une subvention à la consommation, une prestation de services effectuée par une entreprise agréée.

Enfin, le travail non déclaré constitue, lui, une forme de production d'aide et de soin à cheval entre la sphère marchande et la sphère de la réciprocité. Ainsi, l'objectif de la transaction entre la garde à domicile non déclarée et l'usager n'est totalement réductible ni à de l'échange marchand ni à un mouvement de don/contre-don. Il n'y a en tout cas pas d'intervention des pouvoirs publics. Si les gardes non déclarées s'inscrivent dans une logique marchande, elles ont par ailleurs souvent des rapports proches et de long terme avec leurs usagers et ce contenu relationnel important dans l'échange n'est pas soumis à l'objectif strict du profit. Ces remarques valent également pour l'accueil des jeunes enfants. On peut sans doute s'interroger sur le modèle social sous-jacent au développement de ce travail au noir, reste qu'il prend aujourd'hui des proportions surprenantes. On en veut pour preuve le trou noir dans les statistiques européennes de l'accueil des jeunes enfants. Encore une fois, et si l'on s'en tient à la Communauté française de Belgique, on constate en effet que le taux d'activité des femmes avec enfants de moins de trois ans s'élève à 72%, tandis que le taux de couverture ne permet d'accueillir qu'un enfant sur quatre. Entre les deux, c'est le système d'arrangements informels qui prévaut, sachant que le relais grand-parental occupe désormais une place marginale, notamment dans les zones urbaines. On doit donc conclure à l'importance de cet accueil informel, même si les statistiques ne permettent pas de rendre compte du phénomène.

C. De l'articulation entre entourage et organisation :  
vers la construction d'espaces publics de proximité ?

Les services aux personnes dépendantes se construisent donc à la lisière des différentes sphères identifiées. Loin de montrer une opposition entre organisations et mobilisation de l'entourage, nos enquêtes pointent plutôt vers une complémentarité.

Tous les acteurs qui ont participé à notre enquête sur les gardes à domicile reconnaissent que leur organisation toute seule, c'est-à-dire sans mobiliser les ressources de l'entourage de l'usager, ne pourrait prester le service de garde à domicile. L'implication de l'entourage de l'usager a été complémentaire à chaque étape : «Pour des maintiens à domicile de personnes, on ne peut pas compter que sur des services et la personne malade. Il faut que la famille, l'entourage, le voisinage s'impliquent». L'organisation joue d'ailleurs un rôle fondamental au niveau de la mobilisation de ce type de "ressources" car c'est elle qui organise la prestation du service avec les familles (établissement des horaires, tâches...). L'enquête sociale que ces organisations réalisent lorsqu'une demande est introduite prend en compte la présence des proches sur lesquels la personne dépendante peut compter. Dans le cas où ce réseau d'entraide familial existe, l'organisation cherche à le mobiliser tout en s'organisant avec les personnes concernées afin de pouvoir prester le service durant une période limitée. D'ailleurs, les représentations que se font d'eux-mêmes les acteurs des services observés attestent de cette imbrication. La circulation des ac-

tivités rémunérées et non rémunérées au sein de cette sphère hybride, mais également plusieurs témoignages, permettent de cerner quel type de rôle chacun occupe ou prétend occuper : «On est collaborateurs des familles, on est là pour soutenir le projet des familles». Une autre responsable parle plutôt de la garde-malade comme «le maillon manquant dans le réseau d'aide et de soins».

Cette remarque vaut également pour l'accueil des jeunes enfants. La présence des parents dans les services demeure plus modeste mais leur rôle à l'extérieur des services est prépondérant. Si le service est par nature différent de celui de la garde à domicile, en ce qu'il intervient précisément à l'extérieur du lieu de vie, on retrouve en définitive des problématiques similaires. Ainsi l'accueil des jeunes enfants ne saurait se substituer à la prise en charge familiale. Il est donc par nature limité dans le temps, même si des services d'un type nouveau apparaissent, dits à horaire flexible (la nuit, en continu, etc.). De ce point de vue, on est alors confronté à la même tension quant au partage des responsabilités entre les services et la famille. Ainsi la présence des enfants est-elle légalement limitée à dix heures. De même, des ajustements s'opèrent entre familles et professionnels qui portent sur le temps d'accueil des enfants, leur heure d'arrivée et de départ, sans oublier bien entendu la question plus générale de la légitimation sociale de l'accueil qui se fait très majoritairement aujourd'hui en considérant la situation des parents sur le marché du travail. Reste qu'au-delà de la question de savoir ce qui est souhaitable du point de vue des familles, la recherche d'un équilibre dans le partage des responsabilités renvoie également aux moyens financiers limités des services, tant dans l'accueil des jeunes enfants que dans les gardes à domicile.

Si la plupart des services innovants dans le champ de l'enfance recourent à l'aide ponctuelle, non seulement des parents mais aussi parfois de bénévoles, sans laquelle bon nombre d'activités ne pourraient intervenir faute de moyens suffisants d'encadrement, le travail bénévole, mis à part celui de l'entourage, est absent chez les gardes à domicile par souci de professionnalisation du métier : «Le bénévolat dans le domaine de la garde à domicile n'a pas de pérennité. On a essayé mais on n'arrive pas vraiment à travailler avec des réseaux de bénévoles engagés dans une garde à domicile. C'est tout à fait impossible». Sans doute, trouve-t-on dans le champ de la petite enfance des réticences semblables et une volonté similaire d'accroître la professionnalisation.

Ces remarques étant faites, il nous semble que la mobilisation de la réciprocité, en particulier au sein de la sphère domestique, si elle se justifie, pose un certain nombre de problèmes qu'il convient de ne pas éluder. Du reste, la littérature souligne avec insistance que le soin familial se fait dans un face-à-face parfois difficile entre la personne dépendante et son entourage. La réciprocité n'a par conséquent rien d'idyllique (Degavre/Nyssens/Oulhaj, 2004). Ainsi, les organisations d'économie sociale, et plus spécifiquement les plus récentes et les plus innovantes, se situent dans un espace intermédiaire qui active différents mécanismes. Ces organisations

s'appuient sur des comportements réciprocitaires notamment *via* la co-construction de l'offre et de la demande. Elles cherchent cependant à trouver des compromis entre différents types d'économie et de travail, compromis qui se négocient dans des espaces publics de proximité, qui permettent de desserrer les liens de réciprocité au sein de l'administration domestique et de les renouer autour d'autres compromis, éventuellement plus émancipateurs, mais qui permettent aussi de mobiliser des ressources non marchandes. Comme le souligne J.-L. Laville :

Si le statut juridique des entreprises concernées évite l'appropriation privée des surplus dégagés par l'activité, une complémentarité peut alors s'établir entre économie non monétaire et monétaire par la combinaison des principes de réciprocité, du marché et de la redistribution qui tend à réunir ce qui a été longtemps séparé. Le recours au marché en sus de la réciprocité permet l'élargissement des champs d'action et des publics touchés, le recours aux revenus de transfert permet de veiller à l'égalité d'accès dans le service. (Laville, 1994 :75)

Notre regard sur le terrain montre néanmoins que l'espace intermédiaire que constitue, par exemple, le secteur des services aux personnes dépendantes est encore loin d'apporter une réponse parfaite aux inégalités. Il n'offre qu'une activité professionnelle peu valorisée financièrement et peut fonctionner sur un mode propice à reproduire les inégalités au sein des familles (les femmes étant plus largement mobilisées) et de la société (les plus démunis ne pouvant pas toujours en bénéficier). Il semble clair aux yeux des acteurs que les emplois liés à ce type de service doivent, pour sortir de ces écueils, bénéficier d'une certaine durabilité et d'une reconnaissance des qualifications. Il convient donc de promouvoir les principes déjà à l'œuvre dans la protection sociale, à savoir la redistribution, tout en répondant à une demande qui a trouvé à s'exprimer et à se gérer localement. Ceci nous amène donc logiquement à poser la question de la reconnaissance institutionnelle de ces services, ce qui passe en particulier par leur financement par la sphère non marchande.

### **III. La reconnaissance des services innovants par les politiques publiques**

#### **A. Régulation tutélaire et service de proximité**

L' "externalisation" des services aux personnes, c'est-à-dire leur sortie de la sphère domestique a été, la plupart du temps, initiée par des dynamiques associatives (Laville/Nyssens, 2001). En effet, le lent processus de reconnaissance du travail féminin de proximité, auparavant "invisible" socialement, est passé, dans de nombreux cas, par la constitution d'initiatives associatives, qu'elles soient philanthropiques ou d'entraide mu-

tuelle<sup>9</sup>. C'est par la médiation associative que les services aux personnes âgées se sont intégrés aux programmes de l'État-providence.

Grâce aux ressources publiques, ce sont à la fois des femmes qui peuvent accéder aux protections liées au salariat en réalisant des prestations de soins aux personnes et les usagers qui peuvent réduire leur dépendance vis-à-vis des solidarités de proximité liées aux réseaux de la famille et du voisinage. L'État établit des règles concernant les professions des salariés et les modalités de prestations. Cette régulation tutélaire, dans le sens où la production de services est financée et encadrée par la puissance publique agissant ainsi comme "tutrice" du consommateur, édicte les normes régissant les aides qui s'appliquent uniformément sur l'ensemble du territoire, ce qui restreint la prise en compte des professionnels comme des usagers dans la conception des services.

La réflexion sur le genre comme principe organisateur des États-providence (Lewis, 2003) propose de reconstruire les différents modèles d'États-providence en fonction de dimensions comme la "dé-familiarisation", soit la capacité des femmes à subsister en dehors des liens conjugaux (accès à l'emploi) et à externaliser les tâches domestiques (socialisation des tâches). Cette dimension repose sur l'idée que la famille, généralement absente dans les analyses *mainstream* sur les États-providence (Esping-Andersen, 1999), est le lieu principal de production du soin et que ce dernier incombe, principalement, aux femmes. En effet, les travaux dans la tradition de pensée comparative sur les États-providence se sont attachés à comprendre les fondements de l'intervention publique sur base principalement du degré de "dé-marchandisation" qui désigne, pour un travailleur, son degré d'indépendance par rapport aux contingences matérielles liées au marché du travail. Cette indépendance est possible grâce au système d'allocations et d'assurances sociales (maladie, chômage...) dont le développement indique le niveau de démarchandisation face au marché du travail.

En croisant ces deux critères — dé-marchandisation et dé-familiarisation —, deux configurations contrastent nettement dans les pays européens. Dans les pays à régime universaliste d'État-providence, tant le degré de démarchandisation que celui de défamiliarisation sont élevés. Le service public est considéré comme responsable de l'organisation des services sociaux et il a pour mission de soulager les familles en leur conférant des droits aux prestations. Les associations émettent des revendications mais ne se posent pas en producteurs permanents de services. À l'autre extrême, dans les pays à régime dual, les services publics sont quasi inexistants. La famille reste de loin le prestataire principal des services de soins. Entre les deux, dans un modèle intermédiaire, comme en Belgique, correspondant au régime corporatiste au sein duquel le degré de démarchandisation est relativement important, les services sont une préoccu-

<sup>9</sup> Pour la Belgique, voir DEFOURNY J., NYSENS M., 2001.

pation secondaire dans la structuration des États-providence. Leur implantation n'est que progressive et les services associatifs restent longtemps prestataires, tout en faisant l'objet d'une régulation tutélaire de la part de pouvoirs publics.

#### B. Régulation d'insertion, financement du secteur innovant et extension des politiques sociales

Dans les années 1980, on assiste à un changement de décor. Les dépenses sociales de l'État-providence sont l'objet de polémiques et le chômage augmente. Des stratégies publiques sont mises en œuvre pour concilier création d'emplois et maîtrise des coûts sociaux. C'est l'apparition du traitement social du chômage qui a pour ambition de contribuer à satisfaire de "nouvelles demandes sociétales" en faisant accéder des chômeurs à des emplois transitoires. Il s'agit pour l'État de financer des créations d'emplois dans des domaines "d'intérêt collectif" qui sont laissés en friche par le marché et par les interventions publiques traditionnelles. Le financement public n'est plus indexé sur le respect de règles régissant les services mais sur le recrutement de chômeurs.

En l'absence de financement structurel, les services de garde à domicile ont ainsi commencé à "bricoler" des solutions. Ainsi, les quelques associations qui ont mis en œuvre, les premières, le service des gardes à domicile ont surtout pu le financer grâce aux Programmes régionaux d'insertion sur le marché de l'emploi (PRIME). Cette mesure avait pour objectif de «privilégier la mise au travail de personnes peu qualifiées, en chômage de longue durée, tout en rencontrant des besoins non satisfaits» (Jadoul, 2000). Les institutions qui ont créé leur service de garde à domicile fin des années 1990, ont, quant à elles, eu recours aux Programmes de transition professionnelle (PTP). Ceux-ci sont destinés à des chômeurs peu qualifiés et exigent leur rotation.

On retrouve une situation similaire pour les services d'accueil des jeunes enfants. Les services d'accueil de jeunes enfants non lucratifs combinent généralement ressources marchandes et ressources non marchandes. Comme nous l'avons déjà mentionné, les services innovants n'ont accès aux ressources publiques que presque exclusivement par les Programmes de résorption du chômage (PRC) ou par des politiques sociales non liées à la petite enfance. Les PRC ne sont pas pour autant absents du financement des services classiques subventionnés dans le cadre de l'Office de la naissance et de l'enfance <sup>10</sup>.

D'une part, l'existence de ce type de programme a donc permis à des dynamiques innovantes de mobiliser des ressources publiques ; d'autre

---

<sup>10</sup> Ils ont notamment permis — avec la mise en place d'ACS pour les tâches d'encadrement et de PTP pour les tâches de service — de compenser les pertes de financement liées à la redéfinition des missions du FESC ; sans oublier leur rôle dans le fonctionnement des maisons communales de l'accueil de l'enfance qui, en Wallonie, ont recouru massivement aux contrats PRIME et aux ressources du Fonds budgétaire interdépartemental pour l'emploi (FBIE).

part, il faut reconnaître que ce sont des emplois peu qualifiés qui ont été créés et que, parfois, des personnes sans compétences spécifiques ont dû être engagées afin que l'organisation ne "perde" pas le nombre de postes auquel elle avait droit dans un programme de lutte contre le chômage : «Il m'est déjà arrivé de devoir engager une personne dans l'unique but de conserver mes postes PTP pour lesquels j'avais dû me battre pendant des années». Ces politiques d'emploi qui renvoient à des "régulations d'insertion" ont donc favorisé l'assimilation des services de proximité à une image de "petits boulots". Elles ont, en outre, provoqué un malaise grandissant chez les prestataires de services de proximité qui se sont sentis instrumentalisés dans une mission d'insertion de travailleurs peu qualifiés, alors que les objectifs de ces services ne peuvent être réduits à la seule création d'emplois pour un public fragilisé. Cependant, ces programmes ont permis à ces organisations non lucratives d'innover. Cet élément est illustratif d'un paradoxe dans l'histoire du secteur des services aux personnes, paradoxe entre les objectifs poursuivis et les conditions requises pour la création de postes ACS (Agents contractuels subventionnés). Le fait que la liste des bénéficiaires s'étende à un ensemble de structures fournissant des services à dimension collective et que les conditions relatives à la durée de chômage de la personne recrutée s'assouplissent, ainsi que la stabilité des contrats proposés, tout cela semble indiquer que ces postes jouent un rôle essentiel en termes de politique sociale. Du reste, la réforme récente, en Wallonie, des APE (Aides à la promotion de l'emploi), qui rassemble les différents statuts PRC en un statut unique simplifié, «la priorité étant accordée à la consolidation de l'emploi et à la valorisation des activités d'utilité publique et sociale reconnue», manifeste à nouveau cette tendance paradoxale à la poursuite simultanée d'objectifs relevant des politiques d'emploi et d'objectifs de politique sociale. Les gardes à domicile bénéficient en effet de cette réforme APE qui remédie au principal problème lié au financement par PTP, à savoir le fait que les personnes engagées ne l'étaient que pour des périodes de deux ou trois ans. Cependant tous les aspects du financement du besoin sociosanitaire auquel répondent les gardes à domicile ne sont pas pris en compte, notamment du point de vue de l'encadrement. Les institutions demandent pour le personnel de garde à domicile «une réelle reconnaissance de l'activité "garde à domicile" par l'octroi d'un contingent d'heures spécifique supplémentaire au contingent d'heures "aide familiale" actuel» ainsi qu'un «financement complémentaire qui prenne en compte la totalité des coûts liés aux prestations, formation, réunions, etc.»<sup>11</sup>.

Depuis notre enquête, on doit toutefois noter que le gouvernement de la Région wallonne a reconnu la garde à domicile dans un nouvel arrêté du 29 janvier 2004. Sans en modifier les modes de financement, il y est fait

<sup>11</sup> Voir le document intitulé "Mémoire à l'intention du futur gouvernement wallon", élection juin 2004.

explicitement référence à la garde à domicile et à sa mission spécifique, notamment au niveau des tâches qu'elle peut effectuer. Reste que ce décret ne fait pas mention de la place de l'entourage dans le maintien à domicile d'une personne dépendante. Certes, tous les problèmes ne peuvent être abordés dans un seul décret mais, à l'avenir, il conviendra d'articuler la reconnaissance du rôle important de l'entourage dans le maintien à domicile aux politiques d'emploi dans un sens plus large. Ainsi, dans notre échantillon "gardes à domicile", la personne la plus présente auprès de l'usager est dans 51% des cas encore active. Parmi elles, 12% ont modifié leur temps de travail afin de pouvoir participer au maintien à domicile d'un de leurs proches. De même, l'utilisation de la pause carrière, en particulier à temps partiel, constitue à l'évidence une modalité d'ajustement des rythmes familiaux et professionnels des mères. Les données statistiques sont rares et difficiles à interpréter mais elles semblent confirmer ce phénomène en particulier pour la gestion des temps extrascolaires et lors de l'arrivée du deuxième enfant (Lhuillier, 2003). Plus largement, et si l'on veut encourager l'implication des parents dans les services, on voit mal comment cela pourrait se faire sans baisse du temps effectif de travail. Autrement dit, l'interaction entre acteurs professionnels et entourage de l'usager réclame que soit reconnu et soutenu le travail des aidants informels et des acteurs non professionnels, en particulier de la famille. Se pose donc en définitive la question de savoir si les pouvoirs publics doivent jouer un rôle au niveau de cette reconnaissance et allouer une partie des ressources émanant de la redistribution par le biais des politiques liées au marché du travail que l'on vient d'évoquer : crédit-temps, congés pour raisons familiales, temps partiels, etc. Dans ce cas, comme on a pu le voir chez K. Polanyi, la redistribution viendrait réguler les rapports réciprocatifs au sein d'un cadre négocié, créant ainsi les conditions d'une sortie de la sphère purement domestique vers un espace public de débat.

#### **IV. Perspectives**

Rappelons d'abord que, dans les services qui nous intéressent ici — des services à forte dimension sociale et relationnelle — l'indétermination du contenu ainsi que la diversification des finalités poursuivies et des besoins à satisfaire réclament un travail préalable et continu de définition conjointe de l'offre et de la demande. La pertinence de ces services par rapport aux besoins ressentis par les familles dépend fortement de la capacité à mettre en place des espaces publics de proximité au sein desquels sont débattues, en commun avec les professionnels et les familles, tant les tâches que les finalités de ces services. En effet, loin de montrer une opposition entre organisations et mobilisation de l'entourage, nos enquêtes pointent plutôt vers une complémentarité. Les organisations d'économie sociale, et plus spécifiquement les plus récentes et les plus innovantes, poursuivent de façon assez évidente l'ambition d'être un espace intermédiaire qui active différents types d'économie et de travail. Les compromis ainsi négo-

ciés permettent de desserrer les liens de réciprocité au sein de l'administration domestique et de les renouer autour d'autres compromis, éventuellement plus émancipateurs, mais ils permettent aussi de mobiliser des ressources non marchandes. Il apparaît cependant que la scission pertinente du point de vue du potentiel d'innovation ne s'opère pas suivant le statut juridique — association ou service public — mais plutôt entre d'une part, services plus anciens — service public ou association — reconnus et subventionnés dans le cadre des décrets de l'aide aux personnes et de l'accueil des jeunes enfants et, d'autre part, services innovants, qui ont tous le statut associatif. On l'a vu, ces services innovants interpellent profondément la configuration des politiques publiques et particulièrement le cloisonnement traditionnel entre politiques sociales et politiques d'emploi. À ce titre, la large mobilisation des programmes de résorption du chômage dans le cadre des gardes à domicile et de l'accueil des jeunes enfants — politiques publiques à mi-chemin entre politiques sociales et politiques d'emploi — est emblématique. Il apparaît du reste que ces deux leviers doivent être pensés de manière simultanée. D'une part, il s'agit de s'interroger sur le rôle de l'État dans la structuration des services professionnels d'aide à domicile *via* les politiques sociales. D'autre part, tant le cadre légal de l'intervention des aidants familiaux qui donnent de leur temps que le statut des personnes qui travaillent dans ces services professionnels relèvent, souvent, des politiques d'emploi au sens large.

Si l'on se recentre sur notre problématique de départ en termes de *Welfare Mix*, les tendances actuelles observées dans le secteur de l'aide aux personnes et de l'accueil des jeunes enfants réclament que l'on ouvre un débat sur la place que nos sociétés souhaitent réserver à chacune des logiques économiques et des logiques de travail que nous avons mentionnées. S'il nous semble avoir démontré combien les initiatives innovantes de l'économie sociale sont bien ancrées dans le paysage actuel, les limites du recours à ce seul acteur ont été soulignées en rappelant l'importance du rôle joué par les pouvoirs publics *via* les ressources issues de la redistribution pour permettre un accès équitable aux usagers et, *via* les régulations, pour assurer des normes de qualité. De la même manière, le fait de s'appuyer sur les ressources réciprocatrices, y compris dans des espaces collectifs "intermédiés" — ce que l'on a appelé les espaces publics de proximité — ne va pas sans poser de problème, en particulier sur le plan de la disponibilité des personnes impliquées dans le marché du travail. Sans doute, tout le monde accordera que les familles ne peuvent pas être purement et simplement écartées de la gestion de ces temps extrêmes de la vie, et nous avons largement expliqué pourquoi. Reste toutefois que cette implication interroge le modèle de la conciliation vie familiale et vie professionnelle que l'on souhaite promouvoir. Il convient donc également de relancer le débat sur les formes de l'intervention publique et en particulier sur les soutiens possibles à la réduction du temps de travail, à l'interruption de carrière à temps partiel, etc. Dans le même ordre d'idée, la reconnaissance sociale du travail bénévole — en le considérant comme

une période active de la vie des individus — reste d'actualité, notamment si l'on considère les difficultés liées au financement des retraites qui conduisent aujourd'hui à envisager l'allongement de la durée de la vie active. Au demeurant, la crise des États-providence a largement relancé les débats et interpelle les chercheurs sur la logique du développement des *Welfare Mix* en Europe. Il s'agit désormais pour les politiques publiques d'articuler les différentes logiques en précisant mieux le rôle que doivent nécessairement continuer à jouer l'État, les services non lucratifs et les familles. Il convient d'examiner, désormais, d'une part si la pluralité et la diversification sont des facteurs qui renforcent la cohésion sociale et, d'autre part, à quelles conditions et suivant quelle configuration plurielle des logiques cet objectif peut être atteint.

En conclusion, nous voudrions mettre l'accent sur une forme émergente de régulation publique de type partenarial au sein d'espaces locaux, qui nous semble en jeu dans les politiques publiques concernant le secteur de l'enfance : la mise en place récente de structures locales de coordination, les Coordinations locales extrascolaires (CLE), sous l'impulsion du gouvernement de la Communauté française. La volonté du ministère de définir un cadre à la coordination locale et d'encourager son développement à partir de l'ensemble des acteurs concernés a sans aucun doute ouvert la voie à une nouvelle forme de régulation publique. Cette dernière cherche, en effet, d'une part à se situer au plus près des demandes sociales et, d'autre part, à promouvoir un mode partenarial et coopératif de coordination. À l'évidence, la mise en place concrète des CLE ne va pas sans poser de redoutables problèmes — niveau de financement du développement des activités extrascolaires ou encore risque de voir augmenter les inégalités géographiques et sociales si des systèmes de péréquation des ressources financières ne sont pas mis en place. Ces CLE participent néanmoins d'une redynamisation de la démocratie locale et surtout de la volonté du ministère de voir la politique extrascolaire se définir en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : représentants communaux, écoles, familles, prestataires traditionnels de services et associatifs innovants, etc. En ce sens, il nous semble qu'un parallèle doit être tracé avec la mobilisation des ressources réciprocity dans les services. Le processus de co-construction de l'offre et de la demande est complexe. Il réclame que l'ensemble des acteurs concernés soit partie prenante dans la prise de décision et que des espaces de discussion et de confrontation soient créés. Il n'est pas certain que les CLE parviennent à jouer ce rôle, ni même que le cadre légal du décret ménage suffisamment de place à l'intégration des acteurs innovants. Reste que cette forme de régulation va dans le sens d'une reconnaissance de la complexité des besoins et de la nécessité d'en débattre dans des espaces de proximité publics ouverts. Surtout, elle pourrait préfigurer une intégration réelle des acteurs innovants dans la concertation locale qui ne remette pas en cause leur spécificité et qui préserve leur capacité à innover.

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DEFOURNY J., DEVELTERE P., Dir.,  
1999 *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris, Bruxelles, De Boeck.
- DEFOURNY J., NYSENS M.,  
2001 "Social Enterprises in Community Services", in BORZAGA C., DEFOURNY J., *The Emergence of Social Enterprise*, Eds, London/New-York, Routledge, pp. 47-64.
- DEGAVRE F., NYSENS M., OULHAJ L.,  
2004 "Innovation sociale et genre : le cas des services de gardes-malades en Wallonie", in GIRARD D., Dir., *Solidarités collectives, famille et solidarités*, T.1, Paris, L'Harmattan, pp.131-146.
- DIMAGGIO P. J., POWELL W. W.,  
1983 "The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organisational Fields", *American Sociological Review*, 48, pp.47-160.
- ESPING-ANDERSEN G.,  
1999 *Les trois mondes de l'État-Providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF.
- EVERS A., LAVILLE J.-L., Eds,  
2004 *The Third Sector in Europe*, Cheltenham (UK)/Northampton (MA), Edwars Elgar.
- GADREY J.,  
2003 *Socio-économie des services*, Paris, La Découverte.
- GAGNON E., SAILLANT F.,  
2000 *De la dépendance et de l'accompagnement. Soins à domicile et liens sociaux*, Paris, L'Harmattan/Les presses de l'université Laval.
- JADOUL B.,  
2000 "Le financement des services de proximité par les politiques actives d'emploi. Une évaluation du coût pour les pouvoirs publics", *Les Cahiers du Cerisis*, 13.
- LAVILLE J.-L., Dir.,  
1994 *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAVILLE J.-L., NYSENS M., Dir.,  
2001 *Les services sociaux entre associations, État et marché. L'aide aux personnes âgées*, Paris, La Découverte/MAUSS/CRIDA.
- LEWIS J.,  
2003 "Gender and Welfare State Change", *European Societies*, 4, pp.331-357.
- LHULLIER V.,  
2003 "Les services d'accueil aux jeunes enfants (0-6 ans). Études de cas, TSFEPS", Bruxelles, Commission européenne.
- LHULLIER V., DEGAVRE F., PETRELLA F.,  
2002 "Rapport national belge TSFEPS", Bruxelles, Commission européenne.
- OULHAJ L.,  
2004 "Les parties prenantes de la relation de service, illustration à partir du secteur de l'aide à domicile", *Les Cahiers du CERISIS*, 20.
- POLANYI K.,  
1983 *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard.

## **Les entreprises sociales d'insertion par le travail entre idéal-type et institutionnalisation \***

par Andreia Lemaître \*\*, Marthe Nyssens \*\*\*  
et Alexis Platteau \*\*\*

Les entreprises sociales d'insertion par le travail ont comme objectif principal l'insertion de personnes fragilisées sur le marché du travail par le biais d'une activité productive. L'objet de cet article est d'analyser la mise en œuvre de cette finalité de service à la collectivité à travers le public accueilli, la configuration des parties prenantes au sein des structures de décision et les ressources mobilisées par ces entreprises. Ces modalités d'organisation sont profondément influencées par l'encastrement politique de ces initiatives, c'est-à-dire le fait que leur construction émane d'un processus d'interdépendance entre initiatives locales et politiques publiques. Pour ce faire, nous nous basons sur les résultats obtenus lors d'une enquête sur un échantillon d'entreprises sociales d'insertion ainsi que de leurs travailleurs en Région wallonne.

Le concept d'entreprise sociale regroupe les organisations privées qui, sur le plan économique, mettent en œuvre une activité continue de production qui les amène à avoir recours au travail rémunéré en gardant un degré élevé d'autonomie et de prise de risque économique. Sur le plan social, elles concilient initiative venant d'un groupe de citoyens et finalité de service rendu à la collectivité tout en veillant à ne pas baser le pouvoir de décision sur la détention du capital et en limitant la distribution de profits (Defourny, 2001). Un nombre important d'entreprises sociales est actif dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle. Ces entreprises sociales d'insertion par le travail (ESI) ont comme objectif principal l'insertion de personnes fragilisées sur le marché du travail par le biais d'une activité productive.

---

\* Cette recherche a été réalisée grâce au soutien financier du programme "cohésion sociale" du SSTC et de la DG recherche de la Commission européenne au sein du sixième programme-cadre.

\*\* FNRS/UCL/DVLP, Cerisis, Maison G. Lemaître, 6 Boulevard Devreux, B 6000 Charleroi.

\*\*\* UCL/RES/Cerisis, Maison G. Lemaître, 6 Boulevard Devreux, B 6000 Charleroi.

Dans un premier temps, nous détaillerons la figure de l'idéal-type de l'entreprise sociale "à parties prenantes et ressources multiples" telle que décrite par la littérature. Dans un deuxième temps, nous esquisserons le paysage des politiques publiques au sein duquel s'inscrivent les entreprises sociales d'insertion. Les modalités d'organisation telles que décrites par l'idéal-type sont profondément influencées par l'encastrement politique de ces initiatives. En effet, l'analyse doit prendre en compte le fait que la construction des entreprises sociales émane d'un processus d'interdépendance entre initiatives locales et politiques publiques. C'est pourquoi, à partir d'une enquête en Région wallonne, nous étudierons la mise en œuvre de la finalité de service à la collectivité des entreprises sociales d'insertion sur base de l'analyse (1) du public accueilli au sein de ces entreprises, (2) de la configuration des parties prenantes au sein des structures de décision et (3) des ressources mobilisées par ces entreprises. Notre propos est la mise en évidence des pratiques des entreprises sociales, reflets des tensions entre objectifs des acteurs locaux et des politiques publiques.

## **I. Les entreprises sociales d'insertion par le travail "à parties prenantes et ressources multiples" : l'idéal-type**

L'entreprise sociale est caractérisée par «une dimension de service à la collectivité» (Laville/Nyssens, 2001). Contrairement à l'entreprise capitaliste, les motivations des propriétaires ne tiennent pas principalement à l'intérêt individuel financier qui subordonne l'acte d'entreprendre à la probabilité d'un retour important sur l'investissement. Contrairement au service public, l'entreprise sociale n'est pas non plus tributaire d'un intérêt collectif dont les normes doivent être fixées par les mécanismes de la démocratie représentative. Dans le cas des entreprises sociales d'insertion par le travail, on perçoit bien que leur finalité première n'est pas l'enrichissement de leurs membres, mais l'insertion qui se déploie par le biais d'une activité productive. Les acteurs se mettent en mouvement à partir d'une réaction partagée contre l'ampleur du chômage de longue durée avec la volonté d'agir localement en faveur de ce bien commun qu'est l'insertion, dont les modalités de réalisation se précisent dans l'action commune. Les ressorts de l'engagement des personnes tiennent à la recherche de ces bénéfices collectifs. Ces bénéfices ne sont plus un phénomène induit par l'activité économique mais une dimension revendiquée par les promoteurs de celle-ci. Sur base de cette finalité de service à la collectivité, un idéal-type de l'entreprise sociale "à parties prenantes et ressources multiples" (Bachiega/Borzaga, 2001 ; Laville/Nyssens, 2001) peut être dégagé.

D'abord, le développement des entreprises sociales à parties prenantes multiples (*multistakeholder*), qui spécifie une forme organisationnelle dont sont membres à la fois des usagers, des bénévoles et des travailleurs salariés, serait une voie pour prendre en compte les différentes facettes

des bénéfices collectifs. Le terme de "partie prenante" se définit, généralement, comme étant tout acteur socio-économique pour lequel les objectifs et la production de l'organisation constituent un enjeu : les consommateurs, les donateurs, les pouvoirs publics, les investisseurs privés, les travailleurs, les bénévoles, etc. Dans le cas d'entreprises à parties prenantes multiples, plusieurs de ces catégories sont représentées dans les instances ultimes de décision (assemblée des membres et conseil d'administration). La mobilisation d'une pluralité d'acteurs autour d'un projet caractérisé par une finalité de service à la collectivité permet de mieux défricher des demandes collectives bien souvent latentes. Ce qui est déterminant dans des organisations *multiple stakeholders*, c'est bien l'engagement personnel au-delà des appartenances institutionnelles, car c'est la mise en relation d'ordres et de logiques habituellement séparés qui déplace les problèmes, permet de les aborder différemment, met au jour d'autres potentialités. Cette interaction entre travailleurs, bénévoles, usagers ou encore représentants des pouvoirs publics peut être définie comme une « construction conjointe de l'offre et de la demande » (Laville, 1992). Le projet collectif d'une entreprise sociale ne peut donc se résumer à l'agrégation d'intérêts individuels identiques comme ceux des membres d'une assemblée d'actionnaires ou de travailleurs comme c'est le cas dans une coopérative traditionnelle. Dans le cas des entreprises sociales d'insertion par le travail, la pluralité de parties prenantes — travailleurs, bénévoles, voire représentants des pouvoirs publics et d'entreprises privées lucratives — permettrait de construire les différentes facettes de la mission d'insertion : développement d'une activité productive, insertion sociale et professionnelle des travailleurs, etc.

Ensuite, la mobilisation d'une pluralité de formes d'échange serait également un trait caractéristique des entreprises sociales compte tenu de leur finalité de service à la collectivité. De fait, si les mécanismes marchands articulent l'offre et la demande privées de biens et services, ils n'internalisent pas la production de bénéfices collectifs — au sein des entreprises d'insertion par le travail, par exemple, ils ne permettent pas de compenser le manque de productivité des travailleurs en insertion ni de financer leur formation et leur accompagnement. Ces entreprises sociales doivent alors recourir à d'autres types de mécanismes. On peut distinguer, selon Polanyi et son approche substantive de l'économie, différentes logiques d'échange de biens et services : le marché, la redistribution et la réciprocité (Polanyi, 1983). Le principe du marché fait référence à l'échange de biens et services par le mécanisme de fixation des prix. La relation entre le vendeur et l'acheteur est établie sur une base contractuelle. La redistribution est le principe par lequel la production est collectée par une autorité centrale dont la responsabilité est de la répartir, ce qui présuppose l'établissement de règles de taxation et de transfert. Une relation *de facto* est établie entre l'autorité centrale et les agents soumis à la redistribution. Le principe de la réciprocité décrit quant à lui un mode spécifique de circulation des biens et services exprimant un lien social particulier entre les

groupes ou les individus et est basé sur l'idée que le don est un fait social total. Les groupes ou les individus recevant les dons sont supposés offrir librement un contre-don. Selon cette conception plurielle de l'économie, il est alors postulé que la capacité d'une entreprise sociale à soutenir son projet en accord avec sa logique initiale de production de bénéfices collectifs à travers une activité clairement marchande présuppose sa capacité à hybrider les trois pôles de l'économie (Laville/Nyssens, 2001). En effet, l'intervention publique permet la prise en compte de certains des bénéfices collectifs négligés par les mécanismes marchands. Mais la nature standardisée de l'action publique et sa dépendance des processus politiques institutionnels limitent sa capacité à identifier les demandes sociales émergentes. Les ressources réciprocaires (par exemple sous la forme de bénévolat, de dons) de l'entreprise peuvent alors introduire des innovations (Salamon, 1987). Mais elles ont également leurs limites, telles que leur base volontaire ("échec philanthropique"), le support à des groupes spécifiques ("particularisme philanthropique") ou encore la mainmise d'un groupe limite de personnes sur les objectifs de l'organisation ("paternalisme philanthropique").

L'entreprise sociale "à parties prenantes et ressources multiples" est un idéal-type. Nous avons déjà souligné que ces entreprises sociales d'insertion par le travail ont des implications en termes de bénéfices collectifs qui appellent, entre autres, une intervention des pouvoirs publics. Il nous faut donc considérer, pour l'analyse, le fait que ces initiatives sont encastées politiquement, c'est-à-dire que leur construction est le fruit de processus d'interdépendance entre les initiatives elles-mêmes et les politiques publiques qui les influencent. Si l'on retient le terme d'encastrement, c'est qu'il ne suffit pas d'analyser la contingence institutionnelle à laquelle les politiques soumettraient les initiatives, mais qu'il s'agit de mettre en évidence les pratiques des entreprises sociales, reflet des tensions entre objectifs des acteurs locaux et des politiques publiques dont l'intensité et les modalités varient considérablement dans le temps. C'est pourquoi, avant d'aborder l'analyse de la mise en œuvre de la finalité de service à la collectivité à travers le public accueilli, la configuration effective des parties prenantes et les ressources mobilisées par ces entreprises, nous esquissons le paysage des politiques publiques au sein duquel ces entreprises s'inscrivent.

## II. Politiques publiques et entreprises sociales d'insertion

Confrontés aux limites des politiques sociales traditionnelles, les acteurs de la société civile ont impulsé les premières entreprises sociales<sup>1</sup> dans les années 1970 et 1980. S'enracinant dans différents champs du tra-

---

<sup>1</sup> Il faut rappeler que le développement d'entreprises sociales visant la création d'emplois pour des personnes peu qualifiées a déjà été porté, bien avant, par quelques associations "pionnières" en Belgique, comme Terre ou la Poudrière.

vail social, ces acteurs étaient confrontés à un public en marge de la société : le secteur de la protection de la Jeunesse, les milieux d'éducation permanente liés au mouvement ouvrier ou encore des milieux associatifs moins institutionnalisés (Fusulier/Mertens, 1995). Ces initiatives ont émergé dans une perspective de contestation et d'autonomie par rapport aux pouvoirs publics et ont contribué au renouvellement des politiques sociales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, développant, ainsi une seconde génération d'initiatives "de concertation" s'ouvrant à la collaboration avec d'autres acteurs, en particulier les pouvoirs publics. En effet, ces initiatives s'étant multipliées au cours de la première moitié des années 1980, les pouvoirs publics ont décidé de les reconnaître et de leur fournir un cadre légal spécifique. Ainsi, elles furent petit à petit inscrites dans l'action publique. Si le développement de quelques initiatives pionnières mena à de nouveaux cadres légaux spécifiques — sous la forme d'agréments (cf. encadré 1, p.132) — cette reconnaissance légale entraîna à son tour une croissance de telles initiatives. D'autres entreprises sociales, pour la plupart des associations sans but lucratif, sont présentes dans le champ de l'insertion de personnes défavorisées, sans pour autant avoir adopté un de ces agréments. En outre, aux côtés de l'institutionnalisation légale, des processus "d'autolabellisation" et de mise en réseau des entreprises se sont développés, comme par exemple le Réseau des entreprises sociales (RES) sur base d'une "charte de l'entreprise sociale". Différents degrés d'identification à ces réseaux et labels coexistent selon l'importance accordée par les entreprises sociales à cette appartenance. Pour certaines, l'autolabellisation est la première identification, pour d'autres elle est secondaire et le cadre légal est plus important.

Les entreprises sociales d'insertion se sont donc inscrites dans un long processus d'institutionnalisation. Cette reconnaissance légale est à placer dans un contexte d'évolution des politiques publiques. Depuis la fin des années 1990, le concept de l'État social actif est au cœur de la philosophie des politiques actives, concept certes polymorphe et ambigu à plus d'un titre. Dans cette perspective, l'État est censé, non seulement garantir un niveau suffisant de revenus, mais également développer une panoplie de mesures pour inciter les personnes à s'intégrer dans la vie active et plus particulièrement sur le marché du travail. L'État social actif, selon Vandenbroucke, doit également «faire du sur mesure afin de réaliser ses objectifs», c'est-à-dire que les groupes cibles et les objectifs doivent être identifiés avec soin (Vandenbroucke, 1999). Les allocataires sociaux ont, quant à eux, le devoir de saisir les opportunités qu'on leur présente. Et c'est bien là que réside l'ambivalence de la notion de l'État social actif, avec le retour de la notion de responsabilité dans le champ des politiques sociales et d'emploi et, corollairement, le risque, d'une part, de faire porter aux seuls "exclus" le poids de la précarité professionnelle et de la difficulté de l'insertion professionnelle et, d'autre part d'occulter la responsabilité des autres acteurs socio-économiques. Un autre risque latent est celui de glisser vers une logique exclusive de contrôle et d'encadrement

social des groupes “mis à l’écart”, susceptibles de devenir des “à insérer permanents” au sein de dispositifs d’insertion plus ou moins précaires (Liénard, 2001).

### Encadré 1. Les agréments des entreprises sociales d’insertion en Belgique

*Du point de vue de ces agréments, outre les Entreprises de Travail Adapté agréées (ETA, en Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale) et les Beschutte Werkplaatsen (BW, en Région flamande) qui visent l’insertion par le travail de personnes handicapées, on peut d’abord mentionner les Entreprises de Formation par le Travail agréées (EFT, en Région wallonne) et les Ateliers de Formation par le Travail agréés (AFT, en Région de Bruxelles-Capitale). Ces entreprises se distinguent par un objectif de formation du public-cible par le biais d’une activité productive durant une période limitée dans le temps. Les Entreprises d’Insertion agréées (EI, en Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale) et les Invoegbedrijven (IB, en Région flamande) ont, quant à elles, un objectif de création d’emplois pour le public-cible — emploi soit temporaire soit durable — par le biais d’une activité productive. Ces emplois sont subventionnés de manière dégressive pendant 4 années. Enfin, les ateliers sociaux Sociale Werkplaatsen (SW, en Région flamande) ont pour objectif la création d’emplois durables, dans un environnement professionnel protégé, pour des demandeurs d’emploi très précarisés, marqués par de graves handicaps socioprofessionnels.*

**Tableau I. Estimation du nombre de structures et d’emplois dans les entreprises sociales d’insertion agréée**

|                      | EI *<br>RW-RB | IB<br>RF | ETA<br>RW-RB | BW<br>RF | SW<br>RF | EFT<br>RW | AFT<br>RB |
|----------------------|---------------|----------|--------------|----------|----------|-----------|-----------|
| Nombre de structures | 46            | 29       | 80           | 68       | 110      | 66        | 9         |
| N. total d’emplois   | 323           | 260      | 7.585        | 14.470   | 2.900    | 2.491 **  | 367 **    |

Source : GRÉGOIRE O., 2003. Données et estimations concernant les années 2000, 2001, 2002 et 2003.

\* EI : Entreprise d’Insertion ; IB : *Invoegbedrijven* ; ETA : Entreprise de Travail Adapté ; BW : *Beschutte Werkplaatsen* ; SW : *Sociale Werkplaatsen* ; EFT : Entreprise de Formation par le Travail ; AFT : Atelier de Formation par le Travail ; RW : Région Wallonne ; RB : Région Bruxelloise ; RF : Région Flamande.

\*\* Nombre de stagiaires

Dans le cadre de l’État social actif, les entreprises sociales d’insertion représentent un des instruments de mise en œuvre de ces politiques actives d’emploi. Leur institutionnalisation leur a ainsi permis d’être reconnues par les autorités publiques quant à leur rôle dans la problématique de l’insertion des personnes défavorisées sur le marché du travail. Elles bénéficient, ce faisant, d’une plus grande visibilité, d’une reconnaissance légale et surtout, d’un accès plus stable aux ressources publiques nécessaires à la poursuite de leurs objectifs. Cependant, cette institutionnalisation n’est pas sans impact au regard de leurs objectifs et de leurs ressources.

Dans le cadre de la recherche PERSE<sup>2</sup>, nous nous sommes concentrés sur l'analyse des entreprises sociales d'insertion qui ont comme objectif la création d'emplois pour des travailleurs qui courent un risque d'exclusion du marché du travail<sup>3</sup>, en laissant de côté également les structures dont les personnes handicapées sont le public-cible. L'échantillon de recherche est ainsi constitué de dix entreprises qui ont reçu des instances wallonnes l'agrément en tant qu' "Entreprises d'insertion" et de cinq autres entreprises sociales qui n'ont pas cherché à obtenir un tel agrément mais qui sont bien des entreprises sociales d'insertion au sens où elles poursuivent un objectif de création d'emplois pour un public fragilisé<sup>4</sup>.

La reconnaissance légale des "Entreprises d'insertion" (EI) date de 1998<sup>5</sup> (révisée en 2004) en Wallonie. La mission des EI est clairement identifiée comme étant la création d'emplois pour les «demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à placer»<sup>6</sup>. Les conditions et les modalités de leur reconnaissance au niveau régional leur permettent d'accéder à des soutiens financiers publics pendant une période initiale et en fonction de l'embauche de nouveaux travailleurs particulièrement défavorisés, la moindre productivité des travailleurs devant être compensée après 4 ans. À l'issue de cette période, les travailleurs peuvent rester au sein de l'entreprise ou la quitter. Ces entreprises doivent adopter le statut légal de société commerciale "à Finalité Sociale" (SFS)<sup>7</sup>. Les EI font partie des

<sup>2</sup> La recherche européenne PERSE regroupe douze centres de recherche répartis dans onze pays de l'Union européenne actifs au sein du réseau européen EMES — réseau qui vise l'étude du phénomène de l'émergence de l'entreprise sociale en Europe. Se déroulant de 2001 à 2004, cette recherche porte sur la performance socio-économique des entreprises sociales actives dans le champ de l'insertion par l'économie. Un premier axe de recherche consiste en l'analyse des objectifs de ces entreprises et de leurs caractéristiques (structure de propriété, etc.). Un deuxième axe concerne les ressources spécifiques mobilisées par ces entreprises : leur origine, leur nature et leur articulation spécifique. Un troisième axe analyse le profil et la trajectoire de leurs travailleurs en insertion. Enfin, des études de cas approfondies permettent également de comprendre et d'analyser l'évolution organisationnelle, à travers le temps, de ces entreprises.

<sup>3</sup> Toutes les entreprises d'insertion par le travail n'ont pas cet objectif : les EFT, par exemple, développent des stages à durée limitée.

<sup>4</sup> En vue d'atteindre ces entreprises, nous sommes passés par trois réseaux : la Concertation des ateliers d'insertion professionnelle et sociale (CAIPS), le Réseau des entreprises sociales (RES) et Ressources. Que ces réseaux, ainsi que l'ensemble des entreprises sociales d'insertion ayant participé à cette recherche, s'en trouvent ici remerciés.

<sup>5</sup> Décret de la Région wallonne du 16 juillet 1998 relatif aux conditions auxquelles les entreprises d'insertion sont agréées et subventionnées.

<sup>6</sup> Par «Demandeur d'emploi particulièrement difficile à placer» (DEPP), la Région wallonne entend «tout demandeur d'emploi inscrit au FOREM depuis 24 mois, non titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et qui, au cours des 12 derniers mois, n'a pas bénéficié d'un enseignement de plein exercice ni travaillé plus de 150 heures comme salarié ou plus d'un trimestre comme travailleur indépendant. Certaines catégories sont assimilées (par exemple, les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'aide sociale ou du minimum de moyens d'existence, les personnes inscrites à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, les personnes ayant terminé une formation au sein d'une EFT reconnue par la Région wallonne, etc.) » (GRÉGOIRE O., 2003, p.6).

<sup>7</sup> En avril 1995, une loi a été votée en Belgique pour permettre la création de sociétés commerciales "à finalité sociale". Cette loi concerne l'ensemble des formes de sociétés commerciales (sociétés coopératives, sociétés anonymes, sociétés de personnes à responsabilité limitée, etc.) dont elle modifie divers aspects. Son article 2 stipule qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1996, ces sociétés peuvent être appelées "so-

commissions paritaires relevant de leur secteur d'activité et doivent donc respecter toutes les normes en vigueur attachées au secteur, notamment du point de vue salarial. La révision de 2004 du décret wallon sur les EI prévoit, entre autres, le subventionnement d'une personne en charge de l'accompagnement social des personnes en insertion. Les conditions relatives au profil des personnes à l'entrée sont assouplies par l'élargissement du public-cible à l'ensemble des personnes non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, pour autant qu'elles soient au chômage. Les cinq organisations de notre échantillon qui n'ont pas opté pour l'agrément d'EI ont un statut d'association sans but lucratif, mis à part une d'entre elles qui est une société coopérative.

### **III. Les travailleurs en insertion : prendre en compte les effets différenciés des inégalités et y faire face**

Comme l'indiquent les termes du décret "Entreprise d'insertion", l'accueil d'un public fragilisé sur le marché du travail et son insertion professionnelle est au cœur de la mission des EI. Tant les pouvoirs publics que les opérateurs se rejoignent sur ce point. Cependant des différences apparaissent sur la conception de cette insertion. La conception que met en avant le décret est celle d'une "insertion tremplin", où le travailleur est jugé à même d'acquérir en quatre ans l'expérience nécessaire à son insertion future dans le marché du travail ordinaire — voire de rester dans l'entreprise d'insertion mais sans subsides — et de laisser ainsi, au sein de l'entreprise, la place à de nouveaux travailleurs fragilisés. Cela présuppose que ces entreprises accueillent des travailleurs présentant un profil plus ou moins similaire et relativement proche du marché du travail. Toutefois, l'expérience des EI nous montre que ce profil ne correspond pas toujours aux publics réellement accueillis et que, pour un certain nombre de tra-

---

ciétés à finalité sociale" lorsqu'elles «ne sont pas vouées à l'enrichissement de leurs associés» et que leurs statuts respectent une série de conditions. L'énoncé de quelques-unes d'entre elles montre les avancées principales de cette législation. Ainsi, les statuts des SFS doivent stipuler que «les associés ne recherchent qu'un bénéfice patrimonial limité ou aucun bénéfice patrimonial», qu'ils «n'assignent pas pour but principal à la société de procurer aux associés un bénéfice patrimonial indirect» (lorsque la société procure aux associés un bénéfice patrimonial direct limité, le bénéfice distribué à ceux-ci ne peut dépasser un certain taux d'intérêt actuellement fixé à 6%). C'est aussi aux statuts de définir une "politique d'affectation des profits conforme aux finalités internes et externes de la société". En cas de liquidation, il doit être prévu «qu'après l'apurement de tout le passif et le remboursement de leur mise aux associés, le surplus de liquidation recevra une affectation qui se rapproche le plus possible du but social de la société», et si l'entreprise abandonne sa forme juridique de SFS, «les réserves existantes ne peuvent, sous quelque forme que ce soit, faire l'objet d'une distribution». Ces deux derniers articles visent à mettre l'entreprise à l'abri de tentatives de réalisation de plus-values substantielles. La SFS introduit en outre une certaine démocratie dans l'entreprise. Ainsi, ses statuts doivent prévoir «des modalités permettant à chaque membre du personnel d'acquérir, au plus tard un an après son engagement par la société, la qualité d'associé». De plus, ils stipulent que «nul ne peut prendre part au vote à l'assemblée générale pour un nombre de voix dépassant le dixième des voix attachées aux parts ou actions représentées ; ce pourcentage est porté au vingtième lorsqu'un ou plusieurs associés ont la qualité de membre du personnel engagé par la société».

vailleurs, plus particulièrement fragilisés, la conception d'une insertion tremplin s'avère inadéquate.

En effet, d'après les données du projet PERSE<sup>4</sup>, le public des ESI wallonnes, que celles-ci soient agréées ou non, est fortement hétérogène et peut être scindé en 5 groupes, repris dans l'encadré ci-dessous, grâce aux analyses statistiques de classification<sup>5</sup>. Ces personnes ont des situations très différentes sur le marché de l'emploi. D'autre part, en analysant les trajectoires des travailleurs, on remarque que si 66% des travailleurs sont toujours actifs dans l'ESI — ce qui n'est pas surprenant puisque l'enquête a eu lieu en moyenne deux ans après leur entrée et que la subvention est d'une durée de 4 ans en ce qui concerne les ESI agréées — 70% des travailleurs qui ont quitté l'entreprise sont retournés dans une situation d'inactivité.

Par conséquent, ces données montrent que si, pour certains groupes de travailleurs, une expérience limitée d'emploi protégé leur permet de réintégrer le marché du travail classique, pour d'autres cela ne suffit pas. En effet, ces travailleurs ne souffrent pas uniquement d'un problème de "dés-employabilité"<sup>10</sup>, mais également de différents problèmes (faible qualification, situations et statuts sociaux précaires, handicaps mentaux, etc.) qui affectent durablement leur niveau de productivité (cf. encadré 2, p.136). Le caractère temporaire des subsides risque donc d'entraîner un phénomène d'écroulement. En effet, les entreprises sont de la sorte incitées à n'engager que les travailleurs présentant le plus de chances de devenir "rentables" à terme et à ne garder que ceux ayant atteint ce niveau de rentabilité lorsque la période subsidiaire arrive à son terme.

Les subsides à l'insertion devraient dès lors être différenciés en fonction du public, permettant à certains de conserver un emploi "protégé". Des expériences étrangères, comme celles des coopératives sociales d'insertion italiennes, nous révèlent qu'il est efficace qu'une certaine mixité des publics puisse se développer, accompagnée de modes différenciés de subsidiation au sein des structures elles-mêmes. Or, jusqu'à présent, ce

<sup>4</sup> Dans le cadre de ce projet, pour obtenir un échantillon total de 103 travailleurs, des données sur sept travailleurs en moyenne par ESI, généralement arrivés dans l'entreprise entre 2000 et 2002, ont été collectées. C'est donc une approche de flux qui a été retenue en respectant, dans la mesure du possible, la proportion entre les travailleurs encore présents ou partis au moment de l'enquête dans chacune des entreprises. Pour chaque travailleur sélectionné, nous avons interrogé le responsable des ressources humaines afin de connaître son profil et son parcours. Dans 85 cas sur 103, nous avons également pu interroger les travailleurs eux-mêmes pour saisir leur propre perception de leur parcours en ESI.

<sup>5</sup> Les analyses de classification utilisées, pour cette recherche, ont été : 1) les analyses de correspondances multiples : ces analyses réduisent un ensemble de variables en construisant un nombre limité de facteurs continus qui sont les combinaisons linéaires des variables initiales permettant de perdre un minimum d'informations. Disposer de facteurs continus (même si les variables initiales étaient catégorielles) ainsi que d'un nombre restreint de facteurs facilite le traitement de l'information. Cette méthode permet également de découvrir les liens entre les variables initiales via l'analyse des combinaisons linéaires utilisées ; 2) le clustering : cette méthode a, quant à elle, pour but de regrouper les individus les plus proches les uns des autres sur base d'une série de variables afin d'obtenir des classes d'individus relativement homogènes.

<sup>10</sup> Ne plus pouvoir trouver d'emploi suite à une trop longue période d'inactivité.

n'est pas la voie choisie par la Belgique. Seules les entreprises sociales d'insertion n'entrant pas dans le cadre d'un agrément spécifique peuvent combiner le type de public en jouant sur la panoplie de politiques actives d'emploi qui leur sont accessibles par ailleurs <sup>11</sup>.

## Encadré 2. Les différents groupes de travailleurs

Classe 1. Les chômeurs de longue durée dotés d'une longue expérience professionnelle (34 travailleurs dont 23 dans les EI agréées) <sup>12</sup>

*L'individu moyen de cette classe, belge ou européen, est âgé de 38 ans, vit en couple et dispose d'une longue expérience professionnelle, celle-ci lui ayant permis d'acquérir des compétences professionnelles importantes. Cependant, il a perdu son travail et a éprouvé des difficultés à retrouver un emploi malgré ses compétences. Une hypothèse serait que son niveau de diplôme (souvent le certificat d'enseignement secondaire inférieur) constitue un signal défavorable aux yeux des employeurs. Il est donc devenu "chômeur de longue durée", statut qui le handicape encore davantage sur le marché du travail. La motivation principale de son entrée en ESI est le maintien de contacts sociaux (sa carrière étant derrière lui, son objectif pourrait ne pas être purement "professionnel"), d'autant plus qu'il a tendance à souffrir de problèmes sociaux (dépendance à la drogue, problèmes familiaux, sans-abris, alcoolisme, etc.).*

Classe 2. Les bénéficiaires du revenu d'intégration qualifiés et expérimentés (17 travailleurs dont 13 dans les EI agréées)

*Il s'agit du groupe le plus féminin, dont l'individu moyen est une travailleuse âgée de 43 ans, généralement célibataire isolée. Elle a une expérience professionnelle d'un minimum de 2 ans et est dotée d'un diplôme élevé (un certificat d'enseignement secondaire supérieur à orientation professionnelle, voire un diplôme d'études supérieures). Il n'est donc pas surprenant de constater qu'elle fait partie du groupe de travailleurs au profil subjectif<sup>13</sup> le moins précaire aux yeux*

<sup>11</sup> De ce point de vue, le renforcement de la mesure SINE — mesure d'activation des allocations de remplacement et de réduction des cotisations patronales ciblées sur des chômeurs de très longue durée — est sans doute une porte ouverte par la Conférence nationale pour l'emploi de l'automne 2003 à cette coexistence de publics relativement hétérogènes au sein notamment des EI. L'accès à cette mesure est facilité, ce qui devrait permettre de toucher un plus grand nombre de personnes. Cependant, la mesure SINE, qui était illimitée dans le temps, est dorénavant limitée pour les personnes de moins de 45 ans, avec toutefois une possibilité de prolongation accordée par le service public de l'emploi. On perd, ce faisant, le caractère automatique d'emploi protégé de manière indéterminée, bien que la subvention, non dégressive, soit acquise pour au moins 11 trimestres et puisse être prolongée dans le temps si le service public d'emploi considère que la personne le nécessite.

<sup>12</sup> Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les descriptions de ces différentes classes ne concernent que l'individu "moyen" de chacune d'entre elles.

<sup>13</sup> Par profil subjectif, nous entendons la manière dont le responsable d'entreprise évalue les compétences professionnelles du travailleur. Nous avons montré (PLATTEAU A., NYSENS M., 2004) que trois catégories de profils subjectifs ressortaient de notre échantillon : "le profil subjectif le plus précaire" qui comprend des travailleurs difficilement employables à l'entrée, dotés de compétences assez faibles et souffrant régulièrement de problèmes mentaux, d'infirmité ou de décrochage scolaire ; "le profil subjectif intermédiaire" qui comprend des travailleurs moyennement employables, dotés d'un niveau relativement élevé de compétences à l'entrée, et présentant principalement des problèmes sociaux ou de manque de qualification ; et "le profil subjectif le moins précaire" qui reprend quant à lui les travailleurs facilement employables, dotés d'un niveau relativement élevé de compétences à l'entrée, et souffrant principalement d'inactivité de longue durée (chômage, revenus d'intégration, etc.) ou de ne plus avoir droit aux allocations de chômage.

*des responsables d'entreprise (facilement employable, capacités élevées). Cependant, un événement lui a fait perdre ses droits au chômage (par exemple, une co-habitante, ayant arrêté de travailler pour des raisons familiales, finit par ne plus pouvoir bénéficier des allocations de chômage). C'est donc le CPAS qui l'a envoyée (en général après au moins un an) dans l'entreprise pour qu'elle puisse récupérer ses droits au chômage. Le passage en ESI est par conséquent perçu comme temporaire par la travailleuse, qui a pour objectif de retrouver plus tard un emploi dans une entreprise "classique".*

**Classe 3.** Les jeunes stagiaires ou étudiants difficilement employables (21 travailleurs dont 14 dans les EI agréées)

*Le travailleur type de cette classe est un jeune homme belge (25 ans) vivant toujours chez ses parents et ayant rencontré de grandes difficultés scolaires (il a généralement, au maximum, terminé ses études primaires). Deux parcours coexistent : soit il a entrepris un stage en entreprise de formation par le travail (EFT) avant d'entrer dans l'ESI, soit il est directement entré dans l'entreprise après avoir abandonné ses études. Il fait partie, selon les responsables des entreprises, des travailleurs au profil subjectif le plus précaire (difficilement employable et très faibles compétences) et souffre d'un manque d'expérience professionnelle (maximum 6 mois). Cependant, il a le souhait de prouver qu'il vaut mieux, son parcours scolaire étant limité, augmenter son revenu et accessoirement se qualifier et accéder à une occupation reconnue.*

**Classe 4 :** Les étrangers diplômés et sans expérience professionnelle (26 travailleurs dont 14 dans les EI agréées)

*L'individu moyen de cette classe est un étranger célibataire assez jeune (30 ans) et inexpérimenté (maximum 1 an d'expérience professionnelle). Après avoir obtenu un diplôme relativement élevé (généralement au minimum le secondaire inférieur), il a quitté son pays. Cependant, son diplôme n'étant généralement pas reconnu en Belgique, il éprouve des difficultés à retrouver un emploi. En outre, son statut d'immigré, voire de réfugié, ne l'aide pas, d'autant plus que les responsables d'entreprise considèrent qu'il ne dispose que de faibles compétences. Il lui a donc fallu au minimum un an avant de trouver un emploi, malgré sa volonté de travailler (il est en effet arrivé suite à une candidature volontaire et éprouvait le besoin de se sentir utile).*

**Classe 5 :** Les hommes à l'emploi (5 travailleurs, tous dans des EI agréées)

*Le travailleur type de ce groupe est un homme peu qualifié (diplôme primaire ou secondaire inférieur) qui a trouvé un emploi dans une entreprise de travail adapté (ETA). Cette entreprise lui a permis d'acquérir une expérience professionnelle importante qui, au fil du temps, s'est avérée suffisante pour qu'il puisse travailler dans un autre type d'entreprise. Cependant, le travailleur reste trop peu qualifié pour avoir accès à une entreprise "classique" (ses compétences restent faibles et il souffre toujours d'un manque de qualification, bien que le responsable le considère comme étant moyennement employable). C'est pourquoi son parcours l'a mené en ESI.*

Au-delà de l'insertion dans le marché du travail, les entrepreneurs sociaux insistent sur le fait qu'ils valorisent également d'autres objectifs, comme le renforcement du capital humain et du capital social des travailleurs. Par capital humain, nous entendons les compétences au travail tandis que le capital social renvoie au degré d'insertion des personnes dans des réseaux sociaux. Les données du projet PERSE font apparaître que le capital humain ainsi que le capital social, mais dans une moindre mesure, s'accroissent de manière significative durant le séjour en ESI <sup>14</sup>. Nous avons pu mettre en avant une très forte corrélation positive entre la réalisation des trois objectifs : le fait d'être à l'emploi (au sein de l'ESI ou en dehors) ainsi que les niveaux de capital humain et de capital social. La révision de 2004 du décret wallon sur les EI, qui prévoit le subventionnement d'une personne en charge de l'accompagnement social, renvoie sans doute à la prise en compte progressive de l'objectif d'insertion sociale, aux côtés de l'insertion professionnelle.

#### **IV. Entreprises sociales et parties prenantes : l'enjeu de leur mode de gouvernance <sup>15</sup>**

Rappelons qu'une des caractéristiques de l'idéal-type de l'entreprise sociale est d'être à "parties prenantes multiples". Comment prend-elle forme au sein de notre échantillon ? L'analyse de la composition des CA de l'échantillon révèle que plus de 90% des entreprises sont composées de plusieurs types de parties prenantes : membres d'autres organisations d'économie sociale <sup>16</sup>, secteur public, secteur privé lucratif, équipe permanente de l'ESI (directeur, comptable, personnel d'encadrement, etc.), travailleurs en insertion, bénévoles. Certaines personnes participent aux CA à titre personnel, en tant que sympathisants du projet ou clients privés de l'entreprise. Enfin, des représentants d'organismes financeurs (la Société

<sup>14</sup> Le capital humain croît d'une valeur de 3,09 à l'entrée à une valeur de 4,31 à la sortie (sur une échelle de 1 à 7). L'évolution moyenne du capital social est de 3,47, sachant qu'une valeur de 1 indique une forte diminution, 2 une diminution, 3 une stagnation, 4 une augmentation et 5 une forte augmentation. D'autre part, pour des raisons méthodologiques, l'accroissement du capital humain (évalué par le responsable d'entreprise) et du capital social (évalué par le travailleur lui-même) ne couvrent pas précisément la même période : en effet, dans le cas où le travailleur avait quitté l'ESI au moment de l'enquête, le responsable n'a pu évaluer l'évolution du capital humain que jusqu'au départ du travailleur tandis qu'il était plus fiable de demander aux travailleurs d'évaluer leur évolution jusqu'au moment de l'enquête.

<sup>15</sup> Les auteurs tiennent ici à remercier O. Grégoire qui, dans le cadre de la recherche PERSE, a mené une première analyse des parties prenantes des ESI.

<sup>16</sup> Depuis quelques années, la reconnaissance de l'existence d'un troisième secteur, se différenciant tant du secteur public que du secteur privé lucratif, s'affirme au niveau international. Ce tiers-secteur, dénommé généralement en Belgique "économie sociale", regroupe les organisations privées non lucratives ayant, habituellement, un statut juridique d'ASBL, de fondation, de mutualité, de coopérative ou de société à finalité sociale. Ces organisations d'économie sociale peuvent être approchées par trois caractéristiques principales : la finalité de service aux membres ou à la collectivité, le processus de décision démocratique et l'autonomie de gestion. Les entreprises sociales renvoient aux initiatives de ce troisième secteur caractérisées par une dimension claire d'intérêt général, une activité continue de production de biens et/ou services et une réelle prise de risque économique.

Wallonne d'Économie Sociale Marchande SOWECSOM, par exemple) sont parfois présents. Le tableau II présente la composition des CA dans les entreprises de notre échantillon.

**Tableau II. Les membres des conseils d'administration**

| Type de parties prenantes dans les CA des ESI   | Nombre de CA dans lesquels sont représentés les différents types de parties prenantes | Proportion des différentes parties prenantes pour l'ensemble des CA des ESI * |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Membres d'organisations d'économie sociale      | 57%                                                                                   | 14%                                                                           |
| Travailleurs de l'équipe permanente de l'ESI    | 50%                                                                                   | 18%                                                                           |
| Membres d'entreprises privées à but lucratif    | 36%                                                                                   | 17%                                                                           |
| Particuliers                                    | 40%                                                                                   | 20 %                                                                          |
| Travailleurs en insertion                       | 21%                                                                                   | 11%                                                                           |
| Bénévoles                                       | 21%                                                                                   | 9%                                                                            |
| Membres du secteur public                       | 21%                                                                                   | 8%                                                                            |
| Membres d'organismes de crédit (ex. : SOWECSOM) | 14%                                                                                   | 3%                                                                            |
| Clients privés                                  | 7%                                                                                    | 1%                                                                            |
| TOTAL                                           | ≠ 100%                                                                                | 100%                                                                          |

Source : GRÉGOIRE O., 2004

\* La troisième colonne est une moyenne réalisée à partir des proportions à l'intérieur des CA de chaque ESI.

Les deux catégories de parties prenantes présentes dans le plus grand nombre de CA sont, d'une part, les organisations d'économie sociale — le plus souvent des représentants de la structure porteuse de l'ESI ("Entreprise de formation par le travail", "Entreprise de travail adapté", association de lutte contre la pauvreté, etc.) — et, d'autre part, l'équipe permanente de travail. Remarquons que les travailleurs en insertion sont nettement moins représentés bien que la législation sur les sociétés à finalité sociale (SFS) prévoit que chaque membre du personnel puisse acquérir, au plus tard un an après son engagement par la société, la qualité d'associé. Cette possibilité est, dans les faits, peu exercée par les travailleurs en insertion. Une telle constatation interpelle dans la mesure où l'insertion des personnes fragilisées est au cœur de la mission des ESI et que la participation des travailleurs est un des principes fondateurs de l'éthique coopérative, comme le reflète la législation des SFS. Il s'agit d'abord d'analyser plus en profondeur si, au-delà de cette faible participation au sein du conseil d'administration, d'autres canaux de participation se développent au sein des ESI. Ils existent dans certaines entreprises mais sont quasi absents dans d'autres. En effet, les observations plus qualitatives révèlent que la ques-

tion de la participation des travailleurs en insertion est loin de faire l'unanimité parmi les entreprises sociales. Même si, pour toutes les entreprises, la finalité première est bien la création d'emplois pour un public précarisé, pour les uns, l'entreprise sociale d'insertion doit se rapprocher le plus possible de l'entreprise classique, pour les autres, la participation des travailleurs est au cœur de leurs préoccupations. Les membres d'entreprises privées et les particuliers sont présents dans plus d'un tiers des entreprises. De plus, lorsqu'ils sont présents, leurs parts dans le CA sont importantes. Les autorités publiques sont relativement peu présentes et elles sont le plus souvent issues des autorités locales. Elles ne sont donc pas là pour vérifier l'usage des fonds (qui émanent des autorités régionales ou fédérales) mais sont intéressées par la lutte contre l'exclusion sociale au niveau local.

Plusieurs catégories sont donc représentées dans le conseil d'administration. Cette pluralité permet de construire cette finalité "d'insertion par l'économique" à travers des personnes issues d'horizons différents, et donc de mettre en relation des logiques habituellement séparées. Comme le note Grégoire, «les membres du personnel des ESI et d'organisations d'économie sociale s'investissent en général dans les CA afin de défendre les objectifs d'insertion et les productions à finalité sociale des ESI. Les particuliers qui siègent dans les CA ont également comme but de promouvoir les activités sociales des ESI. Les représentants d'entreprises privées sont quant à eux particulièrement attentifs à la dimension commerciale de l'entreprise. Ceux qui représentent des institutions publiques ont comme mandat de défendre les activités d'insertion et de production à destination de personnes dépendantes d'organismes publics. Lorsqu'ils siègent au CA, les travailleurs défendent des objectifs d'emploi et de qualité de l'insertion.» (Grégoire, 2004 :77).

Il est intéressant de noter que différents groupes d'ESI apparaissent du point de vue de la composition du CA. Suivant l'analyse statistique, on peut partager l'échantillon en 4 groupes. Cependant, deux d'entre eux apparaissent plus importants et se dégagent quant aux liens significatifs avec le type d'objectif poursuivi. La caractéristique principale du premier groupe est la présence de représentants du secteur privé à but de lucre aux côtés d'autres types de parties prenantes dans le CA. Ces entreprises sociales donnent un poids plus important à l'objectif de production de biens et services. Le second groupe comprend les entreprises où des membres du personnel et, dans la plupart des cas, également des travailleurs en insertion, siègent dans le conseil d'administration. Ces entreprises ont, quant à elles, le plus souvent l'insertion socioprofessionnelle comme principal objectif. Il existe donc, clairement, un lien entre la finalité de l'organisation et la composition du CA. Les entreprises du premier groupe sont, toutes, nées après le décret qui institutionnalise les ESI dans le paysage public des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle. Les "nouvelles" ESI donnent donc plus de poids à la dimension productive. Ceci reflète sans doute le fait que le législateur a inscrit les EI dans le champ de l'économie sociale

“marchande”, les appelant à accéder à divers marchés, privés et publics. L’institutionnalisation actuelle tend donc à accentuer la dimension marchande et entrepreneuriale des ESI.

#### **IV. L’hybridation des ressources par les ESI : reconnaître leur caractère atypique**

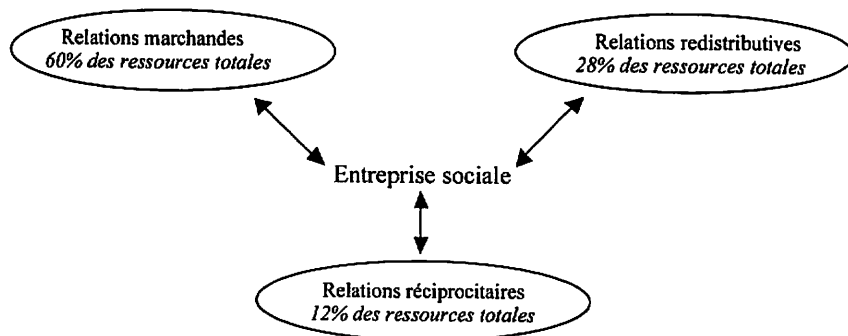
Une autre caractéristique de l’idéal-type d’entreprise sociale est sa capacité à hybrider différents types de ressources. Analysons dès lors la manière dont les ESI mobilisent les ressources pour poursuivre leur finalité de service à la collectivité, à travers les possibles tensions liées à l’institutionnalisation.

Dans le cadre de la recherche PERSE, nous avons reconstitué, pour les quinze ESI en Région wallonne, les différentes ressources mobilisées en 2001. Nous avons recensé l’ensemble des ressources des entreprises sociales d’insertion selon leur “origine” — celles-ci peuvent provenir de quatre acteurs économiques différents : les particuliers, le secteur public, le secteur privé lucratif et l’économie sociale — et leur “type”. L’organisation bénéficie de “ressources monétaires” (qui apparaissent dans le bilan comptable) et de “ressources non monétaires” (que nous avons valorisées au prix du marché, c’est-à-dire au montant qu’aurait dû déboursier l’organisation si elle avait acquis cette ressource sur le marché), la somme des ressources monétaires et des ressources non monétaires constituant ses “ressources totales”. Par la récolte systématique des ressources, nous avons rendu visible l’ensemble des ressources des organisations et leur articulation spécifique. Les ventes de biens et services et les revenus d’avoirs constituent les “ressources marchandes” des organisations. Les subsides directs et les subsides indirects constituent leurs “ressources redistributives”. Les dons et cotisations, ainsi que les aides non monétaires et le travail volontaire, constituent leurs “ressources réciprocitaires”.

L’analyse de notre échantillon montre que, *de facto*, ces ESI hybrident dans tous les cas, à une exception près, différents types de ressources, chacune d’elle ayant une logique économique propre. La figure 1 ci-dessous reprend la moyenne des résultats en pourcentage des ressources totales pour chaque entreprise de l’échantillon. Chacune de ces relations économiques externes est jugée essentielle par les acteurs pour poursuivre leur finalité de service à la collectivité par une activité continue de production de biens et services. En effet, si les ressources marchandes permettent l’insertion par le biais d’une activité productive, elles ne permettent pas de compenser le coût du travail supplémentaire dû au déficit de productivité des travailleurs précarisés. Les relations marchandes semblent ne pas suffire pour produire des bénéfices collectifs, elles semblent ne pas “internaliser” un tel objectif. Les ressources redistributives permettent alors de soutenir l’objectif d’insertion, mais elles sont dépendantes des réglementations en place et des processus institutionnels. Les res-

sources réciprocitaires sont alors mobilisées pour faire face aux limites de ces réglementations, introduisant des possibilités d'innovation.

**Figure 1. Hybridation des ressources par les entreprises sociales d'insertion**



Source : recherche européenne PERSE, 2004.

Les relations marchandes sont à l'origine d'une part importante des ressources des ESI (en moyenne 60% de leurs ressources totales). Elles sont motivées tantôt uniquement par le rapport qualité-prix du produit, tantôt également par des considérations sociales. Elles s'entretiennent avec l'ensemble des acteurs économiques que sont les particuliers, le secteur privé lucratif, le secteur public et le secteur de l'économie sociale. Les relations réciprocitaires représentent en moyenne 12% des ressources totales des entreprises. Elles sont non monétaires et souvent limitées aux mises à disposition de la part d'une structure d'économie sociale liée ("Entreprise de formation par le travail", "Entreprise de travail adapté", association sans but lucratif) et au travail volontaire du porteur de projet et des membres des structures de décision de l'entreprise. Les relations redistributives que les ESI entretiennent avec les pouvoirs publics (en moyenne 28% des ressources totales des entreprises) relèvent principalement des politiques d'emploi aux niveaux régional et fédéral.

#### A. Les différents types d'hybridation des ressources par les ESI

Nous avons jusqu'à présent analysé les résultats selon les moyennes. Toutefois, le mode de mixité des différents types de ressources diffère selon l'ESI. Ainsi, une typologie de l'articulation spécifique des ressources peut être dégagée, composée de quatre groupes d'organisations. Le tableau III présente les différents groupes d'entreprises sociales, selon la part des différents types de ressources dans les ressources totales de l'entreprise.

Placer TABLEAU III (actuellement en annexe)

Tableau III. Les différents types de ressources des ESI (en pourcentage des ressources totales) \*

| Statut juridique          | Organisations quasi marchandes |          |          |        |          |      |          |          | marchandes |          | hybrides |        | à dominante non marchande |      |      |      |
|---------------------------|--------------------------------|----------|----------|--------|----------|------|----------|----------|------------|----------|----------|--------|---------------------------|------|------|------|
|                           | SCRL-SFS **                    | SCRL-SFS | SPRL-SFS | SC-SFS | SCRL-SFS | ASBL | SCRL-SFS | SCRL-SFS | SCRL       | SCRL-SFS | SCRL-SFS | SC-SFS | ASBL                      | ASBL | ASBL | ASBL |
| Agrement RW               | x                              | x        | x        | x      | x        | x    | x        | x        |            |          |          | x      |                           |      |      |      |
| Entreprises d'insertion   |                                |          |          |        |          |      |          |          |            |          |          |        |                           |      |      |      |
| Relations marchandes      | 76%                            | 66%      | 78%      | 81%    | 74%      | 69%  | 74%      | 88%      | 99%        | 43%      | 59%      | 50%    | 14%                       | 5%   | 21%  |      |
| Relations redistributives | 22%                            | 29%      | 15%      | 14%    | 16%      | 13%  | 24%      | 7%       | 1%         | 42%      | 33%      | 42%    | 57%                       | 51%  | 54%  |      |
| Relations réciprocatrices | 2%                             | 5%       | 7%       | 4%     | 11%      | 18%  | 2%       | 5%       | 0%         | 15%      | 9%       | 9%     | 30%                       | 43%  | 25%  |      |

Source : recherche européenne PERSE, 2004

\* Statistiques : une analyse de clustering a confirmé ces 4 classes d'organisations.

\*\* Signification des sigles :

SCRL-SFS : Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale

SPRL-SFS : Société Privée à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale

SC-SFS : Société Coopérative à Finalité Sociale

SCRL : Société Coopérative à Responsabilité Limitée

ASBL : Association Sans But Lucratif.

Les différents types d'articulation des ressources peuvent se comprendre par les différents types de production de biens et services des organisations. En effet, nous pouvons distinguer dans notre échantillon différents types d'organisation. Certaines sont qualifiées d' "organisations à finalité sociale simple" lorsqu'elles poursuivent un objectif social d'insertion des travailleurs et d'autres, d' "organisations à finalité sociale multiple" lorsque qu'elles combinent un objectif social d'insertion avec un objectif social de production. En effet, si la plupart des ESI considèrent leur objectif de production de biens et services comme important, puisqu'il fait partie de leur identité d'entreprise sociale d'insertion par le biais d'une activité productive, certaines de ces entreprises poursuivent un objectif de production jugé important pour la société car porteur de bénéfices collectifs et d'enjeux d'équité (par exemple, la production de services sociaux).

Le premier groupe d'ESI, que nous avons nommées "organisations quasi marchandes", se distingue par une part importante de ressources marchandes provenant de la vente de biens et services, avec toutefois des relations redistributives permettant principalement l'insertion de personnes fragilisées dans le marché du travail, mais peu, à une exception près, de relations réciprocitaires. Ce groupe est principalement composé d'ESI institutionnalisées au sein du cadre légal d'"Entreprise d'insertion".

Elles sont actives dans des domaines de production aussi divers que la construction et la rénovation de bâtiments, les travaux forestiers, l'entretien de parcs et jardins, le nettoyage de bureaux, voire également le recyclage et la récupération de déchets. Ce sont toutefois des entreprises qualifiées d' "organisations à finalité sociale simple", au sens où leur objet social est l'insertion, par le biais d'une activité productive, de personnes exclues du marché du travail traditionnel. Les organisations de ce groupe engagent de nombreux anciens stagiaires, ce qui peut s'expliquer par les liens que la plupart de celles-ci entretiennent avec des "Entreprises de formation par le travail". Leurs travailleurs sont très faiblement diplômés (diplôme exceptionnellement plus élevé que le secondaire inférieur, conformément à l'agrément "Entreprise d'insertion" reçu par la majorité de ces organisations). Ce groupe d'organisations se tourne vers le public le plus défavorisé de notre échantillon.

Parmi ces "organisations quasi marchandes", certaines entreprises pourraient être qualifiées d' "organisations à finalité sociale multiple" au sens où elles sont actives, par une fonction de recyclage ou de récupération de déchets, dans la protection de l'environnement. Un tel objectif de production pourrait également être considéré comme porteur de bénéfices pour la collectivité. La dimension collective de ce type de production est ici soutenue par des ressources quasi marchandes (c'est pourquoi on retrouve ces entreprises dans le groupe des "organisations quasi marchandes"). En effet, cette dimension collective est internalisée, en partie du moins, par des relations quasi marchandes, suite à des interventions des pouvoirs publics sur le marché dans le cadre de l'obligation de reprise de certains déchets et de politiques de gestion des déchets. Ainsi, lors de l'achat de certains

produits, les consommateurs payent une prime à l'entreprise, prime qui sert à financer les services de récupération et de recyclage du déchet. Par exemple, en ce qui concerne les déchets électriques et électroniques, le service de recyclage est pris en charge, entre autres, par ces ESI, par l'intermédiaire d'une structure non lucrative, l'ASBL Recupel, créée afin d'organiser les activités liées à l'obligation de reprise. Enfin, le cadre légal d' "Entreprise d'insertion", adopté par beaucoup d'entreprises du groupe des "organisations quasi marchandes", reconnaît une finalité sociale simple à ce type d'entreprises, celle de l'insertion. En Région flamande, les entreprises d'insertion agréées (*Invoegbedrijven*) actives dans la récupération de déchets peuvent être également agréées en tant que centres de recyclage (*Kringloopcentra*). Leur double production à caractère collectif est alors reconnue : l'insertion d'un public fragilisé sur le marché du travail et la protection de l'environnement.

L'échantillon est également composé d'une ESI qualifiée d' "organisation marchande" parce qu'elle ne développe pratiquement que des relations marchandes, avec une part presque négligeable de ses ressources totales provenant de relations redistributives (exonération de charges sociales et réduction d'impôts, pas de subsides directs) et pas de relations réciprocatrices. Cela s'explique, d'une part, par une forte revendication d'autonomie, tant vis-à-vis des pouvoirs publics que des particuliers ou d'autres organisations. De même, cette société commerciale n'a pas cherché à obtenir l'agrément d' "Entreprise d'insertion". D'autre part, il semblerait, si elle poursuit bien un objectif d'insertion par le biais d'une activité productive, qu'elle s'adresse à un public relativement moins précarisé que dans le premier groupe d' "organisations quasi marchandes".

Un troisième groupe, celui des "organisations hybrides", présente un relatif équilibre entre la part de ressources marchandes et la part de ressources redistributives dans leurs ressources totales. La part de ressources réciprocatrices reste, comme dans le premier groupe, relativement faible. On peut comprendre la part plus importante des relations redistributives de ce groupe si on analyse le type de production particulier de ces ESI. De fait, si ces organisations sont "à finalité sociale simple" (l'insertion), elles sont toutefois présentes sur des marchés peu rentables, ne pouvant récupérer par le prix de vente (autrement dit par la relation marchande) l'ensemble du coût de production du service offert. C'est le cas par exemple d'une ESI active dans un service de proximité, à savoir l'offre du service de mobilité à des personnes à mobilité réduite (personnes âgées, handicapées, etc.). Les organisations hybrides engagent de nombreux travailleurs en "Article 60"<sup>17</sup> (il s'agit majoritairement de bénéficiaires du revenu d'intégration qualifiés et expérimentés), ce qui explique l'importance des res-

<sup>17</sup> Il s'agit de contrats à durée déterminée entre le travailleur et le CPAS, ce dernier payant le travailleur et le mettant à la disposition de l'entreprise pour lui permettre de justifier une période de travail suffisante pour qu'il récupère ses droits au chômage. Ces contrats couvrent donc une période relativement courte.

sources redistributives de ces organisations. Elles ont besoin de ce type de ressources étant donné que leur secteur d'activité est peu rentable. Toutefois, elles ont peu de ressources réciprocitaires car leur production n'est pas perçue par la société civile comme constituant un enjeu social, contrairement à celle du groupe suivant d'organisations.

Un dernier groupe, les "organisations à dominante non marchande", se caractérise par une part importante de ressources redistributives et réciprocitaires dans leurs ressources totales, les relations marchandes étant moins importantes. Ces ESI s'avèrent être des "organisations à finalité sociale multiple", elles combinent à la fois un objectif d'insertion par le travail de personnes précarisées et un objectif de production de services sociaux pour des personnes défavorisées (vente à faible prix d'électroménagers récupérés pour des personnes dépendantes du CPAS, alphabétisation, services de librairie pour un public défavorisé, etc.). Étant donné leur objectif de production particulier, ces organisations ne peuvent générer d'importantes ressources marchandes ; cela irait à l'encontre de leur objectif social d'offre de services à des personnes à très faibles revenus. La production, porteuse d'un enjeu d'équité, est alors en partie financée par des ressources redistributives et des ressources réciprocitaires. La part plus importante des ressources réciprocitaires de ce quatrième groupe se comprend par leur finalité multiple, permettant la mobilisation de bénévoles et d'aides d'autres organisations d'économie sociale. La poursuite concomitante de ces deux objectifs d'insertion et de production est valorisée par certaines entreprises : que des personnes exclues du marché du travail s'y insèrent par la production d'un service pour d'autres personnes précarisées a l'avantage de créer une chaîne de solidarités horizontales, d'entraide mutuelle entre personnes partageant des difficultés semblables. Mais il peut arriver également que ces deux objectifs d'insertion et de production soient en tension. Ainsi, une certaine sélection du public en insertion peut parfois être effectuée afin de garantir la qualité du service rendu. Le profil des travailleurs en insertion de cette quatrième classe d'organisations tend à être moins précaire que dans le cas des "organisations quasi marchandes". Ces ESI emploient des travailleurs parmi les moins défavorisés de l'échantillon.

#### B. Les effets des diverses formes de l'institutionnalisation sur l'hybridation des ressources des ESI et sur leurs finalités

L'institutionnalisation des ESI au sein du cadre légal d' "Entreprise d'insertion", obligeant celles-ci à adopter la forme de sociétés commerciales, influence leurs ressources. Les "Entreprises d'insertion", dont l'objectif reconnu est l'insertion, bénéficient de subsides directs. Une partie de ces subsides sont liés à l'agrément d' "Entreprise d'insertion". Cependant, l'analyse montre que les subsides directs ne représentent en moyenne qu'un tiers du total des subsides de ces entreprises, soit 7% des ressources totales de ces entreprises. En effet, la majorité des subventions est liée à des politiques d'activation, accessibles à l'ensemble des entreprises sous

condition d'embauche d'une personne désavantagée sur le marché du travail. Ces "Entreprises d'insertion" agréées se retrouvent au sein du premier groupe, "les entreprises quasi marchandes à finalité sociale simple (l'insertion)", et du troisième, "les entreprises hybrides à finalité sociale simple (l'insertion), mais fournissant des services peu rentables". La part des ressources marchandes est importante au sein du premier groupe. En effet, en Région wallonne, la plupart des débats politiques sur les expériences d'insertion se fonde sur la scission entre l'économie sociale dite "marchande" et l'économie sociale dite "non marchande", reflétant une certaine dichotomie entre l'État et le marché. Les "Entreprises d'insertion" doivent s'inscrire dans l'économie sociale dite "marchande". Elles accèdent ainsi à divers marchés privés ou publics mais les soutiens financiers publics spécifiques qu'elles reçoivent ne peuvent se justifier que pendant une période initiale ou en fonction de l'embauche de nouveaux travailleurs particulièrement défavorisés. À terme, la vocation de ces entreprises est d'opérer sur des marchés classiques et d'y trouver l'essentiel des ressources qui leur sont nécessaires. Pour les entreprises du troisième groupe, présentes sur des marchés peu rentables, elles ont dû trouver un artifice en mobilisant des moyens budgétaires supplémentaires (*via* les "Articles 60") pour combler le manque de rentabilité inhérent à ce type de marchés.

Les ESI du dernier groupe — les "entreprises à dominante non marchande à finalité sociale multiple" (l'insertion et la production de services sociaux) — n'ont pas adopté l'agrément d' "Entreprise d'insertion". Ces organisations — associations sans but lucratif — gardent, au contraire, un double ancrage au sein des politiques sociales et des politiques d'emploi. Non agréées en tant qu' "Entreprises d'insertion", elles ne disposent pas des subsides spécifiques à cet agrément, mais elles peuvent bénéficier de subsides provenant d'autres politiques publiques, surtout de postes provenant des programmes de résorption du chômage qui sont octroyés de manière plus durable pour financer l'emploi dans des projets estimés apporter une plus-value sociale. Ces programmes de résorption du chômage sont, en effet, à mi-chemin entre les politiques sociales traditionnelles et les politiques d'emploi puisqu'il s'agit pour l'État de financer des créations d'emplois pour des chômeurs dans des domaines "d'intérêt collectif" qui sont laissés en friche par le marché et par les interventions publiques traditionnelles.

## V. Conclusion

L'entreprise sociale est dotée d'une finalité de service à la collectivité, combinée à une réelle prise de risque économique. De nombreuses entreprises sociales sont actives dans l'insertion par le travail de personnes défavorisées. Pour poursuivre leur mission d'insertion à travers une activité clairement marchande, ces organisations tendent à adopter une structure

qui varie suivant le public-cible accueilli, les parties prenantes présentes au sein des instances de décision et les ressources mobilisées.

De manière générale, ces dernières années, les politiques publiques ont reconnu de manière croissante le rôle de ces entreprises sociales dans la problématique de l'insertion des moins qualifiés. La tendance est au développement de relations contractuelles entre les pouvoirs publics et ces ESI pour la prestation de services dans le cadre des politiques d'emploi. Une telle contractualisation a l'avantage d'octroyer des moyens financiers calibrés suivant les objectifs des dispositifs réglementaires. Elle influence cependant en retour les formes organisationnelles de ces entreprises, ce qui peut les rigidifier si leur capacité d'innovation n'est pas reconnue.

On peut, d'abord, poser l'hypothèse que l'institutionnalisation des ESI a un impact non négligeable sur la sélection du public bénéficiaire de ces entreprises. Bien que les ESI s'adressent, généralement, à un public relativement fragilisé, tant sur le plan de l'insertion professionnelle que sociale passant dans les interstices des politiques traditionnelles d'emploi et de formation, les cadres légaux peuvent inciter à des pratiques d'écramage. Ainsi pour les "Entreprises d'insertion", la législation, par son mode de subventionnement, encourage à sélectionner un public qui est plus proche d'une insertion "normale" dans le marché du travail sans reconnaître la diversité des publics accueillis.

Ensuite, si tous les conseils d'administration sont effectivement composés d'une diversité de parties prenantes permettant de mieux appréhender la réalité multidimensionnelle de l'insertion, les ESI qui sont nées dans la foulée du décret sont marquées par la présence de représentants du secteur privé à but de lucre aux côtés d'autres types de parties prenantes dans le CA, donnant un poids plus important à l'objectif de production de biens et services.

Enfin, si les ESI mixent différents types de ressources, cette hybridation se révèle être à géométrie variable. L'effet sans doute le plus saillant de l'institutionnalisation est le déni de cette articulation entre différentes ressources marchandes, redistributives et réciprocatrices, car elle force ces entreprises à se positionner dans "l'économie marchande". Les différents types d'articulation des ressources peuvent se comprendre selon le type de "finalité sociale" des entreprises : les entreprises à finalité sociale simple — l'insertion — et les entreprises à finalité sociale multiple — l'insertion et la production de biens et services porteurs de bénéfices collectifs. Par exemple, un ensemble d'ESI est actif dans le champ du recyclage où il a été pionnier. D'autres développent des services pour une population fragilisée. Ces entreprises sociales poursuivent alors un double objectif : insertion d'un public fragilisé et développement d'un service de nature collective qui entre mal dans le dispositif légal wallon d' "Entreprise d'insertion" développé uniquement en fonction de l'objectif d'insertion professionnelle des bénéficiaires.

Ainsi, l'institutionnalisation des ESI tend à recouvrir des organisations plus marchandes, portées par des groupes plus entrepreneuriaux, et dont l'objectif est l'insertion professionnelle de publics fragilisés. Nous pouvons dès lors éclairer les raisons quant au choix d'autonomie des ESI non institutionnalisées. Ces organisations tendent à adopter une structure d'objectifs sociaux multiples. Mais l'objectif de production à finalité sociale peut alors parfois être en tension avec l'objectif d'insertion, puisqu'il n'est plus subordonné à ce dernier, et une certaine sélection du public-cible en insertion être réalisée afin de garantir la qualité du service rendu.

L'un des traits majeurs de l'ensemble de ces expériences est bien de combiner de manière indissociable une valeur ajoutée marchande et une valeur ajoutée non marchande (en termes d'insertion d'un public précarisé et, pour certaines, de production de biens et services à finalité sociale). Si l'on parvenait à appréhender celles-ci de manière plus intégrée, bien des défis de l'insertion, notamment financiers, se poseraient en des termes plus ouverts.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BACHIEGA A., BORZAGA C.,  
 2001 "Social Enterprises as Incentive Structures", in BORZAGA C., DEFOURNY J., Eds, *The Emergence of Social Enterprise*, London/New York, Routledge, pp.273-295.
- DEFOURNY J.,  
 2001 "Introduction. From Third Sector to Social Enterprise", in BORZAGA C., DEFOURNY J., Eds, *The Emergence of Social Enterprise*, London/New York, Routledge, pp.1-28.
- FUSULIER B., MERTENS S.,  
 1995 *Les entreprises de formation par le travail*, Rapport final au projet d'évaluation des pratiques des EFT, EFT Consultance.
- GRÉGOIRE O.,  
 2003 "Profils nationaux des entreprises sociales d'insertion : Belgique", EMES Working Papers, Liège, 03/08.  
 2004 "Pluralité de parties prenantes et d'objectifs dans les entreprises sociales d'insertion", *Reflets et perspectives de la vie économique.*, XLIII, 3, pp.73-79.
- LAVILLE J.-L.,  
 1992 *Les services de proximité en Europe*, Paris, Syros Alternatives.
- LAVILLE J.-L., NYSENS M.,  
 2001 "The Social Enterprise. Towards a Theoretical Socio-economic Approach", in BORZAGA C., DEFOURNY J., Eds, *The Emergence of Social Enterprise*, London/New York, Routledge, pp.312-332.
- LIÉNARD G.,  
 2001 *L'insertion : défi pour l'analyse, enjeu pour l'action*, Sprimont, Mardaga.
- PLATTEAU A., NYSENS M.,  
 2004 "Profils et trajectoires des travailleurs dans les entreprises d'insertion", *Reflets et perspectives de la vie économique*, XLIII, 3, pp.51-61.
- POLANYI K.,  
 1983 *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard (1944).

SALAMON L.,

- 1987 "Of Market Failure, Voluntary Failure, and Third Party of Government Relations in the Modern Welfare State", *Journal of Voluntary Action Research*, Vol. 16, 2, pp.29-49.

VANDENBROUCKE F.,

- 1999 "L'État social actif : une ambition européenne", Exposé Den Uyl, Amsterdam.

## **Les modes de sociabilité des descendants d'immigrés algériens : pour une interprétation de leurs trajectoires socioprofessionnelles**

par Emmanuelle Santelli \*

Les modes de sociabilité constituent une indication sur la manière dont s'organise la vie relationnelle des familles et, à terme, celle de leurs enfants. À partir de ce postulat, cet article se propose d'appréhender les sociabilités d'une population composée de descendants d'immigrés algériens en ascension sociale. Il s'agit en particulier d'étudier dans quelle mesure les relations entretenues au sein du milieu familial, puis avec le monde extérieur, contribuent à rendre compte de leurs trajectoires lorsqu'ils sont arrivés à l'âge adulte. Le réseau des proches constitue à ce titre un indicateur des modes de sociabilité privilégiés et de leur incidence dans la vie professionnelle et conjugale. Ce cheminement relationnel, qui contribue à part entière aux processus de socialisation, est aussi, à travers les différents lieux sociaux dans lequel il nous entraîne, une façon d'appréhender les modes d'individualisation de cette population spécifique, les cadres et entrepreneurs français d'origine algérienne.

La notion de sociabilité renvoie à toutes formes de relations dans un cadre social plus ou moins organisé. À partir de cette acception très générale, les modes de sociabilité peuvent constituer un indicateur de la formation des parcours sociaux, notamment parce qu'ils sont un analyseur des ressources différenciées dont dispose la population étudiée.

C'est dans cette perspective que cet article propose d'appréhender les trajectoires socioprofessionnelles des descendants d'immigrés algériens, et plus particulièrement de ceux qui, comparés à leur père, connaissent une forte mobilité sociale<sup>1</sup>. Cette ascension sociale paraît, en partie au moins, se comprendre en référence aux relations qui se sont tissées, durant leur enfance puis au cours de leur scolarité, dans leur vie professionnelle et avec leurs proches. Les modes de sociabilité éclairent dès lors les manières de «prendre place dans la société française» des descendants d'immigrés algériens (Santelli, 2001, 2003). En d'autres termes, par le biais des relations qui s'établissent au fil du temps, dans la famille, avec l'extérieur, au sein de la communauté d'origine ou non, apparaissent des éléments déterminants pour comprendre comment

---

\* CNRS-GRS (Groupe de Recherche sur la Socialisation), Université Lumière Lyon 2, Institut des Sciences de l'Homme, 14/16, avenue Berthelot, F 69363 Lyon cedex 07.

(emmanuelle.santelli@ish-lyon.cnrs.fr)

<sup>1</sup> Qui ont émigré majoritairement durant les années 1940/50 pour occuper des emplois non qualifiés.

se sont déroulées ces trajectoires socioprofessionnelles<sup>2</sup>. Il n'est pour autant pas question de limiter ces trajectoires sociales à l'étude des modes de sociabilité ; ce serait forcément réducteur<sup>3</sup>. Il s'agit plutôt d'étudier comment des "manières d'être aux autres" ont contribué, à partir de la sociabilité des parents, du réseau des proches et des modes d'individualisation, à la construction de ces trajectoires.

## **I. La construction des parcours socioprofessionnels des cadres et des entrepreneurs**

Seules ont été retenues les personnes qui occupent des emplois répertoriés parmi les catégories des professions intermédiaires, des cadres et professions intellectuelles supérieures et des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (selon la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles [PCS]<sup>4</sup>, cf. Annexe 1, p.169). Ces derniers constituent le groupe des Entrepreneurs, les premiers celui des cadres<sup>5</sup> (cf. Tableau I). L'âge, le sexe et la nationalité des personnes n'ont pas constitué des indicateurs à partir desquels a été construit l'échantillon. C'est une fois l'enquête achevée que la composition par sexe, par âge et par nationalité, laisse apparaître les résultats (cf. Tableaux II, III, IV)<sup>6</sup>.

Notre objectif a consisté à saisir comment se sont construits les parcours socioprofessionnels de cette population (ou de ces deux sous-populations, les cadres et les entrepreneurs) en référence aux trajectoires de leurs parents. La question des mobilisations et des transmissions familiales est alors apparue centrale. Car s'il est indéniable que le contexte social dans lequel les enfants de l'immigration algérienne ont grandi a contribué à leur ascension professionnelle (modèle républicain d'intégration en vigueur dans notre pays, accroissement du nombre des diplômés au cours de ces dernières décennies, situation de l'emploi plus favorable au cours des années 1970/80 lors de leur entrée sur le marché du travail, etc.), d'autres éléments en lien avec le parcours individuel et familial ont également contribué à la formation des trajectoires professionnelles.

<sup>2</sup> C'est l'objet de notre thèse en sociologie soutenue en mars 1997 sous la direction de Y. Grafmeyer à l'Université Lyon II (SANTELLI E., 1997). Les éléments développés dans le cadre de cet article prennent appui sur une réflexion qui a débuté lors d'une communication au colloque de l'ARIC, VII<sup>e</sup> congrès "Savoirs et enjeux de l'interculturel", 29 juin-3 juillet 1999, Université Paris X Nanterre.

<sup>3</sup> Pour les autres aspects, nous renvoyons à SANTELLI E., 1997 et à SANTELLI E., 2001.

<sup>4</sup> Il s'agit du classement des individus en fonction de leurs professions et catégories socioprofessionnelles selon une nomenclature établie par l'INSEE. Le recours à cette classification permet aux chercheurs français de se référer à un outil commun et ainsi rend possibles des comparaisons.

<sup>5</sup> Il s'agit plus particulièrement de personnes qui occupent des emplois dans des professions libérales (médecins, avocats, experts-comptables...), des emplois d'ingénieurs, de techniciens, d'enseignants, de chercheurs, de cadres du secteur du travail social et du paramédical, de cadres administratifs, d'indépendants prestataires de services (informatique, conseil, immobilier...), de chefs d'entreprise de plus de 10 salariés (notamment dans le bâtiment, l'ingénierie industrielle...) et de commerçants dans l'alimentation, la restauration, l'import-export, etc.

<sup>6</sup> L'enquête a été réalisée dans la région lyonnaise au cours des années 1994-95 auprès de 120 personnes. Parmi elles, 100 ont répondu à un questionnaire qui a fait l'objet d'un traitement statistique. La procédure d'enquête était alors directive. Elle s'articulait autour de six thèmes axés sur la trajectoire biographique, thèmes qui ont été approfondis lors d'un entretien auprès de 40 personnes interviewées (dont 20 avaient préalablement répondu à un questionnaire). Les chiffres cités ci-après sont le résultat de l'exploitation statistique (N=100).

**Tableau I. Répartition des enquêtés par PCS**

|                     |                                                                            |     |     |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| Entrepreneurs       | Artisans                                                                   | 9   | 37  |
|                     | Commerçants et assimilés                                                   | 24  |     |
|                     | Chefs d'entreprise de + 9 salariés                                         | 4   |     |
| Cadres <sup>7</sup> | Professions libérales                                                      | 8   | 31  |
|                     | Cadres de la fonction publique                                             | 4   |     |
|                     | Professeurs et professions scientifiques                                   | 7   |     |
|                     | Professions d'information, arts, spectacles                                | 1   |     |
|                     | Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise                          | 2   |     |
|                     | Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise                               | 9   |     |
|                     | Instituteurs et assimilés                                                  | 2   | 32  |
|                     | Professions intermédiaires de la santé et du travail social                | 10  |     |
|                     | Professions intermédiaires administratives de la fonction publique         | 2   |     |
|                     | Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises | 13  |     |
|                     | Techniciens                                                                | 4   |     |
|                     | Contremaîtres, agents de maîtrise                                          | 1   |     |
|                     | Totaux                                                                     | 100 | 100 |

**Tableau II. Répartition des enquêtés par sexe**

|               |     |
|---------------|-----|
| Sexe masculin | 65  |
| Sexe féminin  | 35  |
| Total         | 100 |

**Tableau III. Répartition des enquêtés par classes d'âge**

|                 |     |
|-----------------|-----|
| moins de 25 ans | 1   |
| 25-29 ans       | 17  |
| 30-34 ans       | 34  |
| 35-39 ans       | 26  |
| 40-44 ans       | 14  |
| 45-55 ans       | 7   |
| sans réponse    | 1   |
| Totaux          | 100 |

<sup>7</sup> Parmi les cadres, les six premières professions correspondent à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, les six suivantes à la catégorie des professions intermédiaires.

**Tableau IV. Répartition des enquêtés par nationalité**

|                    |     |
|--------------------|-----|
| Française          | 66  |
| Algérienne         | 24  |
| Double nationalité | 10  |
| Total              | 100 |

La rupture avec le milieu familial et communautaire est perçue communément comme étant le signe d'une réussite sociale. Cette rupture viendrait concrétiser l'absence de perpétuation entre les générations, ce qui serait garant d'une "bonne" intégration individuelle. Il est admis communément que «les liens familiaux favorisent une reproduction quasi à l'identique des situations tandis que l'individu, dégagé du poids conservateur des traditions familiales, pourrait être source de changement social» (Bertaux-Wiame, 1991 :185). L'autonomie vis-à-vis du milieu familial s'imposerait donc comme une condition indispensable, qui plus est pour ces individus toujours suspects de ne pas parvenir à réussir leur intégration. Dès lors, les plus légitimes apparaissent être ceux qui ont su s'inscrire dans le modèle républicain d'intégration et, à ce titre, privilégier un modèle d'intégration individuel qui passe par la rupture avec les liens familiaux et communautaires. Or, si ce modèle est assurément le plus valorisé par la société, peut-on pour autant vérifier, auprès de la population étudiée, une prise de distance vis-à-vis du milieu familial et communautaire ? De plus, l'identification à ce modèle (rupture avec le milieu culturel d'origine pour parvenir à s'intégrer à la société française) est-elle antagoniste avec tout autre mode d'affirmation identitaire ? Ne pourrions-nous pas plutôt envisager que ces deux modes (communautaire et individuel) coexistent parmi cette population d'enfants d'immigrés algériens, y compris au niveau des individus eux-mêmes ?

Ainsi le cloisonnement entre les différents milieux fréquentés (familial/amical/professionnel, etc.) serait un moyen de passer d'un milieu à l'autre, sans risquer la désapprobation ou l'incompréhension de l'un des groupes de référence. Loin d'être une source de rupture avec le milieu d'origine (familial et/ou communautaire), ces individus se distingueraient par leur capacité à passer d'un milieu social à l'autre. Face à une perspective manichéenne qui opposerait fidélité et détachement du milieu d'origine, se dessine une autre interprétation où les individus seraient en mesure de privilégier simultanément le maintien des relations à dominante communautaire dans le cadre des relations familiales, intimes, et le développement de relations où prédomine l'hétérogénéité sociale et culturelle dans le cadre des relations professionnelles, de voisinage, etc.

Ces résultats sont aussi une contribution à une sociologie des sociabilités : ces familles d'origine algérienne révèlent-elles d'éventuelles spécificités ou, au contraire, des similitudes avec les modes de sociabilité de la population nationale ?

## **II. La sociabilité des parents :**

### **Une indication sur le mode de vie familial**

Parmi les personnes interviewées en entretien, la majeure partie a insisté sur le fait que leurs pères, ouvriers, avaient des collègues de travail immigrés. Les voisins l'étaient également car ces familles immigrées ont résidé dans des quartiers de logements sociaux et/ou dans des logements dégradés. Leurs cercles de relations étaient alors essentiellement composés de relations socialement et culturellement homogènes. En revanche, quelques éléments des biographies familiales dévoilaient, derrière l'appa-

rente homogénéité des discours, d'autres modes de réseaux, plus vastes, plus hétérogènes. C'est le cas, par exemple, quand les pères ont participé à des mouvements syndicaux et/ou politiques. C'est encore le cas des pères qui ont quitté le milieu ouvrier pour devenir commerçants, notamment <sup>8</sup>. Un déménagement en direction du secteur locatif privé ou l'accession à la propriété privée <sup>9</sup> a aussi pu provoquer l'élargissement du réseau relationnel. Les familles ont également pu être confrontées à cette diversité lors de l'arrivée dans les immeubles du secteur locatif social, dès les années 1960, ou encore dans les cités ouvrières : la composition des habitants était en effet plus hétérogène socialement et culturellement.

De nouveaux liens relationnels (voire des relations d'entraide, d'amitié) se sont aussi instaurés au cours de ces changements professionnels et/ou résidentiels, contribuant ainsi à la diversification culturelle et sociale du réseau relationnel, ce dernier comprenant des personnes françaises non immigrées ou immigrées de pays européens et qui occupent des emplois plus qualifiés et/ou disposent d'un mode de vie relativement différent. Une telle diversité des modes de sociabilité est capitale : ces situations fort disparates, qui ont accompagné l'installation sur le territoire français, auront de nombreuses incidences auprès des enfants. Leurs systèmes de références se trouveront fortement induits par ces expériences.

Par exemple, selon le voisinage (qui est plus ou moins hétérogène socialement et culturellement), le fait de parler (ou d'apprendre) la langue française à l'arrivée, mais aussi selon les aspirations liées au projet migratoire, la présence éventuelle de membres de la communauté d'origine dans l'espace résidentiel, les sociabilités parentales vont prendre des formes très diverses. Les variations sont d'autant plus nettes que l'espace sociorésidentiel dans lequel ces familles ont vécu n'est pas uniforme. En effet, malgré l'apparente similitude du parcours migratoire, toutes les familles d'origine immigrée n'ont pas connu le même parcours résidentiel ni les mêmes expériences au sein des mêmes quartiers (Santelli, 2000).

Pour les parents, si leurs relations avec des personnes d'origine française restent, en nombre et en intensité, limitées, elles n'en sont pas moins significatives. Plus d'un tiers des enquêtés ont par exemple déclaré qu'au moins une personne d'origine française avait joué un rôle important auprès de leur famille au cours des années d'installation sur le territoire français. Ces personnes étaient généralement des voisins avec qui des liens très forts de sociabilité quotidienne avaient pu s'établir. Ils ont alors constitué des intermédiaires entre la société française et la famille, en particulier pour les mères. De telles relations ont notamment permis aux femmes de côtoyer de plain-pied l'univers français et d'apporter un certain nombre d'aides sur le plan matériel, scolaire, affectif. Ces amitiés entre femmes ont été soulignées à de multiples reprises au cours des entretiens pour illustrer les pratiques familiales (cuisine française), les aspirations (obtenir le permis de conduire), l'organisation domestique (renégociation des rôles traditionnels attribués selon l'âge et le sexe), etc.

D'autres personnes ont également été mentionnées, quoique dans une moindre mesure que les voisins : ce sont soit des enseignants ou des travailleurs sociaux qui, par le biais de leur profession, ont apporté un soutien, soit des personnes qui, par leur statut le plus souvent prestigieux (l'employeur du père, des "notables" tels que médecin, avocat, homme politique), ont pu faciliter des démarches, aider les familles à trouver un emploi, un logement salubre, etc. Parmi elles, quelques-unes ont eu un rôle tout particulièrement actif lors de la guerre d'Algérie, apportant un soutien à la femme dont le mari était emprisonné, s'occupant des enfants... Quelques catholiques et de "gran-

<sup>8</sup> C'est le cas pour 8% des pères lors du dernier emploi (contre 2% lors du premier emploi) et 19% des pères sont devenus employés (contre 8% lors du premier emploi).

<sup>9</sup> Près d'un couple de parents sur deux était propriétaire du logement occupé au moment de l'enquête.

des" familles lyonnaises ont notamment été signalés à ce propos au fil des récits biographiques. Ce réseau relationnel, étendu et riche symboliquement, a contribué à élargir l'horizon des possibles de ces enfants qui associent les personnes ainsi rencontrées aux possibilités qu'elles leur ont offertes (soutien scolaire, prêt de livres, références à de nouvelles valeurs, etc.).

Au-delà des aides directes et déterminantes que ces différentes personnes ont pu apporter par le biais des relations entretenues avec la famille, elles ont contribué à rendre la société française plus accessible, les amitiés françaises "naturelles", leurs parents moins "étrangers" puisqu'ils entretenaient des relations avec ces Français. À partir de là, nous sommes en mesure d'appréhender les divergences entre les réseaux relationnels des cadres et des entrepreneurs<sup>10</sup>. La composition du réseau des proches est tout particulièrement significatives : elle résulte des expériences de chacun dans les différents univers sociaux.

### III. Le réseau des proches : configuration et effets

L'attention portée au réseau des proches permet de définir quelles sont les personnes sollicitées pour faciliter la recherche d'emploi et d'expliquer le "choix du conjoint". Commençons par définir ces réseaux pour les deux sous-populations.

#### A. Les proches<sup>11</sup>

Un premier clivage entre les formes de sociabilité des cadres et des entrepreneurs concerne la place qu'occupe la famille : cette place est prépondérante pour les entrepreneurs et moindre pour les cadres. Comme il est relevé dans de nombreux travaux (Bonvalet *et al.*, 1993 ; Degenne/Forsé, 1994), la proportion de sociabilités familiales et amicales varie suivant la position socioprofessionnelle. Pour l'ensemble des enquêtés, le cercle des proches comprend en moyenne 8 individus, dont 5 membres de la famille et 3 amis (parmi lesquels deux sont du même sexe que la personne enquêtée). Les chiffres de l'enquête INED (Bonvalet *et al.*, 1993) sont identiques. En revanche, si on distingue les réponses des cadres et des entrepreneurs au sujet de leurs proches, on remarque que les entrepreneurs sont plus enclins à entretenir des relations avec le milieu familial et communautaire. Deux raisons majeures expliquent ce fait :

- d'une part, les entrepreneurs se caractérisent par un enracinement résidentiel fort. En d'autres termes, ils privilégient un logement à proximité ou à l'intérieur du quartier dans lequel ils ont grandi (qui est également le quartier de résidence des parents et/ou de quelques frères et sœurs). Ainsi, les liens tissés depuis de longues années avec des personnes de la même origine (algérienne ou maghrébine) et les liens entretenus grâce à la proximité résidentielle sont au centre de leur réseau quotidien de sociabilité ;
- d'autre part, leur activité professionnelle est le plus souvent développée grâce à l'appui de la famille qui participe, de manière régulière ou occasionnelle, au fonctionnement de l'entreprise. En outre, si l'activité (commerçante ou artisanale) n'est pas destinée uniquement à la communauté d'origine, cette dernière contribue néanmoins à

<sup>10</sup> Pour une description détaillée de leurs trajectoires socioprofessionnelles, cf. SANTELLI E., 2000, 2001.

<sup>11</sup> Il a été demandé à chaque enquêté d'énumérer les personnes qu'il considère comme faisant partie de ses proches, qu'il s'agisse d'amis, de membres de la famille ou de toute autre personne. Cette question a permis de recueillir des informations relatives au lien de parenté (parents, frères et/ou sœurs, autres), au sexe et à l'origine nationale des personnes citées, et ainsi d'obtenir le nombre total de proches et leur répartition suivant ces différentes caractéristiques (sexe, origine, parenté). Elle a permis aussi d'étudier la proportion des membres de la famille par rapport aux amis. La définition de la notion de "proches" ainsi que son utilisation dans la recherche ont été empruntées à l'équipe de chercheurs qui a travaillé dans le cadre de l'enquête INED. Cf. BONVALET C., GOTMAN A., GRAFMEYER Y., 1999.

l'activité puisqu'une partie de la clientèle et des fournisseurs sont également d'origine maghrébine. Ainsi, il y a un lien étroit entre l'activité professionnelle, les liens familiaux et les sociabilités quotidiennes qui se nouent dans le quartier.

Les cadres ont quant à eux des relations plus diversifiées : la famille occupe une moindre place dans leur réseau relationnel, tandis que les relations amicales sont plus nombreuses, y compris avec des individus d'origine française (alors que ces derniers sont quasiment absents du réseau des proches des entrepreneurs). Mais l'importance des sociabilités amicales ne s'accompagne pas de l'affaiblissement des sociabilités familiales. Ce résultat est également similaire à celui qui a été mis en avant par l'enquête INED (Bonvalet *et al.*, 1993). Trois raisons principales expliquent ce résultat :

- d'une part, la poursuite d'études supérieures a favorisé la multiplicité des relations où prédominait une forte hétérogénéité culturelle et sociale ;
- d'autre part, leurs parents ont plus souvent déménagé des lieux de résidence à "forte concentration" de populations immigrées que les parents des entrepreneurs. Depuis de nombreuses années, ces individus sont donc insérés quotidiennement dans des espaces de sociabilité culturellement et socialement hétérogènes ;
- enfin, l'engagement militant des cadres, leur insertion dans des trajectoires professionnelles où ils demeurent minoritaires (médecins, enseignants, ingénieurs, etc.) contribuent à favoriser l'élargissement et la diversité de leur réseau relationnel en général et du cercle des proches en particulier.

Le tableau suivant recense les personnes citées comme proches par les cadres et les entrepreneurs suivant qu'elles sont des membres de la famille (dont les parents, les frères et sœurs, le conjoint) ou des amis, en distinguant les amis d'origine française et les amis d'origine maghrébine.

**Tableau V. Les personnes déclarées comme proches**

|                                                        | Cadres | Entrepreneurs |
|--------------------------------------------------------|--------|---------------|
| les proches se limitent aux membres de la famille      | 11%    | 31%           |
| les parents font partie des proches                    | 52%    | 61%           |
| les proches se limitent à la fratrie                   | 3%     | 11%           |
| des membres de la fratrie font partie des proches      | 76%    | 86%           |
| l'ensemble des frères et sœurs est retenu comme proche | 38%    | 56%           |
| le conjoint fait partie des proches *                  | 19%    | 19%           |
| autres personnes de la famille parmi les proches       | 17%    | 31%           |
| les proches se limitent aux amis                       | 22%    | 11%           |
| aucun ami parmi les proches                            | 12%    | 43%           |
| aucun ami d'origine française                          | 40%    | 60%           |
| les proches sont majoritairement des Maghrébins        | 30%    | 70%           |
| nombre de proches compris entre 2 et 5                 | 42%    | 17%           |

\* Sachant que les célibataires représentent 30% de l'effectif (cf. Tableau VI).

Le tableau se lit de la manière suivante : les proches se limitent aux membres de leur famille pour 11% des cadres, mais vont jusqu'à 31% pour les entrepreneurs. Ces derniers sont donc près d'un tiers à déclarer n'avoir parmi leurs proches que des membres de leur famille<sup>12</sup>.

Dans l'ensemble de la population, on constate que les frères et les sœurs sont très présents dans le cercle des proches. Ils constituent sans aucun doute un des modes de sociabilité privilégiés, qui conforte l'importance des relations familiales. Ce résultat témoigne également du rôle décisif des sociabilités qui ont lieu dans la sphère privée, domaine des relations familiales par excellence. S'il existe une indéniable connivence entre frères et sœurs, les cadres et les entrepreneurs se distinguent quant à l'importance de ces relations fraternelles. Les liens plus nombreux entre les entrepreneurs et leurs frères et sœurs proviennent très probablement de la place qu'occupent ces derniers dans l'activité professionnelle des entrepreneurs, y prenant part soit en tant que salariés (près d'un indépendant sur deux déclare qu'au moins un membre de la famille travaille dans l'entreprise), soit en apportant un soutien occasionnel suivant les besoins de l'entreprise (aide pour l'approvisionnement, remplacement d'un salarié absent, travaux d'installation, prêt d'argent, etc. [Santelli, 2000, 2001]).

De manière générale, les parents sont fortement représentés dans le réseau des proches : ils font partie des proches pour un peu plus de la moitié des cadres et pour près de deux tiers des entrepreneurs. Ainsi, malgré l'écart manifeste entre les parents et leurs enfants en termes de modes de vie, de loisirs, de revenus, de trajectoires professionnelles, etc., les liens entretenus avec les parents apparaissent très forts pour une majorité d'enquêtés, avec toutefois une distinction entre les deux sous-populations.

On constate, par contre, que le conjoint est peu présent parmi les proches et ce, de manière identique pour les deux sous-populations (le taux de célibataire est de l'ordre de 30% pour l'ensemble de la population, mais la distinction par sexe laisse apparaître une sur-représentation des femmes célibataires [cf. Tableau VI]). Le fait que le conjoint soit peu cité parmi les proches paraît indiquer la primauté des relations entretenues avec la famille d'origine, plutôt qu'avec la famille constituée.

Les relations affinitaires entretenues avec des amis de même origine culturelle sont présentes dans les deux sous-populations mais de manière distincte : les entrepreneurs sont plus de deux fois plus nombreux à avoir des proches majoritairement d'origine maghrébine (70% des entrepreneurs contre 30% pour les cadres, ce résultat étant lié aussi au fait que les membres de la famille sont nécessairement d'origine algérienne et qu'ils sont beaucoup plus souvent cités par les entrepreneurs). En revanche, la présence d'amis d'origine française est liée aux parcours des cadres, depuis leur scolarité jusqu'à leurs divers engagements professionnels, associatifs, politiques.

Dans les deux cas, les relations affinitaires avec les amis reposent donc sur une forme de proximité. Pour les entrepreneurs, c'est l'appartenance à une même communauté, qu'elle soit familiale et/ou culturelle, qui prime. La forte présence des membres de la famille se double par conséquent d'une forte homogénéité culturelle au niveau des relations amicales. Pour les cadres, la proximité est plus souvent socioprofessionnelle (niveau d'études, filière professionnelle, PCS...), quitte à avoir comme répercussion une hétérogénéité culturelle. Ils sont tout de même 40% à n'avoir aucun ami proche d'origine française et 30% de leurs proches sont majoritairement maghrébins, mais ces taux sont nettement supérieurs pour les entrepreneurs (respectivement 60% et 70%). Le fort clivage entre les réseaux amicaux des cadres et des entrepreneurs réside aussi dans le fait que seuls 12% des cadres déclarent n'avoir aucun ami parmi ces proches,

<sup>12</sup> Il est à noter que ces données ne résultent pas d'un tableau de "tris croisés". Ce tableau a été constitué à partir d'une série de "tris à plat" : N = 100 (dont 37 entrepreneurs et 63 cadres).

tandis que c'est le cas pour 43% des entrepreneurs. Les cadres, qui ont donc des modes de sociabilité plus étendus, plus homophiles socialement et plus hétérogènes culturellement, sont deux fois plus nombreux que les entrepreneurs à indiquer qu'ils ont entre trois et quatre amis. Et seuls les cadres ont, en moyenne, plus de cinq amis. La configuration de ce réseau relationnel et ses différents prolongements procurent de nombreux appuis lors de la recherche d'emploi.

### **B. Le réseau relationnel lors de l'entrée sur le marché du travail**

Les cadres peuvent plus souvent compter sur l'intervention, le soutien ou les encouragements de personnes susceptibles de leur procurer une aide, une information. Leur position socioprofessionnelle leur permet de mobiliser des personnes "précieuses" par le biais des nombreux contacts professionnels qu'ils ont tissés, qu'ils soient issus de leur réseau amical et/ou de relations anciennes ou récentes qu'ils entretiennent. Ces cadres peuvent aussi disposer de recommandations, éventuellement d'appuis d'hommes politiques, de militants, de responsables d'entreprise, du fait de leur implication dans de vastes et nombreux réseaux sociaux et associatifs<sup>13</sup>, ce qui est également le cas des cadres d'origine française (Degenne/Forsé, 1994).

À l'inverse, les entrepreneurs, qui ont en majorité été ouvriers avant de créer leur entreprise, ont essentiellement disposé du réseau familial et d'un réseau amical restreint lors de la recherche d'emploi. Ces deux formes de réseaux constituent une ressource indispensable, mais dont la portée est bien plus limitée. Comme le montre C. Marry, dont les travaux font suite à ceux de M. S. Granovetter qui développe la thèse apparemment paradoxale de la «force des liens faibles» (Granovetter, 1974), les «liens faibles»<sup>14</sup> dont disposent les cadres sont beaucoup plus efficaces (Marry, 1992). Ces deux sous-populations ne disposent donc pas des mêmes ressources pour accéder à l'emploi, ce dont la configuration de leur réseau social rend compte. Tandis que les cadres peuvent disposer de tout un ensemble de relations vastes et efficaces, les entrepreneurs bénéficient essentiellement du réseau familial lors de leur accès à l'emploi ou pour le fonctionnement de leur entreprise. La participation des membres de la famille, qui est le plus souvent indispensable, explique aussi pourquoi les frères et sœurs et les parents sont plus souvent cités comme proches.

Concernant le clivage qui existe entre les relations familiales et les relations amicales selon la position professionnelle, les résultats observés ne sont pas très différents des résultats établis pour la population nationale. Si l'analyse est peu originale, elle est néanmoins importante pour la raison suivante : les raisonnements de type culturaliste ou ethnique (pour reprendre un vocabulaire plus actuel) ne doivent pas prédominer. En effet, il ne suffit pas de faire référence à une origine culturelle différente pour justifier des comportements différents. À travers cet exemple, nous percevons les nombreux facteurs sociaux qui interviennent et qui dépassent amplement la question culturelle : il s'agit en particulier des positions socioprofessionnelles, des expériences socialisatrices, des pratiques familiales et quotidiennes.

### **C. Le "choix du conjoint" parmi les proches**

Les distinctions observées entre les réseaux de sociabilité des cadres et des entrepreneurs ont également des répercussions sur le "choix du conjoint". En effet, entrepreneurs et cadres n'ont pas dans les mêmes proportions un conjoint de même origine culturelle. Les entrepreneurs sont plus enclins à épouser une personne d'origine algérienne, ou maghrébine, que les cadres : ils sont deux fois plus nombreux à avoir un

<sup>13</sup> Les cadres sont plus de la moitié à déclarer être adhérents d'au moins une association, tandis qu'un peu plus d'un tiers des entrepreneurs le sont.

<sup>14</sup> Réseau constitué de personnes extérieures au cadre familial. Plus ouvert et plus étendu, il permet la circulation des informations.

conjoint d'origine maghrébine qu'un conjoint d'origine française. La configuration de leur réseau amical et l'emprise plus importante du milieu familial expliquent en grande partie ce constat.

Parmi les cadres, c'est tout particulièrement les cadres supérieurs qui ont plus souvent un conjoint d'origine française. Leur parcours professionnel, qui reflète une forte hétérogénéité de leurs réseaux relationnels, illustre largement ce résultat. En revanche, on remarque une distinction selon le sexe : les hommes cadres ont plus souvent un conjoint d'origine française que les femmes cadres (c'est ce qui explique la surreprésentation des conjoints d'origine maghrébine parmi les professions intermédiaires car elles sont le plus souvent exercées par des femmes). Pour les hommes, épouser (ou vivre avec) une femme d'origine française constituerait la marque d'une plus forte intégration : cette mise en couple est un signe de réussite sociale. Quand les a priori sur les capacités d'intégration pèsent plus fortement sur les hommes, vivre avec une femme d'origine française permettrait de justifier plus aisément leur intégration<sup>15</sup>. C'est ce qui explique probablement que les hommes sont également plus nombreux à signaler, lorsque leur conjoint est également d'origine algérienne, qu'ils auraient pu avoir un conjoint d'origine française.

Dans l'ensemble de la population, le conjoint est donc en premier lieu d'origine maghrébine, mais il faut noter le nombre élevé de femmes célibataires, d'autant plus nombreuses qu'elles appartiennent à la catégorie des cadres supérieurs.

**Tableau VI. Origine du conjoint selon la PCS et le sexe des enquêtés**

|                           |                                          | Conjoint d'origine maghrébine | Conjoint d'origine française | Conjoint d'une autre origine | Célibataire | Total |
|---------------------------|------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------|-------|
| Ensemble de la population |                                          | 38%                           | 25%                          | 7%                           | 30%         | 100   |
| PCS                       | Artisans, commerçants                    | 41%                           | 16%                          | 11%                          | 32%         | 100   |
|                           | Professions intermédiaires <sup>16</sup> | 44%                           | 25%                          | 3%                           | 28%         | 100   |
|                           | Cadres supérieurs                        | 29%                           | 35%                          | 6%                           | 30%         | 100   |
| sexe                      | Femmes                                   | 31%                           | 17%                          | 3%                           | 49%         | 100   |
|                           | Hommes                                   | 42%                           | 29%                          | 9%                           | 20%         | 100   |

Ainsi, la (non-) diversité des réseaux de sociabilité n'est pas le fruit du hasard, mais le produit d'une histoire individuelle et familiale qui pèse lors de la formation du couple. A. Degenne et M. Forsé écrivent à ce propos : «Le réseau personnel d'un individu, loin de correspondre à un échantillon au hasard, est toujours un échantillon biaisé par l'homophilie (sous-entendue sociale) » (Degenne/Forsé, 1994 :43). Si la référence à la composition des réseaux amicaux permet de comprendre le "choix du conjoint", elle reste néanmoins insuffisante. En effet, de multiples formes de proximité et d'affinités peuvent être recherchées : des personnes vont par exemple privilégier la proximité cul-

<sup>15</sup> Il est aussi évident qu'un homme peut plus facilement imposer ce choix à sa famille qu'une femme, au nom principalement des raisons religieuses.

<sup>16</sup> Cette catégorie fait également partie des "cadres", mais ces individus se distinguent par leur moindre qualification et une plus forte proportion de femmes.

turelle entre conjoints (qui s'exprime au niveau de la langue, de la religion, de l'éducation des enfants), tandis que d'autres personnes vont favoriser l'homogamie sociale (diplômes, PCS, origines sociales similaires), les deux n'étant d'ailleurs pas antagonistes.

Les nombreux travaux consacrés à la formation des relations conjugales lorsqu'un des membres du couple est d'origine étrangère ont essentiellement traité de la dimension culturelle, le terme d'unions mixtes supposant la rencontre interculturelle. Or il apparaît que la dimension culturelle est nécessaire mais non suffisante pour rendre compte de la manière dont les relations conjugales s'établissent. Il reste alors à compléter cette approche par la dimension sociale. En effet, la distinction entre relations homogames et hétérogames pour désigner une éventuelle homogénéité (ou hétérogénéité) des statuts professionnels peut être aussi, au sein de cette population, ce qui fait sens entre les conjoints. La proximité de ces statuts peut alors être recherchée, quitte à avoir pour corollaire la différenciation culturelle. Pour d'autres, au contraire, cette dimension socioprofessionnelle sera absente, tandis que la recherche d'une origine culturelle commune sera prépondérante. La question de la "mixité", au sujet des couples où l'un des conjoints est d'origine étrangère, est donc double : elle se pose en termes d' homo/hétérogamie culturelle et sociale (Santelli/Collet, 2003).

#### **IV. Des modes d'individualisation différenciés**

Le temps, les rencontres et les expériences passées dans l'une et l'autre de ces configurations relationnelles (familiale, scolaire, professionnelle, associative, amicale, résidentielle...) sont loin d'être identiques d'un individu à l'autre. Tout en contribuant à leur socialisation, ils participent aussi des processus d'individualisation. Et ces derniers seront distincts selon la place qu'occupe la famille dans le réseau de sociabilité.

Pour une minorité des individus interrogés, le clivage entre ce qui relève de l'intérieur et de l'extérieur (au sein de la famille et à l'extérieur de la famille) est l'objet de conflits manifestes. Il s'agit plus particulièrement de femmes auxquelles il est reproché, plus souvent qu'aux hommes, de ne pas avoir un comportement en conformité avec les attentes du groupe d'origine (parce qu'elles ont poursuivi des études supérieures, qu'elles travaillent, qu'elles ne se dévouent pas totalement à leur famille, qu'elles ont épousé un conjoint contre la volonté de leurs parents...). Dans ce cas de figure, les individus concernés vont s'attacher à distinguer ce qui relève de la famille (plus généralement la sphère privée) de ce qui se rattache à leurs comportements dans la société. Deux sphères distinctes et étanches apparaissent alors, entre lesquelles il leur faut circuler pour parvenir à s'affirmer en tant qu'individus. Dans chacune de ces sphères, ce sont donc des caractéristiques propres qui sont mises en avant selon ce qui est attendu et/ou valorisé. Les comportements de ces individus peuvent donc apparaître contradictoires : ils sont en fait l'expression des attentes propres à chacun de ces univers sociaux.

Un deuxième cas a été observé : il concerne les individus pour qui les deux sphères (familiale et sociale) sont côte à côte, sans se rencontrer mais sans heurts non plus ; cela concerne la majorité des individus enquêtés. Pour le dire autrement, la famille et le monde extérieur sont perçus comme deux entités distinctes, mais le passage de l'une à l'autre se fait facilement. Il n'est pas l'enjeu de conflits car les individus qui se trouvent dans ce cas de figure savent ce qu'ils peuvent trouver auprès de leur famille et en dehors de leur famille. Il est alors admis et accepté que ce ne sont ni les mêmes activités, ni les mêmes références qui sont partagées avec les membres de leur famille et/ou avec leurs amis. Auprès de chacun sont ainsi exprimés des univers de référence, des aspirations et des modes de vie différents. Le sentiment de proximité envers les uns ou les autres dépend alors de ce qui est mis en avant et valorisé : à un moment donné ce peut être le statut socioprofessionnel, des engagements ou convictions politiques, à un

autre ce sera l'appartenance à une communauté religieuse, une langue et/ou une histoire familiale commune. Il existe alors une frontière, invisible certes mais efficiente, entre les personnes fréquentées selon les espaces/temps considérés. La connivence repose alors sur ce qui a du sens dans la configuration relationnelle en question. Les façons de s'affirmer en tant qu'individu, selon qu'il se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de la famille, ne sont pas perçues comme antagonistes ou contradictoires. Elles sont simplement différentes.

Un troisième cas peut être évoqué. Il s'agit des individus pour qui les deux sphères se rencontrent, ponctuellement ou régulièrement, de manière harmonieuse. Il n'existe donc pas de frontière imperméable entre les deux : ce qui se passe au sein de la famille et à l'extérieur communique. Il n'y a pas de différences fortes, tout au moins de différences qui empêchent la compréhension et le respect des modes de vie qui, pourtant, peuvent diverger selon que l'individu se situe dans un cadre familial, professionnel, amical ou associatif. C'est le cas quand les individus exposent ouvertement, devant leurs parents, leurs modes de vie, leurs projets, y compris quand ceux-ci diffèrent des normes et valeurs du groupe d'origine. Des amis d'origine française peuvent par exemple venir dîner chez les parents ; ces derniers, à leur tour, peuvent être associés ponctuellement aux activités de leurs enfants (activités de loisirs notamment).

Ces trois situations nous invitent à percevoir à quel point la sphère privée apparaît comme étant l'espace de l'intime, le lieu où l'on se ressource, un espace de sociabilité qui rassure, qui permet la proximité avec ses origines familiales et culturelles... Même ceux dont le mode de vie paraît éloigné de celui des parents, dont la reconnaissance sociale paraît forte au sein de la société française, tous prennent plaisir à se retrouver dans l'univers familial, à vivre des moments auprès des membres de leur famille. L'analyse lexicologique autour de l'opposition entre "intérieur et extérieur", qui est récurrente dans les entretiens, souligne ce qui est associé à ces deux occurrences. À "intérieur", entendu comme l'espace familial dans lequel on partage une appartenance commune, sont associés quelques-uns des qualificatifs suivants : milieu sécurisant, personnes qui nous comprennent, auxquelles on a rien à prouver, tranquillité, complicité, etc. À "extérieur", entendu comme l'espace social, dans lequel on vit au quotidien, dans son travail... sont associés les qualificatifs suivants : Français, être non reconnu, il faut se battre, être les meilleurs, se méfier, etc. Le milieu familial procure donc un sentiment de confiance et les enquêtés ont confiance en lui. Il apparaît alors clairement que l'appartenance à une même histoire et à une même culture constitue un élément extrêmement positif, auquel les personnes enquêtées ne sont pas prêtes à renoncer.

Si (quasiment) tous affirment avoir besoin de rencontrer régulièrement leurs parents, de revenir dans le logement familial (que ce soit le temps d'un repas, d'une soirée ou d'un week-end), cet espace est aussi plus ou moins valorisé, plus ou moins investi selon la distance qu'ils désirent prendre vis-à-vis du milieu familial. Car il est aussi perçu, le plus souvent, comme un milieu coercitif, avec ses règles, ses normes, ses valeurs qui, pour certaines, sont vécues comme étant contradictoires avec celles de la société d'accueil. C'est pourquoi le passage et/ou la rencontre entre le monde de l'intérieur et celui de l'extérieur peut être l'objet de conflits, même s'ils sont, le plus souvent, inavoués.

On remarque donc une oscillation entre l'univers public et l'univers privé selon les différents moments de la journée, de la semaine ou du calendrier religieux<sup>17</sup>. Le fait de passer d'un univers à l'autre, avec ce que cela implique de "métamorphoses" physi-

<sup>17</sup> Nombreux sont, par exemple, ceux qui se déclarent non pratiquants mais qui désirent partager les fêtes religieuses avec leurs parents : moments intenses où l'on retrouve l'ambiance familiale et les souvenirs d'enfance, où l'on témoigne que l'on n'est pas en rupture avec sa communauté et ses origines.

ques (on doit parfois changer de vêtements), corporelles (on ne se "tient" pas de la même manière), langagières (on opte pour la langue maternelle ou du moins une langue "alternée"), comportementales (on ne fume pas devant ses parents), est assimilé à une "double vie". Selon les cas décrits ci-dessus, ce sentiment de "double vie" est plus ou moins accentué. Il est minime dans le troisième cas, mais il est aussi le moins fréquent.

Généralement, c'est pour les cadres que le passage de l'un à l'autre est le plus flagrant et par conséquent le plus difficile à concilier. La recherche d'autonomie, l'attitude revendicative à l'égard du travail des femmes, du choix du conjoint, etc., sont plus fortes au sein de cette sous-population. Il n'empêche que le cadre qui en journée arbore portable et cravate ôte ces accessoires lorsqu'il pénètre dans le foyer familial. Deux milieux coexistent alors, ce qui implique de multiples circulations de l'un à l'autre.

Par ailleurs, la volonté de s'éloigner de pratiques familiales et/ou culturelles jugées contraignantes est tempérée par un sentiment souvent ambivalent à l'égard des parents. Quelle que soit la distance (sociale, culturelle) qui s'instaure, il apparaît primordial pour ces individus de maintenir des liens avec leurs parents (quitte à négocier pour éviter la rupture) et de développer les relations d'entraide. En effet, après tant d'années de souffrances et de privations, ces enfants se sentent le devoir de contribuer au bien-être de leurs parents alors qu'eux-mêmes disposent aujourd'hui, grâce à leur situation professionnelle, des moyens (matériels, financiers, cognitifs...) de les aider. Les sentiments mêlés de reconnaissance et de culpabilité envers les parents sont donc souvent intenses.

En filigrane de ces descriptions, est également posée la question des transformations qui affectent les familles d'origine algérienne. Au fil des années, leur espace domestique a été profondément transformé du fait de leur ancienneté en France et des modifications conjoncturelles (comme, par exemple, l'emploi salarié de la mère, les études supérieures des enfants, le voisinage, etc.). Avec le temps et sous l'effet de multiples événements, l'attitude à l'égard des filles, de leurs études et/ou de l'accès à l'emploi, du choix de la nationalité, du projet migratoire... évolue. Mais ces transformations s'opèrent plus ou moins aisément, elles sont plus ou moins inéluctables, superficielles ou profondes... selon les caractéristiques de la famille, c'est-à-dire sa composition, son statut, ses aspirations en France, mais aussi en Algérie. En effet, les caractéristiques et les parcours migratoires sont loin d'être homogènes (Santelli, 2001) : dès lors, les transformations n'ont pas le même retentissement, elles ne se produisent pas non plus au même rythme.

Si, de manière générale, les enfants sont partagés entre ce qui est transmis au sein de la sphère familiale (valeurs, modes de vie, aspirations...) et ce qui est valorisé au sein de la société française, il ne faudrait pas oublier que ces expériences se confrontent autant qu'elles se confortent. Les antagonismes ne sont pas nécessairement plus forts au sein de ces familles que dans d'autres familles : pour tout individu, les processus de socialisation mettent en jeu des expériences socialisatrices hétérogènes et parfois contradictoires (Lahire, 1998). C'est en partant de ce postulat que nous avons pu repérer la pluralité des univers sociaux dans lesquels se construisent les sociabilités et à partir desquels chaque trajectoire sociale se constitue.

Si ce constat n'est pas spécifique aux individus d'origine étrangère, il est en revanche accentué dans leur cas. Il leur faut concilier le fait de parvenir à être soi, à travers des processus de socialisation multiples, parfois contradictoires, sans rompre avec l'histoire lignagère. En effet, le groupe familial est souvent perçu comme une valeur essentielle à préserver. En son sein sont (re)vécus les éléments de l'histoire familiale qui contribuent aux processus identitaires : les valeurs, les expériences et les conflits partagés continuent, même après une mise à distance, de constituer le socle à partir duquel s'exprime l'identité.

À travers un exemple symptomatique (celui d'un homme d'une trentaine d'années qui occupe aujourd'hui un emploi de cadre, suite à des études supérieures dans la filière informatique), nous percevons l'ampleur des circulations entre ces différents univers qu'il traverse quotidiennement et qui renvoient à des systèmes de référence et de classification fort distincts. Si l'on tente de cerner ses caractéristiques, on perçoit aisément les attributs qui font de lui un individu (parfaitement) "intégré" : il dispose d'un (bon) emploi, sa présentation de soi, à travers notamment ses pratiques vestimentaires, témoigne d'une (sur)conformité aux normes dominantes, il a un grand nombre d'amis et/ou de relations, notamment d'origine française. Dans le domaine professionnel, son parcours est l'objet d'une forte reconnaissance sociale. Toutes ces caractéristiques (c'est-à-dire celles que l'on voit, celles sur lesquelles il s'appuie lorsqu'il est amené à faire part de ses opinions et de sa trajectoire dans un cadre public) sont donc parfaitement perceptibles lorsqu'il évolue dans la sphère publique. En outre, dans la sphère privée, il affiche ses préférences pour un conjoint qui partage la même origine culturelle, il formule des projets professionnels ou des projets d'investissements économiques dans son pays d'origine (tout en vivant et en travaillant au quotidien en France), il exprime des opinions religieuses, morales qui témoignent d'une fidélité aux normes de la société d'origine. Les relations familiales et/ou avec des personnes d'origine maghrébine (ou algérienne) occupent, dans ce contexte, une place privilégiée.

Ces attitudes ne sont en aucun cas ambivalentes ou paradoxales : elles témoignent de cette oscillation permanente entre plusieurs univers sociaux et qui, comme pour tout un chacun, comporte une pluralité de dispositions et révèle des appartenances multiples. Dans cette perspective, les registres d'identification ne peuvent être que pluriels et cette approche met en cause la définition de l'intégration, entendue dans un sens restrictif et linéaire. À l'inverse, la pluralité des caractéristiques sociales relevées au fil des parcours biographiques témoigne de l'importante hétérogénéité du groupe social étudié qui, malgré encore de nombreuses difficultés, prend place dans la société française de multiples manières.

## Conclusions

L'étude des modes de sociabilité a mis en exergue, d'une part, un modèle à tendance communautaire pour les entrepreneurs et, d'autre part, un modèle plus individuel pour les cadres. Le deuxième apparaît plus légitime au regard du modèle d'intégration républicaine. Or les deux coexistent bel et bien au sein de la société. Et il serait préjudiciable de considérer, en référence à une conception normative de l'intégration, que l'un est supérieur à l'autre ou seul habilité à réaliser une "bonne" intégration. En l'occurrence, cela reviendrait à considérer que les entrepreneurs sont moins bien, voire pas, intégrés. Or ils apparaissent eux aussi avoir pleinement pris place dans la société, que ce soit à travers leur entreprise, leur lieu de résidence, leurs amis, leurs enfants, leur implication au niveau de la vie locale, leur ambition professionnelle et plus largement au cours de leur installation quotidienne.

Les cadres, quant à eux, sont parvenus à acquérir des diplômes et des positions professionnelles très valorisés et, à ce titre, ils disposent des qualités exigées pour satisfaire une "bonne" intégration. Ils sont ceux qui paraissent avoir su s'approprier au mieux le contexte dans lequel ils ont grandi au profit de leurs trajectoires. Mais il ne faudrait pas oublier que cet environnement est composé également de la famille, de ses valeurs, normes, dispositions et mobilisations. Si, *a posteriori*, la société française interprète le parcours des cadres comme étant le modèle par excellence de l'intégration, celui-ci est aussi le résultat d'une histoire et de mobilisations familiales, et pas seulement la quête d'une conformité au modèle républicain d'intégration. De plus, les cadres se trouvent tout particulièrement contraints à osciller entre des milieux sociaux différents. Cela ne se fait d'ailleurs pas toujours sans souffrance, ni déchirement. Il n'est en effet pas aisé de passer d'un milieu à l'autre (professionnel/amical/familial/associatif, etc.), d'y être

reconnu et de s'y sentir inscrit de plein droit. Aujourd'hui, les processus de discrimination à l'encontre des individus d'origine étrangère sont amplement reconnus (Rudder/Poiret/Vourc'h, 2000 ; Simon, 2000). Dans ce contexte, n'est-il pas plus facile d'avoir un commerce dans un quartier où l'on est connu et reconnu par ses pairs plutôt que d'affronter un monde du travail hostile qui, de multiples manières, exerce des pratiques discriminantes et infamantes ?

C'est pourquoi de nouvelles associations à vocation économique (initiées le plus souvent par des cadres) ont vu le jour autour des thèmes suivants : la création d'entreprise, la recherche d'emploi, la reconnaissance d'une élite économique d'origine maghrébine... Leur point commun vise à faciliter l'insertion professionnelle et à souligner la place économique tenue par des personnes d'origine maghrébine dans de nombreux secteurs de l'économie française. Leur réussite économique et le pouvoir qui en résulte servent alors à légitimer ces associations et leurs actions. C'est aussi une tentative pour parvenir à donner une autre image de soi, pour effacer l'image négative accolée à l'immigration maghrébine et, à terme, pour contribuer à améliorer le sort de cette population. Sans s'opposer à la devise de l'intégration "à la française", cette attitude interroge néanmoins l'écart entre les discours officiels sur "le devoir d'insertion" et la manière dont ces acteurs l'envisagent ou, plus exactement, la vivent. Selon eux, l'intégration postule la reconnaissance du groupe dans son entier : sans cela, l'intégration individuelle a pour effet de présenter la réussite d'une minorité comme exceptionnelle, ce qui contribue *in fine* à la marginaliser. À travers cette revendication, sont soulignées les limites du "modèle républicain" qui privilégie l'intégration individuelle à la société au détriment du groupe : c'est, au contraire, la prise en considération de la communauté dans son entier qui aura des effets sur les intégrations individuelles. C'est la reconnaissance des individus dans leur intégrité, et non l'inverse, qui permet l'intégration.

Ces individus qui ont "réussi" socialement se trouvent d'ailleurs souvent dans une position ambivalente : ils ne désirent ni s'éloigner de la communauté d'origine, ni pâtir de l'image négative de cette dernière. Contribuer à assurer la revalorisation de la communauté participe donc de leur propre reconnaissance sociale, car ils entendent bien maintenir les liens qui les unissent à leur communauté d'origine. Même si au quotidien ce n'est plus avec les amis (qui disposent d'une origine et d'une histoire communes) ou les membres de leur famille qu'ils passent le plus de temps, ces derniers font partie de leur groupe d'appartenance (de pairs) qui observe et valide leur manière d'être dans la société. L'étude des modes de sociabilité a tenté de montrer qu'il n'y a pas une manière unique d'y parvenir : la complexité des réseaux relationnels de chacune des populations étudiées en témoigne.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BERTAUX-WIAME I.,  
 1991 "La force de rappel des liens familiaux. Rapports inter-générationnels et trajectoires familiales", in BAWIN-LEGROS B., KELLERHALS J., Dir., *Relations inter-générationnelles. Parenté, transmission, mémoire*, Actes du colloque de Liège du 17/18 mai 1990, pp.185-196.
- BIDART C.,  
 1988 "Sociabilités : quelques variables", *Revue française de sociologie*, XXIX, 4, pp.621-648.
- BONVALET C., GOTMAN A., Y. GRAFMEYER,  
 1999 *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, PUF/INED.
- BONVALET C., MAISON D., LE BRAS, H., CHARLES L.,  
 1993 "Proches et parents", *Population*, 1, pp.83-110.

- DEGENNE A., FORSÉ M.,  
1994 *Les réseaux sociaux*, Paris, A. Colin.
- GRANOVETTER M.S.,  
1974 *Getting a Job : A Study of Contacts and Careers*, Cambridge, Harvard University Press.
- HÉRAN F.,  
1988 "La sociabilité, une pratique culturelle", *Économie et statistique*, 216, pp.3-22.
- LAHIRE B.,  
1998 *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- MARRY C.,  
1992 "Les jeunes et l'emploi : forces et faiblesses des liens forts", in COUTROT L., DUBAR C., Dir., *Cheminements professionnels et mobilités sociales*, Paris, La Documentation française.
- RUDDER DE V., POIRET C., VOURC'H F.,  
2000 *L'inégalité raciste : l'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF.
- SANTELLI E.,  
1997 *Des cheminements sociaux aux constructions de trajectoires professionnelles. Histoires familiales, relations sociales et mobilités des cadres et des entrepreneurs d'origine algérienne*, Thèse de doctorat, Lyon II, 3 volumes, 907p.  
2000 "La mobilité sociale des enfants d'immigrés algériens devenus cadres et entrepreneurs. Les mobilisations familiales dans le processus de réussite sociale", *Espaces et sociétés*, 100, pp.157-189.  
2001 *La mobilité sociale dans l'immigration. Itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.  
2003 "Du modèle d'intégration à l'analyse des manières de prendre place dans la société. Le cas des descendants d'immigrés maghrébins", *Migrations-Société*, Vol.15, 86, pp.69-82.
- SANTELLI E., COLLET B.,  
2003 "Comment repenser les mixités conjugales aujourd'hui ? Modes de formation des couples et dynamiques conjugales d'une population française d'origine maghrébine", *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 19, 1, pp.51-79.
- SIMON P.,  
2000 "Les discriminations ethniques dans la société française", *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, novembre.

## Annexe 1

## Nomenclature des PCS de l'INSEE

|                                                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Agriculteurs exploitants                          | Agriculteurs exploitants                                                                        | <i>Agriculteurs sur petite exploitation</i>                                                                                                                                  |
|                                                      |                                                                                                 | <i>Agriculteurs sur moyenne exploitation</i>                                                                                                                                 |
|                                                      |                                                                                                 | <i>Agriculteurs sur grande exploitation</i>                                                                                                                                  |
| 2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise       | Artisans                                                                                        | <i>Artisans</i>                                                                                                                                                              |
|                                                      | Commerçants et assimilés                                                                        | <i>Commerçants et assimilés</i>                                                                                                                                              |
|                                                      | Chefs d'entreprise (10 ou plus)                                                                 | <i>Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus</i>                                                                                                                             |
| 3. Cadres et professions intellectuelles supérieures | Professions libérales                                                                           | <i>Professions libérales</i>                                                                                                                                                 |
|                                                      | Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques                      | <i>Cadres de la fonction publique<br/>Professeurs, professions scientifiques<br/>Professions de l'information, des arts et des spectacles</i>                                |
|                                                      | Cadres d'entreprise                                                                             | <i>Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise<br/>Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise</i>                                                                    |
| 4. Professions intermédiaires                        | Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés | <i>Instituteurs et assimilés</i>                                                                                                                                             |
|                                                      |                                                                                                 | <i>Professions intermédiaires de la santé et du travail social</i>                                                                                                           |
|                                                      |                                                                                                 | <i>Clergé, religieux</i>                                                                                                                                                     |
|                                                      |                                                                                                 | <i>Professions intermédiaires administratives de la fonction publique</i>                                                                                                    |
|                                                      | Professions intermédiaires et commerciales des entreprises                                      | <i>Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises</i>                                                                                            |
|                                                      | Techniciens                                                                                     | <i>Techniciens</i>                                                                                                                                                           |
| 5. Employés                                          | Contremaîtres, agents de maîtrise                                                               | <i>Contremaîtres, agents de maîtrise</i>                                                                                                                                     |
|                                                      | Employés de la fonction publique                                                                | <i>Employés civils et agents de service de la fonction publique<br/>Policiers et militaires</i>                                                                              |
|                                                      | Employés administratifs d'entreprise                                                            | <i>Employés administratifs d'entreprise</i>                                                                                                                                  |
|                                                      | Employés de commerce                                                                            | <i>Employés de commerce</i>                                                                                                                                                  |
| 6. Ouvriers                                          | Personnels des services directs aux particuliers                                                | <i>Personnels des services directs aux particuliers</i>                                                                                                                      |
|                                                      | Ouvriers qualifiés                                                                              | <i>Ouvriers qualifiés de type industriel<br/>Ouvriers qualifiés de type artisanal<br/>Chauffeurs<br/>Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport</i> |
|                                                      | Ouvriers non qualifiés                                                                          | <i>Ouvriers non qualifiés de type industriel<br/>Ouvriers non qualifiés de type artisanal</i>                                                                                |
|                                                      | Ouvriers agricoles                                                                              | <i>Ouvriers agricoles</i>                                                                                                                                                    |

N.B. Les catégories 7 et 8 ne sont pas mentionnées. Il s'agit respectivement des retraités et autres personnes sans activité professionnelle (chômeurs n'ayant jamais travaillé et inactifs divers, hors retraités).

## Lectures critiques

### Les deux niveaux du social

BASTENIER Albert

*Qu'est-ce qu'une société ethnique? Ethnicité et racisme dans les sociétés européennes d'immigration*, Paris, PUF, Coll. Sociologie d'aujourd'hui, 2004, VI+346p.

Là où nous sommes pratiquement incapables de concevoir les États modernes autrement qu'uniculturels, l'auteur vient dans cet ouvrage, avec sa notion de "société ethnique", rappeler avec force combien la montée actuelle des flots de migrants dans le monde rendra ces sociétés à l'avenir de plus en plus souvent multiculturelles. Une notion qui veut donc définir un «opérateur théorique» ou «un principe d'analyse du social» pour l'Europe contemporaine et qui doit y rendre «plus intelligibles certains faits sociaux névralgiques», «en les subsumant sous une hypothèse générale» (p.178).

Si les États sont devenus uniculturels, ce fut d'abord sous la contrainte des monothéismes. Mais plus tard, le pôle politique l'ayant emporté chez eux sur le pôle religieux et la langue pouvant désormais faire office de substitut laïque à la religion, ces mêmes États s'empressèrent d'imposer celle du sous-groupe majoritaire à tous leurs citoyens afin de se présenter toujours sur le mode le plus uniculturel qui soit. À côté de cela, l'observation montre que des sociétés peuvent cependant devenir multiculturelles pour deux raisons principales. Il peut s'agir d'un État étendu où un groupe de départ est parvenu, au cours des temps, à dominer des groupes voisins et à leur imposer ainsi peu à peu sa propre culture. Ou il peut s'agir au contraire d'un État même peu étendu, mais qui s'est trouvé dans la situation d'attirer toujours plus d'immigrants, soit chassés de chez eux par les guerres, soit à la recherche d'un meilleur niveau de vie. De ces deux raisons, l'A. insiste avant tout sur la seconde, la considérant comme spécialement caractéristique des situations actuelles, en particulier en Europe occidentale où l'immigration est devenue un phénomène majeur, surtout depuis ces années 1970 qui ont coïncidé à la fois avec les dernières vagues d'indépendance d'ex-colonies et les débuts dans plusieurs d'entre elles de conflits civils souvent très violents.

Pas étonnant dès lors si, sur ce continent, «il y a trente ans à peine, l'immense majorité des études sur le changement social concluait généralement au déclin progressif et constant des différences culturelles» entre les nations, parce que celles-ci n'avaient «pas les moyens de s'opposer à la modernisation de la planète, comprise comme l'extension indéfinie d'un mode de vie inspiré principalement par les sciences, [...], les technologies [...], et par la logique économique du capitalisme» (pp.97-98). Une prospective que les flots de migrants ne néanmoins venus mettre à mal au cours des dernières décennies, en faisant glisser au stade multiculturel beaucoup d'États jusque-là strictement uniculturels. Car si, avant cette époque, les immigrants y provenaient encore surtout de pays voisins, donc d'ensembles culturels plutôt proches, depuis cette époque ils sont arrivés principalement de contrées plus lointaines. «Au cours du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, on a observé au sein de l'Union une baisse proportionnelle de la composante intra-communautaire des populations immigrées et une hausse sensible de ses composantes africaine, asiatique, ainsi que est-européenne. On peut parler, à ce propos, d'une tiers-mondisation de l'immigration dans la mesure où, en 1970, parmi

les étrangers, les personnes originaires du Tiers Monde et des pays de culture musulmane représentaient moins de 15% du total alors que, actuellement, elles dépassent largement partout le niveau des 30% de la population transplantée : 34% en Belgique, 38% en France et plus de 50% en Allemagne» (p.155). À quoi s'ajoute le fait que, là où, avant 1970, les immigrants avaient été souvent expressément invités comme main-d'œuvre industrielle, ceux qui viennent après cette date arrivaient par contre spontanément mais dans des régions en récession économique, où les syndicats ouvriers étaient dès lors plutôt en lutte pour réserver l'emploi aux seuls nationaux.

Bref, depuis ces décennies, tous ces États prétendant uniculturels sont devenus en réalité des sociétés ethniques, «diverses par leurs origines mais irréversiblement rassemblées» (p.5), c'est-à-dire des collectivités politiques faites de la cohabitation plus ou moins heureuse de groupes aux cultures fortement différenciées, si pas opposées. Ce qui est évidemment une très grande mutation pour des États-nations qui se pensaient comme autant d'entités culturellement homogènes, dont le droit interne pouvait dès lors s'organiser en fonction du seul individu-citoyen. Depuis lors, il leur a fallu déchanter et se découvrir au contraire multiculturels, le territoire de l'État étant envahi par d'autres communautés culturelles ou d'autres «acteurs ethniques» auxquels il faudra bien un jour accorder la personnalité juridique au delà de celle de simple citoyen et à égalité avec celle du groupe majoritaire.

Quel que soit son chiffre de population, chacun de ces groupes — indigène ou allo-gène — constitue en effet un ensemble culturel distinct, compte tenu aussi bien des valeurs et des symboles dont il est porteur (critère subjectif ou pôle idéologique et central du groupe) que des comportements ritualisés de ses membres qui les font se distinguer plus ou moins clairement des voisins (critère objectif ou pôle périphérique et politique du groupe). Ou encore, comme l'écrit l'A., pour chacun de ces groupes «deux dimensions constitutives distinctes» : d'abord celle, subjective et peu visible, «de la réflexivité à l'œuvre», dans un «travail incessant d'élaboration, de dépassement, de transgression et de recreation culturelle» (les «signifiés» des sémioticiens ou les «représentations» culturelles des durkheimiens), et ensuite celle, objective et facilement observable, du «stock de produits intellectuels déjà là, [...] de savoirs sédimentés dans des connaissances, des croyances et des traditions» comportementales (les «signifiants» ou les «pratiques» proprement culturelles). En conséquence, le membre de tout groupe «use de la culture objective, mais l'anime aussi d'un sens subjectif qui ne s'use pas», en même temps qu'il «n'est paradoxalement à même de dépasser les frontières du patrimoine constitué des cultures qu'en s'y immergeant d'abord comme dans un héritage souvent pétrifié et qui pèse sur lui à la manière d'une structure canalisatrice de son agir» (p.69).

Ce poids du critère objectif et politique de l'ethnicité dans les rapports sociaux à l'intérieur d'un État peut, en premier lieu, amener le membre de n'importe quel sous-groupe à porter sur les valeurs et les pratiques des autres un regard négatif à la mesure de son propre ethnocentrisme. Un regard péjoratif qui peut même aller au racisme le plus dur, celui qui n'est plus rien d'autre que «l'horreur phobique de la différence» (p.37) et qui empêche d'accepter même la possibilité d'un multiculturalisme local. Mais, en second lieu, le «culturo-symbolique», venant constamment se mêler à l'économique, aboutit aussi à des sociétés hiérarchisées ou stratifiées dans la mesure même où elles sont «porteuses d'inégalités et de tensions», et «où l'ethnicité figure analytiquement comme [...] l'un des supports anthropologiques possibles dont les individus et les groupes font potentiellement usage en vue soit de confirmer, soit de rediscuter les positions statutaires dévolues aux uns et aux autres» (p.150). Avec, «en se concevant comme dépositaire de ce qui est assimilé à la modernité», la possibilité pour le groupe ethnique indigène de chercher «à garder la maîtrise sur l'ensemble des rapports sociaux hiérarchisés» à l'intérieur de l'institution étatique, et à utiliser sa «force numérique» pour «se définir non par son être mais par la relation de dépendance qu'il

est à même d'imposer» aux groupes minoritaires. Ce qui aura donc pour effet de faire passer certaines fractions de l'immigration «d'un moindre nombre à une moindre légitimité» (pp.162-163).

Si, dans les pays d'origine de ces immigrants, la modernisation économique et sociale suscitait déjà en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle les réactions traditionalistes que l'on sait, dans leurs pays d'accueil c'est donc, à l'inverse, l'émergence de ces communautés traditionnelles qui aura souvent suscité les réactions les plus nationalistes et même les plus racistes. Et cela parce que, dans ces dernières régions, ces communautés autochtones sont désormais assez peuplées pour garder un maximum de rites identitaires, alors même que — la récession ambiante les forçant à s'entraider au maximum — elles tendent parfois à n'entretenir qu'un minimum de rapports économiques avec le groupe autochtone. Mais les problèmes symboliques et politiques y sont encore amplifiés lorsque, par différence avec les parents qui s'efforçaient à un minimum d'intégration à la culture locale, les enfants tendent au contraire à la réaction, en particulier par une pratique renouvelée des rites identitaires. Le facteur générationnel fait alors «endosser aux jeunes immigrés, garçons surtout mais filles aussi, un rôle symbolique décisif dans la genèse de la conscience ethnique minoritaire» (p.247). Par des «imputations croisées et mutuellement ordonnées les unes aux autres» (p.248), les enfants d'immigrés participent dès lors d'un véritable «processus d'ethnogenèse» qui, en venant mettre à mal les mécanismes assurant «la reproduction tranquille de l'ordre social», conforte simultanément la construction d'identités ethniques distinctes sur un même territoire (p.249). Or, sur ce point, les enquêtes de l'A. à Bruxelles confirment combien c'est par ce «sentiment chez eux d'une fusion presque totale entre leur condition socio-économique et leur condition socioculturelle» qu'il faut essayer de comprendre à la fois la conscience de groupe de cette «seconde génération» et sa volonté de se manifester par une «action collective», fût-elle même de délinquance (pp.253-254). «Ainsi, dans le jeu de la frontière caractéristique de l'ethnicité, [...] l'action des jeunes fait exister sa face interne [centrale ou idéologique] en affirmant leur loyauté vis-à-vis du groupe dont ils sont issus, en même temps que, par des incursions provocatrices et la peur qu'ils inspirent dans le monde des autres, elle contribue à la construction de sa face externe [périphérique ou politique] » (p.261).

Une conflictualité qui dit assez combien ces jeunes ne peuvent plus se satisfaire du simple statut individuel de citoyen, mais demandent en plus la personnalité juridique pour leurs propres communautés culturelles à côté de celle de l'ancien groupe majoritaire. En effet, le jeune de deuxième génération, souvent né sur le territoire du pays d'accueil, vit déjà la citoyenneté en raison d'une première intégration à l'économie marchande locale, tandis que, à côté de la sienne, d'autres communautés sont reconnues depuis longtemps, par exemple les minorités juive et musulmane qui fréquentent publiquement leurs synagogues et leurs mosquées, tout comme la majorité chrétienne célèbre librement ses rites dans ses églises. La question politique est donc de savoir si ces États arriveront à étendre la reconnaissance juridique pleine et entière à toutes les communautés culturelles immigrées vivant sur leur territoire, une reconnaissance éventuellement même assortie de la subside de leurs organisations annexes (lieux de culte, écoles, hôpitaux, théâtres, etc.).

Ainsi, avec ce livre particulièrement dense parce que le résultat d'années de lectures, d'enquêtes et de recherches personnelles, l'A. amène finalement le lecteur à se rappeler et à entrevoir trois choses essentielles. En premier lieu comment, avec la globalisation des échanges économiques, les flots de migrants ne peuvent que continuer de croître dans le monde, en particulier en direction des pays les plus développés ou les plus riches. À quoi s'ajoute, en second lieu, le fait que si l'indépendance politique est à terme la vraie solution pour les minorités culturelles qui continuent d'être niées et violentées chez elles par leurs groupes majoritaires, l'émigration politique dans un monde toujours plus solidaire reste, pour ces populations, la seule issue dans l'immé-

diat. Ce qui, en dernier lieu, oblige à conclure à l'évolution inéluctable de tous nos pays vers un multiculturalisme toujours plus systématique.

Une première solution est habituellement cherchée dans la fédéralisation des États, avec juxtaposition de régions monoculturelles, ce qui ne fait que déplacer le problème. La solution à plus long terme semble plutôt devoir être trouvée dans un fonctionnement de nos États sur deux niveaux principaux, c'est-à-dire avec, au dessous, celui, profane, des échanges interindividuels et économiques entre les citoyens et, au dessus, le niveau sacré des entités culturelles et de l'État. Un niveau supérieur qui serait donc bipolaire, avec des pôles distincts mais fonctionnant en toute simultanéité ou synchronie : le premier de type religieux ou idéologique (mais devenu ici multiculturel) et assurant la participation mentale ou l'union de tous autour de certaines valeurs centrales, et un second pôle de type politique, assurant au contraire la défense de cet ensemble national vers l'extérieur en même temps que son fonctionnement pratique interne, ne serait-ce que par la gestion des conflits qui y naissent jour après jour. Un pôle politique également qui, dans nos pays démocratiques, est classiquement occupé par des partis politiques qui sont eux-mêmes, dans ces populations, les héritiers plus ou moins directs de différences culturelles ou idéologiques anciennes. Des partis aussi qui, en tant que tels, cumulent donc les deux pôles et introduisent ainsi dans nos démocraties un jeu concurrentiel mettant à mal le climat dialogique qui y est cependant de rigueur.

En complément de tout ceci, disons encore que, si un tel niveau inférieur est normalement régulé par le droit privé et le niveau supérieur par un droit public, ce dernier sera cependant désormais à deux versants : du côté de l'État ou du pôle politique, il le sera par un droit public fondé sur les Droits de l'Homme ou du citoyen en général, tandis que du côté du pôle culturel il devra l'être par un Droit des Peuples (le droit des gens ou des minorités modernisé), encore très largement à inventer tout en devant nécessairement être bâti sur le respect de leur diversité et donc aussi sur des principes de liberté et de tolérance. Ce qui, en clair, donne au pôle politique l'objectivité d'un cadre étatique (le long terme des économistes ou la "structure" institutionnelle) et au pôle culturel un processus social ou subjectif aussi complexe que singulier, mais s'avancant et progressant dans le sens de ses propres valeurs tout en tentant constamment de les mettre en œuvre (les "événements" ou le court terme).

André Delobelle

### Vers l'automatisme social ?

DURAND Jean-Pierre,

*La chaîne invisible. Travailler aujourd'hui : flux tendu et servitude volontaire*, Paris, Seuil, 2004, 377p.

Avec ce nouveau livre, Jean-Pierre Durand nous livre une somme importante sur la compréhension, certes du procès de travail, mais plus généralement du fonctionnement des sociétés dans les pays développés. Faisant ici la synthèse des plus récentes recherches sur l'évolution du travail dans tous les secteurs d'activité (particulièrement les services), tout en prolongeant ses précédentes réflexions sur l'émergence d'un modèle productif postfordiste, l'A. se propose, dans un style clair et didactique, de théoriser l'état actuel des rapports de production et de comprendre pourquoi les salariés acceptent de collaborer à des contextes de plus en plus durs, caractérisés par un accroissement de la précarité, une exigence croissante d'implication et une mise en concurrence généralisée.

Plus précisément, par rapport à ses précédents ouvrages, *La chaîne invisible* comporte quatre innovations majeures : une reformulation de la notion de modèle productif postfordien ; une mesure de l'extension de ce modèle, notamment aux services ; la

préoccupation d'apprécier le rôle des usages "technologies de l'information et de la communication" (TIC) ; et le souci d'expliquer l'attitude paradoxale des salariés.

En ce qui concerne, le premier point, de nombreux éléments du compromis fordiste et de l'organisation du travail associée ont été régulièrement remis en cause, depuis maintenant trois décennies. J.-P. Durand repère les conditions d'émergence d'un modèle, dans la conjonction de plusieurs caractéristiques imbriquées. L'entreprise est organisée en réseau, en externe par rapport à ses sous-traitants en cascade, et en interne entre des salariés souvent éloignés les uns des autres. Elle impose le flux tendu, c'est-à-dire l'impossibilité de faire des stocks, de gérer son temps de façon autonome, aussi bien à ses sous-traitants qu'à ses salariés, dont elle organise le travail en équipes (mais des équipes au sein desquelles règne une pression à l'atteinte des objectifs). Bien que soumis à la pression des pairs, les salariés sont simultanément gérés de façon individuelle (concurrence) et doivent se considérer, alternativement, comme les clients et les fournisseurs les uns des autres. Grâce à la fragmentation du marché du travail (multiplication des différentes formes de précarité) et à la menace de déplacer en permanence la frontière entre salariés stables et précaires (y compris au sein même des activités stratégiques), l'entreprise dispose d'une grande capacité à moduler le volume des emplois, en fonction de la demande instantanée (l'A. parle de la généralisation du paradigme cœur/périphérie). Souvent considérée à part, l'utilisation systématique de la logique "compétence", comprenant un volet comportemental et renforçant le rôle de la hiérarchie qui juge la conformité du comportement, fait bel et bien partie de l'ensemble et apporte sa contribution. À la fois résultat et cause, la perte d'influence des syndicats (court-circuités par les initiatives managériales) et le recul massif de l'action collective facilitent l'approfondissement de la mise en œuvre des précédentes transformations. Enfin, la mobilisation des TIC constitue un adjuvant essentiel.

Ces éléments résument l'état actuel de la transformation du travail et fonctionnent de façon systémique : le flux tendu engendre stress et sentiment d'insécurité permanente (le flux ne doit pas s'arrêter, là est sa discipline implicite). Ce qui impose la mobilisation non moins permanente des salariés, pour atteindre les objectifs productifs, mais aussi pour améliorer sans répit les procédés, la qualité, l'outillage, amélioration elle-même source de réduction des effectifs. Un des "dispositifs" permettant de matérialiser cette pression du flux réside dans des équipes constituées par l'entreprise pour instrumentaliser la pression exercée par les pairs (« l'autodiscipline dans le groupe peut être plus efficace que n'importe quel agent de maîtrise pour écarter les déviants »). Cette tension microlocale est renforcée par la logique "compétence" qui permet, institutionnellement, à l'entreprise, non seulement d'acheter des savoirs et savoir-faire, mais également de sélectionner des attitudes, des comportements, une allégeance. J.-P. Durand fait remarquer que ni la pression du collectif, ni l'acquisition des savoir-être ne sont rémunérés par l'entreprise.

Si ces traits caractérisent l'après-fordisme, ce n'est qu'à titre de transition vers « un modèle inconnu à ce jour [...] ». En effet, il paraît peu vraisemblable que le modèle et sa combinatoire productive [...] soient durables [...] [du fait] que la pression sur les rythmes de travail possède ses propres limites » (p.83). On l'aura noté, l'A. se fait, ici, plus modéré dans l'affirmation de son point de vue qu'au début des années 1990 quand faisait rage la controverse sur le néo ou le postfordisme. Il reconnaît simultanément la persistance de certains principes du taylorisme/fordisme (la division du travail entre conception et exécution, la recherche de fluidité) et l'accumulation d'une multitude d'innovations managériales (techniques organisationnelles, juridiques). Ce qui lui permet de raisonner non en termes de rupture, mais de processus incrémental, par lequel, peu à peu, le modèle se transforme, sans que l'issue de cette modification ne soit nettement perceptible.

Pour bien montrer le degré d'extension de ce quasi-modèle en émergence, J.-P. Durand prend soin de noter que la chaîne invisible dont il traite n'est pas limitée au secteur automobile, ni même aux postes ouvriers de l'industrie. Elle concerne, sous des modalités certes différentes, le travail des cadres, notamment les cadres affectés à de grands projets pilotés selon le principe de l'ingénierie simultanée, où les phases de conception et de réalisation s'entremêlent au lieu de se succéder, engendrant cette pression du flux qui ne doit pas s'arrêter. Les cadres et les professions intellectuelles sont d'autant plus soumis aux pressions temporelles que l'on a supprimé des emplois de soutien. La chaîne invisible caractérise également le travail des caissières de supermarchés et de la restauration rapide, pour lesquelles la pression est exercée par les files d'attente de clients, files intentionnellement orchestrées par un suivi instantané des pratiques d'achat. Quant aux télé-opérateurs travaillant dans les centres d'appels, ils subissent la pression de la file d'attente des appels téléphoniques, gérée par des logiciels de contrôle et d'affectation automatique. C'est encore le cas des processus d'approvisionnement des hypermarchés, où les commandes aux usines sont pilotées automatiquement par les logiciels surveillant les stocks d'immenses entrepôts, où les magasins s'approvisionnent en fonction des achats effectués aux caisses. Il conviendrait de citer les transports routiers et aériens (système des *hubs* dans les aéroports), les banques et les assurances. La liste n'est pas exhaustive.

Si le flux est partout, il faut bien en comprendre la logique. Il est intentionnellement créé et dimensionné de manière à accroître sa propre fragilisation : il n'y a pas de solution de repli, les chaînes d'interdépendances s'allongent, le nombre de salariés global diminue (par gains de productivité, fusions/absorptions). Cette fragilité même permet d'inscrire la discipline directement dans les temps des cycles et la sensibilité aux risques de rupture, les salariés se sentant responsables, personnellement, de tout arrêt du flux.

Quant aux TIC (bases de données, logiciels de conception, logiciels dits collaboratifs, progiciels intégrés, couplage entre appels téléphoniques et bases de données, messageries électroniques), J.-P. Durand analyse leur rôle aux différents niveaux et moments du processus de rationalisation. Si elles sont introduites dans les entreprises, ce n'est pas à la demande des salariés qui chercheraient à accroître leur activité intellectuelle, mais parce que les directions espèrent, grâce à elles, atteindre deux types d'objectifs : augmenter la productivité et accroître la réactivité, ainsi que la traçabilité (dans une perspective de qualité totale). Avec des variantes selon les secteurs, les fonctions et les entreprises, leur rôle est de fluidifier les échanges d'information et de contribuer à la standardisation de la communication. Dans certaines situations limites (centres d'appels), l'objectif est de réduire le travail d'interprétation inhérent à toute communication véritable et de déclencher automatiquement, chez les salariés, la mise en œuvre d'une procédure-type dès l'apparition d'un signe. Inutile, dès lors, d'assimiler usage de TIC et hausse des qualifications.

Plus généralement, il n'y a pas de déterminisme technologique : dans certaines situations, le décloisonnement s'effectue sans le recours aux TIC, dans d'autres, où les directions investissent massivement dans l'achat de progiciels intégrés, les grandes fonctions de l'entreprise continuent à s'ignorer. «À ce jour, ce ne sont pas les TIC qui expliquent l'essentiel des gains de productivité et de compétitivité. Ceux-ci proviennent de la réorganisation de la productivité ainsi que de la réorganisation du travail et d'un nouveau régime de mobilisation de la main-d'œuvre» (p.46).

Les TIC, ce sont aussi les logiciels dits de travail collaboratif (ou *groupware*), utilisés dans le management des groupes projets pour rationaliser le travail intellectuel en agrégeant les productions éparpillées d'individus interchangeables. Si ces dispositifs

permettent aux cadres de «travailler ensemble séparément»<sup>1</sup>, «cet effet coopératif n'est pas payé aux salariés, pas plus qu'il ne l'était dans la fabrique décrite par Marx» (p.140). Une autre spécificité des usages des TIC est qu'ils redoublent la pression du flux. En effet, les managers ou les pairs se servent des données stockées portant sur le fonctionnement même des organisations et les réactions des salariés. Ce type d'usage s'apparente au rêve technocratique de la transparence, mais il s'exerce de l'intérieur même de l'équipe de production, voire à l'intérieur même du salarié.

Si certains observateurs pointent les capacités de virtuose que manifestent certains télé-opérateurs pour «dépasser» le système, pour s'inventer des marges de manœuvre, J.-P. Durand souligne l'extrême étroitesse de ces marges et rappelle qu'elles sont tolérées par le management du fait qu'elles constituent des modalités de décompression indispensables pour tenir (ce qui n'empêche le *turn over* dans les centres d'appels d'atteindre les 40%). Ce qui montre que, malgré des changements apparents, «le contrôle social par la direction de l'entreprise demeure : il s'agit d'un méta-contrôle sur les attitudes et les comportements des salariés que le modèle de la compétence met en œuvre » et auquel il faut ajouter « une certaine pression du sous-emploi et/ou de la précarité pour que les salariés en poste adoptent les comportements escomptés » (p.173).

Mais alors «pourquoi constate-t-on l'absence de révolte durable contre l'ordre établi par l'inégalité du rapport salarial, contre l'imposition de règles contraignantes, et surtout contre les cadences lourdes, contre un travail répétitif et monotone» (p.277) ? La réponse que fournit J.-P. Durand réside dans la notion d'implication contrainte, version contemporaine de l'aliénation du travail salarié. Actualisant ainsi la théorie de Marx, l'A. aborde la question du travail avant tout en termes de rapports de production et en tire toute la puissance d'analyse, en soulignant notamment que, dans le contexte de l'implication contrainte, l'aliénation est redoublée «par le masque renforcé du rapport salarial, opéré par l'octroi d'espaces d'autonomie» (p.17). Les directions d'entreprise laissent les salariés conquérir des marges de liberté, mais en reprenant régulièrement les choses en main, notamment, en re-modifiant l'organisation. On peut alors parler de «dialectique entre autonomie des exécutants et contrôle de l'encadrement » au sein d'un « compromis productif dynamique ».

Et parmi ces espaces d'autonomie tolérés, J.-P. Durand va insister sur le jeu social en ses différentes dimensions : le jeu entre pairs (rivaliser sur des aspects non centraux de l'activité pour s'affirmer dans la conquête de micromarges d'autonomie) et le jeu avec la hiérarchie (pour produire des ajustements). Il peut également s'agir de jouer à des jeux électroniques sur son temps de travail. Tout cela «éloigne les ouvriers de leurs tâches immédiates pour élever la signification de leur activité, tout en la maintenant dans les règles et les contraintes de la production et de la relation salariale» (p.292).

En somme, le jeu social toléré procure du contentement dans le travail et produit du consentement. J.-P. Durand signale au passage que ce constat n'est pas neuf, La Boétie l'ayant déjà exprimé en pointant que la servitude volontaire provient en partie de l'importance du jeu comme masque des rapports sociaux.

Guidé par ce type d'analyse qui encourage à débusquer ce que l'entreprise ne rémunère pas dans le travail productif, l'A. pointe que l'activité que doit développer chaque salarié pour rester dans les bons réseaux, pour se maintenir informé, pour rester compétent, cet effort n'est pas pris en compte par la logique compétence, ni le calcul des salaires. «La production des ressources réelles pour appartenir aux réseaux n'est pas rémunérée en tant que telle [...] ; cette activité doit pourtant être considérée comme productive de valeurs, puisque ces ressources nouvelles [...] seront ultérieurement

<sup>1</sup> CRAIPEAU S., *L'entreprise commutante, ou travailler ensemble séparément*, Paris, Lavoisier 2001.

intégrées à l'objectif de travail» (p.42). Ce travail de «mise en réseau social» est également facteur d'aliénation, puisqu'il favorise, chez ceux qui accèdent aux réseaux les plus pertinents, la conviction d'effectuer un travail intéressant, tout en masquant les rapports de domination dans l'entreprise (ignorer ceux qui sont exclus, de par leur ressources limitées, de la possibilité même d'entrer dans ces réseaux).

Une des forces de ce livre est de régulièrement prendre le contre-pied des analyses trop complaisantes vis-à-vis des décideurs, des gestionnaires et des managers. Non, «ce ne sont pas les individus qui sont devenus “naturellement” plus exigeants», c'est l'offre des entreprises qui est à l'origine des comportements des consommateurs. Et si cette offre s'est diversifiée, c'est avant tout pour échapper au durcissement de la concurrence, elle-même résultant de l'ouverture, politiquement décidée, des marchés. Non, ce ne sont pas les salariés qui seraient naturellement portés à rechercher des postes plus ou moins qualifiés, des emplois à temps partiel, ce sont les restructurations successives qui les y amènent. Ou bien encore, l'A. s'en prend à certaines analyses capables de voir dans les entreprises l'émergence d'une plus grande communication authentique ou une hausse des qualifications (P. Veltz et P. Zarifian).

Sans parler des chercheurs qui valorisent les espaces de liberté (très confinés) que des salariés élaborent malgré la pression instrumentalisée du flux et qui ne voient pas combien ce jeu est fonctionnel, qu'il est toléré parce qu'il sert précisément à supporter la pression. Non, le travail dans le modèle en émergence de la chaîne invisible n'abrite pas plus d'espace de créativité. L'A. s'en prend également aux thèses d'A. Supiot sur la ré-institutionnalisation du travail, qui, en ne percevant pas le caractère systémique des différentes pièces du quasi-modèle productif, entérine le principe du flux tendu et risque de déstabiliser les stables.

Tout compte fait, que manque-t-il pour faire de ce livre un véritable traité de sociologie du travail ? Tout d'abord, qu'il soit complété par la référence à certains auteurs : ainsi, lorsqu'il aborde la question du temps de travail (et de son organisation) ou celle des syndicats, l'A. ne mentionne aucun des travaux de Michel Lallement qui nous paraît pourtant particulièrement pertinent sur ces questions (il a publié en 1996, *Sociologie des relations professionnelles* à La Découverte, et *Temps, travail et modes de vie*, aux PUF, en 2003). Ou bien encore, la sociologie de l'innovation de Norbert Alter passée sous silence, alors qu'elle compléterait la question de savoir pourquoi une partie des auxiliaires du management collaborent à un moment du processus de rationalisation.

Par ailleurs, tout ce que l'A. a mis en évidence avec limpidité concerne les pays développés (dits également du Nord). Peut-on, comme il l'indique en introduction, se contenter d'affirmer que, pour les pays du Sud, «nombre de problèmes s'éclairent par les analyses que l'on peut faire des situations européennes ou américaines : la mondialisation unifie en partie les questions puisqu'elle tend à homogénéiser les façons de produire les biens et les services» ? Il nous semble qu'une telle affirmation devrait résulter d'une étude (encore à venir) de l'ensemble des systèmes productifs nationaux, notamment de la Chine, de l'Inde et du Brésil. C'est pourquoi, nous semble-t-il, ce à quoi invite en creux Jean-Pierre Durand, c'est à un recensement, le plus complet possible, de l'état du travail dans le monde et de ses sociologies (que disent les Russes, les Japonais, les Chinois, les Indiens de l'organisation du travail — chez eux et dans le monde ?).

Jean-Luc Metzger  
CNRS/L.I.S.E (L.S.C.I.-G.R.I.O.T.)

## À propos de livres

|                                                                                                                                             |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Barbe Noël, Latouche Serge, Dir.,<br><i>Économies choisies ?</i> .....                                                                      | 182 |
| Boussard V., Craipeau S., Drais E., Guillaume O., Metzger J.-L.<br><i>Le socio-manager. Sociologies pour une pratique managériale</i> ..... | 184 |
| Buc Philippe<br><i>Dangereux rituel. De l'histoire médiévale aux sciences sociales</i> .....                                                | 184 |
| Douglas Mary<br><i>Comment pensent les institutions</i> .....                                                                               | 187 |
| Dubar Claude<br><i>La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles</i> ...                                        | 187 |
| Ferréol Gilles<br><i>Sociologie. Cours, méthodes, applications</i> .....                                                                    | 190 |
| Guilcher Jean-Michel<br><i>Rondes, branles, caroles. Le chant dans la danse</i> .....                                                       | 192 |
| Keller Olivier<br><i>Aux origines de la géométrie. Le paléolithique.<br/>Le monde des chasseurs-cueilleurs</i> .....                        | 195 |
| Langouët Gabriel<br><i>Les oubliés de l'école en France</i> .....                                                                           | 197 |
| Libaert Thierry<br><i>Le plan de communication.<br/>Définir et organiser votre stratégie de communication</i> .....                         | 198 |
| Nohra Fouad<br><i>L'Éducation morale au-delà de la citoyenneté</i> .....                                                                    | 200 |
| Scheffler Israel<br><i>Le langage de l'éducation</i> .....                                                                                  | 201 |
| Schiffino Nathalie<br><i>Crises politiques et démocratie en Belgique</i> ,.....                                                             | 201 |
| Vulpian (de) Laure<br><i>Rwanda. Un génocide oublié ? Un procès pour mémoire</i> .....                                                      | 203 |

BARBE Noël, LATOUCHE Serge, Dir.,  
*Économies choisies ?*,

Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004, 209p.

L'ouvrage est issu d'un programme de recherche collectif sur "Les formes contemporaines de l'économie informelle", initié et financé par la Mission du Patrimoine ethnologique relevant du ministère français de la Culture et de la Communication. Le choix de ce programme voulait répondre au constat d'une certaine atonie en France de l'anthropologie économique, d'une «situation de déprise», écrit N. Barbe dans sa postface, de cette discipline «sur l'analyse du monde économique contemporain» (p.196). Le champ de recherche est celui de l' "économie informelle", en entendant par là des formes d'économie atypiques par rapport à l' "économie officielle", caractérisées par leur immersion dans la vie sociale, leur caractère «périphérique par rapport au contrôle de l'État», l'échelle réduite des phénomènes, cette économie « [ne mobilisant] le plus souvent que de petits groupes d'individus qui s'organisent à leur manière» (avant-propos et postface de Barbe, pp.XII et 203).

La problématique qui sous-tend le programme est axée sur une critique radicale de la science économique dans sa prétention à autonomiser son objet, à constituer une «économie-chose [pouvant] alors apparaître comme un courant marin naturel emportant au gré de ses caprices un navire sans capitaine». À l'encontre de cette construction, il s'agit de «politiser l'économie en réaffirmant qu'elle est en relation avec le gouvernement des hommes entre eux» (Postface, p.190). L'économie informelle serait cette «économie politique», c'est-à-dire des manières de produire, d'échanger, relevant, non de lois économiques, mais d'une «instance sociale qui code, canalise, oriente l'économie et la plie au gré des lois sociales» (article de V. Manry et M. Peraldi, p.57).

La problématique mise en œuvre a des ambitions à la fois théoriques et politiques : la recherche réalisée doit contribuer, en même temps qu'à penser, à conceptualiser autrement l'activité économique, à repérer et analyser des manifestations du cheminement dans les sociétés d'aujourd'hui d'un «autre monde» échappant ou cherchant à échapper à l' «horreur économique» (voir l'introduction de S. Latouche).

L'ouvrage réunit les exposés de onze enquêtes de terrain, regroupées selon trois thématiques. Sous le titre "Échanges", la première partie est consacrée à l'analyse de formes d' «économie volontaire», qui sont des formes d'organisation d'échanges à caractère non marchand de services, de savoirs, de biens relevant d'une logique de la réciprocité. Elle examine aussi l'exemple d'une économie de marché (le marché aux puces de Marseille) où la valorisation des liens sociaux est indissociable de la recherche du gain. La seconde partie, "Circulations", porte sur des économies de migrants, sur la manière dont des commerçants insérés dans les réseaux d'une économie méditerranéenne souterraine, des domestiques philippines à Paris, de jeunes immigrés turcs cherchent à s'en sortir et à construire leur vie dans la situation d' «entre-deux» où les met une double appartenance : leur condition en France d' «étrangers de l'intérieur». Enfin, "Débrouille", la troisième partie, est faite d'exemples d'économies de la récupération de déchets (celle, «spontanée», de ferrailleurs reconvertis dans la brocante, celle, «volontaire», des communautés Emmaüs), de la «cueillette» (ramassage des vers marins), d'une certaine «marge» (les arts de la rue).

Je ne puis, étant donné le nombre et la variété des contributions, montrer en quoi la plupart d'entre elles — du fait de la qualité de l'observation méthodique d'objets peu "fréquentés" sur lesquels elles reposent — sont d'un grand intérêt. Je procèderai seulement à quelques considérations critiques sur le projet d'ensemble.

On a vu l'extrême diversité des objets d'enquête.

La distinction principale qui s'impose est celle entre, d'une part, des formes d'économie qui sont la mise en œuvre délibérée et conceptualisée de projets sociétaux, d'autre part, des formes répondant à la nécessité et aux contraintes (et opportunités)

liées à une situation sociale particulière, qui est une situation de migration économique, d'exclusion sociale, de marginalité.

Le lecteur est dès lors amené à s'interroger sur ce qu'il y a de commun entre, disons pour simplifier, ces économies militantes et ces économies populaires «spontanées» faisant (ou tentant de faire) de nécessité vertu. Les auteurs définissent le lien entre ces économies par le fait qu'elles relèveraient d'un même phénomène d'«informalité» et qu'elles constitueraient toutes des formes d'alternative à l'économie régnante.

La notion d'informel me paraît une notion sociologique utile, mais elle constitue un instrument d'analyse insuffisant pour définir, délimiter une sphère de phénomènes ayant une homogénéité telle qu'on puisse leur attribuer des significations sociales et politiques convergentes. Quand on passe en revue les activités analysées par les chercheurs, on voit d'ailleurs qu'elles ont des rapports très différents à l'informalité : certaines s'inscrivent dans le champ des activités illégales et clandestines, d'autres sont simplement atypiques, novatrices et plus ou moins en marge des institutions officielles (mais souvent guettées, observe Latouche, par des démarches de «récupération») ; les activités de l'«économie volontaire» sont inspirées par un projet égalitariste, un refus des rapports d'exploitation, tandis que les activités de l'«économie populaire» peuvent être fortement marquées par un communautarisme s'accompagnant de comportements discriminatoires (voir l'exemple des «gens du voyage» pratiquant la brocante, pp.142-143), ou par des rapports de domination/exploitation s'exerçant sur les moins bien armés (voir p.90 le chapitre sur les migrants des réseaux méditerranéens) ; la recherche du «travailler moins», d'une sortie du «cycle infernal des besoins et revenus» qui, selon Lacombe, caractérise cet «autre monde» que les entrepreneurs et travailleurs «alternatifs» s'emploieraient, consciemment ou non consciemment, à construire (p.4), ne se retrouve guère chez ces «mercenaires» et «aventuriers» du commerce que sont les acteurs du marché aux puces de Marseille, «sans cesse à l'affût d'occasions, de la bonne affaire, n'hésitant pas à faire 2000 km sur le simple appel d'un fournisseur pour être sûrs d'être les premiers et rafler un lot, arpenter les salles de vente aux enchères, scrutant les pages des petites annonces», avides aussi bien — et indissolublement — de lien social que de profit pécuniaire (pp.46-48).

Serge Latouche, qui a beaucoup écrit sur les économies populaires informelles du Sud (de l'Afrique en particulier), s'interroge dans son introduction sur les rapports que l'on peut établir entre ces réalités et les projets alternatifs du Nord, en soulignant l'intérêt de cette comparaison/confrontation, mais en laissant percer aussi un certain scepticisme du fait de la «persistance et l'insistance de l'économie marchande au Nord» qui y réduirait les tentatives alternatives à «une situation de complémentarité subalterne» (p.6), tandis que dans l'«océan de dérégulation» du Sud émergeraient «des îlots, voire des continents, de relative autosuffisance hors économie, capables de bricoler de la joie de vivre et de la convivialité grâce à la réciprocité et l'entraide collective» (p.1). Latouche ouvre là un autre débat. J'en dirai simplement ceci : que pour moi la différence fondamentale entre l'informel du Nord et l'informel du Sud réside dans le fait que, dans le premier cas, il s'agit d'un phénomène minoritaire, dominé, que, dans le second (je pense avant tout au cas africain), on observe un processus d'«informalisation» généralisée des sociétés, concernant le «haut» aussi bien que le «bas» de celles-ci, concernant l'économie aussi bien que l'État et la politique, une informalisation généralisée qui rend problématique la vision selon laquelle les exclus s'organiseraient ici selon «une autre logique», inventeraient «un autre système, une autre vie» (Latouche, p.1).

Gauthier de Villers  
Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren)

BOUSSARD V., CRAIPEAU S., DRAIS E., GUILLAUME O., METZGER J.-L.,  
*Le socio-manager. Sociologies pour une pratique managériale*,  
 Paris, Dunod, 2002, 379p.

L'ouvrage proposé ici est le fruit d'un mariage, mariage entre deux disciplines, deux épistémologies, deux mondes qui se présentent souvent de manière séparée. Il s'agit en effet, pour les auteurs, de présenter une synthèse des approches sociologiques des différentes théories des organisations, mais insérées dans un contexte managérial.

L'organisation est avant tout sociale, elle n'est donc pas le résultat d'un calcul économique et rationnel entre des inputs et des outputs, mais elle implique également et fondamentalement l'humain dans toutes ses dimensions, tant psychologiques que sociales. C'est ce postulat qui guide l'ensemble du propos, comme un long fil conducteur à travers les différents chapitres : comment comprendre, expliquer les relations sociales qui se tissent au sein des organisations, les jeux des alliances entre les acteurs sociaux et parfois comment résoudre les tensions et autres conflits dans l'entreprise ? Ce livre présente donc les grandes figures classiques de l'analyse des organisations. De l'organisation scientifique du travail de Taylor à l'école des relations humaines, de l'analyse stratégique de Crozier à l'approche culturaliste de Sainsaulieu, de la sociologie de la traduction de Latour et Callon à la théorie de la régulation de Reynaud, c'est toute la tradition de l'analyse des organisations qui est synthétisée dans cet ouvrage, de manière claire, concise et précise.

Mais il ne constitue pas seulement une très bonne synthèse, il conduit également le lecteur au cœur du management, c'est-à-dire au niveau même de l'action sociale. À partir d'exemples concrets, l'enjeu est en effet d'amener le lecteur à réfléchir aux situations proposées en lui suggérant des clés de compréhension, des grilles d'analyse et des modes opératoires. Les thèmes abordés sont variés et reflètent les différentes dimensions du management : la résistance au changement, la gestion d'équipes, la résolution des conflits, la question de l'innovation, thèmes qui relèvent classiquement de l'analyse des organisations, mais aussi la conception du système d'information, l'introduction de la qualité totale, la mise en place de progiciels de gestion, le *knowledge management* ou encore le système de contrôle de gestion, thèmes plus spécifiques et pourtant au cœur des dispositifs managériaux d'aujourd'hui. C'est peut-être cet aspect qui distingue le plus ce livre des ouvrages de synthèse déjà existants, cette immersion dans les techniques managériales actuelles questionnées par l'apport sociologique.

Bref, un mariage réussi entre deux disciplines, deux épistémologies souvent présentées soit comme complémentaires, soit comme opposées, mais rarement mariées...

On regrettera seulement le caractère quelque peu franco-français de l'ouvrage. On aurait voulu pouvoir découvrir d'autres horizons paradigmatiques ou conceptuels, mais qui trop embrasse, mal étirent... et en matière de mariage, la prudence s'impose...

Nathalie Burnay  
 Chargée de recherches UCL  
 Maître de conférence FUNDP

BUC Philippe,  
*Dangereux rituel. De l'histoire médiévale aux sciences sociales* (tr. de l'anglais),  
 Paris, PUF, 2003 (2001), XIV+378p.

À une époque où l'étude des rites est plutôt passée de mode dans les sciences sociales, le grand intérêt de ce livre tient au fait qu'il vient rappeler avec beaucoup d'érudition combien cette notion se trouve, qu'on le veuille ou non, au fondement même des sciences humaines. Pour le démontrer, l'auteur, professeur d'histoire médiévale à Stanford University (U.S.A.), qui avait été frappé par l'extrême importance ac-

cordée aux rites politiques dans les documents du Haut Moyen Âge européen, organise tout spécialement son livre en deux parties. Après la première (pp.19-194) où, pour cette époque, il reprend en particulier les exemples de différents sacres d'évêques ou de rois, dans la seconde (pp.195-302), plutôt que de donner une définition immédiate du rite, il préfère éclairer le terme par son évolution sémantique au cours des temps, pour mieux montrer par là comment les sciences de l'Homme sont pratiquement nées au XIX<sup>e</sup> siècle de la redécouverte, en plein positivisme et surtout en France, de la symbolique sociale.

Son "essai" rappelle en effet combien un rite est, comme tout ce qui est de nature symbolique, proprement bidimensionnel, avec un côté subjectif — celui intemporel de son sens ou de sa signification (le "signifié") — et un côté objectif — celui du mixte de paroles et de gestes par lequel il se déroule au contraire dans le temps (le "signifiant"). De plus, tout rite, tirant son efficacité immédiate de l'accomplissement même de sa séquence, doit être compté avec les symboles "performatifs" (selon le "quand dire, c'est faire" des linguistes). Ainsi, par le simple fait d'avoir été soumis à une cérémonie de sacre, un individu devenait réellement évêque ou roi (pp.289-290). C'est dire aussi que la symbolique doit être considérée comme étant composée de deux parties, celle des actes performatifs (ou à effets juridiques immédiats) et celle des actes non performatifs ou purement descriptifs (donc à effets seulement littéraires, décoratifs, etc.). Ainsi encore, inscrire son nom sur un papier quelconque relève du jeu parce que n'engageant en rien, alors qu'apposer sa signature au bas d'un document authentifie celui-ci tout en engageant immédiatement la personne (à condition bien sûr que celle-ci soit reconnue remplir à ce moment-là les conditions statutaires pour signer).

De là également qu'un rite pouvait être mensonger ou utilisé à mauvais escient, et que le Moyen Âge distinguait entre les "bons" rituels, ceux "qui fonctionnent bien", et les "mauvais" que l'on disait "ratés" ou "manipulés" par les acteurs sociaux. Ils étaient donc naturellement "dangereux", comme le reprend le titre de l'ouvrage et comme le montrent encore journellement nos propres rituels électoraux. Dès lors, «mettre en marche un rituel était dans bien des cas un vrai pari, puisque quelque ennemi pouvait tenter de le manipuler ou de le perturber [...]. Loin [...] de lubrifier le système politique, les "règles du jeu de la politique" [...] invitaient à la tricherie et la manigance. Et loin de légitimer automatiquement la hiérarchie terrestre, les rituels qui faisaient référence à son exemple céleste n'étaient jamais hors de portée des opposants» (p.10). Mieux encore, il s'est créé en général pour cette partie ritualisée des interactions sociales des catégories sociales spécialement habilitées à juger de leur validité. Si, au haut Moyen Âge, c'était donc le clergé qui revendiquait «le monopole de l'interprétation et considérait que seule l'herméneutique cléricale était légitime (même si des laïcs se l'approprièrent parfois et menaçaient cet exclusivisme)», dans nos sociétés laïcisées où un rite n'est plus un «mystère religieux» mais un simple «rouage social», ce sont bien sûr les juristes qui ont repris cette fonction (pp.2-4). Mais tout ceci ne souligne-t-il pas également combien, dans un rituel, c'est bien "l'esprit" ou le sens qui constitue le versant fondamental, alors que la "lettre" verbo-gestuelle peut au contraire s'autoriser bien des variantes, qu'elles soient régionales ou même individuelles ?

De plus, si par ironie nous qualifions parfois de rites les habitudes de quelqu'un, il apparaît cependant que les rites relèvent essentiellement du social, où ils définissent en somme les temps forts des interactions. À ce titre, leur "dire" symbolique tend toujours à l'émotion et définit le niveau sacré et immémorial du fonctionnement des groupes. Par différence, le niveau profane de ceux-ci doit alors être constitué en principal lieu de toutes ces manipulations purement utilitaires, donc aussi individuelles que neutres, des objets de l'environnement. Des manèges qui ne sont en ce cas que des gestes empiriques, tels qu'il s'en déroule forcément dans le temps lorsque les individus soumettent strictement leurs gestes techniques aux contraintes physiques imposées par les matériaux travaillés. C'est dire encore que les rites, avec leurs pres-

criptions et interdictions arbitraires, ont toujours l'air d'être posés dans l'absolu et d'échapper par là au temps qui passe. La meilleure preuve de ce caractère sacré ou intemporel des rites est peut-être fournie par leur traditionalisme, l'histoire y véhiculant parfois des séquences verbales ou gestuelles devenues totalement incompréhensibles même pour ceux qui les pratiquent encore.

La symbolique performative est donc à ce point centrale et constitutive de la vie des groupes qu'il est possible d'avancer que, sans elle, pas de groupes. En face, le niveau économique ou utilitaire est au fond second, étant principalement à finalités individuelles, tandis que les rites assurent la perpétuation du groupe en tant que tel, à la fois par les valeurs significatives (les "signifiés") qu'ils transmettent de génération en génération et par les comportements distinctifs (les "signifiants") qu'ils promeuvent et qui font l'identité de ses membres aux yeux des groupes voisins, à commencer par exemple par la langue parlée. La chose est particulièrement évidente dans les sociétés sans écriture, ainsi qu'en témoigne encore la Grande-Bretagne où la perpétuation de quelques grands rituels politiques a permis au pays de se passer pendant des siècles de toute constitution écrite.

Or, c'est précisément à ce point de vue juridique que, dans la seconde partie du livre, l'évolution sémantique de la notion de rite est spécialement intéressante, bien que l'A. s'y préoccupe avant tout des formes institutionnelles ou hiérarchisantes et nettement moins des formes contractuelles ou entre personnes à statuts égaux. Il y montre cependant admirablement comment ces rites, simplement bidimensionnels à l'origine, se sont en Europe peu à peu mués localement en deux pôles institutionnels concurrents au sein des différentes sociétés, avec le *Cultus* ou instance religieuse (qui est surtout une affaire d'adhésion personnelle à des valeurs), d'un côté, et le *Ritus* ou instance politique (qui est davantage une affaire de normes comportementales imposées), de l'autre. Des pôles qui évolueront même parfois jusqu'à devenir des sociétés autonomes et juxtaposées, comme avec l'Église (le *Sacerdotium*), ses "sacrements" et ses liturgies, d'une part, et l'État (le *Regnum*) avec son propre "ordre" social, d'autre part. Et l'A. d'achever cet aperçu historique en rappelant encore comment la montée de la laïcité, surtout à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la Révolution française, a entraîné une sorte d'annexion du pôle religieux par le pôle politique, en y substituant le culte de la Raison (ou de la science) à celui du Divin, également un nouveau cérémonial festif.

C'est d'ailleurs dans ces dernières circonstances, comme le montre très bien l'ouvrage, que la sociologie finit par apparaître officiellement, des auteurs comme Durkheim découvrant derrière les rituels symboliques — pour lui des « formes élémentaires de la vie religieuse », composées à la fois de « représentations » et de « pratiques » — la présence agissante ou performative d'une « conscience collective » ou groupale. Des rites également que, après lui, Mauss qualifiera de « faits sociaux totaux », et dont il trouvera un exemple par excellence dans les échanges cérémoniels par dons et contre-dons. Il nous faut ajouter que ce fut, ensuite, principalement l'anthropologie qui se spécialisa dans l'étude des rituels (surtout familiaux ou religieux), la sociologie se réservant plutôt l'exclusivité de l'étude des sociétés modernes ou urbaines, celles qui, surtout profanes, sont avant tout d'après l'âge de Raison. Mais la notoriété scientifique dont jouissait malgré tout à l'époque la symbolique sociale parmi les premiers sociologues a sans doute aussi permis à Freud de découvrir l'importance des interactions rituelles dans la psychogenèse des personnes, ne serait-ce que par leurs processus émotifs de refoulement du pulsionnel hors de la conscience. Ce qui, au surplus, montre que les rites doivent encore être conçus comme s'accompagnant de fonctions "manifestes" (conscientes) ou "latentes" (inconscientes), alors qu'une telle distinction sociologique est dépourvue de sens pour tout geste utilitaire, rationnel ou profane.

DOUGLAS Mary,  
*Comment pensent les institutions*, suivi de *La connaissance de soi* et *Il n'y a pas de don gratuit*, Préf. de Georges Balandier,  
 Paris, La Découverte/Poche, 2004 (1986), 222p.

Voici, certes, des textes déjà anciens, le premier d'entre eux ayant même été déjà traduit et publié en français en 1999. Ce n'est cependant pas la réédition du principal d'entre eux dans cette traduction "révisée" qui offre l'occasion de sa recension, mais l'intérêt proprement sociologique de son thème institutionnel. Un thème que Mary Douglas aborde dans les plus grandes ambiguïtés en confondant largement les institutions avec les groupes. En effet, d'un côté, elle semble accepter la thèse fonctionnaliste selon laquelle l'institution se définit avant tout comme le cadre (juridique) de l'action collective, puisque le lieu d'innombrables «échanges réciproques, échanges directs et échanges indirects» quotidiens, dont «l'individu rationnel» est devenu le «prisonnier» parce que, s'il «choisit de ne pas coopérer», des «sanctions sociales [lui] seront appliquées», les «comportements non coopératifs» étant nécessairement pénalisés (pp.63-64). Et, de l'autre, elle considère qu'une telle coopération imposée présente «les hommes comme des acteurs passifs, agissant sous une contrainte plus ou moins forte», ou «repose sur un type de déterminisme sociologique qui n'accorde aux individus ni initiative ni intelligence», et qu'en conséquence elle va «au-delà des situations relevant de la théorie du choix rationnel» (p.64). Or il s'agit là d'une condition (juridique) qui, dans les entreprises, vaut certainement pour le personnel subordonné mais nullement pour le personnel de direction, lequel jure dans tous les cas de la parfaite rationalité de la moindre de ses décisions. Une institution est donc un milieu à statuts hiérarchisés (on notera la similitude des étymologies !), c'est-à-dire juridiquement stratifiés entre eux, que le droit y soit d'origine orale et coutumière ou d'origine écrite et classique. Une stratification qui n'est pas autre chose qu'une "division du travail" au sens économique de la formule et qui, dans le concret, signifie que tout statut définit un type de compétence, donc aussi un droit d'initiative, plus ou moins large selon le niveau hiérarchique occupé.

Et c'est là qu'il y a confusion avec la notion de groupe, laquelle définit précisément un ensemble culturel spontané, construit et maintenu en quelque sorte volontairement ou contractuellement par ses membres, tous étant dès lors également comme égaux entre eux.

André Delobelle

DUBAR Claude,  
*La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*,  
 Paris, Armand Colin, Coll. U, Série Sociologie, 2002 (3<sup>e</sup> édition revue), 255p.

Plus qu'un manuel d'introduction à la vaste question de la socialisation, l'ouvrage de Claude Dubar (ici dans la troisième édition revue et commentée<sup>1</sup> de la publication initiale de 1991) s'est progressivement imposé comme une référence incontournable pour tout qui souhaite s'initier à la problématique pointue de la socialisation professionnelle et de la dynamique des identités professionnelles et sociales. En outre, dans un contexte toujours marqué par la rareté et la mutation des emplois, le livre reste plus que jamais d'actualité.

<sup>1</sup> L'auteur s'exprime notamment dans une nouvelle préface sur une série de critiques qui lui ont été adressées lors des précédentes parutions. En particulier celle de François de Singly qui lui a vivement reproché d'accorder une place prépondérante à la dimension professionnelle des identités au détriment du soi intime et de la vie privée.

Dans une première partie du livre, Dubar retrace en effet diverses théories marquantes de la socialisation : l'approche sociopsychologique de Piaget (chap.1), l'approche culturaliste de l'anthropologie — Benedict, Kardiner — et fonctionnaliste — la «suprême théorie» de Parsons — dans le chapitre 2, l'approche en termes d'*habitus* de Bourdieu (chap.3) et enfin des approches «constructivistes» de la socialisation (Mead ; Berger et Luckmann) dans le chapitre 4. Cette présentation claire et didactique de quelques conceptions contrastées de la socialisation offre un panorama bien utile pour se retrouver dans la jungle des significations que le terme a acquises au cours de l'histoire des sciences sociales. Traversant celle-ci, la revue sélective de la littérature opérée par l'A. permet également au lecteur de retrouver ou de découvrir de grands auteurs et courants des sciences sociales. En effet, comme le souligne Dubar dans sa préface, les théories de la socialisation ne se distinguent guère des grandes théories des sciences sociales elles-mêmes. Concept éminemment central de la sociologie classique, la socialisation y joue en somme le rôle de clé de voûte du fonctionnement social. À l'heure où certaines orientations dominantes de la sociologie contemporaine (individualisme méthodologique, sociologie cognitive) tendent à délaisser la notion de socialisation, l'intention de l'A. est ainsi de la réhabiliter.

Cependant l'exercice de synthèse réalisé sur cette centaine de pages consiste essentiellement en un préambule théorique au concept d'identité, véritable cœur du livre. La première partie tend donc vers le chapitre 5 intitulé "Pour une théorie sociologique de l'identité" dans lequel l'A. expose sa propre conceptualisation. Celle-ci est double, elle comprend deux axes d'identification : un axe «synchronique», lié à un contexte d'action et à une définition de situation, et un axe «diachronique», lié à une trajectoire subjective et à une interprétation de l'histoire personnelle, socialement construite. L'identité sociale est donc fondamentalement marquée par la dualité entre identité «pour autrui» et identité «pour soi». Dubar distingue ainsi les actes d'attribution qui visent à définir «quel type d'homme (ou de femme) vous êtes», c'est-à-dire «l'identité pour autrui» et les actes d'appartenance qui expriment «quel type d'homme (ou de femme) vous voulez être, en d'autres termes «l'identité pour soi». Les deux types d'identité ne correspondent pas nécessairement et font l'objet de transactions. Dubar distingue deux types de transactions selon que l'individu vise à accommoder son identité pour soi à celle qui lui est proposée (transaction objective) ou, à l'inverse, selon que l'individu cherche à sauvegarder ses identités héritées et tente d'assimiler l'identité pour autrui à l'identité pour soi (transaction subjective). La construction des identités se joue donc, conclut Dubar, «dans l'articulation entre les systèmes d'action proposant des identités virtuelles et les "trajectoires vécues" au sein desquelles les identités "réelles" auxquelles adhèrent les individus» (p.112). «Les configurations identitaires — ajoute-t-il — constituent alors des formes relativement stables mais toujours évolutives de compromis entre les résultats de ces deux transactions diversement articulées» (p.112).

La seconde partie de l'ouvrage porte sur les approches de la socialisation professionnelle envisagée comme une dimension de l'identité sociale des individus. Cette dimension acquiert, sous la plume de Dubar, une importance primordiale<sup>1</sup>. Celui-ci considère en effet que, à une époque marquée par le chômage de masse et la rhétorique de la "crise" de l'emploi, le travail et les identifications professionnelles occupent paradoxalement une place centrale dans la vie personnelle et sociale. «La privation de travail, écrit-il, est une souffrance intime, une atteinte à l'estime de soi autant qu'une perte de relation aux autres : une blessure identitaire génératrice de désorganisation sociale» (p.12). Cette seconde partie est extrêmement intéressante mais sa lecture n'est pas

<sup>1</sup> Objet potentiel de controverse comme nous le mentionnions dans la note précédente. Le débat à ce propos est bien entendu loin d'être achevé. Comme le relève Dubar, la question difficile qui se pose alors est «celle de l'articulation des sphères d'activité dans la vie personnelle et l'existence (ou non) d'une identification principale par soi ou par les autres» (p.12).

toujours aisée. À cet égard, on aurait apprécié une introduction car la problématique centrale de l'ouvrage n'apparaît pas immédiatement avec netteté au fil des chapitres.

Résumé de manière très succincte, le propos de l'A., dans cette partie, tient en l'idée que le «monde vécu du travail» est irréductible à une simple transaction économique. Tout groupe professionnel constitue un milieu porteur d'une culture spécifique, de valeurs, de pensées que l'individu immergé dans le groupe fera progressivement siennes (chap.6). Selon les métiers, l'identification peut opérer de diverses manières en fonction de ce qui définit leur emploi (poste, fonction, spécialité) et de ce qui leur donne accès à la compétence (formation sur le tas, habilitation issue d'une formation professionnelle, formation de base et savoir-faire acquis par les apprentissages). Dubar distingue alors trois modèles idéaux typiques (le façonnier, l'officier et le physicien) qui correspondent de près à trois espaces d'identification (chapitre 7). Le type de socialisation professionnelle dépend aussi du fonctionnement du marché du travail. L'intérêt de ces analyses pour la problématique de la socialisation et des identités professionnelles tient en ce que la place accordée à la formation varie selon les marchés. Par exemple, le processus d'apprentissage sur le marché "primaire" (production de masse et demande stable et prévisible de travail) relève d'un apprentissage abstrait ; en revanche, sur le marché "secondaire" (production unitaire ou de petite série et demande de travail instable et imprévisible), l'apprentissage est concret. Ces deux modes d'apprentissage renvoient tendanciellement à des modes de socialisation différents : la formation formalisée est nécessaire pour l'apprentissage concret, tandis que la formation *on the job* est la forme privilégiée de l'apprentissage concret (chap.8).

Enfin, une troisième partie très stimulante et particulièrement bienvenue après cette somme de théories présente une série de recherches empiriques conduites au sein du LASTRÉE (Laboratoire de sociologie du travail, de l'éducation et de l'emploi, CNRS-Lille 1) entre 1960 et 1980 qui illustrent quatre configurations identitaires. Cette temporalité longue permet de mesurer la transformation des identités engendrée par la transformation des modes de management et des formes d'organisation du travail. Les quatre formes élémentaires de l'identité professionnelle et sociale dégagées au terme de cette partie sont l'identité de hors-travail (chap.9), l'identité de métier (chap.10), l'identité d'entreprise (chap.11) et l'identité de réseau (chap.12). Chacune est interprétable à partir des modes d'articulation entre transaction objective (reconnaissance ou non-reconnaissance de l'identité visée par l'individu) et transaction subjective (continuité ou rupture entre identité héritée et identité visée)<sup>1</sup>.

Dubar montre bien comment les nouvelles politiques de modernisation des entreprises déstructurent les identités des travailleurs. Comme il l'indique, «chaque configuration identitaire prend aujourd'hui la forme d'un mixte au sein duquel les anciennes identités se heurtent aux exigences nouvelles de la production et où les anciennes logiques qui perdurent entrent en combinaison et parfois en conflit avec les nouvelles tentatives de rationalisation économique et sociale» (p.239). La dynamique de restructuration de ces identités, en revanche, n'apparaît pas encore clairement. Ainsi, parmi les quatre configurations identitaires présentées, deux d'entre elles ne réalisent pas de transaction réussie entre les identités pour autrui et les identités pour soi et alimentent ce que Dubar appelle la «crise actuelle des identités».

En résumé, dans la perspective sociologique adoptée ici «les identités sociales et professionnelles typiques ne sont ni des expressions psychologiques de personnalités individuelles ni des produits de structures ou de politiques économiques s'imposant d'en haut, ce sont des constructions sociales impliquant l'interaction entre des trajectoires individuelles et des systèmes d'emploi, de travail et de formation» (pp.239-240).

<sup>1</sup> Voir le tableau 9, p.237.

Cet ouvrage constitue un outil de travail appréciable, au contenu riche et extrêmement bien documenté (on appréciera au passage qu'il soit doté d'un index thématique et d'un index des noms propres, chose qui tend à devenir rare). En tant que tel, il mérite de figurer dans la bibliothèque de tout étudiant et/ou chercheur en sociologie intéressé par le concept de socialisation et plus particulièrement par les problématiques de construction des identités sociales et professionnelles.

Hugues Draelants

UCL, Unité d'anthropologie et de sociologie, Girsef

|                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FERRÉOL Gilles, Dir.,<br><i>Sociologie. Cours, méthodes, applications</i> ,<br>Rosny, Bréal, Coll. Grand Amphi Sociologie, 2004, 400p. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Écrire un manuel n'est jamais chose facile. Pour y parvenir avec succès, il ne faut céder ni à l'abus des métaphores ni au jargon opaque. On se doit d'y intégrer les acquis majeurs de la discipline, les auteurs incontournables, mais aussi les recherches et les développements les plus récents. Le livre dirigé par Gilles Ferréol répond sans conteste à ce modèle. Onze spécialistes, en plus du directeur de l'ouvrage, ont œuvré à la progression de l'apprentissage et structuré les textes de cours actualisés, denses en informations. L'ouvrage fait quatorze chapitres au total, les exercices d'application (commentaires de textes ou de tableaux, dissertations) étant conçus par le coordonnateur de cette contribution.

La première partie, "Repères", due à Ferréol, est une synthèse en trois sections des grilles théoriques et de la méthodologie. Le chapitre 1, "Les grands courants de pensée", fait une juste place aux présupposés des écoles libérales et marxistes et aux grandes orientations de l'étude de l'ordre social. Diverses typologies sont passées en revue. Les théories de la structuration, de la transaction ou de l'interprétation, du "chevauchement des méthodes" y sont décrites. À chaque moment, l'A. soupèse les limites et les bénéfices de certains modèles et paradigmes afin d'en faire comprendre les enjeux épistémologiques et pratiques. Dans "La dynamique de la recherche et objectivation des connaissances" (chap.2), une orientation réflexive est délibérément choisie. Ferréol concentre son propos sur les quatre pôles de la construction des sciences (épistémologie, théorisation, morphologie et technique). Il met en scène la tension de la recherche comme effort conceptuel et pragmatique. L'interrogation sceptique sur la «scientificité des sciences de l'homme» n'est pas éludée. Le chapitre 3, "Les enquêtes", définit, en quelques pages, des domaines qui mériteraient bien sûr plus d'espace (échantillonnage, outils quantitatifs ou qualitatifs, démarches d'études et séquences d'opérations sur le terrain). Des références bibliographiques, comme pour chaque chapitre de ce volume, sont mentionnées et thématisées en fonction du plan de cours. Des tableaux synoptiques favorisent une vision précise des avantages et des caractéristiques de telle ou telle procédure.

La seconde partie, "Cadres et structures", passe en revue sept champs de recherche fondamentaux pouvant grosso modo correspondre aux institutions. Marie-Blanche Tahn, dans "Famille et parentalité", expose la dynamique des fonctions familiales plus que l'anthropologie des structures élémentaires de ce groupe nucléaire. L'influence des mouvements féministes, la crise de la nuptialité, l'augmentation des naissances hors mariage, les progrès dans les techniques biomédicales, l'évolution des règles juridiques ou l'impact des revendications homosexuelles sont articulées les unes aux autres afin d'établir un bilan sur l'évolution des représentations. Le texte, "Éducation et formation" d'Anne Van Haecht commence par la genèse de l'institution scolaire. L'héritage des fondateurs, les débats théoriques entre les structuralistes marxisants ou durkheimiens et les tenants de l'individualisme méthodologique sont résumés avec

pertinence. Leurs arguments sont ensuite conciliés par la mise en avant d'un "constructionnisme modéré". Jean Lohisse signe, avec "Communications et médias", une synthèse sur l'une des branches majeures de la recherche en sciences humaines. De la mise en problématique de l'objet (mass médias, description des publics, schématisation du processus d'information, approfondissement des institutions, des contenus, de l'audience, usages sociaux, effets et mécanismes...) à l'analyse contextuelle et socio-anthropologique des réceptions de messages, on peut, en quelques pages, approcher l'essentiel de la thématique, sans que soient pour autant écartées certaines modalités d'appropriation. Le chapitre "Culture et systèmes de valeurs" de Pascal Roland prolonge cette façon de voir en traitant d'abord des approches classiques (évolutionnisme, diffusionnisme), puis du relativisme de l'école culturaliste, du structuro-fonctionnalisme, des apports de Lévi-Strauss et, enfin, de la dynamique de l'acculturation (Bastide). Le déplacement de l'étude du système de valeurs et du sens vers les logiques d'acteurs et des groupes est opéré par l'entremise du "regard sociologique" d'auteurs majeurs. Des interrogations sur le lien entre massification, métissage et évolutions des pratiques culturelles ou sur les formes nouvelles de sociabilité urbaine concluent ce texte très informé. Dans la contribution de Claude Rivière, "Religions et sociétés", la fondation de la sociologie religieuse en France, son essor à partir de 1940-1950 et les divers travaux d'enquêtes (pratiques observées, statistiques...) sont élégamment commentés. Les mutations et l'évolution des engagements monothéistes sont passées en revue. Les formes plus individualisées de foi et/ou d'incroyance sont interprétées en liaison avec les travaux sur l'athéisme, la laïcité, les théories de la sécularisation, sans que soient oubliées les religiosités populaires, la «désintégration des religions du terroir» et l'emprise des fondamentalismes. Le déclin du christianisme en Europe, la récurrence des sectes et la multiplication des syncrétismes, même s'ils ne sont pas assimilables les uns aux autres, caractérisent l'entrée dans un XXI<sup>e</sup> siècle aux contours spirituels flous et paradoxaux. Philippe Guillot ("Politique et pouvoirs") clôt cette seconde partie autour de trois thèmes : la scène (cadre de l'action, État, nation, nationalisme, régimes démocratiques, autoritaristes ou totalitaires), les acteurs (construction historique, socialisation, organisations partisans ou associatives, militants et professionnels) et la vie politique (facteurs sociaux, types de comportements électoraux, exercice du pouvoir).

Le troisième temps de l'ouvrage intitulé "Dynamiques sociales" comprend cinq chapitres axés sur l'activité administrative, sociale, organisationnelle et urbaine. Le chapitre "Stratification et hiérarchie" est rédigé par Ferréol avec le souci de mieux saisir les thématiques de la mobilité, des conflits, des mouvements sociaux et du changement. Un éclairage sur les notions de castes, ordres, classes précède la nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles, suivi d'un exposé sur les formes communautaires de socialisation et les approches des inégalités et des différences. Ce n'est qu'ensuite que l'A. aborde les questions de l'action collective et de la mobilisation (psychologie des foules, groupes de pression, tension et régulation...). Sophie Bouly de Lesdain et Anne Raulin interviennent sur le chapitre "Villes et recompositions spatiales", dont on sait qu'il s'agit d'un secteur ancien et particulièrement représentatif de la sociologie tant en Amérique qu'en Europe. L'espace urbain est peint dans ses diverses dimensions (représentations matérielles, symboliques, architecturales, sociales...) et ses évolutions mégapolitiques (modes de vie, pluralité des centres, politiques des transports et de l'environnement). Dans "Travail et relations professionnelles", Bernard Françoise développe un terrain familier de la sociologie du XIX<sup>e</sup> siècle, en délimitant d'abord le sens de l'activité professionnelle, puis en rappelant la définition de la «société industrielle». L'auteur observe ensuite l'entreprise en tant que forme sociale et économique en relation avec la question salariale et syndicale, terminant son texte par la question identitaire, les «recombinaisons productives» conduisant à une fragilité croissante des salariés (exclusion, basculement dans le chô-

mage, transformation des modes de socialisation). L'avant-dernier chapitre ("Organisations et ressources humaines" de Philippe Scieur) constitue, si l'on peut dire, le "pendant gestionnaire et d'analyse stratégique" du chapitre précédent. C'est d'ailleurs par l'administration des carrières et la sociologie de l'action (Crozier et Friedberg) que les systèmes productifs sont pris en considération. L'organisation scientifique du travail, le fordisme, l'incidence des valeurs chrétiennes et paternalistes, les travaux de psychologie sociale, le pilotage des systèmes d'encadrement constituent les noyaux thématiques des sciences de gestion actuelles. La critique sociologique s'emploie à redéfinir leur contours et à rediscuter les nouvelles formes aliénantes et les dysfonctionnements issus des modes anciens ou nouveaux d'organisation du travail. Les approches stratégiques, culturelles, sociotechniques ou des conventions (Boltanski) dessinent alors des perspectives suggestives. Le dernier chapitre, "Intégration et exclusion", est de Joseph Yvon Thériault. Les thèmes précédemment approfondis sont alors réinterprétés à partir de cette grande question sociologique qu'est l'intégration. L'intégration républicaine avait notamment préoccupé Durkheim, tandis que l'École de Chicago, dans ses recherches sur l'assimilation des migrants, donnait une autre version, venue d'outre-Atlantique, de ce questionnement permanent en sciences de l'homme. Dans la seconde partie du chapitre, Thériault aborde plus spécifiquement les problématiques contemporaines (crise des régulations salariales, nouvelle question sociale, intégration des immigrés).

Cet ouvrage mérite une attention particulière : soin accordé à sa rédaction, caractère actualisé des connaissances, maintien constant d'une filiation intellectuelle et scientifique avec les fondateurs ou les grandes figures de la profession. On peut sans hésiter en recommander la lecture aux apprentis sociologues et à tous ceux qui veulent sortir de leur spécialité.

Jean-Marie Seca

Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

GUILCHER Jean-Michel,

*Rondes, branles, caroles. Le chant dans la danse,*

Brest, Centre de recherche bretonne et celtique de l'Université de Bretagne occidentale & Atelier de la danse populaire, 2003, 437p.

Rappelons brièvement les travaux antérieurs de J.-M. Guilcher dans le domaine de la tradition populaire, que malheureusement trop peu de sociologues et d'anthropologues connaissent. Dès 1941 — à une époque où il était encore possible de recueillir le témoignage de personnes âgées qui avaient connu, en matière de chant et de danse, une tradition pleinement vivante — Jean-Michel Guilcher a effectué, avec sa femme Hélène, de nombreuses enquêtes de terrain et, parallèlement, un dépouillement systématique des ouvrages et diverses sources écrites disponibles dans ce domaine. Ces travaux ont fait l'objet de quelques ouvrages importants, parmi lesquels *La tradition populaire de danse en Basse-Bretagne*<sup>1</sup>, *La tradition de danse en Béarn et pays basque français*<sup>2</sup>, *La contredanse et les renouvellements de la danse française*<sup>3</sup>. Professeur à la Sorbonne, son enseignement a porté sur divers sujets relatifs à ce qu'on appelle parfois l'ethnographie métropolitaine ; il s'y est notamment intéressé à la chanson traditionnelle<sup>4</sup> et en particulier à l'œuvre de Patrice Coirault<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Paris/La Haye, Mouton, 1963. Voir notre compte rendu dans la *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1965/4, pp.75 et sv.

<sup>2</sup> Paris, Maison des sciences de l'homme, 1984.

<sup>3</sup> Paris/La Haye, Mouton, 1969. Voir notre compte rendu dans la *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1970/4, pp.804 et sv.

<sup>4</sup> Voir *La chanson folklorique de langue française*, Paris, Atelier de danse populaire, 1989.

Son nouvel ouvrage, *Rondes, branles, caroles. Le chant dans la danse*, part d'un constat fait lors de leurs enquêtes en Basse-Bretagne, et plus particulièrement dans quelques cantons de la Haute-Cornouaille : la *dans-tro*, forme archaïque de danse en cercle fermé, y était accompagnée non pas aux instruments mais à la voix<sup>1</sup>. L'ouvrage comporte trois études reliées par un fil conducteur : la place considérable qu'a prise, dans l'histoire de la danse, la danse en cercle associée au chant. L'A. effectue à ce sujet une sorte de remontée historique.

La première étude est consacrée aux "Branles chantés de tradition populaire" (tels qu'ils existaient encore, en certaines régions, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup>). Dans cette étude, la "dans-tro en pays de Carhaix (Haute-Cornouaille)", déjà évoquée, occupe évidemment la première place, mais y sont aussi analysés quelques autres exemples tirés de l'enquête de terrain (vallées pyrénéennes d'Arbost et d'Ossau, Grande lande, Marais vendéen, etc.).

La seconde étude s'intitule "Du branle chanté à la ronde-jeu" et analyse l'évolution qui s'est faite, grosso modo, du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup>, mais avec une nette accélération à la fin de cette période, évolution qui a conduit du branle, danse en cercle fermé avec pas obligé — tel qu'on le trouve dans l'*Orchésographie* au XVI<sup>e</sup><sup>2</sup> et qu'on retrouve dans les traditions populaires les plus archaïques au début du XX<sup>e</sup> — à la ronde simplement marchée, mais souvent assortie d'éléments ludiques. Une large place est faite à cet aspect des rondes, et en particulier aux "rondes à baisers". Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dernier avatar de cette lente évolution, la ronde est passée des adultes aux enfants (pp.191-201, 359-361, notes pp.397-400)<sup>3</sup>.

L'A. consacre la troisième étude à "Quelques problèmes de la carole", la carole étant en quelque sorte le branle du Moyen Âge, dont les sources, tant écrites qu'iconographiques, attestent la grande popularité dans toutes les couches sociales. À ma connaissance, c'est la première étude approfondie de ce sujet, qui n'a été traité que très imparfaitement par les médiévistes, et qui projette sur cette période (particulièrement les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles) un éclairage nouveau et fertile à bien des égards.

Pourquoi rendre compte ici d'un ouvrage consacré à ce qui peut paraître relever plutôt d'une revue de folklore ou d'histoire ? Parce que, comme le dit bien Lévi-Strauss<sup>4</sup>, Guilcher, en abordant certes l'étude de la société paysanne traditionnelle (ou plus exactement des milieux traditionnels dans leur diversité) par le biais d'un aspect singulier, celui de la danse et de la chanson — souvent méprisé, il faut le dire, par la "science officielle"<sup>5</sup> —, dépasse largement cet aspect. Or ces sociétés, bien qu'ayant si longtemps réuni la majorité de nos ancêtres, n'ont guère fait l'objet d'études sérieuses. Signalons notamment à ce sujet les pages consacrées à «La danse dans la vie», au «besoin d'expression collective», au rapport entre filles et garçons, aux coutumes de Carnaval ou de mai, aux repas de fiançailles, etc. Un exemple parmi d'autres, mais qui montre la finesse d'analyse de l'auteur : celui des comportements amoureux. Quand on sait la place qu'occupent les mille facettes de l'amour dans les chansons de tradition orale, on comprend l'importance de ces analyses, et notamment celle, déjà citée, de la ronde à baisers, et celle du "bal" dans la tradition de Haute-Cornouaille, où «l'homme, s'il est épris» a «toute liberté de perdre son regard dans celui de la dan-

<sup>1</sup> Préface au *Répertoire des chansons françaises de tradition orale*, Vol. 1, Bibliothèque nationale de France, 1996.

<sup>2</sup> Voir *La tradition populaire de danse en Basse-Bretagne*, *Op.cit.*, notamment le chapitre "gavotte".

<sup>3</sup> Thoinot Arbeau, *Orchésographie*, Langres, 1589.

<sup>4</sup> Cf. l'opuscule de William Lemit, *Les jeux chantés enfantins du folklore français*, Paris, Scarabée, 1957.

<sup>5</sup> In *Tradition et histoire dans la culture populaire. Rencontres autour de l'œuvre de Jean-Michel Guilcher*, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1990, p.11.

<sup>6</sup> *Op.cit.*, p.10.

seuse qu'il aime et de lui presser les mains avec la chaleur la plus persuasive ; geste dérisoire pour une mentalité d'aujourd'hui, riche de sens au contraire et déjà porteur de satisfactions, dans un contexte d'autrefois que nous avons peine à nous représenter» (p.38).

C'est souvent faute de s'être intéressés davantage à ces milieux traditionnels, et prisonniers qu'ils étaient de leur "équation personnelle" inévitablement liée à leur propre milieu, que les folkloristes du XIX<sup>e</sup> siècle, et notamment les nombreux collecteurs de chansons, n'ont pas toujours su comprendre — malgré souvent leurs mérites — les liens étroits que chanson et danse ont eus dans les milieux populaires, dans la culture desquels ils occupaient une place que les historiens ne soupçonnent pas. Comme Coiraut avant lui, J.-M. Guilcher met le doigt sur l'erreur qui consiste à utiliser dans un domaine les méthodes d'analyse qui ont fait leurs preuves dans un autre. Ce qui n'empêche pas de constater l'apport possible de la science historique à la connaissance de ce domaine particulier qu'est l'histoire de la danse, par exemple concernant le rôle qu'ont pu jouer, selon Georges Duby, ces «carrefours de la vie mondaine» qu'étaient les cours des plus grands seigneurs (note 65 p.385).

L'avantage de Guilcher sur les chercheurs qui l'ont précédé est de disposer — ou plutôt de s'être doté — d'un regard aux multiples facettes : sa formation de biologiste, source de sa rigueur scientifique ; sa capacité d'exercer avec vigilance la "critique historique" nécessaire à l'égard des sources écrites ; sa sym-pathie (au sens fort) pour les milieux paysans étudiés ; sa capacité d'analyser le mouvement (que ni les collecteurs de chansons traditionnelles ni les historiens ne possédaient) ; sa familiarité avec les chansons folkloriques, etc. En témoignent, entre autres, les nombreuses pages consacrées à l'analyse des structures musicales et poétiques en relation avec les structures dansées (pas et figures). De manière plus générale, «il ne s'agit pas [certes], de suppléer par l'ethnographie aux insuffisances du document historique» mais «seulement de mieux comprendre et mieux interroger celui-ci à la lumière de celle-là» (p.217).

Enfin, et peut-être surtout, je voudrais souligner la modestie de l'auteur. Des mots, des expressions reviennent souvent sous sa plume : «Il est vraisemblable que», «On peut raisonnablement supposer que», «Nous ne faisons qu'entrevoir», «Je n'en sais pas plus que mes éminents devanciers, je suis seulement plus assuré de notre ignorance»... Ici, aucune affirmation péremptoire, aucun dogmatisme. L'auteur n'offre au lecteur aucune certitude (ou si peu...), mais cherche plutôt à susciter une curiosité, à «proposer des questions à la réflexion des chercheurs» (p.249). Comment ne pas le dire dans une publication qui se réclame de la rigueur scientifique ? Alors que tant d'autres dans les médias, sur les pochettes de disque, dans les ouvrages de vulgarisation (pour nous cantonner au sujet qui nous occupe ici), voire dans des ouvrages aux prétentions scientifiques, se permettent encore d'asséner doctement des "vérités" à tout le moins incertaines, et parfois de mêler «l'imposture à l'à-peu-près»<sup>1</sup>.

Éric Limet

<sup>1</sup> Selon l'heureuse expression de William Lemit dans son introduction au recueil *La vie du garçon*, préface de P. Coiraut, Paris, Scarabée, 1950.

KELLER Olivier, Préface de Denis Vialou,  
*Aux origines de la géométrie. Le paléolithique. Le monde des chasseurs-cueilleurs*,  
 Paris, Vuibert, 2004, VI+234p.

Cet ouvrage, au titre surprenant, est basé sur une hypothèse très intéressante : l'idée que le degré de maîtrise "géométrique" des matériaux dans la fabrication des outils, en particulier lithiques, donne en quelque sorte une échelle pour apprécier la faculté de raisonner des Humains à la Préhistoire. De cette manière, il doit être possible pour l'A. de désigner avec précision, dans le buissonnement à l'époque de l'espèce humaine, les rameaux par lesquels l'évolution de l'intelligence s'est poursuivie, en même temps que le degré de perfection qu'elle atteignait dans chacun d'entre eux.

Au départ, il y avait donc «le buisson des *homo* ou même des hominidés (*homo* et australopithèques)», lequel allait normalement «en se ramifiant sans fin», ainsi que le montrent à loisir les découvertes toujours plus nombreuses de fossiles (p.56). Dans un premier temps, celui du Paléolithique archaïque encore extrêmement long puisque s'étendant sur au moins un million d'années, nous restons encore «très proches de nos parents animaux» ou de «nos cousins phylogénétiques». En effet, l'outil n'y est «guère plus qu'un prolongement du corps», n'étant toujours «qu'un objet trouvé sur place et utilisé : bâtons à fouir (prolongement de la main) pour déterrer les parties souterraines des plantes, galet (poing ou talon amélioré) pour briser les coques, éclat de galet (dent améliorée)» (pp.60-61). Ainsi, «des australopithèques d'avant l'homme proprement dit utilisaient bâtons à fouir et silex», tout comme «les chimpanzés savent effeuiller une brindille pour aller à la pêche aux termites et casser des noix avec un galet» (*Ibid.*).

Mais à la même période archaïque se rencontre également cette industrie oldowayenne qui débute en Afrique de l'Est vers -2,5 MA et qui ne se propose, au mieux, que «l'obtention de tranchants bruts sur éclats, ou sur nucléus débité sommairement (*choppers*) » (p.69). Soit de premiers «produits lithiques», cette fois porteurs d'une «morphologie consciemment recherchée» (p.69) et montrant, malgré les ambiguïtés, qu'une frontière y a été réellement dépassée. Dès lors, parmi tous les outils de l'époque, «les uns sont en deça de la frontière, les autres au delà ; les uns ont le moteur interne pour franchir la frontière et s'en éloigner considérablement, les autres ne l'ont pas». Et cet incitant n'est pas autre chose que «l'aptitude à construire un monde nouveau, à partir de cette limite commune d'utilisation d'outil trouvé sur place, qui distingue l'homme de ses prédécesseurs, et de son cousin chimpanzé» (p.61).

C'est donc avec cette production devenue consciente que l'humanité commence réellement sa propre histoire, même si le langage verbal n'est peut-être pas encore vraiment là. À ce stade, dit du Paléolithique inférieur, si l'Homme présente encore «une variabilité importante», celle-ci a cependant déjà tendance à diminuer. Les spécialistes y aperçoivent en effet des indices d'un «mouvement évolutif commun, mais à des vitesses différentes» selon les régions, «comme si la nature, lasse d'inventer d'innombrables variétés corporelles adaptées à des conditions en perpétuel changement, avait décidé de concentrer une fois pour toutes son pouvoir dans une espèce universelle, en permettant l'émergence progressive de l'organe de cette universalité, le cerveau humain». C'est-à-dire que, au lieu de continuer à s'étaler dans une diversification toujours plus large, une «lignée humaine» centrale commence au contraire d'émerger à la manière d'un vecteur central : «pour la première fois [...] apparaît progressivement une espèce "révolutionnaire", capable de sortir de sa niche écologique étroite» et d'évoluer «de la même façon dans des milieux très divers», malgré des «différences insignifiantes comme la couleur de la peau, la forme des yeux, des particularités dentaires, etc.». Un vecteur qui correspond dorénavant à «la forme *sapiens* [...] apparue plus tôt en Afrique qu'ailleurs, [...], de même que la forme *erectus* ou *ergaster* » (pp.58-59).

Tout se joue alors dans une progression de cette prise de conscience du réel environnant, où, à l'étape suivante, celle du Paléolithique moyen, l'homme commence de plus en plus souvent à sélectionner les matériaux en fonction de la forme ou structure géométrique de l'outil qu'il envisage de construire. Ainsi, là où, à la période précédente, le silex était ramassé puis travaillé après coup selon ses spécificités, il s'agit ici désormais d'un outil dont l'homme a le modèle en tête et qu'il s'efforce ensuite de reproduire en retravaillant en conséquence les silex découverts. Une avancée de la démarche qui semble s'être faite d'abord en tâtonnant mais qui, en se formalisant toujours davantage (géométriquement parlant), devient proprement révélatrice de la montée de la rationalité, tant dans la compréhension que l'Homme a de son environnement que dans sa production d'outils exactement ajustés à celui-ci. Entre -1,5 MA et -40.000 environ, l'outil perd ainsi progressivement son caractère élémentaire des débuts pour devenir typiquement un «objet standard fabriqué selon un plan standard» (pp.61-62). Changeant dès lors «de nature», l'outil est cette fois appréhendé pour lui-même : «régulièrement, le tailleur s'arrête, regarde son produit, réfléchit et dirige le geste suivant en fonction de l'image qu'il a en tête», car c'est un plan d'ensemble qui dirige désormais ses gestes (pp.88-89), et qui aboutira à «un objet travaillé dans sa totalité physique (il est complètement décortiqué) et structurelle (volume, surface, ligne) et donc pensé selon les trois dimensions de l'espace» (p.92).

Les «évidences géométriques» sont donc «bel et bien là», ne serait-ce qu'au titre de «réflexes mentaux acquis» et dirigeant le travail (p.97). Elles y donnent d'abord lieu aux premiers bifaces, où «le travail ne consiste plus seulement à créer un segment tranchant, [...], mais à façonner entièrement un objet», soit «deux surfaces dont l'intersection est une arête bien reconnaissable, faisant le tour ou la plus grande partie du tour de l'objet. En vue de face (c'est-à-dire dans le plan longueur/largeur), la forme est plus ou moins triangulaire, ovale, en forme d'amande ou de poire, et très rarement circulaire ou carrée» (pp.82-83). L'artisan ira ensuite en débitant toujours plus systématiquement son silex en lames : «une technique qui s'appuie sur une décomposition idéale (intellectuelle) préalable d'un objet, le nucléus, en tranches parallèles, les tranches donnant à leur tour un ou plusieurs objets de formes prévues» (p.102). L'outil y atteint ainsi à la «perfection classique», dans la mesure même où «le plan de travail est bel et bien une première analyse concrète de l'espace, par sa dissociation en sous-ordres (dimension deux, dimension un) organiquement liés mais ayant leur individualité, leur indépendance relative, puisque chacun est l'objet d'une étape spécifique dans la production» (pp.118-119).

Mais voici qu'avec le paléolithique supérieur, vers -40.000/-30.000, l'Homme semble réaliser une nouvelle étape dans cette progression de la conscience. Non pas que «l'histoire technique» s'arrête là, car des nouveautés continuent d'apparaître comme le travail de l'os ou l'invention d'outils avec «partie active et emmanchement», mais tout cela «n'apporte pas d'éléments fondamentalement nouveaux» d'un point de vue géométrique. Simplement, «la complexification technique et la division du travail continuent leur œuvre, mais leurs effets sur la gestion de la géométrie s'effacent devant ceux de la grande nouveauté qualitative de la pensée symbolique, mythique-rituelle» (p.120). Si, aux Paléolithiques inférieur et moyen, les pièces géométriquement façonnées pouvaient parfois déjà se doubler d'un caractère esthétique, à la dernière étape du Paléolithique celui-ci semble soudainement passer à l'avant-plan, allant même jusqu'à dominer entièrement la perception strictement géométrique des choses. Le grand exemple en est celui de la mise en œuvre de la perspective dans les représentations d'animaux à la course. Une conversion de la géométrie à l'esthétique qui signale typiquement l'entrée en scène des *sapiens sapiens*, à côté de premiers rites funéraires peut-être déjà présents chez les néandertaliens.

S'il apparaît ainsi que, au stade des productions à la fois conscientes et rationnelles, la dominante technique a également précédé la dominante esthétique, il n'en reste pas moins qu'il y a là comme un nouveau «saut qualitatif», au sens où, dans les activités humaines, le plan rationnel et utilitaire se double dorénavant d'un plan symbolique ou artistique. Pour l'A., si l'on peut parfois, vu les «ressemblances formelles», imaginer «une filiation entre le débitage systématique de la pierre [...] et le graphisme», il y a là néanmoins un véritable «changement d'univers». En effet, «dans l'outillage lithique, les formes restent formes de pierre, tandis que dans l'univers de l'art elles se chargent de sens sans aucun rapport avec leur réalité physique et acquièrent donc une fonction toute théorique». Avant cette métamorphose, «les formes des outils» sont déjà «abstraites, dans la mesure où elles sont préméditées, vues idéalement avant d'être produites ; mais [...] leur destin premier n'est qu'une fonction technique. Au contraire, dans la représentation, la forme, en tant que forme symbolique, reste définitivement abstraite, détachée de tout support matériel, pure création de la pensée et n'ayant d'autre objet que de servir cette pensée [...]. Il n'y a en effet aucun lien autre qu'imaginaire, abstraitement décrété par l'intellect, entre un bison d'une part et la couche d'ocre, de charbon de bois ou le sillon gravé qui lui correspondent sur la paroi de la grotte d'autre part. [...] Les peuples ont une expression à eux, très belle et d'autant plus exemplaire qu'on la retrouve sur plusieurs continents, pour traduire l'origine purement intellectuelle du graphisme : les aborigènes indiens et américains, entre autres, disent que leurs motifs leur sont venus en rêve» (pp.155-156).

Ainsi, à ce plan symbolique, «le mythe raconte la théorie des deux mondes, et la narration elle-même trahit son origine». Simultanément, «la pensée qui, à travers le mythe, fabrique le monde, s'extériorise tout naturellement comme histoire de la création, et fait du même coup implicitement, soit dit en passant, la grande hypothèse d'un monde organisé et pensable : selon le mythe celui-ci est en effet toujours une décision d'ancêtres créateurs». Mais «si le mythe raconte la théorie des deux mondes, le rite l'actualise. Comme raison d'être, source de toute vie, le monde des essences doit passer et passe en effet sans cesse dans le premier monde ; c'est le rôle du rite que de faire passer l'essence, les pouvoirs, du second monde vers le premier, et principalement de réactualiser la création primordiale sous peine de fin du monde, car il s'agit bien de re-création, et non de simple commémoration. Le rite assure également le passage inverse du premier monde vers le second en chargeant de pouvoir des objets ou des individus ordinaires, métamorphosés ainsi en émanations du second monde et sources de contact avec lui». Dès lors, là où nous avons vu une première «pensée-action» «à l'œuvre dans le plan de travail de l'outil, nous la voyons maintenant active dans un plan de récréation permanente et d'organisation globale du monde. Le mythe est le plan de travail, tandis que le rite est son exécution ; la création continue d'outils est muée en création continue du monde» (p.160).

A. Delobelle

LANGOUËT Gabriel, Dir.,  
*Les Oubliés de l'école en France*,  
Paris, Hachette, 2003, 256 p.

Cet ouvrage — le sixième publié par l'Observatoire de l'enfance en France — se propose, comme le souligne Claude Thélot dans sa préface, d'«informer sur l'état réel du système éducatif» et de mettre l'accent sur la «dimension évaluative», qu'il s'agisse des structures d'accueil (du primaire au supérieur), des pratiques pédagogiques ou des personnels.

Cinq grandes parties alimentent la réflexion. La première, confiée à Gabriel Langouët et Hélène Béraud-Caquelin, dresse un «état des lieux» et se focalise sur la pro-

blématique de la démocratisation : si, dans l'ensemble, «le niveau monte» (on peut également parler ici de «massification» : en témoignent l'augmentation sensible des chances de scolarisation, l'accroissement du nombre de diplômés et l'élévation des cursus), des zones d'ombre subsistent. C'est ainsi que les sortants sans qualification, issus majoritairement des milieux les plus défavorisés, sont de plus en plus nombreux et subissent un double déclassement : «vertical» et «horizontal». Les parcours d'insertion n'en sont que plus chaotiques.

Après cette mise en perspective, place — toujours avec les mêmes auteurs — aux données statistiques mettant notamment en correspondance les résultats obtenus avec le statut familial, la profession des parents, la taille de la fratrie ou bien encore la nationalité de l'élève, l'âge à l'entrée dans le secondaire...

Troisième temps fort : l'apport d'enseignants-chercheurs de renom. Sont alors abordées diverses thématiques : la «désaffiliation» (Catherine Agulhon et Arlette Meunier), l'illettrisme (Alain Bentolila), la violence à l'école et les «incivilités» (Jacques Pain), la citoyenneté et l'éthique (Louis Porcher).

La quatrième partie donne la parole à des chefs d'établissement (Gilbert Longhi, Bernard Blondeau et Jean-Claude Boulu) et à la responsable d'une Mission locale (Fabienne Schrempp) ayant mis en place des dispositifs ou des expérimentations destinés à venir en aide à ceux qu'on appelle les «décrocheurs», la lutte contre l'absentéisme étant prioritaire.

Les deux dernières contributions traitent, d'une part, de la délinquance des mineurs et des réponses judiciaires qui leur sont associées (Nathalie Bourgeois de Ryck) et, de l'autre, des programmes d'accès à l'emploi pour les jeunes les plus en difficulté (Isabelle Vaha).

Au total, un ouvrage de bonne facture, bien documenté et qui enrichit notre compréhension des profils et des trajectoires d'adolescents désimprovisés ou démotivés, souvent en souffrance ou en déshérence.

Gilles Ferréol  
Université de Poitiers (LARESTO-ICOTEM)

LIBAERT Thierry

*Le plan de communication. Définir et organiser votre stratégie de communication*, Paris, Dunod, 2000, 179p.

«Pas de communication d'entreprise sans plan de communication». Voilà le double objectif de cet ouvrage : d'une part montrer qu'une entreprise ne peut aujourd'hui se passer d'un plan de communication, et, d'autre part, présenter une méthodologie — la plus complète possible — pour ce type de plan. À chaque entreprise d'adopter les stratégies qui lui conviendront, l'ouvrage ne se veut aucunement universel, mais au contraire résolument pragmatique. L'objectif est donc de répondre à la question : «comment réaliser un plan de communication ? ».

Dans un premier temps, l'A. dresse un bref panorama des théories de la communication qui sous-tendent ce type de démarche : théories de Wiener, de Shannon, de Lasswell (Qui dit quoi, à qui, par quel canal, avec quel effet ?), MacLuhlan, etc. Ce détour historique amène alors l'auteur à présenter le rôle de la communication au sein de l'entreprise, et plus particulièrement au sein de la planification. Celle-ci a pour objectif de «tracer une ligne directrice d'action en fonction de scénarios prospectifs» (p.13), le plan est donc la concrétisation, sous forme écrite, d'une stratégie. Il importe alors, selon l'auteur, de distinguer le plan stratégique du plan de communication. Ce dernier, s'il est mis au service du management, ne doit pourtant pas en dépendre exclusivement : il doit au contraire garder sa propre autonomie.

Sont alors présentées les différentes stratégies de planification, et l'évolution qu'a connue ce domaine, depuis son émergence, dans les années 1920, jusqu'à notre époque. L'auteur passe ainsi en revue les stratégies militaires et les stratégies ludiques (théorie des jeux, etc.), en notant que la planification se fait aujourd'hui plus souple et qu'elle constitue davantage un outil d'analyse qu'une finalité.

Fort de ces prémisses théoriques et historiques, on rentre alors dans le vif du sujet : la mise en œuvre d'un plan de communication. Première étape, les questions préalables que doit se poser l'entreprise : quelle est la nécessité d'un tel plan ? Qui est à l'origine de l'idée (le plan ne devant effectivement pas être uniquement celui de la direction, mais de toute l'entreprise — ce dont dépendra son impact sur toutes les composantes de l'entreprise) ? Et comment le diffuser ? Viennent ensuite les étapes de la présentation (courte ou détaillée, figée ou glissante, littéraire ou schématique) et de l'élaboration du plan (choix d'une agence externe, etc.).

Trois conceptions de la planification de la communication prédominent : l'approche divisionnelle, l'approche applicative et l'approche par objectifs. L'« approche divisionnelle » (ou sectorielle) consiste à élaborer une planification de communication en synthétisant les réflexions et apports des différentes divisions de l'entreprise. C'est donc une approche ascendante et latérale, pouvant se décliner par activités de communication, par direction ou par échelon géographique. L'« approche applicative », quant à elle, trouve son origine dans la croyance selon laquelle le document de base de l'entreprise est le plan stratégique, indiquant l'axe de développement à suivre. Le plan de communication n'est alors ici que le volet « communication » du plan stratégique ; le responsable de communication n'est que le simple porte-parole de son entreprise. Pour l'A., ce plan chronologique (d'abord le plan stratégique, puis le plan de communication) est à éviter : le plan de communication ne saurait être déconnecté du plan stratégique. Face à ces deux approches, souffrant d'un certain réductionnisme organisationnel et d'une vision statique du processus, l'A. en dégage donc une troisième : l'« approche par objectifs ». Il s'agit ici d'intégrer l'externe (publics, clients, actionnaires, médias, etc.) autour d'objectifs spécifiques. Cette intégration peut se faire au travers de trois axes principaux : la planification systémique, postulant que l'entreprise ne peut être considérée comme un ensemble de parties isolées, mais au contraire comme un système global en interaction (ce qui permet d'intégrer la compétition et les luttes de pouvoir s'opérant entre les sous-systèmes) ; la planification fonctionnelle, trouvant ses origines dans la sociologie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Durkheim et Spencer) et permettant de mettre davantage l'accent sur la dimension volontariste ; et la planification matricielle, plus récente, dont l'ambition est d'opérer une synthèse des systèmes précédents. La construction de l'image d'entreprise est ici abordée comme composée de quatre paramètres : l'identité réelle, l'identité perçue, l'identité souhaitable et l'identité possible.

Avec la deuxième partie de l'ouvrage, on rentre alors pleinement dans la réalisation concrète d'un plan de communication : l'« audit » selon les méthodes quantitative, qualitative, sémiologique ou d'observation documentaire ; connaissance du marché et veille, définition de l'objectif, stratégique ou de communication (notoriété, image, etc.), définition du message qui constituera le noyau dur de l'ensemble des discours de l'entreprise, délimitation des cibles (par méthode qualitative ou quantitative), principes de ciblage, etc., chaque étape étant présentée pour que le lecteur-professionnel puisse mettre cela en œuvre et le lecteur-étudiant se familiariser avec les techniques de communication de l'entreprise.

NOHRA Fouad

*L'Éducation morale au-delà de la citoyenneté*,  
Paris, L'Harmattan, 2004, 146p.

La reconnaissance de la place de l'éducation morale au sein du système scolaire, souligne d'emblée l'auteur, «se heurte à une forte résistance, parmi nombre d'enseignants et d'intellectuels engagés, en Europe et aux États-Unis». Le risque serait ainsi grand de bafouer la liberté de conscience et de légitimer une «entreprise de consolidation de l'hégémonie d'un système de pouvoir», les références à l'«idéologie de la classe dominante», à l'«endoctrinement» et à la «violence symbolique» étant sous-jacentes (pp.7-9).

Un tel discours, dénonçant de manière souvent virulente un «paradigme aliénant» (p.14), n'est cependant pas sans poser problème et doit faire l'objet d'une discussion critique approfondie. Ce travail de «démystification» prend appui sur les thèses de Lawrence Kohlberg exposées notamment dans un ouvrage majeur : *Essays on Moral Development* (Harper et Row, 1982) et longuement débattues au sein des milieux académiques anglo-saxons depuis plus d'une vingtaine d'années.

Contrairement à ce que prétendent les tenants d'un «relativisme radical», les normes et les valeurs transmises doivent être à présent considérées comme universelles : répondant à un postulat rationaliste, elles ne se confondent pas avec celles d'un groupe spécifique, désireux d'imposer obstinément son hégémonie. La confrontation avec les perspectives «psychologisantes» et «sociologistes» est ici très éclairante. Les premières, centrées comme chez Freud sur un processus d'«intériorisation de l'interdit», comme les secondes, de facture durkheimienne, souffrent de «confusions conceptuelles» (p.45) et renoncent à l'idée selon laquelle «il existe un ordre de principes transcendant la réalité psychique ou sociale» (p.27).

L'étude comparative des stades de développement du jugement moral chez des enfants et des adolescents appartenant à des contextes culturellement hétérogènes est, par ailleurs, très instructive (cf. le chap.2, pp.58-59) et permet d'enrichir la typologie piagétienne, le passage de l'«hétéronomie» à la «coopération» étant envisagé de manière moins dogmatique et plus pragmatique.

Les analyses consacrées à la «réciprocité» et à la «réversibilité», à la «justice» et à l'«équité» sont aussi l'occasion de questionner la pertinence des approches d'inspiration kantienne, de s'interroger sur les présupposés philosophiques d'un John Rawls ou d'un Jürgen Habermas et de mettre l'accent sur des apports plus contemporains comme ceux de Robert Campbell ou de John Christopher, ces derniers nous invitant à bien distinguer «éthique formaliste» (celle du devoir) et «éthique eudémoniste» (celle de l'accomplissement de soi).

Éducation morale et éducation citoyenne, précise Nohra, entretiennent entre elles des «rapports de similitude, d'inclusion et d'opposition» (p.104). Cette tension entre le respect des lois de la Cité (*law maintaining*) et la contestation ou la reformulation des règles établies (*law making*) s'inscrit dans une démarche «dialogique» (p.134) privilégiant participation et engagement.

Au total, une contribution de qualité et, de surcroît, bien écrite. Un seul regret : la bibliographie proposée comporte quelques imprécisions et aurait mérité d'être davantage étoffée.

Gilles Ferréol  
Université de Poitiers (LARESCO-ICOTEM)

SCHEFFLER Israel,

*Le langage de l'éducation* (traduit de l'anglais et présenté par Michel Le Du),  
Paris, Klincksieck, 2003, 148p.

Cet ouvrage, est-il souligné à juste titre, est un «essai en philosophie de l'éducation» : il «s'attache d'abord à certaines formes récurrentes de discours touchant l'instruction» et «se propose ensuite d'examiner de façon plus développée le concept d'enseignement» qui leur est sous-jacent (p.20). Collègue de Quine et de Goodman à l'université de Harvard, mais aussi lecteur attentif de Popper, Dewey ou Ryle, Israel Scheffler mobilise ici différents outils tant sémantiques qu'épistémologiques afin de nous aider à clarifier un certain nombre de débats ayant trait à la structuration des savoirs, à la relativité des normes ou bien encore à l'articulation théorie/pratique.

Trois sortes d'énoncés, sous cet angle, sont fréquemment à l'honneur. Les premiers peuvent être qualifiés de définitionnels et admettent des variantes «stipulatives», «descriptives» ou «programmatives». À chacune de ces «strates» correspondent des intérêts spécifiques : «communicatif», «explicatif», «moral». Les seconds, non systématiques et moins solennels, reposent sur des slogans, lesquels — s'ils sont répétés avec enthousiasme — peuvent fournir des symboles de ralliement et entretenir la flamme communautaire. La dernière variété prend appui sur des métaphores, comme celles relatives au «moulage» ou à la «croissance». De telles «transplantations» expriment souvent des «vérités significatives et étonnantes» (p.73) mais sont également susceptibles de déboucher sur ce que Russell appelait des «analogies laxistes», stériles ou mystificatrices.

La prise en compte des interactions entre sphères cognitive, didactique et éthique enrichit la discussion, de même que la dialectique *to teach/to tell* ou la distinction *know how/know that*. Autres passages intéressants : les passages consacrés au «curriculum», à l'«implication contextuelle» ou au «contrôle de l'apprentissage».

Une contribution, on l'aura saisi, d'excellente facture et dont l'argumentation, claire et rigoureuse, se situe aux antipodes du verbiage et du pédagogisme.

Gilles Ferréol

Université de Poitiers (LARESCO-ICOTEM)

SCHIFFINO Nathalie,

*Crises politiques et démocratie en Belgique*,

Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, 2003, 377p.

Il paraît incontestable que les régimes politiques que l'on appelle démocraties sont caractérisés par une tradition de négociation, de compromis et d'accords, que les relations en leur sein se déploient dans le libre débat et l'échange d'arguments, que la légitimité, en un mot, provient de la généralisation à toute la sphère politique d'une communication rationnelle à laquelle tout citoyen est convié à participer. Dans cette perspective, les situations laissant s'exprimer la violence et le conflit ouvert semblent soit issues d'une époque pré-démocratique, soit constituer une étape dans un processus de négociation plus général. Cette dernière conception est, entre autres, celle de J.-D. Reynaud<sup>1</sup> pour qui réagir par la protestation, c'est affirmer sa volonté de s'investir en essayant d'obtenir un changement, de façon collective. Vu sous cet angle, le conflit ouvert révèle une défaillance du système de négociation, au moins pour une des parties. Symétriquement, l'absence de conflictualité manifeste moins une pacification des relations qu'une incapacité des acteurs à critiquer publiquement les décideurs et une impossibilité à se coaliser de façon durable.

<sup>1</sup> REYNAUD J.-D., *Sociologie des conflits du travail*, Paris, PUF, 1982.

Sans mobiliser J.-D. Reynaud, mais en s'appuyant, notamment, sur les travaux de J. Freund<sup>1</sup> qui opère une distinction entre conflit et crise, Nathalie Schiffino va développer une argumentation serrée et méthodologiquement remarquable pour montrer que, à certaines conditions, les crises politiques en démocratie possèdent un potentiel de créativité.

Et c'est précisément à la caractérisation de ces conditions que l'A. va s'employer dans ce livre extrait de son travail de thèse en sciences politiques. Elle va, pour cela, définir les crises auxquelles elle s'intéresse et quels "paramètres" les décrivent avec suffisamment de précision et d'exhaustivité. Ainsi, les crises politiques d'ampleur historique peuvent être définies par le fait qu'elles concernent des questions vitales pour la société et que la violence y est présente. Plus précisément, cinq critères circonscrivent cet objet : l'existence d'un problème social sans solution ; lequel provoque une mobilisation qui oppose plusieurs groupes d'acteurs politiques et divise la société dans son ensemble ; ce qui conduit à une situation à la fois bloquée et instable, chaque fraction campant sur ses positions ; le déploiement proprement dit de la crise connaît un point culminant et une issue (le terme *krisis* signifiant décision) ; enfin, la crise débouche sur du changement social (elle n'a pas été vaine). Si telle est la définition, pour décrire des crises réelles dans une perspective comparatiste, l'A. construit une grille d'analyse comprenant huit paramètres : les intervenants ; la temporalité ; l'ancrage ; les facteurs déclenchants ; la localisation ; les enjeux ; les instruments (notamment la violence) et les moyens des acteurs ; le mode de sortie et l'issue.

Le choix de ces huit paramètres reflète des postures méthodologiques permettant de tenir compte, non seulement du contexte politique à un instant donné (celui de la crise), mais également des précédents historiques. Car la démarche de Nathalie Schiffino s'inspire des travaux de la sociologie historique portée par Charles Tilly et Bertrand Badie, pour lesquels il est possible de « greffer un contenu théorique sur de l'Histoire, d'élaborer des modèles explicatifs globaux à partir de l'étude pluri-factuelle d'un phénomène » (p.22).

Pour développer son propos, l'A. commence par donner au lecteur un premier aperçu du contexte politique belge, où émergent l'antériorité de plusieurs clivages (socio-économiques, philosophico-religieux, ethnolinguistiques) et la permanence des crises réglées à l'amiable (et non par la pure application d'un principe majoritaire).

Puis, ayant choisi trois crises particulières (la guerre scolaire de 1878-1884, la guerre scolaire de 1952-1958 et la question royale de 1940-1951), elle consacre à ces objets singuliers trois chapitres pour les décrire au moyen de la grille d'analyse précédemment explicitée. Forte de cette description systématique (ou méthode des études de cas, qu'elle prend longuement le soin de justifier d'un point de vue méthodologique), elle opère une comparaison, paramètre par paramètre (non s'en s'être également interrogée sur la légitimité scientifique de la comparaison, ce substitut à l'expérimentation selon Durkheim). Ce qui l'amène, progressivement, en deux chapitres constituant chacun un degré supplémentaire dans un processus de montée en généralité, à proposer un ensemble d'axiomes constitutifs d'une théorie générale des crises politiques (en Belgique et plus largement en démocratie).

Parmi ces axiomes, retenons que les crises reposent fondamentalement sur un rapport dialectique entre l'intentionnalité des acteurs politiques (collectifs) et les limites fixées par leur environnement. C'est donc là redonner toute sa consistance aux hiérarchies sociales, puisque certains groupes peuvent, sur un arrière-fond de clivages préalables, décider de déclencher la crise, tandis que d'autres ne vont être que des forces d'appoint, des auxiliaires mobilisés, selon une gradation codifiée, contre l'autre clan. L'A. insiste également sur l'importance de la temporalité : il y a des moments propices

<sup>1</sup> FREUND J., *Sociologie du conflit*, Paris, PUF, 1983.

pour déclencher une crise et pour en sortir. En fait, «tant que des crises récurrentes dynamisent la vie politique, l'adoption d'une issue globale pour le problème crisogène est reportée dans le temps», mais dès que, suite, notamment, à l'émergence de nouveaux enjeux, les crises ne jouent plus ce rôle, il n'est plus possible de différer la résolution globale (p.220).

D'autres traits récurrents doivent être signalés, comme le jeu des stratégies graduelles pour mobiliser l'opinion publique (de la pétition aux meurtres, en passant par les grèves), pour intensifier la crise (de la déclaration incendiaire aux actes répressifs) et pour la pacifier (du pacte au retrait d'une décision conflictuelle). Ce qui, au passage, souligne combien les promoteurs de crise disposent d'un savoir-faire spécifique, lequel requiert de l'expérience pour que le phénomène n'aille jamais jusqu'à la destruction du pouvoir politique.

Et si la crise possède un potentiel créatif, c'est au sens où, à certaines conditions (notamment la tradition démocratique de libre expression), elle dynamise l'action politique, obligeant les acteurs politiques dominants à conclure un pacte, à amorcer des réformes, à s'accorder au sein de chaque coalition. Dans cette perspective, la crise est fonctionnelle, jouant, en somme, le rôle d'adjuvant de la décision politique, source de nouveaux rapports et ce, parce qu'elle constitue un dispositif réglé canalisant la violence.

Une qualité caractérise, nous semble-t-il, plus particulièrement ce livre, c'est le souci de l'auteur de justifier, pas à pas, non seulement les concepts qu'elle mobilise, mais surtout les principes méthodologiques sur lesquels elle s'appuie pour étayer son argumentation. Par ailleurs, le travail méticuleux de Nathalie Schiffino pourra être utile aussi bien à ceux qui s'intéressent à l'histoire politique récente de la Belgique (envisagée sous l'angle des clivages fondamentaux qui sous-tendent cette nation), qu'à ceux qui se passionnent pour la question de la laïcité (puisque deux des crises portent sur le rôle de l'Église et de l'État dans l'enseignement), ou ceux qui privilégient l'analyse du social en termes d'antagonismes structurants plus que de négociation (écartant ainsi les visions idylliques postulant le primat de l'accord ou de la recherche d'intérêt bien compris), et, enfin, à ceux qui cherchent à comprendre le monde contemporain, globalement caractérisé par plus de violence apparente (notamment, parce que reprennent vigueur des antagonismes anciens que l'on croyait disparus, comme ceux basés sur l'appartenance religieuse ou ethnique)<sup>1</sup> et par une remise en cause problématique de l'essence de la démocratie (sous les effets redoublés du fondamentalisme de marché et religieux).

Jean-Luc Metzger  
CNRS/L.I.S.E (L.S.C.I.-G.R.I.O.T.)

VULPIAN (de), Laure,  
*Rwanda. Un génocide oublié ? Un procès pour mémoire*,  
Bruxelles, Complexe, 2004, 292p.

«Le sang sèche vite» aurait un jour déclaré le général de Gaulle. L'analyse de la situation actuelle au Rwanda démontre le contraire. Plus de dix ans après les faits, l'onde de choc suscitée par le génocide continue de bouleverser la région des Grands Lacs. Les questions demeurent. Innombrables. Comment la population rwandaise a-t-elle pu basculer dans la violence extrême? Quels rôles ont joué les intellectuels, les médias, l'Église, la communauté internationale? L'idéologie génocidaire a-t-elle disparu? Comment parvenir à une réconciliation lorsque victimes et bourreaux sont voisins et

<sup>1</sup> Sur ce thème, voir également WIEVIORKA M., *La violence*, Paris, Baland, 2003.

parfois même parents ? Bref, comment gérer les conséquences de ce qui est désormais appelé un «génocide de proximité» ?

Telles sont les questions abordées par l'ouvrage intitulé *Rwanda. Un génocide oublié ? Un procès pour mémoire*. Ce livre fait suite à une série de vingt-cinq émissions de radio diffusées sur France Culture pendant l'été 2003. L'ambition de ce "feuilleton" radiophonique était alors de revenir sur le procès de quatre Rwandais devant la cour d'assises de Bruxelles au printemps 2001. Les minutes sonores de ce procès constituent le fil conducteur de l'ouvrage signé par Laure de Vulpian. Journaliste à France Culture où elle est responsable de la rubrique Justice, l'A. ne limite pas son étude à la retranscription des enregistrements les plus frappants du procès. Ces derniers sont en effet approfondis et mis en perspective par les réflexions d'une trentaine d'interlocuteurs rencontrés au printemps 2003 en France, en Belgique et au Rwanda.

Signalons que l'ensemble de la démarche, qu'il s'agisse des émissions ou de l'ouvrage, repose sur l'initiative de l'organisation non gouvernementale belge, RCN Justice et Démocratie, qui a bénéficié de l'autorisation exceptionnelle d'enregistrer les 250 heures de débat judiciaire et qui a mis ce "document" inédit à la disposition de France Culture<sup>1</sup>. Dans quel but ? Pour Pierre Vincke, directeur de RCN Justice et Démocratie, il s'agit de «conserver en l'état» la mémoire du procès, de «se tenir au plus près de ce qui a eu lieu», pour «rester sur la crête de la conscience inquiète»<sup>2</sup>. De fait, le sujet dont il est ici question met le lecteur en présence de souffrances abyssales. En donnant abondamment la parole aux victimes, il dépeint un épisode de l'histoire difficilement concevable. En revenant sur les paroles des bourreaux, il renvoie à la part la plus obscure de chacun d'entre nous.

La pluralité des voix en présence permet de ne pas appréhender la réalité du génocide à partir d'un seul angle d'approche. Plutôt que de verser dans une litanie de descriptions morbides ou de commentaires moralisateurs, l'ouvrage confronte les analyses, parfois divergentes voire contradictoires, d'acteurs et de chercheurs remarquablement choisis. Citons entre autres Jean Hatzfeld, José Kagabo, le colonel Luc Marchal, Yolande Mukagasana, Alison Des Forges, François-Xavier Nsanzuwera, Jean-Pierre Chrétien, André Guichaoua, Laurien Ntezimana, Claudine Vidal, Jacques Sémelin, Annette Wieviorka.

Ajoutons que l'ouvrage ne couvre pas seulement les principales étapes du procès. Il se penche sur nombre de phénomènes situés en amont ou en aval du génocide. Où remontent les germes de la haine ? Quels sont les paradoxes de l'identité rwandaise ? Comment favoriser le deuil, la reconstruction du pays, les projets d'avenir ? Présente en filigrane tout au long du livre, cette dernière question demeure ouverte. Le défi est effectivement gigantesque.

Sur le plan psychologique, le changement des rapports entre Rwandais implique un lent processus de guérison. Les études consacrées au stress post-traumatique et au phénomène de déshumanisation lié au génocide montrent qu'un tel processus est impératif pour éviter la transmission de certains symptômes et de certaines peurs aux générations suivantes<sup>3</sup>. Aujourd'hui, la plupart des rescapés ont le sentiment d'avoir perdu toute confiance dans le monde. Relativement peu d'assassins manifestent un repentir, la plupart se réfugiant dans le silence. D'autres regrettent parfois explicitement de ne pas avoir «bouclé le boulot. Ils s'accusent de négligence plus que de méchanceté. [...] Dans l'attente de recommencer»<sup>4</sup>. La gestion de ces troubles ou comportements pour

<sup>1</sup> L'intégralité des textes du procès de Bruxelles est disponible sur le site réalisé par RCN Justice et Démocratie ([www.assisesrwanda2001.be](http://www.assisesrwanda2001.be)).

<sup>2</sup> Postface de Pierre Vincke, p.283.

<sup>3</sup> Vamik Volkan, *Bloodlines. From Ethnic Pride to Ethnic Terrorism*, Boulder, Westview Press, 1997.

<sup>4</sup> Témoignage du prisonnier Elie Mizinge cité par Jean Hatzfeld, *Une saison de machettes*, Paris, Seuil, 2003, p.198.

le moins inquiétants s'inscrit dans une perspective à long terme qui ne se mesure pas en années mais en générations.

Cette variable temporelle n'empêche pas que des initiatives soient aujourd'hui prises afin d'apaiser les sentiments de haine et de détresse présents au sein de la population. Des universitaires rwandais organisent sur les collines des rencontres entre bourreaux et victimes pour permettre la redécouverte et la reconnaissance de l'humanité de l'adversaire. Par ailleurs, plusieurs voix se font entendre pour promouvoir les actes "justes" qui mettent en évidence la contribution de nombreux Hutus au sauvetage des rescapés tutsis. Pour les défenseurs de ce projet, la mise en exergue de ces modèles permet la différenciation et la complexification des rôles. Elle tente de rendre un niveau d'estime de soi minimal aux Hutus et d'apaiser le ressentiment des rescapés. Ces initiatives, aussi généreuses soient-elles, paraissent cependant insuffisantes pour permettre une modification des relations à l'échelle nationale.

La nature du cadre politique et institutionnel — dont l'ouvrage ne traite pas directement — s'avère également déterminante pour permettre un rapprochement des groupes en présence. Le degré d'ouverture démocratique constitue l'un des facteurs essentiels de toute avancée à cet égard. Or il est probable que les effets du pluralisme et de la négociation ne se feront sentir au Rwanda qu'avec le support de puissances extérieures (notamment les États-Unis et l'Union Européenne, et en particulier la France et la Belgique, en raison des liens historiques qui unissent ces pays au Rwanda). Leur responsabilité en la matière dépasse cette fois le registre des *mea culpa*, regrets et autres excuses officielles. Il s'agit à présent d'agir pour anticiper la recrudescence d'une dynamique d'exclusion. Une seconde « imprévoyance » est à peine envisageable. Rien ne peut être réparé pour les milliers de Rwandais meurtris dans leur chair ou dans leur entourage. La reprise des machettes peut toutefois être évitée.

Valérie Rosoux  
UCL/Chercheur qualifié FNRS

# Thèses de doctorat en sociologie et anthropologie des universités de Bruxelles, Liège et Louvain Année 2003-2004<sup>1</sup>

## UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES

**Henrion Dourcy**, *Ache Lhamo – jeux et enjeux d'une tradition théâtrale tibétaine* (cotutelle EPHE)

**Tshibiloni Ngoyi Albertine**, *Genre, éducation et développement. Enjeux de l'éducation de la femme en Afrique. Cas des femmes congolaises du Kasai*

**Vienne Philippe**, *Analyse critique de quatre principes d'intelligibilité pour une approche compréhensive des violences à l'école*

Bibl. des Sciences humaines de l'U.L.B.  
50 avenue F. Roosevelt, 1050 Bruxelles

## UNIVERSITE DE LIÈGE

**Favart Évelyne**, *Mémoires familiales et fratries. Vers une sociologie compréhensive des liens entre frères et sœurs à l'âge adulte*

**Gauthier Anne**, *Assumer sa dépression par le récit. Le parcours du sujet blessé*

**Gavray Claire**, *Trajectoires professionnelles féminines : Flexibilités et enjeux de genre*

**Lejeune Christophe**, *Sociologie d'un annuaire de sites internet. Les sciences documentaires saisies par l'informatique libre*

**Schoenaers Frédéric**, *Disponibilités des ressources et innovations managériales. Quelles mutations pour les juridictions du travail belges et françaises face aux évolutions de leurs environnements ?*

**Stangherlin Gregor**, *Une approche multidimensionnelle et processuelle du militantisme. L'engagement pour l'autre lointain dans les ONG de coopération au développement en Belgique*

Bibliothèque Léon Graulich  
7 bd du Rectorat, Bât.31, 4000 Liège

## UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

**Bamba-Di-Lelo**, *La démystification du Parti-État au Zaïre : Contribution à une dynamique de renouveau démocratique au Congo*

**Clément Caty**, *L'effondrement de l'État : Un processus similaire en ex-Yougoslavie, au Liban et en Somalie*

---

<sup>1</sup> Ces thèses, publiées, sont déposées dans les bibliothèques des universités respectives. Les adresses où peuvent être consultés les ouvrages figurent à la suite des publications.

**Ferreras Isabelle**, *Le travail démocratique. Du caractère expressif, public et politique de l'expérience du travail dans les services. Le cas des caissières de super-marché syndiquées en Belgique*

**Schmitz Olivier**, *Les soins par l'invisible. Enquêtes sur les thérapeutiques "traditionnelles" en Wallonie contemporaine*

**Struye de Swielande Tanguy**, *Cas d'application : Analyse de la politique étrangère américaine à l'égard des Rogue States, d'Al Qaeda et du Peer Competitor dans l'après-guerre froide*

**Vanderborght Yannick**, *La faisabilité politique d'un revenu inconditionnel. Analyse comparée de tentatives récentes de réforme majeure du mode de distribution des revenus dans divers pays de l'OCDE*

**Vendramin Patricia**, *Processus d'individualisation, lien social et société salariale*

Bibliothèque ESPO  
Place Montesquieu 1, 1348 Louvain-La-Neuve

## Livres reçus

Nous remercions les maisons d'édition de nous avoir fait parvenir :

- Albarelo Luc, *Devenir praticien-chercheur*, Bruxelles, De Boeck, 138p.
- Barbe Noël, Latouche Serge, Dir., *Économies choisies ?*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Coll. Ethnologie de la France, Cahier 20, 2004, 209p.
- Bastien Albert, *Qu'est-ce qu'une société ethnique ?*, Paris, PUF, 2004, 346p.
- Broqua Christophe, Lert France, Souteyrand Yves, Dir., *Homosexualités au temps du sida. Tensions sociales et identitaires*, Agence Nationale de Recherche sur le Sida, Paris, Éd. EDK, 2003, 292p.
- Bryman Alan, *The Disneyization of Society*, London, Sage, 2004, 197p.
- Bué Jennifer, Metzger Jean-Luc, Roux-Rossi Dominique, *Le temps partiel à l'épreuve des 35 heures*, Paris, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, La documentation française, 2004, 206p.
- Burton-Jeangros Claudine, *Cultures familiales du risque*, Paris, Economica, 2004, 255p.
- Calvez Marcel, *La prévention du sida. Les sciences sociales et la définition des risques*, 2004, 196p.
- Centre tricontinental, "L'offensive des marchés sur l'université", Paris, L'Harmattan, *Alternatives Sud*, Vol.X, 2003, 3, 167p.
- Coenen-Huther Jacques, *Sociologie des Élités*, Paris, A. Colin, 2004, 172p.
- Coenen-Huther Josette, *Femmes au travail, femmes au chômage*, Paris, L'Harmattan, 2004, 222p.
- Deliège Robert, *Les castes en Inde aujourd'hui*, Paris, PUF, Coll. Sociologie d'aujourd'hui, 2004, 275p.
- Draelants Hugues, *Bavardages dans les salons du net*, Bruxelles, Labor, 2004, 95p.
- Duara Prasenjit, Ed., *Decolonization. Perspectives from now and then*, London, Routledge, 2004, 312p.
- Durand Jean-Pierre, *La chaîne invisible. Travailler aujourd'hui : flux tendu et servitude volontaire*, Paris, Seuil, 2004, 377p.
- Farge Arlette, Laé Jean-François, Cingolani Patrick, Magloire Franck, *Sans visages. L'impossible regard sur le pauvre*, 2004, 269p.
- Gob André, Drouguet Noémie, *La muséologie. Histoire, développements et enjeux actuels*, Paris, Armand Colin, 2003, 239p.
- Guionnet Christine, *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris, A. Colin, 2004, 286p.
- "Habiter dans logis", *Espaces et sociétés*, 116-117, 2004, n°2, 290p.
- Halpern Catherine, Ruano-Borbalan Jean-Claude, Dir., *Identité(s). L'individu, le groupe, la société*, Auxerre, Sciences humaines, 2004, 391p.
- Harbi Mohammed, Stora Benjamin, *La guerre d'Algérie – 1954-2004, La fin de l'amnésie ?*, Paris, Laffont, 2004, 728 p.
- Kaminski Dan, Kokoreff Michel, *Sociologie pénale : système et expérience. Pour Claude Faugeron*, Ramonville Saint-Agne, Ères, 2004, 334p.
- Karsz Saïl, *L'exclusion, définir pour en finir*, Paris, Dunod, 2004, 174p.
- Kaufmann Jean-Claude, *L'invention de soi*, Paris, A. Colin, 2004, 351p.
- Laflamme Simon, Reguigui Ali, *Homogénéité et distinction*, Sudbury (Ontario), Prise de parole, 2003, 255p.
- Lazar Judith, *Punir. Pour quoi faire ?*, Paris, Flammarion, 2004, 184p.
- Lemel Yannick, *Les classes sociales*, Paris, PUF, *Que sais-je ?*, 2004, 127p.
- Métraux Jean-Claude, *Deuils collectifs et création sociale*, Paris, La dispute, 2004, 312p.

- Murray Gregor, Bélanger Jacques, Giles Anthony, Lapointe Paul-André**, *L'organisation de la production et du travail : vers un nouveau modèle ?*, Sainte-Foy, Presses de l'université Laval, 2004, 261p.
- Nahoum-Grappe, Vincent Odile**, *Le goût des belles choses. Ethnologie de la relation esthétique*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2004, 294p.
- Nuytens Williams**, *La popularité du football. Sociologie des supporters à Lens et à Lille*, Arras, Artois presses Université, 2004, 391p.
- Pharo Patrick**, *Morale et sociologie*, Paris, Gallimard, Folio essais, 2004, 417p.
- Poltier Hugues, Guénette Alain Max, Henchoz Anne-Marie**, *Travail et fragilisation. L'organisation et le management en question*, Lausanne, Payot, 2004, 200p.
- Ritzer George**, *The Globalization of Nothing*, London, Sage/Pine Forge Press, 2004, 258p.
- Sciences humaines**, *Violences*, numéro hors-série, 2004, 98p.
- Shomba Kinyamba Sylvain**, *Kinshasa : megapolis malade des dérives existentielles*, Paris, L'Harmattan, 2004, 139p.
- Vincent Guy**, *Recherches sur la socialisation démocratique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2004, 134p.
- Vulpian (de) Alain**, *À l'écoute des gens ordinaires. Comment ils transforment le monde*, Paris, Dunod, 2003, 364p.
- Vulpian (de), Laure**, *Rwanda. Un génocide oublié ?*, Bruxelles, Complexe, 2004, 292p.

## **English Summaries**

### **Processes of inequality : causes and effects : A multidisciplinary approach**

**Magali Joseph, Bernard Delvaux**

#### **Logics of Action in Schools as Reflections of their Relative Positions in Local Interdependent Space**

A study of twenty-three secondary schools in the local interdependent spatiality of Charleroi confirms the hypothesis that there exist an interactive and reciprocal linkage between the positions they occupy in the ranking of schools and the logic they put into action in terms of enrolment and organizing the entrance classes. Hierarchical positioning combined with the efforts to modify or stabilize ranking is at the heart of an asymmetrical interdependence characterized by a crucial factor of dependency working in favour of schools located at the top end of the ladder. This factor highlights social and academic inequalities.

**Bernard Delvaux**

#### **The Regulation of Interdependence between Schools : Towards a Model of Collective Responsibility ?**

Inequalities in schooling, often described in the literature, can be partly explained in the light of the processes of interdependence created between schools. These processes are themselves linked to regulatory factors at work in a given educational system. This article treats of this issue and its bearing on inequality by refining the concepts and processes at stake in the light of the peculiarities of the French-speaking situation in Belgium thus hopefully coming up with more relevant propositions.

**David Bourguignon, Ginette Herman**

#### **The Stigmatization of the Unemployed : Psychological Consequences and Self Defence Strategies**

Unemployment is here analyzed from the angle of stigmatization. In the light of social psychology research on the issue, contributions are discussed as bearing witness to the deleterious impact of stigmatatory contexts in the elaboration at once of self handicapping and self defence mechanisms. On the grounds of the theory of the threatening stereotype two studies pinpoint the nefarious consequences of being identified as out of work on intellectual output as well as on the will to find work or become involved in cultural activities. Two further studies propose that faced with identity threatening situations, the unemployed come up with defence strategies which minimize discrimination. Finally, the bearing of these studies on social practice is discussed.

**Dany Jourdan, Ginette Herman**

#### **Group Identity and Self esteem : The Case of Young People out of Work**

For some time now, unemployment amongst young people is on the increase and the period between the end of schooling and the beginning of a working career tends to lengthen. Trying to keep afloat in this uncomfortable position, young people are institutionally enrolled as « out of work ». This administrative labelling in the stigmatized group of the unemployed can have bad repercussions on physical and mental health.

This article (leaning on Tajfel's theory of social identity) studies the way young people cope with this problematic identity especially with regards their self esteem and their anticipation of belonging one day to the socially approved group of people with a job. These identifications could have an important impact on the idea of the self.

**Vincent Lhuillier, Marthe Nyssens, Leïla Oulhaj**

**Towards a Welfare Mix in Social Services ? The Contribution of Innovatory Services to Young Children and the Elderly in Belgium**

Today the organization of services for dependent persons be they (very) young or (rather) old, answers to Welfare Mix logic, replying itself to the fact that over and above the crucial role of families many other actors (public or private members of the social economy) intervene by mobilizing a mixture of (non) lucrative resources as well as by inscribing their activities in a complex regulatory system. Here we analyse the co-constructive dynamic between users (the elderly or infants), their entourage and innovatory organizations which takes place locally but publically. We also examine public policies structuring but also supporting these initiatives, relying on a study of home centred services to the elderly in Wallonia and the results from a European enquiry relating to the French-speaking community of Belgium bearing on services to young children.

**Andreia Lemaître, Marthe Nyssens, Alexis Platteau**

**Integration by Work – between Ideal-type and Institutionalisation**

The public and professionals together with their resources and *modus operandi* of organizations seeking to socially integrate people marginalized by the employment market by getting them back to work are here discussed. The way these organizations operate are deeply affected by political considerations, by the fact that they depend on linking local initiatives with public policies. Our study is based on field work amongst selected institutions working in the field in the Walloon region of Belgium.

\*

\*   \*

**Emmanuelle Santelli**

**Sociability amongst the Descendants of Algerian Immigrants : Towards an Interpretation of their Socio-professional Trajectories**

The way people socialize is indicative of the way families and eventually their descendants organize their relationships. Here the sociability of the upwardly mobile offspring of Algerian immigrants is analysed by paying particular attention to the way relations within the family and beyond, influence adult trajectories. Networking amongst close relations is a sign of privileged sociability and its incidence on professional and marital status. This socializing process seen through its various transitory stages sheds light on processes of individualization amongst the group examined : white collar workers and business men of Algerian origin in France.

## Notice à l'intention des auteurs

Nous demandons aux auteurs de se conformer aux usages suivants :

- \* Les manuscrits (d'un maximum de 60 000 caractères, espaces blancs, notes de bas de page et bibliographie compris) seront fournis en trois exemplaires, accompagnés de résumés français (10/15 lignes). La version informatique du texte accompagnera l'envoi ou parviendra à l'E.Mail de la rédaction.
  - \* Le texte, rédigé dans un français correct et clair, sera structuré comme suit :
    - I pour les grands points
    - A. pour les subdivisions des grands points
    - 1. pour les nouvelles subdivisions
    - a. pour les sous-subdivisions
  - \* Les références bibliographiques
    - Les renvois à la bibliographie se font dans le texte, et non dans les notes de bas de page, réservées aux commentaires. La référence sera présentée comme suit : ... Dumon, 1977 :10).
    - La bibliographie, par ordre alphabétique d'auteurs, devra se présenter comme dans les exemples suivants :

Pour les ouvrages :  
Bateson G., 1977, *Vers une écologie de l'esprit*, Paris, Seuil.

Pour les articles :  
Ferguson C., 1959, "Diglossia", *Word*, n°15, pp. 325-340.

Pour les parties d'ouvrage :  
De Munck J., 1992, "les minorités en Europe", in Dewandre N., Lenoble J, Eds, *L'Europe au soir du siècle*, Paris, Éd. Esprit, pp. 137-161.

Les écrits d'un même auteur parus la même année seront distingués par des lettres minuscules (1977a, 1977b...).

**Les noms des auteurs seront écrits en lettres minuscules.**

Toute bibliographie incomplète sera renvoyée à l'auteur.
    - La pagination sera mentionnée pour les citations textuelles.
    - L'emploi de l'italique est réservé aux mots étrangers (anglais, latin...) ainsi qu'aux ouvrages. Il ne sera pas tenu compte des autres italiques.
- N.B. Les épreuves ne sont pas envoyées aux auteurs pour corrections. Ceux-ci sont donc tenus de faire parvenir un texte définitif.*

### Le non-respect de ces règles entraîne le refus de l'article

**Les articles doivent être inédits**

**Ils ne peuvent être soumis à une autre revue en même temps qu'à la nôtre**

**Les manuscrits non insérés ne sont pas renvoyés à leurs auteurs**

## **Recherches sociologiques**

### **Numéros disponibles**

- 1989/2 Sociologie de l'expérience esthétique
- 1989/3 Sociologie rurale, sociologie du rural ?
- 1990/1 De l'utopie
- 1990/2 Acteurs et stratégies dans le champ de la formation
- 1990/3 Vers un nouveau modèle de communication ?
- 1991/1-2 Phénoménologie des problèmes sociaux
- 1991/3 L'actualité de Durkheim
- 1992/1 Sociologie de la littérature
- 1992/2 Louis Dumont
- 1992/3 Règles, groupes et individus en société
- 1993/1-2 Philosophie, sociologie, droit
- 1993/3 Stratifications et mobilités sociales
- 1994/1 Face à l'Etat
- 1994/2 Mode mineur de la réalité et discours sociologiques
- 1994/3 Structures et pratiques de l'économie informelle en Europe
- 1995/1 Chaînes de télévision et usagers familiaux
- 1995/2 L'enseignement technique et professionnel
- 1995/3 L'économie devant la sociologie
- 1996/1 Cohésion sociale ou éclatement ?
- 1996/2 Niklas Luhmann en perspective
- 1996/3 Jeunes sociologues
- 1997/1 Où va la Belgique ?
- 1997/2 Intégration et citoyenneté
- 1997/3 La transmission en religion
- 1998/1 Le corps. Entre émotion et rationalité
- 1998/2 Religion et santé
- 1998/3 Comparatisme et sciences humaines/École et socialisation
- 1999/1 Sociologie de la ville
- 1999/2 Souffrance sociale et attentes de reconnaissance
- 1999/3 Rapports sociaux de sexe
- 2000/1 Belgique 2000 : entre régulations globales et exigence réflexive
- 2000/2 Les nouvelles politiques sociales
- 2000/3 Le bouddhisme en Occident. Approches anthropologique et sociologique
- 2001/1 Anthropologie Prospective
- 2001/2 La mort : Perceptions et pratiques d'aujourd'hui
- 2001/3 La pensée binaire
- 2002/1 Du contrôle à la responsabilisation
- 2002/2 L'anthropologue à l'épreuve du temps
- 2002/3 Espace et mobilité
- 2003/1 Élités et élites locales
- 2003/2 De la domination
- 2003/3 Échanges autour du don
- 2004/1 Socio-anthropologie de la rencontre des médecines
- 2004/2 Sociologie des régulations de l'enseignement
- 2004/3 Connaissance et relations sociales

**Éditeur : Recherches Sociologiques, Place Montesquieu 1/10  
B 1348 Louvain-la-Neuve**